هكذا من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16386 – 7,50 F

VENDREDI 3 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT-BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

■ Günter Grass, en dissonance

■ Un cahier spécial « Monde des poches »



Signature du traité d'Amsterdam

Les ministres des affaires étrangères des Quinze ont signé le texte qui complète le traité de Maastricht, tout en reconnaissant ses insuffisances. p. 2 et notre éditorial p. 15

Kabila envoie des troupes à Brazzaville

Le Congo-Kinshasa dépêche un détachement militaire au Congo-Brazzaville pour déterminer l'origine des obus qui ont tué une vingtaine de Kinois. p. 4

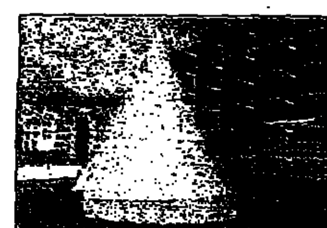
Du civisme dans l'air

La circulation alternée appliquée pour la première fois à Paris et en banlieue a été massivement suivie. La qualité de l'air s'est améliorée. p. 10 et 16

Scandale financier à Nanterre

Deux administrateurs judiciaires de Nanterre sont accusés d'avoir détourné 200 millions de francs. p. 9

Beaubourg en travaux



AVERROES IMAGES

Un tipi installé sur la piazza indique les manifestations proposées au public durant les travaux. p. 26

Tensions au Kosovo

La répression policière des manifestations étudiantes dans la province serbe du Kosovo a été condamnée par les Etats-Unis et l'Europe. p. 3

La famille, enjeu politique

Martine Aubry pourrait revenir dès 1998 sur la mise sous condition de ressources des allocations familiales, très critiquée par la droite. La Cour des comptes s'inquiète de la dérive des dépenses de la branche famille. p. 8

Football : le retour de Monaco

Le club monégasque s'est imposé 4-0 face au Bayer Leverkusen en Ligue des champions, alors que le PSG a été battu 3-1 en Turquie. p. 24

Bataille de l'eau à Grenoble

Le Conseil d'Etat annule la délibération de l'ancien conseil municipal qui avait engage la privatisation de la gestion de l'eau. p. 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1003 - 7,50 F

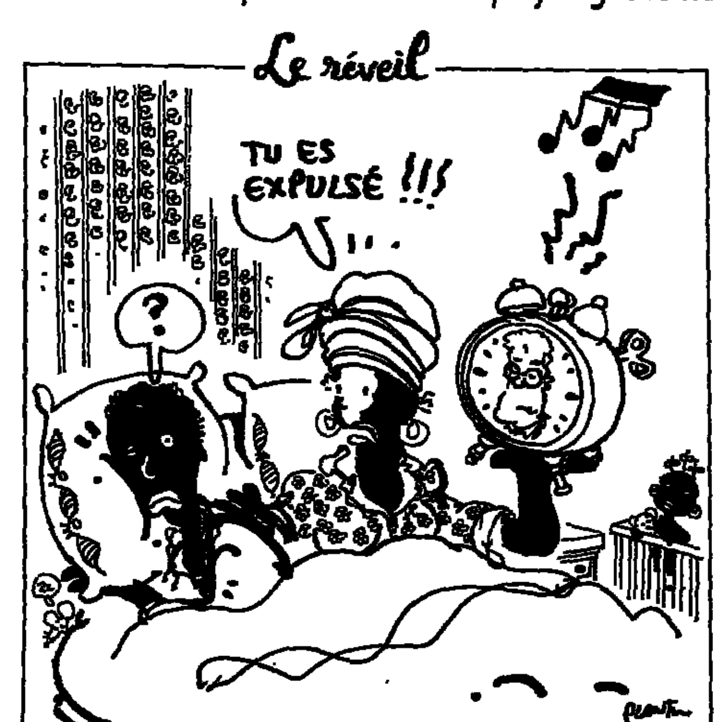


Un millier d'artistes et d'intellectuels appellent à une régularisation massive des sans-papiers

La Commission des droits de l'homme critique sévèrement les projets gouvernementaux sur l'immigration

PLUS D'UN MILLIER d'artistes et d'intellectuels lancent, dans *Le Monde*, un appel en faveur de la *« régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande »*. Huit mois après le succès du mouvement qu'ils avaient engagé contre la loi Debré, les pétitionnaires – auxquels se sont joints des ouvriers, des infirmières, des éducateurs... – s'opposent à la procédure de *« régularisation sous condition »* engagée par Jean-Pierre Chevènement et réclament une autre législation sur l'immigration que celle prévue dans les projets de loi du gouvernement. Cette législation devrait, selon eux, rompre *« radicalement avec les lois d'hier (Pasqua/Debré) et avec celle qu'on nous annonce aujourd'hui »*. *Le Monde* publie la liste des 205 premiers signataires. Les cinéastes qui avaient lancé, en février, l'appel à la *« désobéissance civile »* ont rejoint ce nouvel appel.

Au même moment, la Commission nationale consultative des droits de l'homme demande au gouvernement de réécrire totalement ses deux projets de loi sur l'immigration et la nationalité dans un sens plus libéral, en lui suggérant trente et une modifications. Dans un avis transmis au premier ministre, mercredi 1er octobre, elle se prononce en faveur d'un *« droit du sol intégral »* contre la restriction des droits sociaux, pour l'élargissement du droit d'asile, pour la *suppression du certificat d'hébergement* et en faveur du regroupement familial. La Commission demande aussi une législation plus *souple en matière de rétention et* de reconduite à la frontière.



En revanche, dans un point de vue publié par *Le Monde*, Sami Naïr, professeur de science politique et conseiller auprès du ministre de l'intérieur, défend les projets du gouvernement, qui sont, écrit-il, *« au service de la dignité »*. Sami Naïr était signataire de l'appel à la désobéissance de février 1997.

Lire nos informations p. 6, l'appel p. 16 et le point de vue de Sami Naïr p. 17

Télécom : une OPA géante de 34,5 milliards de dollars aux Etats-Unis

DANS les télécommunications, de nouvelles technologies s'imposent, les monopoles tombent et de nouveaux acteurs apparaissent, presque du jour au lendemain. Inconnu il y a *à peine 18 mois et aujourd'hui* numéro quatre aux Etats-Unis, WorldCom a offert, mercredi 1er octobre, 34,5 milliards de dollars – plus de *200 milliards de francs – pour* racheter MCI, le numéro deux derrière ATT. Personne ne s'attendait à un tel coup de théâtre : MCI était sur le point de fusionner avec une autre société, le britannique BT, pour créer un vaste réseau transatlantique. Si l'opération lancée par WorldCom réussit, il s'agira de l'acquisition la *plus importante jamais réalisée* à Wall Street, et de la troisième du monde. WorldCom veut promouvoir le passage des communications téléphoniques sur Internet.

Lire page 18

La triste condition des bonnes à tout faire des préfets

LES HÔTELS de messieurs les préfets ressemblent *parfois aux maisons bourgeoises* du XIXe siècle : les gens de maison y sont taillables et corvéables à merci. Ici, un cuisinier reçoit un avertissement parce qu'il a mis *trop de sel dans un pâté. Là, une lingère est* menacée de licenciement parce qu'elle a versé trop d'assouplissant dans la lessive. Ailleurs, un sous-préfet n'ose contredire son épouse autoritaire qui licencie avec fracas sa *troisième femme de ménage en quelques* mois.

Dans la résidence du préfet travaillent, et parfois vivent, une dizaine de lingères, cuisiniers, maîtres d'hôtel, huissiers, chauffeurs, jardiniers, gardiens ou concierges, chargés d'entretenir les salons où le représentant du gouvernement reçoit au nom de la République, mais aussi les appartements privés. C'est *l'épouse du préfet ou du sous-préfet* qui, la plupart du temps, établit leur emploi du temps.

Si la majorité de ces dames mettent un *point d'honneur à traiter* respectueusement le personnel que l'Etat leur paie, d'autres se comportent comme de véritables harpies, *exigeant que les gens de maison mangent* après la fin du repas et le rangement, vers 16 heures, ou que telle femme de ménage s'improvise cuisinière-diététicienne, couturière et baby-sitter des quatre enfants.

Pour *éviter que l'on ne demande n'importe* quoi à n'importe qui, le syndicat CFDT des agents de préfecture réclame depuis longtemps un règlement intérieur, mais l'administration *refuse d'énumérer une liste limitative* des tâches imposables. Pourtant, ces gens de maison étant logés sur place, certaines préfètes n'hésitent pas à les solliciter le soir, voire même le dimanche, pour apporter les croissants. L'une *d'entre elles n'a pas* hésité récemment à employer ce personnel pour servir les invités au mariage de sa fille.

Souvent flattés d'être au service d'un représentant *de l'Etat, les gens de maison* acceptent fréquemment sans mot dire de fortes sollicitations lorsqu'ils *« travaillent dans une bonne ambiance »*.

Telle femme de ménage a, par exemple, été nuit et jour, pendant un an, la garde-malade de l'épouse d'un secrétaire général. Avant d'être renvoyée par le successeur de celui-ci... Employé avec toutes sortes de contrats, voire sans contrat, ce personnel est parfois sacrifié après dix ou quinze ans de service, simplement parce qu'une nouvelle *préfète ou sous-préfète ne l'apprécie pas*. Le sort de ces agents d'entretien n'a rien à voir avec celui des fonctionnaires des préfectures, qui, eux, ont la garantie de l'emploi. La *CFDT essaie, depuis longtemps, d'approcher* cette population qui représente quelque 1 400 personnes, et ses efforts commencent à porter leurs fruits.

La fédération CFDT, qui a évoqué le dossier *devant Jean-Pierre Chevènement*, lors d'une première prise de contact en juin, a eu le sentiment que le ministre y était moins insensible que son prédécesseur. Elle vient de *le relancer et compte sur sa fibre* républicaine pour obtenir que les gens de maison de messieurs les préfets ne puissent plus être traités comme des domestiques.

Rafaële Rivais

Ours en danger

LES SPÉCIALISTES de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées ont décidé, mercredi 1er octobre, de laisser en liberté les petits de l'ourse Mellba, abattue le 27 septembre par un chasseur. *Un système de nourris*sage uniquement accessible aux oursons orphelins va être installé. Pour les scientifiques, l'introduction, *ces deux dernières années*, de plantigrades slovènes – comme Mellba –, biologiquement différents de leurs cousins français, pourrait permettre d'enrayer le *déclin des ours dans la région.*

Les chercheurs s'interrogent cependant sur la fécondité d'un croisement entre ours slovènes et pyrénéens, *soulignant que la spé*cificité génétique de ces derniers ne pourra, à terme, être sauvegardée.

Lire page 23

Les contre-pieds réalistes de Lionel Jospin

QUE DE « RECULADES » ! Que *de reniements ! Le « pacte de stabilité »* signé par celui-là même, Lionel Jospin, qui y voyait, il y a peu, une concession *« faite absurdement aux Allemands »*. Le *« gouvernement économique européen »* abandonné. Le chiffre « maastrichtien » de « 3,0 % », ce satané chiffre *« fétiche »*, au centre d'un budget 1998 *« économe »* – on attendait un budget de relance. La TVA, cet impôt injuste, promis à réduction, inchangée. Les grandes fortunes épargnées, faute de l'alourdissement attendu de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). L'usine Renault-Vilvorde fermée. France Télécom en cours de *« privatisation »*, pour reprendre le lapsus d'un ministre socialiste. Bientôt Thomson et Air France. La SNCF sur la voie du *« démantèlement »*. *« Les 35 heures payées 39 »* jugées *« anti-économiques »*.

En quatre mois à peine, Lionel Jospin n'a pas chômé. En matière *économique en tout cas, le* « réalisme de gauche » s'est imposé. Et il ressemble à une certaine orthodoxie, autrefois vouée aux gémonies. *L'écart entre les propos de* campagne et la politique mise en œuvre, une politique européenne et pragmatique, est considérable. Il n'a, certes, rien à voir avec le fossé abyssal *qui séparait*, en 1995-1996, la politique d'Alain Juppé des promesses du candidat Chirac, ce fossé en large partie à l'origine de la chute de la droite. En dépit de décisions souvent bien éloignées des engagements du printemps, Lionel Jospin semble, pour l'instant, épargné par la critique. S'il y a bien, dans les rangs de sa majorité *« plurielle »*, quelques interrogations, nul n'ose l'accuser *de trahison. Selon les sondages* d'opinion, les Français lui sont même reconnaissants d'avoir renoncé à toute forme de dogmatisme.

« Il y a [toujours] *une différence entre ce que l'on met dans un programme et ce que l'on peut faire une fois au gouvernement. »* La remarque du dirigeant social-démocrate allemand, Gerhard Schröder, *faite dans ces colonnes (Le Monde* du 1er octobre) s'applique à la situation française actuelle.

Erik Izraelewicz

Lire la suite page 15

La résurrection d'un poète



BOB DYLAN

QUINQUAGÉNAIRE inusable. Bob Dylan a repris sa tournée sans *fin à travers le monde. Mais au* lieu de se caricaturer, il ressuscite avec une œuvre ambitieuse et réussie. *Time Out of Mind*, son *quarante et unième album. Après* les échecs, la traversée sans gloire des années 80, une affection pulmonaire sévère, le poète rock rebondit, insolent, étincelant et iconoclaste. Portrait.

Lire page 14

International	2	Finances/marchés	21
France	6	Aujourd'hui	23
Société	9	Jeux, météorologie	25
Régions	12	Culture	26
Carnet	13	Guide	28
Horizons	14	Abonnements	30
Entreprises	18	Kiosque	30
Communication	20	Radio-Télévision	31

UE **Les ministres des affaires étrangères des quinze pays membres de l'Union européenne ont signé, jeudi 2 octobre à Amsterdam, le traité qui porte le nom de la capitale néerlandaise. Ce texte, qui complète le traité de Maastricht, avait été adopté, en juin, par les chefs d'Etat et de gouvernement. ● APRÈS plusieurs années de négociations, les Quinze reconnaissent les faiblesses de ce traité, qui devrait être revu avant le prochain élargissement de l'Union vers les pays d'Europe centrale. Les processus de ratification dans chaque pays pourraient être plus longs que prévu. ● À CHAMBÉRY, lors du traditionnel sommet franco-italien, qui rassemble Jacques Chirac, Lionel Jospin et le chef du gouvernement de Rome, Romano Prodi, les responsables des deux pays devaient signer plusieurs conventions consacrant la fin des contrôles frontaliers** ***(Lire aussi notre éditorial page 15).***

Les Quinze signent le traité d'Amsterdam, dont ils admettent les insuffisances

Censé combler les lacunes du traité de Maastricht, le texte devait réformer l'Union européenne et la doter d'une politique étrangère commune. Ses faiblesses devraient ramener les pays membres à le revoir avant l'élargissement

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

En dépit de deux ans de négociations, de plusieurs conseils européens, ordinaires et extraordinaires, le traité d'Amsterdam, malgré quelques avancées, est loin de remplir le mandat que les chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient donné fin 1991.

Expressément prévue par le traité de Maastricht comme nécessaire pour combler ses propres lacunes, la Conférence intergouvernementale (CIG), commencée en mars 1996 à Turin (après six mois de préparation au sein d'un « groupe de réflexion »), s'est achevée dans la confusion en juin 1997 à Amsterdam. Son objectif était triple : donner corps au projet à peine ébauché de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), instaurer progressivement un espace judiciaire et policier commun ; aménager les institutions de l'Union afin d'éviter que le prochain élargissement aux pays d'Europe centrale ne provoque la paralysie.

« COOPÉRATIONS RENFORCÉES »

L'impuissance de l'Europe en ex-Yougoslavie, les tensions monétaires de 1992-1993, la stagnation économique et la montée du chômage, sans parler du harcèlement pratiqué par le gouvernement conservateur britannique, ne contribuèrent pas à créer une ambiance propice au progrès. En outre, durant les deux ans de discussions, le tandem franco-allemand, souvent en panne d'imagination, n'a pas été aussi performant que lors des précédentes négociations.

Le résultat est calamiteux. A propos de la réforme institutionnelle, les Quinze n'ont pas réussi à s'entendre sur une plate-forme minimale, prévoyant une réduction du nombre de commissaires, une nouvelle pondération des voix au sein du Conseil, afin de mieux tenir compte de la population respective des Etats, sur un renforcement des pouvoirs du Parlement et, surtout, car là réside assurément la principale marque de l'échec, sur l'extension du champ des décisions pouvant être adoptées à la majorité qualifiée. Consolation ou échappatoire, les Quinze ont retenu le principe de « coopérations renforcées », c'est-à-dire qu'ils ont ouvert la possibilité pour quelques pays, plus soucieux d'intégration, d'aller de l'avant sans que les partenaires retardataires puissent s'y opposer.

Le soir même d'Amsterdam, plusieurs dirigeants de l'UE, dont Jacques Santer, le président de la Commission, assuraient que les progrès accomplis étaient suffisants pour que soit lancé le processus devant conduire, en 2003 ou 2004, à l'élargissement.

En matière de PESC, les Quinze ont adopté quelques aménagements de procédures (création d'une « cellule » Commission-Conseil ; mandat élargi pour le secrétaire général du Conseil) qui paraissent bien modestes. C'est un domaine où le « conseil des affaires générales » (les ministres des affaires étrangères), par ailleurs complètement paralysé, continuera à bricoler pendant ses déjeuners bruxellois, sans se faire trop d'illusions, la faiblesse de l'Europe en Bosnie, au Proche-Orient, ou encore au Zaïre enseignant la modestie.



En matière de sécurité intérieure, c'est-à-dire de lutte contre le crime organisé, l'immigration illégale ou le trafic de drogue, l'attente des citoyens est réelle. La perspective de l'élargissement à quatre ou cinq pays d'Europe centrale, pays d'émigration, pauvres et peu à même de contrôler efficacement leurs frontières, plaidait pour un renforcement du troisième pilier du traité de Maastricht. Les bonnes intentions ne furent pas absentes. Quelques progrès – l'intégration de la convention de Schengen dans le traité, par exemple – ont été réalisés. La volonté de mieux coopérer en matière policière et judiciaire a été proclamée. Mais, là encore, le virus institutionnel semble avoir tout gâché : les procédures mises en place demeurent lourdes, la possibilité de décider à la majorité qualifiée a été écartée.

Après Amsterdam, l'Europe s'est mise en vacances, non sans être munie des propositions de la Commission concernant le lancement du processus d'élargissement et les réformes des politiques communes (PAC, fonds structurels, budget) devant le précéder. Peu à peu, les gouvernements ont tiré la leçon de l'échec ; si bien que le débat européen semble repartir du bon pied. Le changement de gouvernement en Grande-Bretagne et l'arrivée, d'abord hésitante, mais finalement réussie, de la nouvelle équipe française sur la scène européenne, ont facilité la relance, dans un climat où la croissance économique semble de nouveau possible.

Les Quinze ont compris que la priorité essentielle était de réussir la mise en place de la monnaie unique. Le processus d'élargissement sera engagé comme prévu en décembre à Luxembourg, mais en laissant de côté les débats susceptibles de conduire à des affrontements. La France et l'Italie ont souscrit à une initiative de la Belgique demandant que soit annexée au traité une déclaration indiquant que les négociations d'élargissement ne pourront être conclues tant que la réforme des institutions n'aura pas été menée à bien. Mercredi 1er octobre, Werner Hoyer, le ministre allemand adjoint aux affaires étrangères, a indiqué à quelques journalistes qu'il avait *« beaucoup de sympathie »* pour cette démarche. On ne parle plus d'Union politique. Mais, à Paris comme à Bonn, on espère que l'arrivée de l'euro donnera l'élan nécessaire pour renouer avec des projets ambitieux.

Philippe Lemaître

La France ne ratifiera pas le texte avant la fin 1998

Le débat parlementaire sur la ratification du traité d'Amsterdam ne devrait pas intervenir, en France, avant la fin 1998, voire le début de 1999. Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, avait indiqué que cette ratification serait renvoyée après la décision sur la mise en œuvre de l'euro, afin de ne pas provoquer, dans les six mois qui viennent, ***« un grand maelström politique »*****. En fait, le délai sera encore plus long. Le Conseil constitutionnel doit en effet être consulté sur le point de savoir si le traité d'Amsterdam peut être ratifié sans modification préalable de la Constitution. François Mitterrand avait procédé de même, en 1992, pour le traité de Maastricht et, sur la réponse négative du Conseil, une révision constitutionnelle avait été opérée par la voie parlementaire. S'il en va de même pour le traité d'Amsterdam – ce qui semble probable –, il faudra donc réviser la Constitution avant de le ratifier.**

Le sommet de Chambéry scelle l'ouverture des frontières entre la France et l'Italie

CHAMBÉRY
de notre envoyé spécial

Le président Chirac et le premier ministre, Lionel Jospin, étaient attendus jeudi 2 octobre au soir à Chambéry pour y accueillir le président du conseil italien, Romano Prodi, accompagné de plusieurs membres de son gouvernement. C'est symboliquement dans la capitale savoyarde qu'Italiens et Français devaient sceller, vendredi 3 octobre, les modalités d'ouverture de leurs frontières, l'intégration de l'Italie dans l'espace Schengen devenant effective le 26 octobre.

Ce sommet se déroule dans un contexte de tension politique à Rome, suivi avec attention dans les capitales européennes. Paris souhaite voir les Italiens faire partie du premier train de pays qualifiés à l'euro, dont la liste sera établie au printemps prochain. Les Français se félicitent des mesures annoncées, dimanche 28 septembre, par le gouvernement Prodi pour consolider sa situation budgétaire, notamment en réformant le régime des retraites, l'une des conditions pour que l'Italie soit jugée à même de respecter *« durablement »* la discipline de la future zone euro. Dans cette phase délicate, l'appui de la coalition de gauche au pouvoir en France est précieuse pour le président du conseil italien, qui était déjà venu rencontrer Lionel Jospin le 22 septembre à Paris.

D'autre part, l'Italie a apporté son appui à l'initiative prise par la France et la Belgique pour demander, à l'occasion de la signature du traité d'Amsterdam, que la réforme des institutions européennes soit un préalable à l'élargissement. Sur les grands dossiers européens (l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, la réforme des financements communautaires), les deux pays ont besoin l'un de l'autre. Il en est de même pour la restructuration de l'industrie européenne dans des domaines aussi sensibles que l'aéronautique et la défense. Il sera aussi question à Chambéry de la coopération dans les domaines du transport, avec le dossier de la liaison ferroviaire Chambéry-Turin et celui des alliances dans le ciel européen, Air France, comme Alitalia, cherchant des partenaires.

L'accord intervenu sur les modalités de l'entrée de l'Italie dans Schengen enlève aux deux gouvernements une épine du pied. Le ministère français de l'intérieur a longtemps hésité et il a fallu que Rome s'entende avec l'Allemagne et l'Autriche, en juillet, sur les conditions de la levée des contrôles terrestres aux frontières, pour que Paris accélère le pas. Les services de police français redoutent que la péninsule ne serve de transit à toutes sortes de trafics et de filières d'immigration clandestines, notamment en provenance d'Albanie et d'ex-Yougoslavie.

L'Italie, de son côté, a mis du temps à promettre l'alignement de ses lois en matière d'immigration sur celles de ses voisins. Elle s'est engagée à promulguer cette nouvelle législation d'ici à la levée définitive des contrôles aux frontières terrestres, prévue le 1er avril 1998 avec la France et l'Autriche. Dès le 26 octobre, les contrôles seront levés dans les aéroports français sur les vols à destination ou en provenance de l'Italie. La levée des contrôles terrestres et maritimes interviendra progressivement jusqu'au 1er avril.

Le dispositif prévu avec les Italiens en matière de coopération policière est du même type que celui déjà négocié par la France avec d'autres pays voisins. Les postes de contrôle fixes, démantelés, laisseront place à des contrôles mobiles dans les zones frontalières. Les Français ont obtenu de leur voisins la constitution de commissariats mixtes aux frontières, points de rencontre pour organiser la coopération entre les services concernés.

Une convention de coopération transfrontalière devait donc être signée vendredi 3 octobre par les ministres français et italien de l'intérieur. Les ministres de la justice devaient pour leur part entériner un nouvel accord de réadmission obligeant à reprendre les immigrés illégaux passés chez le voisin en provenance de son territoire.

L'intégration de l'Italie dans l'espace Schengen, et celle de l'Autriche, qui sera effective le 1er décembre, marquent une nouvelle étape dans la généralisation de la libre circulation en Europe. Depuis la mise en œuvre de la convention Schengen, en mars 1995, l'espace Schengen était constitué de sept pays : l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, la France, l'Espagne et le Portugal. Les pays scandinaves ont signé la convention à la fin de 1996 et l'appliqueront d'ici à 1999, le temps pour les gouvernements d'adapter leurs législations et de prendre les dispositifs techniques pour être reliés au système d'information Schengen, qui assure depuis Strasbourg la centralisation des informations en matière de visas et de personnes recherchées.

ZONE HOMOGÈNE

Les nouveaux venus vont tenter de faire de l'espace Schengen une zone homogène sur le continent, allant jusqu'aux anciennes frontières de l'Est, qui pourront être repoussées après les premiers élargissements. Le cas de la Grèce, qui fait de l'appartenance à Schengen une question de prestige national, embarrasse tout le monde en raison de la difficulté de contrôler son territoire. La Grande-Bretagne et l'Irlande, tirant prétexte de leur insularité, se sont volontairement tenues à l'écart, refusant de renoncer à contrôler les entrées sur leur territoire. Elles ont cependant accepté en juin, au conseil européen d'Amsterdam, que l'acquis Schengen soit intégré dans le nouveau traité d'Union européenne. Désormais, un certain nombre de procédures, notamment en matière de visas et de droit d'asile, vont être communautarisées, même si ce qui relève de la coopération policière et judiciaire (notamment en matière pénale) reste jusqu'à nouvel ordre géré au niveau intergouvernemental.

Henri de Bresson

Risque de crise à Rome

Le président du conseil italien, Romano Prodi, s'est entretenu, mercredi 1er octobre, avec le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, des risques de crise qui pèsent sur son gouvernement. Le chef de l'exécutif a exprimé son inquiétude face à l'attitude de son allié Fausto Bertinotti, secrétaire de Rifondazione comunista. Les communistes orthodoxes ont en effet annoncé qu'ils refuseraient le projet de budget et continuent de rejeter les propositions gouvernementales sur la réforme de la protection sociale. Cette querelle entraîne des spéculations sur de possibles élections. La majorité, comme le président, ont mis en garde contre les conséquences désastreuses que pourrait avoir une crise gouvernementale au moment où l'Italie est en passe de gagner la bataille de l'euro. La Bourse de Milan a accusé une baisse de 3,03 % mercredi, tandis que la lire italienne cédait du terrain. Les négociations entre syndicats et gouvernement sur la réforme du système de retraites ont été interrompues.

COMMENTAIRE

NUAGES FRANCO-ALLEMANDS

L'atmosphère détendue du récent sommet de Weimar, à laquelle ont largement contribué les bonnes intentions françaises en matière monétaire, n'a pas eu d'effets durables sur les rapports quotidiens entre la France et l'Allemagne. A Paris, on regrette amèrement que les Allemands ne soutiennent pas – c'est un euphémisme – les positions françaises sur de nombreux sujets, et on ne laisse pas échapper une occasion de le dire.

La liste des divergences dressée par les diplomates est longue. Quelques points méritent l'attention. Il y a la rivalité franco-allemande pour des postes de fonctionnaires internationaux (*Le Monde* du 1er octobre). Puis les polémiques sur la réforme de l'OTAN. En privé, le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, ne se prive pas de dire que les Français n'auront pas de postes de commandement s'ils ne rejoignent pas pleinement l'organisation militaire en décembre. Et cet ostracisme pourrait s'étendre aux GFIM (Groupes de forces interarmées multinationaux), qui ne font pourtant pas partie des structures intégrées. Il y a encore l'absence de la signature allemande au bas de l'initiative franco-belgo-italienne en faveur d'une réforme des institutions communautaires avant le prochain élargissement. Werner Hoyer, ministre allemand des affaires européennes, a beau avoir *« beaucoup de sympathie »* pour cette démarche, il n'en reste pas moins que Bonn non seulement ne l'a pas endossée, mais a dissuadé d'autres pays membres de la soutenir.

Ces quelques accrochages ne font pas douter Paris de l'engagement européen de l'Allemagne. Ils sont attribués à des difficultés de politique intérieure et aux réticences de certains Länder. Mais ils empêchent les deux partenaires du tandem de pédaler au même rythme.

Daniel Vernet

هكذا من الأصل

Les étudiants du Kosovo renoncent à manifester après l'intervention de la police serbe

Les Etats-Unis et l'Europe condamnent Belgrade

Les étudiants de la communauté albanaise de la province autonome serbe du Kosovo ont renoncé, mercredi 1er octobre, à leurs manifestations quotidiennes pour la reconnaissance de leurs droits linguistiques, après l'intervention musclée des forces de police serbes.

DANS LA CAPITALE de la province serbe du Kosovo, Pristina, au moins trois cents policiers équipés de canons à eau et de véhicules blindés ont dispersé, mercredi 1er octobre, les trois mille étudiants qui voulaient défiler dans la capitale provinciale pour réclamer des cours en langue albanaise. Une trentaine d'entre eux auraient été blessés dans cette province où neuf habitants sur dix sont des Albanais de souche.

Le recteur de l'université albanaise clandestine du Kosovo, son assistant et trois leaders étudiants ont été interpellés par la police. Selon le parti albanais LDK, ils ont été victimes de *« mauvais traitements »* avant d'être relâchés. Les chefs du mouvement étudiant ont annoncé qu'ils suspendaient leur action, en précisant qu'ils poursuivraient par d'autres moyens leur campagne pour la reconnaissance de leurs droits linguistiques, et la restitution des établissements scolaires dont les Albanais ont été chassés il y a sept ans par le pouvoir serbe.

Les deux candidats au second tour de l'élection présidentielle en république de Serbie ont évoqué, mercredi dans un face-à-face télévisé, la situation au Kosovo. Ce duel d'une heure et demie, le premier jamais organisé en Serbie, a eu lieu à quatre jours du second tour de l'élection présidentielle prévu dimanche 5 octobre. Le candidat de la coalition au pouvoir, Zoran Lilic, un proche de Slobodan Milosevic qui est arrivé en tête du premier tour, le 21 septembre, sans obtenir la majorité requise pour être élu, et son rival d'extrême-droite, Vojislav Seselj, se sont tous deux félicités de l'intervention des forces de l'ordre à Pristina.

M. Seselj s'est tout d'abord livré à une attaque en règle contre le pouvoir socialiste mais s'est abstenu de viser nommément M. Milosevic, préférant adresser ses critiques au *« régime »* de Belgrade. A M. Lilic, qui affirmait que la République fédérale de Yougoslavie (RFY) constituait *« la meilleure forme de vie commune »* entre la Serbie et le Monténégro, M. Seselj a rétorqué que cet Etat devait être rebaptisé. Afin de combattre le *« séparatisme »* tel qu'il se profile au Monténégro, selon lui, le futur Etat devrait être *« unitaire et centralisé »*.

UN « SÉPARATISME » CONDAMNÉ

« Nous aimerions qu'il s'appelle Grande Serbie ou au moins République de Serbie », a-t-il dit en jugeant l'appellation RFY anachronique car elle évoque l'ex-fédération yougoslave. M. Lilic a rejoint son adversaire à propos du Kosovo, en condamnant *« le séparatisme albanais »* et en se félicitant aussi de l'intervention musclée de la police, mercredi à Pristina, contre des étudiants contestataires.

La province autonome du Kosovo – son appellation officielle, selon la Constitution yougoslave – *« doit être supprimée »*, a dit M. Seselj, qui a accusé la CIA d'organiser, *« par le truchement d'un général américain, des actes terroristes et des manifestations au Kosovo »*. *« L'autonomie du Kosovo a perdu tout son sens »*, a estimé pour sa part M. Lilic.

Les Etats-Unis et l'Union européenne ont pour leur part fermement condamné, mercredi, le recours à la force par la police lors d'une manifestation de jeunes Albanais au Kosovo. Dans un communiqué commun rendu public à Washington, ils expriment en outre leur inquiétude en raison des tentatives de la Serbie de reprendre le contrôle des médias, après le licenciement d'un responsable de la télévision.

« Le recours à la force contre des manifestants pacifiques est inacceptable », affirme le communiqué. *« Nous renouvelons notre appel au gouvernement serbe à respecter totalement le droit des citoyens à se rassembler pacifiquement. »* Le président yougoslave Slobodan Milosevic et les responsables à Belgrade *« portent la responsabilité des actions de la police »* au Kosovo, estiment les auteurs du communiqué.

Les Etats-Unis et l'Union européenne se disent par ailleurs préoccupés par la détention d'Ejub Statovci, recteur de l'université albanaise de Pristina, qui continue de donner des cours en albanais, ainsi que d'autres responsables étudiants.

Le gouvernement albanais a lui aussi condamné, mercredi, le recours à la violence par la police serbe contre des manifestants albanais et a appelé Belgrade à engager avec ceux-ci un dialogue *« selon les normes du monde civilisé »*, dans un communiqué cité par la télévision. *« Toute violence peut éloigner les perspectives de dialogue qui vient de s'amorcer entre Pristina* (chef-lieu du Kosovo) *et Belgrade »*, a-t-il estimé. – *(AFP, Reuter.)*

La rénovation des commandements de l'OTAN sera achevée au « sommet » de décembre

La France, qui juge insuffisante la part des Européens dans les postes de responsabilité, continuera de participer aux activités militaires de l'Alliance

MAASTRICHT
de notre envoyé spécial

La réunion des ministres de la défense de l'OTAN, mercredi 1er et jeudi 2 octobre, à Maastricht (Pays-Bas), était présentée comme un échange de vues sans prises de décisions. Elle n'en a pas moins constitué un jalon important dans la mise en œuvre des résolutions adoptées, en juillet, lors du « sommet » de l'Alliance à Madrid. Un consensus s'est établi pour que la réforme des structures de commandement de l'OTAN soit achevée en décembre, afin que l'Alliance soit prête à accueillir les nouveaux membres sélectionnés à Madrid, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque.

Cette nouvelle organisation se mettra en place sans le retour de la France dans le commandement militaire intégré, Paris jugeant insuffisante la part des Européens dans les postes de responsabilités, comme l'a rappelé le ministre de la défense français. *« La réforme ne va pas, à nos yeux, jusqu'au bout*, a déclaré Alain Richard. *Le rééquilibrage des responsabilités entre Européens et Américains dans l'organisation du commandement, notamment dans la région Sud, reste, pour la France, insuffisant. »* La porte n'est pas définitivement fermée, le ministre affirmant que les autorités françaises étaient *« disponibles »* pour de nouvelles propositions.

Si les autres membres de l'Alliance sont d'accord pour estimer *« constructive »* la position de Paris, qui continuera de participer aux activités militaires nouvelles de l'Alliance, ils divergent, en revanche, sur la manière de sortir de l'impasse actuelle. Certains pays, comme l'Italie, l'Espagne ou la Grèce sont d'avis qu'il appartient à la France de faire un pas en direction des positions américaines, qui exigent de conserver pour les Etats-Unis le commandement régional Sud à Naples, d'autres, comme les Pays-Bas et la Belgique, estiment que des efforts doivent être faits de part et d'autre. Le ministre belge, Jean-Pol Poncelet, a même évoqué la possibilité d'une médiation par un pays tiers entre Paris et Washington, une idée accueillie plutôt favorablement par M. Richard.

« FERMETÉ » EN BOSNIE

La discussion sur cet épineux problème avait été perturbée par les déclarations faites, la veille, par le général Klaus Neumann, président du comité militaire de l'OTAN, selon lesquelles la France ne pouvait pas se prévaloir de l'appui des autres Européens dans sa revendication du commandement de Naples au profit d'un amiral européen (*Le Monde* du 2 octobre). *« Ces propos viennent comme un cheveu sur la soupe ! »*, fulminait un membre de la délégation française.

Volker Rühe, ministre allemand de la défense, qui avait exhorté Paris à rejoindre au plus vite les structures militaires intégrées, a tancé son compatriote sur la forme de son intervention. *« Ce sont des sujets qui se traitent au niveau politique et non pas militaire »*, a-t-il déclaré, *« et jusqu'à nouvel ordre, c'est le politique qui prime chez nous »*. Il a néanmoins présenté une analyse voisine, sur le fond, de celle du général Naumann.

L'autre point important de la discussion de Maastricht avait trait à la situation en Bosnie, et principalement à l'avenir de la Force de stabilisation (SFOR). Javier Solana, secrétaire général de l'Alliance, s'est félicité des résultats positifs engendrés par la ligne *« ferme »* adoptée vis-à-vis des parties non respectueuses des accords, essentiellement les extrémistes de la République Serbe de Bosnie rassemblés autour des dirigeants de Pale.

La prise de contrôle, jeudi, par la SFOR de quatre émetteurs de radio-télévision contrôlés par Pale sont la preuve, selon lui, que cette ligne va être maintenue. Un haut-fonctionnaire de l'OTAN affirmait même qu'il fallait s'attendre, dans les prochains mois, à des opérations visant à l'arrestation et au transfert vers le tribunal de La Haye des criminels de guerre. *« Des hommes ont été entraînés à cette fin, des répétitions ont été effectuées. Il ne reste plus qu'à trouver le moment opportun »*, a-t-il affirmé.

Le mandat de la SFOR prenant fin en juin 1998, on a commencé à réfléchir sur la suite, mais avec précautions : l'administration américaine s'est engagée devant le Congrès à limiter dans le temps son intervention. Mais tout le monde est aujourd'hui persuadé que l'engagement en Bosnie de l'OTAN sera de longue durée, et que les Etats-unis seront amenés, d'une manière ou d'une autre, à rester présents.

Luc Rosenzweig

La force de l'OTAN en Bosnie a investi la télévision serbe

SARAJEVO
de notre correspondant

La Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) a saisi, mercredi 1er octobre à l'aube, les quatre émetteurs de la radio-télévision serbe (SRT) de Bosnie contrôlés par les ultra-nationalistes serbo-bosniaques de Pale. Le contrôle de ces émetteurs a été aussitôt donné aux partisans de Biljana Plavsic, présidente de la République serbe (RS), entrée, depuis trois mois, en guerre ouverte contre les « durs » de Pale.

L'opération a été demandée par le haut représentant civil en Bosnie, Carlos Wesdentorp, qui a jugé inacceptable le traitement, par la SRT, d'une conférence de presse tenue le 26 septembre par Louise Arbour, procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, demandant l'arrestation des criminels de guerre. La SRT est depuis longtemps dans le collimateur de la SFOR qui, à plusieurs reprises, l'a qualifiée d'*« objet de propagande »*. La télévision avait notamment assimilé les soldats de la SFOR à une force d'occupation, les comparant, à l'aide d'un montage, aux nazis de la deuxième guerre mondiale.

Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN, a expliqué mercredi que *« la SFOR a montré sa détermination à soutenir ceux qui appuient les accords de Dayton et à réagir contre ceux qui cherchent à obstruer le processus de paix »*. Il désignait ainsi, d'un côté les « modérés » de Banja Luka, regroupés derrière Biljana Plavsic et, de l'autre, Pale où siège le chef de file des « durs », Momcilo Krajisnik, le représentant des Serbes à la présidence collégiale de Bosnie. *« Les émetteurs sont entre les mains de Banja Luka et y resteront »*, a ajouté M. Solana.

La question est de savoir si tel est véritablement le souhait de Biljana Plavsic. Ces derniers mois, elle a pu mesurer tout le bénéfice à tirer d'une collaboration avec la SFOR, qui l'a aidée à asseoir son autorité sur Banja Luka et sa région. La force d'interposition lui a offert le contrôle d'une police et des médias qui étaient jusque-là à la botte de Pale. Mais Biljana Plavsic redoute aujourd'hui que l'appui de la SFOR ne finisse par lui nuire. Ainsi, les ultra-nationalistes accusent la présidente de *« haute trahison »* et de vouloir diviser la RS dont la devise est : *« Seule la solidarité sauve les Serbes. »*

DE L'HUILE SUR LE FEU

Mercredi 24 septembre à Belgrade, grâce aux bons offices de l'homme fort de la communauté serbe, le président yougoslave Slobodan Milosevic, Biljana Plavsic avait accepté, pour la première fois, depuis mi-juillet, de parler avec Momcilo Krajisnik. Au cours de cette rencontre, les deux rivaux avait établi un calendrier électoral et ils avaient posé les bases d'un *« espace médiatique unique »* en RS (*Le Monde* du 26 septembre).

L'action de la SFOR a remis de l'huile sur le feu, Pale accusant de nouveau Biljana Plavsic de pactiser avec l'ennemi. Dans une lettre adressée mercredi à Carlos Westendorp, Biljana Plavsic a pris acte de l'opération de la SFOR. Avec fermeté, elle a néanmoins rappelé le compromis sur les médias trouvé à Belgrade. Une manière polie de dire au haut représentant qu'elle se désolidarisait de l'opération menée le matin même. Officiellement, la saisie des quatre émetteurs visait à sanctionner la propagande de Pale. Mais – les chefs de la SFOR le reconnaissent – elle a aussi pour but d'offrir à Biljana Plavsic une tribune déterminante en vue des élections législatives du 23 novembre et de la présidentielle qui devrait suivre.

Gênée à la longue d'être présentée comme la candidate de la communauté internationale, Mme Plavsic en vient à craindre que ce soutien, clamé trop haut et trop fort, ne la desserve. Elle sait que Radovan Karadzic, l'ancien chef des Serbes de Bosnie recherché pour crime de guerre, n'a jamais été aussi populaire en RS depuis qu'il se terre à Pale. Le « silence radio » imposé aux partisans de celui-ci pourrait agir dans le même sens.

Christian Lecomte

La France et le Québec renforcent leur coopération économique

LE TRÈS SOUVERAINISTE premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, qui terminait, le 2 octobre, une visite officielle commencée le 28 septembre à Paris, peut estimer avoir atteint ses objectifs. Il rentrera chez lui avec une moisson de signatures apposées au bas de plusieurs dizaines de contrats et il est parvenu à laisser entendre à une partie de ses troupes que la position française à l'égard de l'indépendance du Québec avait évolué en sa faveur.

Soucieux de démontrer qu'en dépit des incertitudes politiques liées à l'interminable débat sur la souveraineté québécoise, sa province conservait tout son tonus économique, M. Bouchard, accompagné de nombreux hommes d'affaires, s'est surtout efforcé de présenter le Québec comme une affaire qui tourne. De fait, les contrats signés à Paris renforcent de façon significative les liens entre la France et la Belle Province. Ensemble, Hydro-Québec International et Gaz de France ont ainsi décidé de construire au Mexique un réseau de stations de gaz naturel ; plusieurs investisseurs ont pris des participations croisées dans la haute technologie et l'électronique, secteurs où Montréal mène une politique de pointe et où la collaboration franco-québécoise promet de se révéler particulièrement efficace.

PORTE D'ENTRÉE IDÉALE

A l'issue de sa rencontre avec Jean Gandois, président du CNPF, M. Bouchard ne s'est d'ailleurs pas privé d'insister sur la part croissante qu'avait la France dans les échanges commerciaux du Québec, tandis que son interlocuteur reconnaissait que la province représentait pour les petites et moyennes entreprises françaises la porte d'entrée idéale vers le marché nord-américain.

Le CNPF s'est également montré très intéressé par l'expérience du Québec en matière de négociations sociales. En 1996, confronté à un déficit budgétaire abyssal et à un taux de chômage plus élevé que partout ailleurs au Canada, le gouvernement québécois, à l'issue de deux sommets sur l'économie et l'emploi, avait réussi à faire accepter aux partenaires sociaux de sévères réductions de crédits en échange de diverses mesures de relance de l'emploi. On comprend l'intérêt de M. Gandois qui, à quelques jours de la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, s'est promis d'examiner l'exemple de près et a estimé que *« tout ce qui pouvait être atteint par le consensus et la négociation était meilleur que ce qui était imposé par la loi »*.

Deux ans après son échec au référendum sur l'indépendance, M. Bouchard ne comptait sans doute pas faire de son voyage une tribune pour les thèses souverainistes. Pourtant, les prudentes déclarations faites par M. Chirac et par M. Jospin, réaffirmant, à l'issue de leur rencontre avec Lucien Bouchard, la position traditionnelle de la politique française à l'égard du Québec – *« non ingérence, non indifférence »* – ont fait aussitôt l'objet d'exégèses minutieuses.

M. Chirac avait affirmé, en recevant son hôte, que la France accompagnerait le Québec, *« quel que soit son choix démocratique »*. M. Jospin avait fait sienne la formule, précisant toutefois qu'*« accompagner ne voulait pas dire précéder »*. Propos si peu équivoques que partisans comme adversaires de l'indépendance du Québec ont aussitôt déclaré qu'ils étaient comblés. A Paris, dans l'entourage de M. Bouchard, on affichait en tous cas une mine satisfaite, illustrant les propos tenus à Montréal par le chef du parti souverainiste, Gilles Duceppe, selon lequel *« jamais un président français n'avait été aussi loin dans ses commentaires »*. Les représentants du gouvernement canadien ont pour leur part estimé que rien de tout cela ne justifiait une telle émotion.

Georges Marion

M. Kabila annonce l'envoi de soldats à Brazzaville après les tirs d'obus qui ont frappé Kinshasa

L'ONU annonce le départ de ses enquêteurs de l'ex-Zaïre

Le président Laurent-Désiré Kabila a annoncé, mercredi 1er octobre, l'envoi d'un détachement militaire à Brazzaville afin de déterminer l'origine des tirs d'obus qui ont touché Kinshasa. Les belligérants congolais se renvoient la responsabilité de ces incidents. Par ailleurs, les enquêteurs de l'ONU sur les massacres de réfugiés dans l'ex-Zaïre vont quitter Kinshasa. M. Kabila continue à entraver leur action.

LE PRÉSIDENT de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Laurent-Désiré Kabila, a annoncé, mercredi 1er octobre, l'envoi prochain de soldats à Brazzaville afin de localiser les pièces d'artillerie qui ont ouvert le feu sur Kinshasa. A l'issue d'une rencontre avec Pascal Lissouba, président du Congo-Brazzaville, M. Kabila a précisé que le « *détachement d'observation* » envoyé par son armée aurait également pour tâche de « *créer un corridor de sécurité dans la ville* ».

« *Ce détachement n'a rien à voir avec une force d'interposition. C'est une mission pour résoudre le problème grave d'une agression dont, semble-t-il, le Congo n'est pas responsable. Il y a des tirs qui viennent de l'autre côté et qui ont endeuillé des familles ici* », a déclaré Laurent-Désiré Kabila.

L'homme fort de Kinshasa a ajouté être en contact avec l'adversaire de M. Lissouba, Denis Sassou Nguesso. Ce dernier devrait venir à Kinshasa pour donner sa version des tirs d'artillerie qui ont fait 31 morts dans la capitale de la RDC. MM. Lissouba et Sassou Nguesso se sont mutuellement rejeté la responsabilité des bombardements transcongolais, qui ont débuté lundi. Durant trois jours, Kinshasa a répliqué en bombardant Brazzaville, les tirs cessant avec l'arrivée de Pascal Lissouba à Kinshasa.

Le détachement dépêché à Brazzaville sera, selon M. Kabila, « *avec les forces du gouvernement congolais* » du président Lissouba. « *La mission prendra fin lorsqu'on aura cessé de nous tirer dessus* », a dit le président de la RDC, qui n'a pas précisé la date de l'arrivée des soldats à Brazzaville.

L'arrivée de ces militaires sera « *considérée comme une déclaration de guerre* », a répondu M. Mvouba, le porte-parole des Forces démocratiques unies (FDU), la coalition qui, au Congo-Brazzaville, soutient le général Denis Sassou Nguesso. Il s'agirait d'une « *implication directe de Kinshasa dans le conflit* », a-t-il ajouté.

La RDC a réclamé mercredi une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU, exhortant la communauté internationale à se détourner de « *la politique de l'autruche* » sous peine de plonger la région des Grands Lacs dans une instabilité chronique. « *Cette crise est inacceptable pour les habitants de Brazzaville et ceux de Kinshasa* », a estimé le ministre des affaires étrangères, Bizima Karaha.

Par ailleurs, le pouvoir de la RDC a, selon le FDU, opéré une « *rafle inquiétante* » dans le camp de réfugiés de Kinkolé, à Kinshasa, composé de sympathisants du général Sassou Nguesso ayant fui les combats de Brazzaville. « *Tous les hommes présents dans le camp, au nombre de quelques centaines, ont été séparés des femmes et emmenés vers une destination inconnue* » par des militaires de la RDC, a affirmé M. Mvouba, qui a noté « *la concomitance* » entre la rafle et la décision d'envoyer un détachement à Brazzaville.

AVERTISSEMENT AMÉRICAIN

Parallèlement à ces développements sur les deux rives du fleuve Congo, l'ONU, après une confrontation de plus d'un mois avec M. Kabila, a décidé mercredi de « *rappeler pour consultations* » sa mission d'enquête sur les massacres de réfugiés, bloquée à Kinshasa. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, « *a pris la décision de rappeler la commission d'enquête en attendant une clarification de la politique de la RDC* », a déclaré son porte-parole, Fred Eckhard.

Le ministre des affaires étrangères de la RDC a assuré devant l'Assemblée générale de l'ONU que Kinshasa « *ne se dédira pas* » après avoir accepté le principe d'une enquête. Mais il a aussi affirmé que, « *en aucun cas, elle ne devrait se transformer en mission politique, ce qu'elle a tenté de faire jusqu'à présent* ». Le gouvernement a multiplié les obstacles au déploiement sur le terrain de cette commission d'enquête sur les massacres présumés de réfugiés hutus rwandais.

La décision de l'ONU devrait aussi avoir pour conséquence de retarder la reprise de l'aide internationale, conditionnée au respect des droits de l'homme, au régime de Laurent-Désiré Kabila. Les Etats-Unis ont averti que l'aide américaine pourrait être suspendue si l'enquête de l'ONU continuait à être entravée. – *(AFP, Reuter.)*



Le pape rend visite aux Brésiliens, divisés sur l'avortement

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Promue par le Vatican « *ville de synthèse de la plus grande nation catholique du monde* », Rio s'apprête, dans une atmosphère fébrile caractérisée par un déploiement militaire et policier impressionnant (*Le Monde* du 30 septembre), à accueillir, du 2 au 5 octobre, la deuxième Rencontre du pape avec les familles. Pour son troisième voyage au Brésil, Jean Paul II a choisi de promouvoir un événement pastoral entièrement axé sur la défense des valeurs traditionnelles de l'Eglise, associées aux liens indissolubles du mariage.

Samedi, le stade Maracana, temple grandiose du football, abritera la Fête du témoignage, un rassemblement monstre égayé de spectacles, au cours duquel cent quatre-vingt-dix délégations et vingt mille pèlerins, originaires d'une soixantaine de pays, célébreront, parmi plus de cent mille fidèles, « *la famille, espérance de l'humanité* ». Selon la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB), le pape « *ne pourra éviter* » d'aborder durant son séjour, ne serait-ce que dans le cadre du Congrès théologique pastoral organisé parallèlement en présence de deux mille cinq cents participants, un thème qui lui tient farouchement à cœur, celui de l'avortement, qu'il a récemment assimilé à un holocauste.

Or l'interruption volontaire de grossesse fait, ces dernières semaines, l'objet de controverses acerbes dans un pays comptant toujours, en dépit de la montée en puissance des sectes néo-pentecôtistes, le plus de catholiques au monde (environ 122 millions sur 147 millions d'habitants à l'époque du dernier recensement religieux, réalisé en 1991). Approuvant, fin août, un projet de loi réglementant des dispositions inscrites au code pénal depuis 1940, la commission de constitution et justice du Congrès a déclenché, en effet, un tollé dans les rangs des défenseurs du « *droit inviolable à la vie* » garanti par la Constitution de 1988. Le texte-polémique, qui doit être examiné successivement par la Chambre fédérale et le Sénat, oblige les établissements publics de santé à pratiquer l'avortement dans les cas où la grossesse est le fruit d'un viol ou si elle met la vie de la mère en danger.

« LA PORTE OUVERTE À L'EUTHANASIE »

« *C'est la porte ouverte à l'euthanasie* », a aussitôt riposté Mgr Lucas Moreira Neves, le président de la CNBB. Il a également recommandé aux Brésiliens de faire pression sur les parlementaires « *ayant une conscience catholique* » afin de faire échec au projet. Même le ministre de la santé, Carlos Albuquerque, s'est senti un devoir de clamer publiquement son « *indignation* », avant de se réfugier, au nom de la solidarité gouvernementale, dans un silence contraint. Athée déclaré, le président Fernando Henrique Cardoso, qui entretient des relations houleuses avec l'épiscopat en raison de la politique économique néolibérale qu'il applique, n'a pas l'intention d'user, le cas échéant, de son droit de veto contre la volonté du Parlement.

Après avoir perdu la bataille du divorce, légalisé en 1976, puis celle de la stérilisation gratuite (vasectomie et ligature des trompes) dans les hôpitaux publics, votée à la mi-août par le Congrès, la CNBB tente aujourd'hui de s'opposer, avec l'énergie du désespoir, à un projet par ailleurs très populaire parmi ses propres ouailles.

Respectée dans l'opinion publique pour ses engagements courageux au côté des exclus, notamment en faveur de la réforme agraire, l'Eglise brésilienne s'avère désormais incapable de faire partager ses vues, strictement alignées sur celles de Rome, en matière de mœurs. D'après une enquête de la *Folha de Sao Paulo*, 68 % des catholiques pratiquants interrogés à la sortie de la messe « *préfèrent suivre leur conscience plutôt que d'obéir aveuglément aux déterminations de l'Eglise* ». Le mariage religieux n'est pas perçu comme une obligation pour 64 % d'entre eux...

Fief du cardinal-archevêque Eugenio Sales, porte-voix des conservateurs au sein d'une Conférence épiscopale « noyautée » par les adeptes de la théologie de la libération, Rio n'échappe pas pour autant à sa réputation de métropole sensuelle éprise de *dolce vita*. Pour l'immense majorité des cariocas, catholiques compris, jeter l'anathème sur la « *chemisette de Vénus* » (appellation locale du préservatif) équivaut à une plaidoirie en plein désert. Là réside l'ambiguïté de l'hommage populaire qui sera rendu à Jean Paul II.

Jean-Jacques Sévilla

L'étrange libération du chef spirituel du Hamas

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Geste de générosité politique ou conséquence d'une bavure commise en Jordanie par des agents des services secrets israéliens ? Etrange affaire en tout cas que la libération, au cœur de la nuit de mardi 30 septembre à mercredi 1er octobre, du fondateur et guide spirituel du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), le cheikh Ahmed Yassine. Officiellement, Benyamin Nétanyahou explique ce geste « *en raison de la santé dégradée* » de ce paralytique de soixante et un ans, condamné à perpétuité par un tribunal militaire israélien en 1989. Officiellement, c'est aussi « *pour répondre à la demande du roi Hussein de Jordanie de prendre des mesures positives en faveur du processus de paix* » que le pardon aurait été accordé. Officiellement.

En fait, à la veille des fêtes du Nouvel An juif, qui priveront le pays de journaux jusqu'à dimanche, le débat s'est arrêté net et, aussi bien le premier ministre que ses habituels porte-parole ont refusé tout au long de la journée de mercredi d'épiloguer. « *Je n'ai rien à ajouter là-dessus* », a ainsi répliqué M. Nétanyahou aux journalistes qui tentaient de l'interroger.

Il est vrai qu'au moment où Israël et les Etats-Unis somment Yasser Arafat de s'attaquer « *à l'infrastructure du Hamas* » dans les territoires, l'élargissement de son fondateur a de quoi surprendre l'opinion israélienne et embarrasser le gouvernement. D'ailleurs, comme pour se faire pardonner son geste, le pouvoir nationaliste a également libéré, mercredi, deux extrémistes juifs emprisonnés pour avoir tué un commerçant palestinien à Jérusalem-Est et raccourci la peine de trois autres, également condamnés pour des meurtres d'Arabes dans les territoires occupés.

Les autorités de l'Etat juif, qui évoquent périodiquement, depuis 1994, l'éventuelle libération du vieux responsable islamiste « *pour raison humanitaire* », craignaient-elles que le vieil homme, transporté dans un hôpital d'Amman en Jordanie, décède dans sa prison, au risque de provoquer de nouveaux attentats vengeurs ? On n'écartait pas, en haut lieu, cette interprétation. Mais il en est une autre, plus troublante, fournie par des sources arabes largement citées mercredi sans conditionnel par les meilleurs journalistes experts du Mossad, le service de renseignement d'Israël.

Tout commence jeudi dans les rues d'Amman. Un militant exilé et assez important du Hamas, Khaled Mechaal, échappe de peu à un attentat commis par deux inconnus. Manifestement touché au cou par une décharge électrique doublée d'un lâcher de gaz, M. Mechaal se retrouve dans le coma à l'hôpital d'Amman. Ses agresseurs poursuivis par son garde du corps sont arrêtés peu après par la police jordanienne.

UNE BAVURE DU MOSSAD ?

Bizarrement, les deux hommes, porteurs de passeports canadiens, refusent l'assistance de l'ambassade du Canada à Amman. Bizarrement encore, les témoignages écrits de plusieurs anciens agents du Mossad soulignent souvent que la « maison » adore les faux passeports canadiens pour circuler dans le monde. Bref, selon plusieurs agences de presse, dont le bureau de l'AFP à Amman, les autorités jordaniennes auraient rapidement découvert l'identité réelle des deux agresseurs – deux autres agents qui servaient de soutien logistique seraient réfugiés à l'ambassade d'Israël à Amman – et le roi Hussein, lui-même, aurait discrètement placé M. Nétanyahou devant le choix suivant : ou bien vous nous faites parvenir l'antidote qui nous permettra de sauver la vie de Mechaal, vous libérez des prisonniers palestiniens, dont le cheikh Yassine, et alors nous étouffons l'affaire. Ou bien vous refusez, et nous rompons nos relations diplomatiques et nous organisons pour vos hommes un procès public retentissant.

Suite à une rencontre discrète, dimanche en Israël, entre trois ministres de M. Nétanyahou – dont Ariel Sharon – et le président Hassan, frère du roi Hussein, l'antidote serait parvenu à Amman et le souverain hachémite, quarante-huit heures plus tard, s'est publiquement félicité d'avoir « *adopté une position qui a mené, grâce à Dieu, à révéler ce dont souffrait M. Mechaal* ». Si l'hypothèse de la bavure se vérifie, l'élargissement du cheikh Yassine constituerait donc la deuxième condition du marchandage, et le roi Hussein a dit « *attendre du gouvernement israélien qu'il prenne une initiative pour relancer le processus de paix* ». Mais, bien entendu, tout a été démenti mercredi par les autorités jordaniennes.

Patrice Claude

Les turbulences monétaires continuent en Malaisie

KUALA LUMPUR. La Malaisie a continué d'être secouée par des turbulences monétaires après de nouveaux propos tenus par Mahathir Mohamad. Dans un discours prononcé mercredi 1er octobre au Chili, le premier ministre malaisien a relancé ses attaques contre les « *manipulateurs* » de monnaies et réexprimé « *le besoin de réguler ou d'interdire le marché des changes afin que le commerce puisse s'épanouir* ». Le lendemain, le ringgit a perdu 3,5 % de sa valeur par rapport au dollar. Provoquant une première irritation dans d'autres capitales de la région, l'effet d'entraînement a, au moins en partie, expliqué la chute de la roupie indonésienne (environ 5 %) et du peso philippin (1,2 %). Les indices boursiers ont suivi : une baisse de 2,3 % à Kuala Lumpur et de 1,8 % à Djakarta. Demeurant très vulnérable, le baht thaïlandais n'a pas tiré profit du fait qu'une crise politique venait d'être évitée à Bangkok. – *(Corresp.)*

La Russie obtient un important rééchelonnement de sa dette

MOSCOU. La Russie devrait signer, lundi 6 octobre à Moscou, un accord historique de rééchelonnement de sa dette de 24 milliards de dollars, héritée de l'ex-URSS, auprès des banques commerciales regroupées au sein du Club de Londres, a indiqué, mercredi 1er octobre, un haut responsable du ministère russe des finances. « *Il s'agit d'un des plus importants rééchelonnements jamais négociés avec le Club de Londres* », a déclaré Nikolaï Gavrilov, directeur adjoint du département du ministère chargé du service de la dette. M. Gavrilov en attend un regain de confiance des investisseurs en Russie, ainsi qu'une amélioration de la notation financière du pays. – *(AFP.)*

Sept Croates de Bosnie se rendront volontairement devant le TPI

ZAGREB. Un groupe de sept Croates de Bosnie accusés de crimes de guerre se rendra prochainement volontairement devant le Tribunal pénal international (TPI), a déclaré, jeudi 2 octobre, le porte-parole du ministère croate des affaires étrangères. « *La Croatie a toujours déclaré qu'elle est prête à coopérer avec le Tribunal de la Haye. (...) Ce groupe se rendra volontairement et très prochainement à la Haye* », a déclaré le porte-parole, Zeljko Trkanjec. Il a précisé que ce groupe, baptisé « groupe de Vitez » (du nom d'une ville de Bosnie centrale) compte sept personnes. Elles sont accusées par le TPI d'avoir commis des crimes de guerre durant le conflit croato-musulman (1993-1994). – *(AFP.)*

L'UE et les Etats-Unis discutent des relations transatlantiques

WASHINGTON. Des représentants de l'Union européenne et de l'administration américaine ont tenu, mercredi 1er octobre à Washington, une réunion consacrée aux relations transatlantiques, notamment à deux différends majeurs à propos de la loi américaine Helms-Burton, qui prévoit des sanctions contre les entreprises étrangères qui investiraient à Cuba, et d'une autre législation américaine, la loi D'Amato, qui institue des sanctions contre les sociétés investissant dans les secteurs pétrolier et gazier en Iran et en Libye. « *Nous allons voir jusqu'à quel point nous pouvons trouver une solution qui pourrait couvrir probablement aussi bien la question de Helms-Burton et la loi sur les sanctions contre l'Iran et la Libye* », a déclaré à CNN Hugo Paemen, ambassadeur de l'UE à Washington. Sur l'affaire Helms-Burton, le porte-parole du département d'Etat a fait état de « *progrès* ». Mais, selon un diplomate européen, « *les négociations ne se passent pas bien du tout : on a plutôt régressé ces dernières semaines* ». – (Corresp.)

AFRIQUE

■ **NIGERIA : les militaires entament leur « *dernière année* »** au pouvoir et, le 1er octobre 1998, « *une administration civile élue entrera en fonctions* », a déclaré, mercredi 1er octobre à Abuja, le général Sani Abacha. Des élections présidentielles sont prévues en août 1998. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : Khémaïs Ksila, vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme** (LTDH), a été inculpé, mercredi 1er octobre, d'« *outrage à l'ordre publique* », de « *diffusion de fausses nouvelles* » et « *d'incitation* » à transgresser les lois. Détenu à la prison civile de Tunis, diabétique, il était jusqu'à présent privé de ses médicaments. M. Ksila a été arrêté après avoir commencé une grève de la faim – qu'il a interrompue – pour protester contre son licenciement et la confiscation de son passeport en raison, selon lui, de son activité militante en faveur des droits de l'homme.

ASIE

■ **AFGHANISTAN : les combats autour de Mazar-i-Sharif,** ville de l'extrême nord assiégée par les talibans, ont causé la mort d'environ 150 civils en deux jours, a déclaré, mercredi 1er octobre à l'ONU, un représentant de l'opposition en exil. La situation demeure très confuse à Mazar-i-Sharif, où un porte-parole du mouvement chiite Hezb-i-Wahdat, hostile aux talibans, a menacé d'entreprendre une « *action sérieuse* » contre les membres de l'ONU, accusés d'espionnage au profit des talibans. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **FRANCE-ALLEMAGNE : le chef du gouvernement du Land de la Sarre** (Allemagne), Oskar Lafontaine (SPD), et le président du conseil général de la Moselle, Philippe Leroy (RPR), ont plaidé, mercredi 1er octobre à Etz, pour l'installation du siège de l'Université franco-allemande à Sarrebruck (Allemagne). La création de cette université à la structure très légère – chargée de coordonner les cursus et des diplômes communs existant entre les deux pays –, avait été décidée lors du sommet franco-allemand de Weimar, mi-septembre. – *(AFP.)*

■ **ALBANIE : la société d'épargne pyramidale Vefa Holding** a commencé, mercredi 1er octobre, à rembourser ses épargnants, promettant de restituer chaque jour leurs économies à une cinquantaine de personnes, selon une liste publiée par la presse albanaise. La communauté internationale a conditionné son aide à l'Albanie au remboursement des sommes amassées par les sociétés d'usure aux dépens de centaines de milliers de petits épargnants. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le parquet de Moscou a ouvert une enquête criminelle** pour abus de pouvoir contre l'ancien président du comité d'Etat aux privatisations et ex-vice-premier ministre Alfred Kokh, soupçonné de corruption, a indiqué, mercredi 1er octobre, le vice-procureur de Moscou, Iouri Siomine. M. Kokh avait quitté ses fonctions mi-août, après avoir été accusé par certains médias et financiers d'avoir biaisé plusieurs grandes privatisations. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : les évêques catholiques tendent la main aux homosexuels,** dans un message rendu public mercredi 1er octobre à Washington. « *Nous devons nous efforcer d'éliminer toute forme d'injustice, d'oppression ou de violence* » à leur encontre, écrivent-ils, ajoutant : « *L'homosexualité ne peut pas être considérée comme un péché, car la moralité présuppose la liberté de choix* ». – *(AFP.)*

هكذا من الإمل

IMMIGRATION Les initiateurs du mouvement contre la loi Debré, au printemps dernier, ont choisi de lancer un nouvel appel pour s'en prendre cette fois à la politique conduite par le gouvernement. Dans ce texte, signé par 1 300 personnes, ils demandent la régularisation de tous les *« sans-papiers qui en ont fait la demande »*, dénonçant le nombre très faible des régularisations déjà intervenues. ● LES SIGNATAIRES critiquent également le projet de loi Chevènement sur l'immigration, souhaitant *« une nouvelle législation »*. ● DANS UN AVIS rendu mercredi 1er octobre, la Commission nationale consultative des droits de l'homme propose une réécriture complète, et dans un sens nettement plus libéral, des projets de lois du gouvernement sur la nationalité et l'immigration. Cet avis pourrait relancer les contestations au sein de la majorité, les Verts et le PCF ayant déjà exprimé leurs désaccords.

Les pétitionnaires anti-Debré dénoncent la politique de M. Chevènement

Un appel, signé par 1 300 artistes et intellectuels, demande la régularisation de tous les « sans-papiers qui en ont fait la demande ». Les initiateurs du mouvement du printemps critiquent le projet de loi du ministre de l'intérieur sur l'immigration

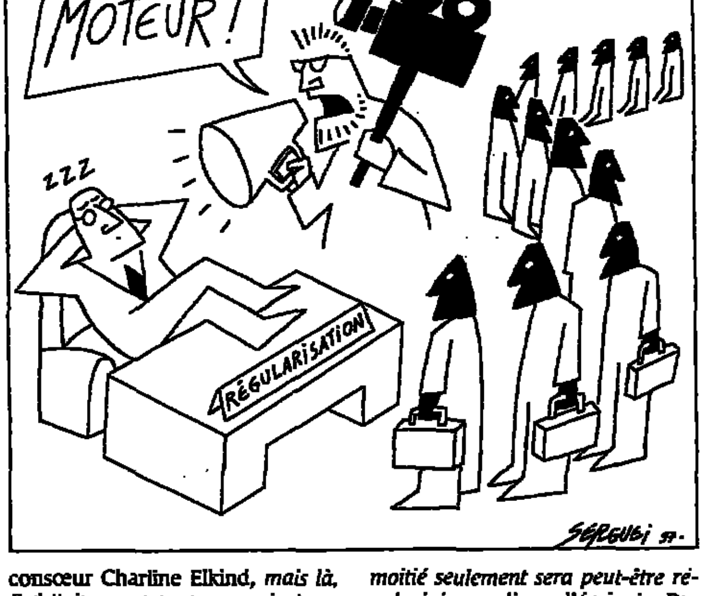
LES PÉTITIONNAIRES de février repartent en guerre. Huit mois après leur premier coup d'éclat, les initiateurs du mouvement contre la loi Debré, qui avait conduit le ministre de l'intérieur du gouvernement Juppé à modifier son projet de loi, lancent en effet un appel pour *« la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande »*. Dans ce texte, 1 300 personnes issues de nombreuses professions, pour l'essentiel artistiques et intellectuelles, réclament ce *« geste politique »* et expriment leur opposition à la procédure de *« régularisation sous condition »* lancée par Jean-Pierre Chevènement le 24 juin. Au passage, les signataires dénoncent le projet de loi Chevènement sur l'immigration, et réclament *« une nouvelle législation, rompant radicalement avec les lois d'hier (Pasqua/Debré) et celle qu'on nous annonce aujourd'hui »* (lire page 16 le *texte de l'appel)*. Hasard du calendrier, cette initiative est rendue publique le jour où la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) remet un avis fortement critique sur les projets de loi du gouvernement sur l'immigration et la nationalité. Si la position de la CNCDH traduit l'hostilité du monde associatif à ces deux textes, ce nouvel appel des pétitionnaires vient manifester les regrets et l'inquiétude de personnes qui pensaient bien avoir contribué à la victoire de la gauche aux élections législatives. Deux sentiments face auxquels ils lancent une initiative qu'ils qualifient d'*« unitaire »*.

Unitaire par les noms qui figurent au bas de ce texte. Les cinéastes, qui s'étaient retiré du collectif des pétitionnaires en mars, ont rejoint le mouvement, contribuant même de façon importante à la rédaction finale du texte. La liste des signataires regroupe par ailleurs des personnalités connues, souvent à l'origine du mouvement de février, mais aussi des personnes dont la célébrité n'a pas dépassé les frontières de leur profession. Soucieux de répondre aux accusations de parisianisme lancées en février, les signataires ont enfin respecté un équilibre entre la capitale et la province.

« L'ÉMOTION ET LA MORALE »

Unitaire, l'initiative l'est également par l'objectif adopté et la forme retenue. Une première mouture de l'appel, rédigée le 16 septembre et titrée *« Tenir promesse »*, ciblait directement le projet Chevènement et dénonçait le refus du gouvernement d'abroger les lois Pasqua et Debré, ce à quoi Lionel Jospin s'était pourtant engagé. Mais à l'issue d'une seconde réunion et sous l'impulsion des cinéastes, le texte final a été recentré sur la régularisation des sans-papiers. Une manière de *« rester fidèle à l'esprit de février »*, explique la réalisatrice Pascale Ferran, à savoir un appel aux principes.

« Ce texte privilégie l'émotion et la morale », résume l'avocate Françoise Cotta. *« Moi, j'aurais préféré que l'on dénonce clairement le projet Chevènement qui s'inscrit dans le droit fil des lois Pasqua et Debré en continuant de faire de l'immigré le bouc émissaire, mais la majorité en a décidé autrement »*, poursuit-elle. *« Le projet Chevènement sera notre prochain objectif*, assure sa consœur Charline Elkind, *mais là, il fallait avant tout parvenir à un texte unitaire. »* Ce même souci a interdit toute référence à un *« grand débat national »* sur l'immigration, certain le jugeant indispensable, mais d'autres en redoutant les effets pervers.



Produit d'un consensus, cette priorité accordée à la régularisation des sans-papiers traduit également le souci des signataires de *« ne pas être complices d'un marché de dupes »*, comme l'affirme l'appel. *« Parmi les quelque 120 000 dossiers qui vont être déposés, une moitié seulement sera peut-être régularisée*, explique l'écrivain Patrick Cahuzac. *Que va-t-on faire des autres ? Les laisser dans la nature ? Les reconduire à la frontière ? Nous tous, les signataires de février, mais aussi le gouvernement, le PS, la gauche, nous les avons invités à sortir de la clandestinité et à nous faire confiance. Et cette opération de régularisation va se transformer en formidable opération de police. Vous imaginez, un fichier avec 60 000 noms d'étrangers irréguliers ? Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas vu ça... »*

L'appel s'en prend donc violemment à cette opération. Sans trop se soucier des détails... Il explique ainsi que *« 90 000 demandes ont été recensées pour moins de 1 200 régularisations »*. Une formulation qui laisse à penser que 88 800 demandes auraient été rejetées. En réalité, à la fin du mois d'août, date où les derniers chiffres officiels ont été publiés, les réponses négatives ne dépassaient pas 300... Au ministère de l'intérieur, on précise que sur les quelque 115 000 à 120 000 demandes déposées fin septembre, le nombre de régularisations déjà prononcées devraient se situer *« entre 5 000 et 10 000 »* et le nombre de refus *« sensiblement en dessous »*. Autant dire que la première caractéristique de cette régularisation est aujourd'hui sa lenteur.

Pour les signataires, l'essentiel reste cependant le sentiment d'avoir été *« trompés »*. *« C'est vrai que de la gauche, nous attendions tous autre chose »*, résume l'écrivain Dan Frank. Cet appel s'inscrit donc dans une sorte de *« devoir de suite »*, qui après avoir frappé sur le camp d'en face, conduit les signataires à se battre aujourd'hui dans leur propre famille. Avec toutefois, un espoir supplémentaire, que résume Patrick Cahuzac : *« Avant, nous avions affaire à des sourds chroniques. Aujourd'hui, nous avons quand même l'espoir d'être entendus. »*

Nathaniel Herzberg

Cinéastes, médecins, coiffeurs, avocats...

Le nouvel appel a réuni, mercredi 1er octobre, environ 1 300 signataires. Parmi eux, 80 avocats, 95 musiciens, 115 comédiens et gens du théâtre, 210 réalisateurs, producteurs et techniciens du cinéma, une trentaine d'écrivains et autant de journalistes. A leur côté, de nombreuses professions sont également représentées : libraires, bibliothécaires, médecins, psychanalystes, infirmières, éducateurs, antiquaires, kinésithérapeutes ou encore coiffeurs.

Les initiateurs de l'appel soulignent que de nombreuses professions n'ont pas encore été contactées et que d'autres n'ont commencé à recueillir leurs signatures que mardi, voire mercredi. L'appel *« à la désobéissance »* civile lancé en février avait recueilli plus de 100 000 signatures.

Des députés de gauche appellent à des « contre-projets »

UN PETIT NOMBRE d'élus de gauche, parmi lesquels Guy Hascoët (Vert, Nord), Noël Mamère (écologiste, Gironde), Kofi Yamgnane (PS, Finistère), Yann Galut (PS, Cher), Alain Tourret (PRS), appellent leurs collègues des groupes de la majorité à les rejoindre, au sein d'une *« commission de la majorité plurielle »*, pour le moment tout à fait informelle, afin d'auditionner les associations concernées par l'immigration et, dans quelques jours, présenter, *« sur cette base, des amendements communs »* au projet de loi de Jean-Pierre Chevènement. De leur côté, les communistes refondateurs, qui semblent décidés à voter contre ce texte, s'apprêtent à présenter devant le groupe communiste un contre-projet, pour tenter de l'amener vers le *« non »*.

MAUVAISE HUMEUR

Dès le départ, les parlementaires de la majorité avaient regretté de ne pas avoir été associés à l'élaboration des projets de loi sur l'immigration et la nationalité. Un peu plus tard, lors de l'audition de Patrick Weil devant la commission des lois de l'assemblée nationale, le 18 septembre, Jacques Brunhes (PCF, Hauts-de-Seine) avait annoncé que le groupe communiste souhaitait une saisine du Conseil constitutionnel sur l'allongement de la durée de rétention administrative à quatorze jours. Guy Hascoët avait donné son accord à une telle démarche. Première traduction d'une mauvaise humeur sous-jacente. Préparant un appel qui, en cas de succès, devrait être rendu public dans quelques jours, les députés *« pluriels »* réunis autour de Guy Hascoët et de Noël Mamère expliquent qu'*« au-delà de leurs formations respectives »*, ils entendent bien *« faire avancer le débat »* sur un sujet qu'ils jugent symbolique et *« essentiel pour la majorité plurielle »*.

CANALISER LES INTERROGATIONS

« Ce n'est pas une machine de guerre contre le gouvernement », préviennent-ils. *« Nous voulons simplement faire sortir le débat de la caricature »*, afin de *« se démarquer des positions outrancières et irréalistes défendant l'immigration zéro ou la liberté complète d'entrée et de séjour »*.

L'inquiétude, en effet, gronde. *« Les propos tenus par le premier ministre lors de son audition par le groupe RCV, le 23 septembre, ne nous ont pas convaincus qu'il existait un espace de débats et de manœuvre. » « Nous souhaitons que le gouvernement ne " boucle " pas son attitude. Si c'était le cas, nous cesserions de jouer »*, explique Guy Hascoët. Ces députés réclament, entre autres, l'abolition de la double peine, l'attribution plus large des cartes de dix ans, l'amélioration du droit du sol.

Jean-Pierre Chevènement a entrepris, de son côté, la tournée des députés. Après avoir été entendu le 30 novembre, par le groupe Radicaux, Citoyens et Verts (RCV) de l'Assemblée nationale, il se rendra le 7 octobre devant les députés socialistes, puis le 21 devant le groupe communiste. Le 30 septembre, députés et sénateurs socialistes ont décidé de créer un groupe de travail commum pour proposer des amendements au projet de loi, a indiqué Claude Estier, à l'issue de la rencontre entre Lionel Jospin et le groupe socialiste du Sénat. Une manière officielle, cette fois, de canaliser les interrogations des parlementaires socialistes...

Ariane Chemin et Jean-Baptiste de Montvalon

La Commission des droits de l'homme propose une réécriture des textes

PLUS qu'à de simples amendements, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) appelle, dans un avis adopté mercredi 1er octobre et transmis à Matignon, à une réécriture d'ensemble des projets de lois gouvernementaux sur la nationalité et l'immigration dans un sens plus libéral. Derrière un strict rappel des exigences des droits de l'homme, la CNCDH, organe placé auprès du premier ministre, taille en pièces les textes préparés par le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur. Cet avis remet en cause tant de choix gouvernementaux qu'il ne devrait être pris que très partiellement en compte, d'ici à l'adoption des deux projets en conseil des ministres, le 15 octobre. Mais ce texte pourrait nourrir la contestation qui couve au sein de la majorité.

La commission présidée par Jean Kahn, sorte de parlement du monde associatif spécialisé dans la défense des étrangers et des droits de l'homme, avait pris les devants dès juillet, en rédigeant une *« note d'orientation »* sur ces sujets. Elle prônait déjà une refonte totale de la législation sur l'immigration à partir du strict respect de certains droits universels, comme celui d'*« aller et venir »*, de *« mener une vie familiale normale »* ou d'*« égalité »* entre Français et étrangers. L'avis rendu mercredi à la demande du gouvernement ne reprend pas ce schéma révolutionnaire, *puisqu'il porte sur les copies* ministérielles qui toilettent les lois Méhaignerie et Pasqua de 1993. Pourtant, examinant chaque point des réformes à l'aune des droits de l'homme, la commission qui a travaillé sous la conduite de Jacques *Ribs*, conseiller d'Etat honoraire, propose trente et une modifications destinées à tourner radicalement les pages répressives des années 90. Reconnaissant que les projets actuels constituent *« un progrès par rapport à l'état du droit résultant des lois Pasqua, Méhaignerie et Debré »*, la CNCDH souhaite en accentuer très nettement la tonalité libérale pour revenir à l'esprit des lois Joxe de 1989 et Dufoix de 1984.

● **Nationalité.** Le projet de loi Guigou propose un compromis entre la loi d'avant 1993 et l'actuelle pour les enfants nés en France de parents étrangers : acquisition de la nationalité française par déclaration entre seize et dix-huit ans, puis automatique à dix-huit ans. La CNCDH estime que l'exigence d'une manifestation de volonté, introduite en 1993, *« a pu être ressentie comme une marque de rejet exprimée par la représentation nationale à l'égard des jeunes concernés »*. Tout en accueillant *« favorablement »* le projet gouvernemental, elle souhaite *« l'établissement d'un droit du sol intégral, sous réserve des conditions de résidence »*, c'est-à-dire la suppression de toute démarche volontaire spécifique aux enfants d'étrangers.

L'avis recommande un retour complet à la loi en vigueur entre 1889 et 1993. Est proposé le rétablissement de la possibilité pour les parents étrangers d'obtenir la nationalité pour leurs enfants mineurs *« afin de simplifier la situation (...) des jeunes concernés durant leur minorité »*. Une disposition proche avait été défendue par le garde des sceaux mais a été rejetée par le premier ministre. La crainte de voir des parents utiliser la nationalité de leurs enfants pour régulariser leur propre situation a motivé cet arbitrage contesté par la CNCDH.

● **Asile.** Satisfaite de la reconnaissance de la spécificité de l'asile politique, la CNCDH pointe plusieurs insuffisances du projet. Alors que les victimes de persécutions *n'émanant pas d'un Etat* (les victimes des islamistes en Algérie par exemple) se voient aujourd'hui refuser la protection de la France par suite d'une interprétation restrictive de la Convention de Genève, la commission demande que le statut de réfugié puisse être accordé *« quel que soit l'auteur des persécutions »*. Elle propose aussi d'ériger l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), actuellement placé sous tutelle des affaires étrangères, en *« autorité administrative indépendante »*. Quant à l'asile territorial, accordé par le ministre de l'intérieur, il devrait, selon elle, être entouré de garanties : motivation des refus et recours suspensif.

● **Certificat d'hébergement.** La commission estime que ce document doit faciliter l'obtention d'un visa et non *« instaurer une vérification supplémentaire en maintenant une logique de contrôle et en laissant aux maires la possibilité de pratiques arbitraires (...) »*. A l'instar de M. Chevènement, elle en souhaite le remplacement par *« une simple attestation d'accueil »*.

● **Visas.** Alors que le projet de loi limite à quelques cas l'exigence d'une motivation des refus de visas, la CNCDH propose la généralisation de cette mesure et l'instauration d'un recours enserré *« dans un délai raisonnable »*.

● **Titres de séjour.** Les *« avancées »* du projet de loi sont saluées, mais la commission estime que les étrangers régularisés (jeunes, résidents de longue durée, époux de Français, etc.) devraient obtenir une carte de dix ans et non un titre précaire d'un an, s'agissant de personnes *« ayant en réalité vocation à poursuivre leur vie en France »*. Quant aux cartes de dix ans, elles devraient être délivrées sans condition, ni de respect de l'ordre public, ni d'entrée, ni de séjour régulier, selon la CNCDH. Celle-ci demande aussi l'interdiction de la prise d'empreintes digitales des demandeurs de carte de séjour et le rétablissement des « commissions de séjour » supprimées par la loi Debré.

● **Mariage.** La commission estime que l'instauration de délais après le mariage, tant pour l'obtention d'une carte de résident que pour l'acquisition de la nationalité *française, revient à soupçonner* de fraude l'ensemble des mariages « mixtes ». Elle demande donc la suppression de ces délais jugés discriminatoires.

● **Droits sociaux.** La limitation à certaines *« pathologies graves »* des droits à l'assurance-maladie des retraités étrangers est jugée *« discriminatoire »*, s'agissant de personnes ayant normalement cotisé. La CNCDH veut aussi faire abroger les dispositions de la loi Pasqua qui empêchent l'immatriculation à la sécurité sociale des sans-papiers, même s'ils cotisent.

● **Regroupement familial.** La commission estime que le droit accordé aux scientifiques étrangers de faire venir leur conjoint devrait s'appliquer à tous les étrangers. Pour repecter le droit fondamental à la vie familiale, les conditions de ressources et de logement devraient être, selon elle, supprimées.

● **Rétention et reconduite à la frontière.** Les sanctions pénales (prison) prévues à l'encontre des sans-papiers devraient être supprimées puisque l'administration *« dispose des moyens pour permettre »* leur éloignement du territoire. La commission estime que ces peines sont *« inopérantes sur la maîtrise des flux migratoires, contribuent à la suroccupation des prisons et ont un effet criminogène alimentant en outre l'amalgame entre les étrangers irréguliers et les délinquants »*. La rétention constitue une privation de liberté sans jugement, rappelle-t-elle, pour s'opposer au passage de dix à quatorze jours de sa durée maximale, qualifiée de *« mesure excessive et disproportionnée »*.

● **Expulsion.** Afin de réduire les risques d'arbitraire administratif, la CNCDH souhaite que tous les étrangers protégés contre l'expulsion (parent ou conjoint de Français, résident ancien, etc.) le soient aussi contre l'interdiction du territoire. Pour les délinquants, les expulsions seraient limitées aux cas de *« menace pour l'ordre public »* non seulement *« grave »* mais aussi *« actuelle »*. Enfin, selon la commission, la possibilité d'expulser devrait être justifiée par *« une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat et la sécurité publique »*. Fidèle à l'exigence d'un *« recours effectif »* pour chaque sanction, les défenseurs des droits de l'homme demandent le rétablissement du pouvoir décisionnel de la commission d'expulsion.

Philippe Bernard

Le salaire net a baissé de 1,3 % en moyenne en 1996, selon une étude de l'Insee

La moitié des rémunérations nettes est inférieure à 8 600 francs

Selon une étude de l'Insee, publiée jeudi 2 octobre, le salaire net des salariés du secteur privé et des entreprises publiques a reculé, en 1996, de 1,3 % en moyenne. Ce constat alimentera sûrement la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, prévue le 10 octobre.

DANS LE DÉBAT sur la mise *sous conditions* de ressources des allocations familiales, majorité et opposition se querellent sur la notion de *« classes moyennes »*. L'étude de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), publiée jeudi 2 octobre, remet quelques pendules à l'heure : en 1996, *dans le secteur* privé et les entreprises publiques, le salaire moyen offert pour un temps de travail complet s'est élevé à 13 500 francs par mois en brut et à 10 685 francs net.

L'étude souligne aussi que la moitié des salaires nets est inférieure à 8 600 francs, un quart à 6 770 francs. C'est la hausse des prélèvements sociaux (cotisations sociales, CSG et RDS) qui a entraîné une baisse de 1,3 % en moyenne du salaire net en francs constants (hors inflation) par rapport à 1995.

En 1993 et en 1994, les prélèvements avaient également augmenté d'un point avec pour conséquence une baisse de 1,2 % du pouvoir d'achat des salaires nets. En 1995, la hausse des prélèvements avait été faible (+ 0,3 point) entraînant une baisse de 0,3 % du salaire net. *« Une partie de la hausse des prélèvements de 1996 provient de l'effet en année pleine de la suppression, en septembre 1995, de la remise forfaitaire de 42 francs* [instaurée pour tous les salariés au moment de la création de la CSG] », explique l'Insee, qui estime que cette mesure a pesé de 0,3 point sur l'évolution des salaires nets en 1996.

RECUL DES PRIMES

En outre, la création de la contribution au RDS, en février 1996, a eu un impact de 0,5 point, *le reste étant dû à la hausse des* taux de cotisations de retraite complémentaire. L'Insee relève que *« l'effet de la suppression de la remise forfaitaire n'est pas uniforme selon le salaire »*. Ainsi, au 1er septembre 1995, la baisse de salaire net imputable à cette mesure était de 0,9 % pour un salaire égal au SMIC et de 0,2 % en moyenne pour les cadres, qui ont subi une plus forte augmentation des cotisations sociales.

Les effets de ces prélèvements diffèrent donc selon les catégories. Ainsi si, en 1996, le SMIC brut a progressé de 1,6 % en francs constants en moyenne annuelle, il est resté stable en net. Ce sont les cadres qui ont été les plus touchés par la baisse du salaire net, avec un recul de 3,1 %. En 1996, leur salaire moyen s'est établi à 249 160 francs nets, soit 2,6 fois celui des ouvriers et des employés.

A une moindre augmentation du salaire de base s'est ajouté, pour eux, un recul plus important de la part des primes dans leurs revenus. L'Insee rappelle qu'en 1994 et 1995 la reprise de l'emploi s'était *accompagnée d'une augmentation* significative de la part des primes dans le salaire brut. En 1996, elle a reculé de 0,4 %. Enfin, souligne l'étude, *« le pouvoir d'achat du salaire brut moyen est resté constant en raison notamment d'un impact limité de la hausse des qualifications »*. Son effet *– + 0,3 % en* 1996 – est identique à celui de 1995. Il était de + 0,7 % par an entre 1991 à 1994.

Bruno Caussé

Mme Aubry reproche au Sénat d'avoir « dénaturé » le projet sur l'emploi des jeunes

Le texte, adopté par 137 sénateurs, devait être examiné jeudi en commission mixte paritaire. Le dispositif définitif est censé entrer en application le 15 octobre

EN VOTANT, peu avant une heure jeudi 2 octobre, par 137 voix contre 117, sa propre version du projet de loi sur les emplois-jeunes, la majorité RPR-UDF du Sénat a montré le trouble dans lequel l'avait plongée ce texte qui vise à créer, en trois ans, 350 000 emplois dans les secteurs public, parapublic et associatif. Le scrutin a suscité un éclatement inhabituel de la majorité sénatoriale. Sur les 117 voix qui se sont prononcées contre le texte amendé par les sénateurs, on compte notamment 74 socialistes, 16 communistes (CRC), *13 centristes (UC), 8 libéraux (RI)*, 5 radicaux (RDSE), mais aucun RPR. Sur les 137 voix favorables, on compte notamment 91 RPR, *12 centristes, 16 libéraux et* 12 RDSE. Trente-deux centristes et 21 Républicains indépendants se sont abstenus.

*Quelques comptes ont été ré*glés, en séance. Le rapporteur Louis Souvet (RPR, Doubs) s'est désolidarisé de certains amendements adoptés par ses amis : *« Je n'assume pas tout ce qui a été voté »*, a-t-il déclaré. Le président de la commission des affaires sociales, Jean-Pierre Fourcade (UDF-RI, Hauts-de-Seine) a jugé qu'un certain nombre d'amendements ont *« un peu dénaturé notre texte »*.

AMENDEMENTS « DOGMATIQUES »

Dénaturé. C'est aussi le terme utilisé par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et des orateurs de la « majo*rité plurielle »* pour *décrire le* sort subi par le projet de loi après son passage à *« la moulinette »* de la majorité sénatoriale, selon la *formule de Nicole Borvo* (PC-CRC, Paris). Claude Estier (PS, Paris) a estimé que *« le dispositif initial devient inopérant et même incohérent »*. Le président du groupe socialiste a cité en exemple au RPR et à l'UDF l'attitude des quarante et un députés *de droite* qui, le 17 septembre, s'étaient *« bien gardés de s'opposer »* au projet.

Après avoir remercié MM. Fourcade et Sauvet d'avoir accepté d'amender un texte avec lequel ils étaient pourtant en désaccord, Mme Aubry a administré une véritable leçon aux auteurs des amendements *« dogmatiques »* qui ont été déposés sans l'accord de la commission. Le texte comporte, selon la ministre, des *« contradictions »* telles qu'il n'est *« pas applicable »* en l'état. Mme Aubry a ainsi noté que beaucoup d'orateurs de la majorité sénatoriale se sont inquiétés du coût du dispositif, tout en élar*gissant le champ des employeurs* et celui des bénéficiaires des emplois-jeunes.

Le texte devait être examiné, *jeudi, par une commission mixte* paritaire, composée de sénateurs et de députés. L'échec de cette commission étant prévisible, ce sera, *après un nouvel examen*, la version déjà votée par l'Assemblée nationale, agrémentée de quelques modifications sénatoriales, qui deviendra le projet définitif, dont Mme Aubry a précisé qu'il entrerait en application dès le 15 octobre.

Fabien Roland-Lévy

L'annualisation réussie des salariés de Codiac, à Tourcoing

TOURCOING
de notre envoyé spécial

Cela n'avait pas bien commencé chez Codiac, société de quatre-vingts salariés (moyenne d'âge : vingt-neuf ans) installée dans une friche industrielle de Tourcoing, car c'est le patron qui avait pris l'initiative de proposer une réduction du temps de travail de 10 %. *« Ça nous a surpris, et nous avons eu peur que le salaire ne soit réduit »*, reconnaissent les quatre membres du conseil d'entreprise, Sabine Simon, Anca Litteri, Djamila Abed et Sandrine Parisaux.


35 HEURES

Fondateur en 1979 de cette entreprise de distribution d'accessoires d'électro-ménager, Laurent Degroote a été poussé par la nécessité de répondre dans les vingt-quatre heures aux commandes des grandes surfaces et des commerçants. *« Il nous faut réagir de plus en plus vite pour accompagner nos clients qui se développent en Europe, notre marché domestique*, explique-t-il. *Nos sacs à poussière pour aspirateurs, nos filtres pour hottes aspirantes, nos verseuses pour cafetières électriques, nous devons les réceptionner, les conditionner et les expédier au plus vite, qu'on nous les demande de Carrefour Turquie ou d'un magasin du Sud-Ouest ! »*

« Nous devons être prêts à mieux faire face à la pointe du mardi et à travailler, un jour, le samedi sans avoir à renégocier à chaque fois les conventions collectives, continue M. Degroote. *Je ne pouvais obtenir cet assouplissement qu'en passant par une annualisation dont les salariés devaient avoir leur part sous forme de réduction du temps de travail, car les contraintes sont fortes pour eux. J'ai donc publié le projet et semé une belle pagaille dans l'entreprise. »*

HUIT EMBAUCHES

Les uns se sont dit que la réduction de 169 à 152 heures de travail par mois se traduirait par une baisse de salaires. Les autres y voyaient la fin programmée de leur emploi à plein temps. Certains se demandaient avec perplexité ce qu'ils feraient de la demi-journée par semaine qu'ils récupéreraient. Les cadres s'angoissaient d'une multiplication des horaires particuliers qui désorganiseraient leur service et ne voyaient pas du tout comment profiter, eux aussi, de ce temps libre supplémentaire.

Fidèle à la méthode du Centre des jeunes dirigeants (CJD), dont il est vice-président au plan national, M. Degroote s'est investi à fond dans une négociation tous azimuts de six mois pour expliquer qu'il *« n'y avait pas de loup »* derrière son projet d'appliquer la loi Robien dans son entreprise.

Les salariés ont compris que, sans réduction de salaire, la réduction du temps de travail pourrait être débitée en heures, en demi-journées (par semaine), en journées (par quinzaine) et jusqu'à quatre semaines de congés supplémentaires (par an). A charge pour eux de discuter de leurs envies afin de ne pas désorganiser l'entreprise, d'autant que l'équivalent de huit embauches sont prévues pour apporter à celle-ci le renfort et les compétences nouvelles requises par un développement de son activité de 10 % l'an. L'entreprise, elle, peut compter sur un gel des salaires pendant un an, sur la baisse des charges sociales pendant sept ans prévue par la loi et sur l'annualisation, qui permet de mobiliser le personnel pendant les jours de pointe jusqu'à dix heures par jour.

ONZE HORAIRES

Lorsqu'il a fallu signer l'accord, l'absence de représentant syndical a ralenti le processus pendant plusieurs mois. Les quatre membres du conseil d'entreprise se sont mis en quête d'un syndicat accueillant. La CGT les a découragés en faisant de leurs adhésions un préalable à l'étude du dossier. Le représentant de la CFDT qu'elles ont contacté a été désavoué par une hiérarchie hostile à l'accord. Alors, elles se sont tournées vers la CFTC et ont pu signer le texte.

A partir du 1er mars, la mise en place du nouveau système a déclenché un certain tohu-bohu. Toutes les femmes désiraient prendre leur mercredi pour pouvoir garder leurs enfants. Après négociations entre intéressées, les horaires se sont adaptés aux nécessités du service. Les chefs se sont aperçus qu'il n'était pas si compliqué que cela de gérer onze horaires différents sur un effectif de trente-deux personnes. Finalement, personne ne souhaite revenir au régime antérieur. Virginie Delepaul, du service logistique, se félicite de pouvoir à présent, dans le cadre du deux tiers de temps que prévoyait déjà son contrat, s'arrêter *« du jeudi midi au lundi midi »* pour s'occuper de sa fille. Et 95 % des commandes sont honorées par Codiac en vingt-quatre heures, contre 80 % auparavant.

Tout irait pour le mieux si Gilles Saint-Oyant, le chef comptable, n'était astreint... à faire des heures supplémentaires à la maison pour établir les tableaux en forme de casse-tête qui permettront au patron, comme aux salariés, de s'assurer que chacun a bien travaillé 1 824 heures par an. Ni plus, ni moins.

Alain Faujas



Le gouvernement est prêt à revenir, en 1998, sur le plafonnement des allocations familiales

La Cour des comptes dénonce certaines mesures en faveur des familles

Martine Aubry a confirmé, mercredi 1er octobre, son souci de « *remettre à plat* » la politique familiale. Le RPR et l'UDF commencent à faire de la famille un cheval de bataille contre le gouvernement. Des associations appellent à manifester le 11 octobre. Dans son rapport annuel sur la Sécurité sociale, publié mercredi, la Cour des comptes épingle le coût élevé de l'AGED et l'allocation parentale d'éducation.

SIX JOURS après avoir confirmé que les allocations familiales seront bien versées sous condition de ressources à partir de 1998, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a fait une ouverture en direction des associations familiales. Elle a déclaré, mercredi 1er octobre, devant les députés, que le gouvernement était « *prêt à reprendre cette mesure s'il s'avérait qu'un consensus large* » – encore inexistant au sein du mouvement familial ou des syndicats – se dégageait en faveur d'autres solutions : abaissement du plafond du quotient familial, intégration des « allocs » dans les revenus imposables, etc.

Le gouvernement a annoncé une « *remise à plat* » de la politique familiale en 1998, Mme Aubry étant « *convaincue que nous réussirons à mettre en place* [avec le mouvement familial] *une politique qui aide vraiment les familles, et notamment celles qui en ont vraiment besoin* ». Au milieu d'un beau chahut organisé par les députés RPR et UDF, elle a, une nouvelle fois, défendu la mise sous condition de ressources des « allocs », rappelant qu'une famille ayant un « *employé de maison à temps plein à 115 000 francs par an* » pour garder de jeunes enfants bénéficiait d'une aide de la collectivité de 85 000 francs (cumul de la l'allocation de garde d'enfant à domicile – AGED – et de la réduction d'impôt sur le revenu).

« CHIFFRES TRUQUÉS »

« *Voilà l'injustice que vous défendez aujourd'hui* », a-t-elle lancé à l'opposition qui la brocardait, notant qu'une aide d'une telle ampleur n'existait dans aucun pays. « *Chiffres truqués* », « *matraquage* », ont répliqué deux députés UDF des Yvelines, Christine Boutin et Anne-Marie Idrac, tandis que Didier Quentin (RPR, Charente-Maritime) n'hésitait pas à user de la fameuse formule d'André Gide – « *Familles, je vous hais* » – pour résumer la politique gouvernementale. Dans un communiqué, le PS rappelait, quelques heures plus tard, que le plafonnement des allocations ne concerne que 8 % des familles en bénéficiant et que la diminution de moitié de la réduction d'impôt ne pénalise que 0,25 % des foyers.

Au moment du plan Juppé, qui avait notamment prévu un gel des prestations en 1996, pénalisant toutes les familles, y compris les plus modestes, le RPR et l'UDF avaient été la cible des associations familiales les plus conservatrices, comme Familles de France ou les Associations familiales catholiques, qui appelent à manifester, le 11 octobre, à Paris et en province. Revenus dans l'opposition, ils semblent aujourd'hui renouer avec ces mouvements, alors que l'Union nationale des associations familiales, pourtant très critique sur le plafonnement des allocations, a adopté une position plus modérée.

Ces manifestations sont soutenues par la CFTC, qui préside la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Cette dernière a émis, le 30 septembre, un « *avis défavorable* » à une très large majorité (30 voix contre, 3 pour), sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui comporte la mesure de plafonnement des allocations et la réduction par deux de l'AGED. Dans ce contexte polémique, le rapport annuel de la Cour des comptes sur la « Sécu », présenté par son premier président, Pierre Joxe, mercredi, apporte des arguments à ceux qui veulent revoir les aides à la petite enfance.

La Cour avait déjà noté, dans son rapport 1996, que le cumul AGED-réduction d'impôt se traduisait par « *un taux réel très élevé de prise en charge par la collectivité* » des emplois familiaux, et avait un caractère « *inégalement redistributif* ». Elle se penche, cette année, sur l'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE) au deuxième enfant (3 006 francs pour le parent gardant un enfant de moins de trois ans). Prévue par la loi famille du 25 juillet 1994, elle a entraîné un « *emballement* » des dépenses, alors que l'APE est « *peu redistributive* » et crée un « *effet d'aubaine* » pour les mères au foyer. « *Attrayante* » pour une femme au chômage ou en travail précaire, son succès est, selon le rapport, « *dû en grande partie à la dégradation* » du marché du travail féminin.

Jean-Michel Bezat







Jacques Chirac prend la défense de la marine

Faute de crédits suffisants, plusieurs bâtiments devront rester à quai en 1997 et en 1998. Le « Foch » est le seul porte-avions en service

« ÇA FAIT TRÈS MAL ! » Cet aveu, inhabituel dans la bouche d'un chef militaire, émane du chef d'état-major de la marine, l'amiral Jean-Charles Lefebvre, entendu, mercredi 1er octobre, par la commission de la défense de l'Assemblée nationale sur la réduction du budget militaire pour 1998. La veille, Jacques Chirac avait pris la défense de la marine, contrainte de laisser à quai plusieurs bâtiments faute de crédits (*Le Monde* du 2 octobre).

Après plusieurs mois d'immobilisation pour entretien et réparations, le porte-avions *Foch*, qui a trente-quatre ans d'âge, est, de nouveau, en activité au sein de la marine nationale. Il est désormais le seul porte-avions français en service. Le *Clemenceau* restera à quai, définitivement, à Toulon, après avoir parcouru l'équivalent de cinquante tours du monde durant son existence. Le nouveau porte-avions nucléaire, le *Charles-de-Gaulle*, ne sera pas prêt avant fin 1999. Compte tenu des révisions périodiques qui, même de courte durée, peuvent occuper 30 % de son cycle opérationnel, le *Foch* ne pourra plus remplir, jusqu'à la fin du siècle, toutes les missions que la marine française pouvait se voir confier par le gouvernement du temps où elle alignait deux porte-avions.

SURCOÛTS « ULTÉRIEURS »

De la plage de Fréjus, où des actions de débarquement lui ont été présentées, le 30 septembre, dans le cadre de l'exercice « Fanfar 97 », M. Chirac a mesuré le handicap potentiel que représente, face à des crises « *qui doivent*, a-t-il dit, *se gérer de façon moderne* », cette diminution de capacités dans l'aéronavale. « *J'ai vu de beaux bateaux* », s'est exclamé le président de la République. Et s'adressant plus spécialement au vice-amiral d'escadre Philippe Mallard, commandant la force d'action navale (FAN), dont le *Foch* est le fleuron, M. Chirac a ajouté : « *Vous regrettez de ne pas en avoir assez. Vous avez raison.* »

Faite publiquement, devant le ministre de la défense, Alain Richard, et devant un parterre de cadres de la marine, cette allusion renvoie à la « *mise en garde* » que M. Chirac avait formulée au conseil des ministres, le 24 septembre, propos du budget de la défense pour 1998. Le président de la République juge ce budget insuffisant si, en l'état présent, on le rapporte aux engagements présidentiels de la programmation militaire 1997-2002.

En prenant la défense de la marine, le chef de l'Etat a fait écho aux inquiétudes de l'amiral Lefebvre, qui s'en était ouvert, le 26 août, dans une note « confidentiel-défense » au ministre de la défense. Dans ce document, l'amiral Lefebvre et son sous-chef d'état-major « plans », le vice-amiral Gilles Combarieu, « *appellent l'attention sur le fait que les mesures de réduction ou l'étalement budgétaire touchent à l'entretien de la flotte et aux constructions navales* ». Selon les deux officiers généraux, ces mesures, qui se traduisent par une réduction des crédits d'équipement de 9,5 %, entraineront des « *surcoûts ultérieurs* ». Par exemple, le retard de trois ou quatre mois de la mise en service du *Charles-de-Gaulle* coûtera 130 millions à 150 millions de francs supplémentaires.

DISPARITIONS

Déjà, la marine a dû, en 1997, désarmer plus tôt que prévu une douzaine de bâtiments de tous tonnages. Outre le *Clemenceau*, qui va servir de magasin de pièces de rechange au *Foch*, ont été ou seront retirés du service trois sous-marins d'attaque à propulsion classique, une frégate anti-sous-marine, un aviso (avec sept ans d'avance sur l'échéance normale), le pétrolier-ravitailleur d'escadre *Durance* (avec dix ans d'avance), deux navires de soutien logistique et quatre chasseurs de mines. Dans les deux ans, ce sera probablement au tour de trois autres sous-marins, une frégate, trois avisos et un bâtiment de soutien de disparaître.

A Toulon, la FAN, forte d'une vingtaine de navires autour du *Foch*, devrait, selon les études en cours, interrompre les activités d'une frégate lance-missiles (il s'agit du *Duquesne*) ou d'une frégate anti-sous-marine (de la classe du *Georges-Leygues*), voire des deux à la fois. L'inquiétude des marins s'avive du fait de devoir immobiliser à quai des unités de combat destinées, en temps normal, à assurer la protection et l'escorte du porte-avions. En cas d'opérations extérieures, imaginent déjà des officiers d'état-major, le risque existe que la France ne soit amenée à avoir besoin d'un accompagnement qui lui serait fourni par des marines alliées.

A Brest, en 1998, c'est le porte-hélicoptères *Jeanne-d'Arc*, le navire d'application de l'Ecole navale, dont la remise en état a été différée et qui est arrêté, après cent mille heures de fonctionnement, pour des raisons de sécurité. Le plan de charge de l'arsenal de Brest subira une nouvelle baisse de ses activités. La formation des officiers de marine sera partagée par demi-promotion et transférée à bord de deux frégates, du transport de chalands de débarquement *Siroco* et d'un pétrolier-ravitailleur d'escadre.

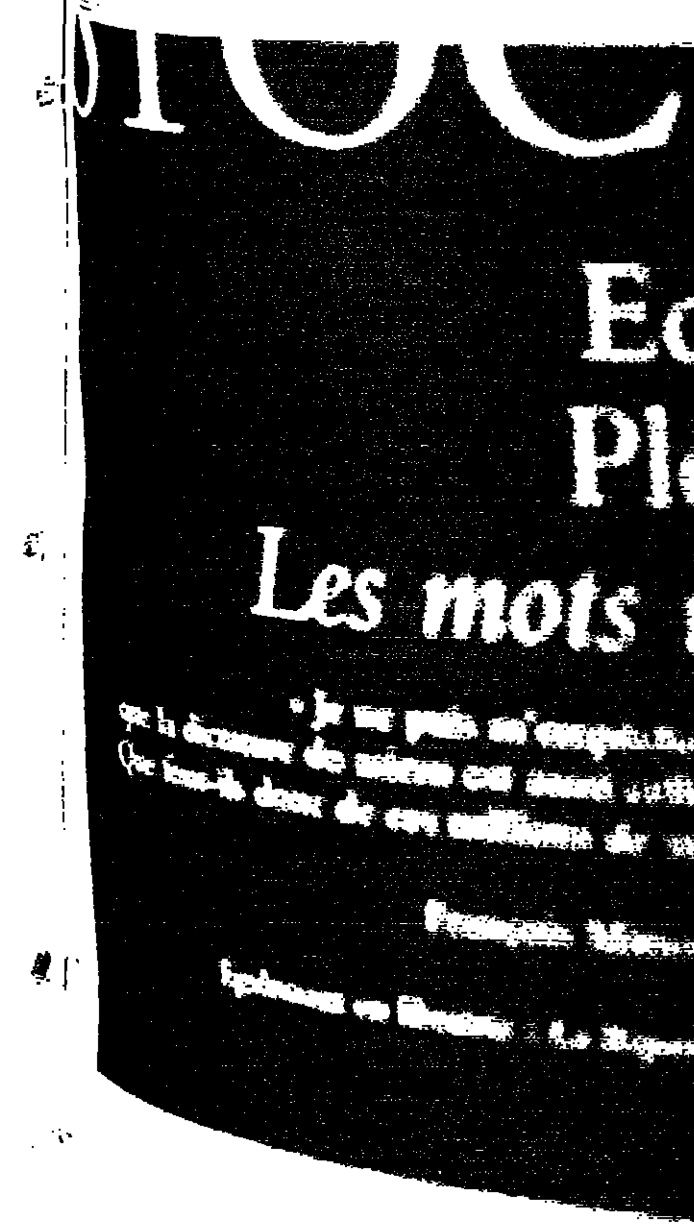
Jacques Isnard

Les instituts de conjoncture valident les prévisions gouvernementales

LA COMMISSION DES COMPTES de la nation devait se réunir jeudi 2 octobre. Les instituts de conjoncture qui y sont représentés ont réalisé, pour la circonstance, des prévisions économiques très proches de celles du gouvernement. Le « consensus » des instituts (c'est-à-dire la prévision moyenne) est de 2,2 % de croissance pour 1997 (comme l'estime le ministère des finances) et de 2,9 % pour 1998 (3 % selon les hypothèses du budget). Pour cette dernière année, l'estimation la plus pessimiste est celle de Rexecode (2,5 %), et la plus optimiste celle du Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE, 3,3 %). L'Office français de conjoncture économique (OFCE) et la Caisse des dépôts prévoient 3 %. Satisfaction supplémentaire pour le ministère des finances, ces instituts estiment que la reprise sera consolidée par une accélération de la demande intérieure. Pour la consommation, le « consensus » est ainsi de + 2,5 % en 1998 (2 % selon le gouvernement) et pour l'investissement de + 4,5 % (+ 4,1 % selon Bercy). Le « consensus » des économistes de banque est encore plus élevé que celui des instituts de conjoncture : dans ce cas, la hausse de l'investissement est même de 5,5 %.

■ ***PRÉFECTURES*** **: le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement**, a présenté, mercredi 1er octobre, le budget des préfectures aux représentants des personnels. Les syndicalistes ont protesté contre la perte de 190 emplois. M. Chevènement leur a répondu : « *C'était ça ou pas de primes* », faisant allusion à une dotation nouvelle de 6,6 millions de francs destinée à revaloriser les régimes indemnitaires.

■ **RÉGIONS : François Bayrou, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale**, a été chargé par son groupe de demander à Lionel Jospin une réforme du mode de scrutin régional instituant une référence régionale pour les listes départementales. Faute d'une telle modification, les députés UDF ne voteraient pas la proposition socialiste de créer une procédure permettant aux présidents de conseils régionaux privés de majorité de faire adopter leur budget sans vote.



هكذا من الأصل

JUSTICE Placée en liquidation le 26 juin, la plus importante étude d'administrateurs judiciaires de Nanterre (Hauts-de-Seine) a été victime d'un détournement d'au moins 200 millions de francs, organisé par ses deux associés, Olivier Sauvan et Jean-Michel Goulletquer. ● LES FONDS, convertis en bons du Trésor américains, ont disparu au mois de février 1996, virés sur le compte d'une société américaine, dont le président est un homme d'affaires qui prétend être *« la réincarnation de l'apôtre saint Paul »*. ● CETTE AFFAIRE fait peser sur l'ensemble de la profession des administrateurs la menace d'une contribution financière forcée, au moment où la gestion des tribunaux de commerce est de plus en plus contestée. ● DEUX DÉPUTÉS socialistes, François Colcombet et Arnaud Montebourg, proposent la création d'une commission d'enquête parlementaire sur ce sujet.

L'affaire Sauvan-Goulletquer ébranle les administrateurs judiciaires

200 millions de francs ont disparu en février 1996 d'une des plus importantes études de France. Ces fonds ont été virés sur le compte d'une société américaine, dont le président prétend être « la réincarnation de l'apôtre Saint-Paul »

200 MILLIONS DE FRANCS ont disparu. Peut-être davantage. Discrètement extraits, en deux virements, des caisses de l'une des plus florissantes études d'administrateurs judiciaires de France, ils ont emprunté un chemin bancaire sinueux, avant de s'évanouir de l'autre côté de l'Atlantique. Dernière étape connue : un compte de la Bank of America, à Portland (Oregon), dont le titulaire est un homme d'affaires du cru, qui se présente comme *« la réincarnation de l'apôtre Saint-Paul »*, et autour duquel gravitent d'interlopes intermédiaires...

Ainsi résumée, l'*« affaire Sauvan-Goulletquer »*, du nom des deux administrateurs de Nanterre (Hauts-de-Seine) accusés d'avoir détourné les fonds de leur étude, a des allures de *thriller* financier. Mais elle constitue, en outre, un véritable séisme pour une corporation dont les pratiques apparaissent de plus en plus contestées, en même temps qu'un révélateur de l'inefficacité des contrôles sur la gestion des entreprises en difficulté. Ni le tribunal de commerce, ni le parquet, ni les commissaires aux comptes, ni les banques ne semblent avoir suspecté pareil forfait, pourtant perpétré sous leurs yeux. Jugée *« ahurissante »* par le président du Conseil national des administrateurs judiciaires, Jean-Yves Aubert, la disparition d'une somme aussi considérable, effective à partir de février 1996, n'a, de fait, été constatée qu'un an plus tard, précipitant la mise en liquidation de la SCP Sauvan-Goulletquer le 26 juin 1997.

PASSE-PASSE INFORMATIQUE

Sans l'irruption de la justice dans les comptes de l'étude, pour les besoins d'une enquête, exigée par le parquet, sur les à-côtés douteux d'un redressement judiciaire conduit par M[e] Olivier Sauvan, la supercherie n'aurait peut-être jamais été dévoilée. Au début de l'année, la mise en évidence de l'utilisation frauduleuse, par l'administrateur, de quelque 6 millions de francs, versés à des proches sous forme d'honoraires et dissimulés au tribunal de commerce, conduit à la découverte du secret : les virements américains, qu'un tour de passe-passe informatique avait jusqu'alors permis de dissimuler.

En février 1996, c'est Jean-Michel Goulletquer qui avait ordonné le premier transfert de fonds. Mais son appel à la banque Rivaud, un vendredi soir, s'était heurté aux réticences d'un employé, sans doute effrayé par l'importance de la somme : 103 millions de francs. L'administrateur avait alors fait transiter la somme par un établissement concurrent, la banque Scalbert-Dupont, qui semble s'être montré moins regardant. La manœuvre consistait à convertir les fonds en bons du Trésor américains, afin d'être investis dans un *roll program*, opération d'investissement réputée aussi confidentielle que lucrative. Les intérêts ainsi produits devaient être reversés au profit d'une société-écran immatriculée dans un paradis fiscal, et à leur tour réinvestis. En deux ans, les deux administrateurs pouvaient, de la sorte, espérer doubler leur mise, et remettre l'argent dérobé dans les caisses de l'étude, qui, dans l'intervalle, aurait fonctionné grâce à sa seule trésorerie. Convaincu par son associé de la rentabilité assurée de ce placement clandestin – le taux de 2,5 % par mois était alors avancé –, Olivier Sauvan signait ainsi, à son tour, un ordre de virement : 91 millions de francs partaient alors vers la même destination, soit un compte ouvert auprès de la succursale de Portland de la Bank of America, intitulé *« Skywin-Goulletquer »*.

Qui se cache derrière ce libellé ? Mis en examen le 19 février pour *« malversations, prise illégale d'intérêts et abus de confiance aggravés »*, incarcéré durant un mois, M. Sauvan ne l'a peut-être jamais su. Interpellé au mois d'avril, et toujours détenu, M. Goulletquer, lui, ne s'est guère montré disert. Si bien que le juge d'instruction de Nanterre, Patrick Desmure, devrait être contraint de se rendre prochainement aux Etats-Unis, afin d'identifier par lui-même les titulaires du compte. Une commission rogatoire internationale a été récemment adressée aux autorités américaines, qui mentionne le nom de l'homme d'affaires Nick Bunick.

Selon les informations recueillies par *Le Monde*, en France et aux Etats-Unis, M. Bunick disposait, au même titre que M. Goulletquer, de la signature sur le compte *« Skywin »*. Fondateur et président de la société Skywin Investments LLC, domiciliée à Lake Oswego, dans l'Oregon, l'homme d'affaires ne disposerait que d'une faible notoriété s'il n'avait été l'objet, durant l'été, d'une vaste campagne de promotion publicitaire par voie d'affiches et de spots télévisés, aux relents de prosélytisme.

Président d'une *« association à but non lucratif engagée dans l'action humanitaire et spirituelle »*, baptisée *« The Great Tomorrow »* (le grand lendemain), il a publié, au mois de juillet, un livre intitulé *Les Messagers*, compte-rendu de séances d'hypnose au cours desquelles il aurait découvert qu'il était la réincarnation de Saint-Paul. M. Bunick se présentait, à cette occasion, sur un site Internet conçu autour des *Messagers*, comme *« une personnalité du monde des affaires »* dont les *« centres d'intérêts concernent la médecine, la biotechnologie, l'immobilier et la construction »*.

De l'autre côté de l'océan, le nom de Nick Bunick figure sur plusieurs documents retrouvés par les enquêteurs et versés au dossier du juge Desmure. Dans une télécopie adressée à Jean-Michel Goulletquer, le 1[er] mars 1997, il lui annonçait – *« conformément à nos accords »* – le retour des fonds détournés pour *« le 30 de ce mois »*.

« UN FARDEAU »

D'autres télécopies portent la signature de M. Bunick, associée à celle d'un certain Boris Lopatin, désigné comme représentant d'une société baptisée *« Link »*. Figurant parmi la liste, publiée sur Internet par *Les Messagers*, des personnes ayant *« joué un rôle »* auprès de M. Bunick dans la révélation de *« l'intervention des anges »*, ce ressortissant ukrainien – qui semble connu de plusieurs services de renseignement européens – ferait office de mandataire d'une société suisse, effectivement dénommée *« QXR Link »*. Domiciliée au siège de l'Union des banques suisses (UBS) à Zurich, cette société pourrait avoir servi au transfert des fonds détournés vers la Suisse.

Si ces fonds ne sont pas retrouvés, tous les administrateurs de France seront alors mis à contribution pour régler l'ardoise des deux confrères indélicats. La caisse de garantie de la profession ne pourra, en effet, rembourser que 70 millions de francs – la police d'assurance *« détournement de fonds »* n'ayant pas envisagé de telles extrémités. Aussi le président du Conseil national, Jean-Yves Aubert, qui s'est constitué partie civile, a-t-il confié, en désespoir de cause, au cabinet d'investigations américain Kroll la mission de recouvrer les sommes disparues, parallèlement à l'enquête judiciaire. *« L'affaire Goulletquer est aussi un fardeau »*, dit-il dans un soupir.

Hervé Gattegno

Les héritiers des « syndics de faillite »

Juridiction composée de juges élus par les commerçants – sur la même liste que les membres des chambres de commerce et d'industrie –, les tribunaux de commerce ont pour mission de statuer sur les litiges relatifs aux actes de commerce. Ils ont aussi la responsabilité de l'organisation des redressements et des liquidations des entreprises en difficultés.

Les tribunaux de commerce désignent les administrateurs judiciaires, chargés de surveiller, d'assister ou de remplacer les dirigeants d'entreprises placées en redressement, dans la gestion desdites entreprises. Héritiers des anciens *« syndics de faillite »*, les administrateurs ont enfin pour fonction de préparer les plans de redressement ou de reprise des sociétés en cessation de paiement.

Le PS propose une commission d'enquête parlementaire sur les tribunaux de commerce

L'ASSEMBLÉE NATIONALE pourrait, d'ici la fin de l'année, se doter d'une commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement des tribunaux de commerce. Majoritaire dans l'hémicycle, le groupe socialiste a adopté, le 24 septembre, une proposition formée en ce sens par deux de ses membres, les députés de l'Allier, François Colcombet, et de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg, respectivement magistrat et avocat de formation. Motivé, selon M. Colcombet, par *« la nécessité de synthétiser l'état des informations afin de dégager des pistes d'action »*, leur texte doit encore être soumis à la commission des lois, puis au vote de l'Assemblée – ce qui pourrait se faire dans le courant du mois de novembre, après la première lecture du budget. Relevant que les juridictions commerciales constituent *« un secteur qui n'a fait l'objet d'aucune investigation depuis longtemps »*, M. Colcombet a indiqué au *Monde* vouloir *« donner au gouvernement le moyen de faire des choix en formulant, après enquête, des propositions qui pourront aller du statu quo au dépoussiérage, voire à la réforme »*.

Ancien président du Syndicat de la magistrature (SM), M. Colcombet – qui est aujourd'hui maire de Dompierre-sur-Besbre – a notamment siégé au parquet de Lyon, au parquet de Paris puis à la Cour de cassation, et présidé (en 1973 et 1974) le Syndicat de la magistrature (SM). Soucieux d'apaisement, au moment où la gestion des tribunaux de commerce et des professions qui leur sont liées paraît de plus en plus contestée, il assure vouloir se situer *« dans l'esprit du travail des sénateurs Arthuis et Haenel »*, qui avaient, en février 1994, rédigé un rapport sur *« le service public de la justice »* qui, estime M. Colcombet, *« a servi depuis de base à la plupart des réflexions sur le sujet »*. Si leur proposition est ratifiée, le règlement des commissions d'enquêtes parlementaires leur conférerait néanmoins de réels pouvoirs d'investigation – limités toutefois par l'interdiction d'aborder des faits dont la justice est saisie.

« SPÉCIALITÉ FRANÇAISE »

Rappelant que les tribunaux de commerce sont *« une spécialité française, comme l'Académie »*, M. Colcombet justifie l'importance d'une réflexion sur leur organisation par *« l'augmentation sensible du contentieux et du volume des dossiers traités, du fait de la crise économique »*.

« On a toujours justifié l'existence des juges consulaires par leur compétence, le souci de clarté des décisions, la nécessité d'une justice peu coûteuse, explique-t-il notamment. *Cela n'a pourtant pas empêché le développement des procédures d'arbitrage, c'est-à-dire le traitement d'une partie du contentieux de manière privée, secrète. Faut-il y voir une défiance à l'égard de l'institution ? »* S'interrogeant sur l'efficacité du système actuel de *« gestion des faillites »*, le député estime que les représentants des salariés y sont *« marginalisés »* : *« l'influence des administrateurs judiciaires est d'autant plus importante que les juges ne sont pas professionnels*, relève-t-il. *Dans une période économique difficile, cet assemblage permet-il de bien gérer les crises, dans l'intérêt général, qui est celui des entreprises, mais aussi celui des salariés et des collectivités ? Chacun sait qu'une faillite mal conduite peut ruiner une commune ! »* La commission d'enquête, si elle voit le jour, devrait aussi, à l'en croire, examiner le statut des administrateurs et des mandataires judiciaires : *« Dans quelle logique évoluent-ils ? La défense du service public ou celle d'intérêts catégoriels ? Le contrôle de leurs actes par le parquet est-il suffisant ? »*

H. G.

هكذا من الأصل

La mesure de circulation alternée est unanimement saluée

En dépit des critiques préalables émises par des élus de l'opposition, l'application de la loi sur l'air a permis de réduire de 20 % le nombre de véhicules entrant dans Paris. Le niveau de pollution est retombé sous les seuils d'alerte, et aucune perturbation n'a été constatée à la RATP

La mesure de circulation alternée imposée mercredi 1er octobre à Paris et dans vingt-deux communes limitrophes a permis de diminuer de 20 % le nombre de véhicules entrant dans la capitale. Elle n'a pas engendré de réelles perturbations à la RATP, où le nombre de voyageurs a augmenté de 5 % à 10 % sur le réseau métropolitain, et de 15 % à 20 % en banlieue. Des centaines de contrôles ont été effectués par la police, mais peu de contraventions ont été dressées. Seul le département de Seine-Saint-Denis a fait preuve d'un relatif incivisme, avec près d'un quart des conducteurs en infraction, contre 10 % en moyenne dans le reste de la zone concernée. Soulignant *« le grand sens des responsabilités et la grande maturité de nos concitoyens »*, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a annoncé, mercredi, à l'Assemblée nationale, la mise en place d'un *« plan cohérent de reconquête de la pollution de l'air »* complémentaire aux *« traitements de crise »*.

TANT PIS pour les Cassandre ! La capitale a vécu, mercredi 1er octobre, sa première journée de circulation alternée dans une douce euphorie, sous un ciel dégagé dès le matin par une légère brise. Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF et député (UDF-FD) de Paris, aurait mieux fait d'attendre avant d'annoncer, mardi 30 septembre, *« une situation épouvantable »* pour le lendemain. Michel Giraud et Didier Julia, respectivement président (RPR) et vice-président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, avaient de leur côté sans doute contribué à déconsidérer un peu plus leur assemblée, déjà paralysée par les affaires, en parlant d'une *« mesure discriminatoire »*, inefficace et irréaliste (*Le Monde* du 1er octobre).

Qui dit moins de voitures dit moins de pollution. La preuve en a très vite été apportée dans la journée de mercredi. La baisse du trafic, spectaculaire sur tout le réseau routier d'Ile-de-France, a permis d'améliorer rapidement la qualité de l'air. Si la circulation n'était en baisse que de 15 % en milieu de matinée dans Paris intra-muros – sans doute en raison de la poursuite des livraisons à leur rythme habituel –, le trafic avait diminué depuis l'aube de plus d'un tiers sur un boulevard périphérique dégagé comme en plein mois d'août. La préfecture de police de Paris a recensé 20 % de véhicules de moins que d'habitude aux entrées de Paris, et environ 30 % de moins à circuler sur les boulevards des maréchaux qui ceinturent la capitale.

A la surprise des observateurs, seuls 10 % des véhicules circulant mercredi sur les autoroutes situées en périphérie de la capitale portaient une plaque minéralogique dont le premier numéro se terminait par un chiffre pair. Et la centaine de contrôles, mis en place aux portes de Paris et aux carrefours les plus importants de la ville, montraient que la moitié d'entre eux seulement étaient en situation de recevoir un procès-verbal de la police. Les autres numéros « pairs » pouvaient justifier d'une activité les autorisant à circuler.

La plupart des contrevenants ont ainsi échappé à l'amende de 900 francs prévue par la loi. Les forces de l'ordre se sont essentiellement contentées de distribuer des fiches d'information sur les mesures arrêtées pour lutter contre la pollution au dioxyde d'azote. Seul le département de Seine-Saint-Denis a fait preuve d'un relatif incivisme, avec près d'un quart des conducteurs en infraction, et trente-sept procès-verbaux dressés mercredi.



LE SUCCÈS DE Mme VOYNET

Sans attendre la fin de la journée, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, annonçait la décision du gouvernement de ne pas reconduire le dispositif pour jeudi 2 octobre, en raison d'une baisse de moitié du niveau de pollution. Face à des élus qui, la veille, avaient souvent fait preuve de scepticisme, Mme Voynet savourait son succès, dressant un premier bilan à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la séance des questions d'actualité au gouvernement : *« Aujourd'hui, on est descendu au-dessous du niveau 1 de pollution... Cette mesure mise en place pour la première fois n'aura été nécessaire qu'une seule journée »*, a-t-elle affirmé.

Saluant *« le grand sens des responsabilités et la grande maturité de nos concitoyens »*, Mme Voynet a ajouté que *« la restriction d'utilisation des véhicules a été conçue également de façon à minimiser au maximum les inconvénients subis par les usagers (...) en instaurant – et c'est une disposition qui va au-delà de ce que prévoyait la loi sur l'air – la gratuité des transports publics dans toute l'Ile-de-France »*.

Mme Voynet a enfin annoncé la mise en place d'un *« plan cohérent de reconquête de l'air »*, afin de ne plus *« vivre, d'un pic à l'autre, en comptant uniquement sur des traitements de crise »*. Ce plan, a-t-elle précisé, devra *« associer des mesures touchant les cibles mobiles, comme les voitures, mais aussi les cibles fixes* [avec] *la diminution des émissions des installations industrielles, la dépollution de ces installations, la réflexion sur leur localisation et leur dimensionnement, notamment en ce qui concerne les sites d'incinération »*.

Grâce au renforcement du service mis en place par la SNCF et la RATP, la hausse de trafic enregistrée dans les transports en commun n'a pas engendré de réelles perturbations. Le nombre de voyageurs a augmenté de 5 à 10 % sur le réseau métropolitain, mais la hausse a été de 15 % à 20 % en banlieue. Les contrôleurs, au chômage technique en raison de la gratuité de circulation, se sont souvent transformés en agents d'accueil.

Un sondage, réalisé en fin de journée auprès de 602 habitants d'Ile-de-France pour *Le Figaro* du jeudi 2 octobre, confirmait la popularité de cette première journée de circulation alternée. 86 % des personnes interrogées ont ainsi approuvé la mesure à Paris et 82 % en banlieue.

Le succès de l'opération se confirmant, les politiques reprenaient la parole. Jacques Dominati (UDF), premier adjoint au maire de Paris, n'a pas manqué d'appeler *« le gouvernement à prendre rapidement les mesures permanentes qui s'imposent »*.

Christophe de Chenay

L'impact non négligeable des conditions météorologiques

INDÉNIABLEMENT, la météo a « souri » à l'opération de circulation alternée, mercredi 1er octobre. La *« nette amélioration de la qualité de l'air »* est *« le résultat conjoint de la baisse effective de la circulation (...) et d'une évolution positive des conditions météorologiques »*, soulignait en fin de journée le ministère de l'environnement. Pour Michel Daloz, de Météo France, *« il est difficile de faire la part des choses entre le temps et la diminution du trafic »*. Gérard Coutance, du Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA, Université Paris XII) estime que *« c'est plus la modification des conditions atmosphériques que ces restrictions qui ont fait chuter la pollution »*.

La « reconquête de l'air » consécutive à l'opération se résume en quelques chiffres. Mercredi, le seuil 1 de l'alerte – 200 microgrammes de NO_2 par mètre cube d'air – n'a même pas été atteint, alors que la veille, ce taux avait dépassé le niveau 3 (400 mg/m^3). La circulation alternée n'a pas été prolongée mais la préfecture de police de Paris a donné, pour jeudi 2 octobre, quelques consignes de *« précautions »* (limitation de vitesse, etc).

Jeudi matin, la capitale s'est réveillée, à 8 heures, avec un taux de NO_2 jugé *« normal »* par Airparif – l'institut francilien de mesure de la pollution de l'air – -de 40 mg/^{3} d'air, contre 100 mg/m^3 mercredi à la même heure. Le vent qui soufflait légèrement mercredi sur la capitale a favorisé la dispersion de la pollution dans l'atmosphère alors que mardi, jour du *« pic »*, il était quasi-nul. Le phénomène d'inversion des températures, qui génère la formation d'une chape et empêche l'élimination des substances polluantes, a épargné la capitale.

« PÉRIODE À RISQUE »

« Compte tenu du temps, nous risquons fort peu d'atteindre le seuil d'alerte », pronostiquait-on, jeudi 2 octobre, à Airparif. D'après Météo France, le vent devait fléchir vendredi puis reprendre du souffle en fin de semaine, avec un phénomène d'inversion des températures plus important au sud de la Seine qu'au nord. *« On entre dans une période à risque, mais il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions sur le niveau de pollution »*, explique Airparif, qui va tenter, dans les prochains jours, d'avancer de six heures la détection du niveau de dioxyde d'azote dans l'air.

Clarisse Fabre

Une page de publicité pour les véhicules électriques

LE PIC DE POLLUTION qui a déclenché, *mercredi 1er octobre, la mise en place de la circulation alternée à Paris*, a donné l'occasion à la voiture électrique de bénéficier d'une belle page de publicité. Avec, dans le rôle titre, Lionel Jospin. Le premier ministre s'est rendu au conseil des ministres, à l'Elysée, à bord d'un *véhicule électrique. Petite taille de la voiture* oblige, il avait un peu les genoux dans le menton.

Son ministre de l'environnement, Dominique Voynet, a également sacrifié au rituel. Sa devancière Corinne Lepage n'était-elle pas, *elle aussi, arrivée* dans la cour du « Château » avec un véhicule de ce type le jour de l'approbation, en conseil des ministres, de sa loi si controversée sur l'air ? Excepté en ces occasions, la voiture sans essence reste au rancart. Au grand dam du groupe interministériel véhicules électriques (GIVE), un organisme technique placé sous l'autorité du chef du gouvernement et qui travaille avec les services de divers ministères (recherche, environnement, équipement-transports et industrie).

La mission du GIVE est de *« proposer et préparer les actions et décisions du gouvernement »* et d'en *« assurer la coordination »*. Créé en janvier 1975, *le GIVE est présidé par un ingénieur* général des Ponts et Chaussées, Pierre Mayet. Le meilleur propagandiste de ce mystérieux GIVE reste son secrétaire général, Jacques Saint-Marc, en fonction depuis 1992. Intarissable sur le sujet, M. Saint-Marc paraît attendre *avec fébrilité les pics de pollution*, afin de sensibiliser l'opinion à un mode de transport qui n'a pas encore la cote en France. 2 493 immatriculations ont été enregistrées entre janvier 1992 et juin 1997, mais les ventes se sont effondrées durant les huit premiers *mois de cette année*.

UNE AUTONOMIE DE 80 À 100 KM

Les constructeurs (Renault et PSA Peugeot-Citroën) ont testé les premiers véhicules de ce type au début de la décennie. La première étude de longue durée a été effectuée à La Rochelle (Charente-Maritime).

Le GIVE ayant jugé l'expérience concluante, la construction de petites séries a débuté en 1996. PSA possède ainsi une chaîne à Cerizay (Deux-Sèvres), qui peut sortir quinze à vingt-cinq véhicules par jour. La production quotidienne se limite actuellement à cinq unités. *Véhicule de ville uniquement, donc de petite* taille – hormis quelques bennes à ordures en fonctionnement à Paris –, la voiture électrique a une vitesse maximum de 95 km/h et une autonomie de 80 à 100 km. Le « plein d'électricité » revient à 10 francs environ pour 100 kilomètres et s'effectue *en cinq ou six heures*, à l'aide d'une prise 16 ampères, identique à celle des réfrigérateurs.

Les pouvoirs publics tentent d'en multiplier le nombre. Si le prix d'achat est équivalent à celui d'un véhicule thermique grâce aux *primes d'Etat, la location des batteries revient* à 600 francs mensuels. Mais les compagnies d'assurances offrent aux conducteurs des contrats jusqu'à 50 % moins chers que pour les véhicules classiques. En prime, le stationnement résidentiel et le stationnement avec disque bleu sont gratuits à Bordeaux, La Rochelle, Nice et Paris. A ces « quatre roues » du futur s'ajoutent environ 500 scooters électriques en France, que M. Saint-Marc appelle *« les cousins terrestres du tapis volant »*.

Olivier Biffaud

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par une ordonnance en date du 12 septembre 1997, le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné la Société LE MONDE à publier le présent communiqué et à verser *une indemnité provisionnelle* à Madame Annika BRUMARK pour avoir dans le numéro daté du 10 juin 1997 du Journal *Le Monde*, en page 12 – société – et dans le cadre d'un article intitulé « Une affaire de prostitution internationale inquiète la chancellerie » porté atteinte à la présomption d'innocence dont bénéficie Madame BRUMARK au titre de l'article 9-1-1 du Code Civil.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Mme Bertella-Geffroy

S'estimant mise en cause dans un article intitulé « Un journaliste mis en examen pour diffamation dans l'affaire du sang » et publié dans Le Monde *du 12 septembre, nous avons reçu de Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d'instruction, la lettre suivante :*

L'article que vous avez consacré en dernière page de votre numéro du 12 septembre à l'affaire du sang contaminé annonce la mise en examen d'un de vos collaborateurs pour diffamation publique envers moi-même. Sous prétexte de rendre compte d'un épisode judiciaire, couvert par le secret de l'instruction, vous mettez à profit les moyens de la presse dont, précisément, j'ai dû me plaindre, pour réitérer, en les citant à nouveau, les mêmes propos diffamatoires. Surtout, vous vous étonnez de cette action judiciaire d'un magistrat contre votre journal, action que vous présentez comme un *« fait exceptionnel »*. Si je déplore d'avoir dû, à titre personnel, m'adresser à la justice, force m'est de constater que ces attaques répétées contre un juge sont autant de pressions que je laisse à vos lecteurs le soin d'apprécier. Je tiens seulement à rappeler que l'application de la qualification juridique d'empoisonnement retenue à l'encontre *de certains mis en examen* dans les deux dossiers du sang contaminé et de l'hormone de croissance n'a pas été tranchée par la Cour de cassation et ne pourra l'être que par cette juridiction et les juges du fond. Si l'incertitude sur cette question de droit a instauré un débat public dans la presse, l'objectivité commande à cette dernière, et à votre journal en particulier, de poser les questions au lieu de prétendre les résoudre vous-même en laissant l'un de vos collaborateurs, convaincu à titre personnel d'un choix opposé à l'empoisonnement, tenter de conforter sa position en jetant le trouble sur la probité du juge d'instruction.

Le Conseil de Paris autorise la mise en vente d'un appartement de l'îlot 16

Dès le 28 mai, le conseil du patrimoine avait donné un avis favorable

Sur décision du Conseil de Paris, un appartement situé *rue du Pont-Louis-Philippe*, au cœur de l'îlot 16, sera mis prochainement en vente. *Un « gel »* des ventes avait pourtant été décidé par le maire de Paris à la suite des révélations sur les actes de spoliation perpétrés, sous l'Occupation, à l'encontre, notamment, d'anciens propriétaires juifs. L'immeuble avait fait l'objet, en 1941, d'une mesure d'expropriation pour motif d'« *insalubrité* ».

LES VENTES du domaine privé de la Ville de Paris se poursuivent. Quatre appartements situés au 26, rue Jacob, dans l'immeuble où a habité Alain Juppé jusqu'en juillet 1995, vont faire l'objet d'une *vente par adjudication*, mardi 7 octobre, à la chambre des notaires de Paris. Au total, douze appartements du domaine seront mis en vente. Parallèlement à ces ventes, annoncées depuis plusieurs semaines par voie de presse, les procédures engagées pour la mise en vente d'autres biens de la Ville se poursuivent également. Mais de manière plus discrète. Lors de sa dernière assemblée, lundi 29 septembre, le Conseil de Paris a ainsi adopté, tard dans la soirée, un projet de délibération autorisant le maire de Paris à mettre en œuvre « *un congé pour vendre* » d'un appartement situé au 4, rue du Pont-Louis-Philippe (Paris 4[e]).

Cet immeuble d'un millier de mètres carrés sur cinq étages est situé dans le quartier du Marais, en plein cœur de « l'îlot 16 », qui a fait, sous l'Occupation, l'objet d'une procédure d'expropriation de grande envergure pour « *insalubrité* ». Les conditions douteuses – mais, au final, très avantageuses pour la Ville –, révélées en octobre 1996, avaient conduit le maire de Paris, Jean Tiberi, à « *geler* » provisoirement les ventes du domaine. Celles-ci ne reprendraient, avait-il précisé, qu'une fois « *toute la lumière faite* » sur d'éventuels actes de spoliation perpétrés, notamment, à l'encontre d'anciens propriétaires juifs, particulièrement dans le quartier du Marais.

Le Conseil du patrimoine privé, constitué en août 1995 et présidé par le conseiller d'Etat Noël Chabid-Nouraï, fut alors chargé de se pencher sur les conditions d'acquisition de tous les biens destinés à la vente. Pour l'immeuble de la rue du Pont-Louis-Philippe, cela impliquait de geler des décisions déjà prises. Le 3 juin 1996, en effet, après avis favorable du Conseil du patrimoine privé, le Conseil de Paris avait donné au maire une autorisation de principe sur la vente de l'immeuble. Compte tenu des nouvelles révélations sur l'ancien îlot 16, le Conseil du patrimoine privé devait réexaminer sa copie.

TITRE DE VALIDITÉ CONTESTÉ

Il a apparemment rendu ses conclusions. « *Le Conseil du patrimoine a examiné les conditions d'acquisition par la Ville de cette propriété et a donné un avis favorable en date du 28 mai 1997* », a déclaré, lundi, M. Tiberi. La situation de cet immeuble est particulière dans la mesure où des descendants des héritiers de son ancienne propriétaire contestent la validité du titre de propriété de la Ville. En juillet 1996, ils ont engagé une procédure devant le tribunal administratif de Paris, pour demander le sursis à exécution et l'annulation de la délibération du 3 juin 1996 (*Le Monde* du 13 septembre). Dans une ordonnance rendue le 2 juillet 1997, le tribunal administratif de Paris a rejeté leur requête pour incompétence. Leur avocat, M[e] Fabienne Chapuis-Hini, vient de déposer un mémoire en appel. Outre qu'elle soulève « *d'éventuelles irrégularités et vices de forme que pourrait contenir la délibération* », elle invoque le caractère « *non prouvé* » des motifs d'insalubrité évoqués, en 1941, pour enclencher la procédure d'expropriation. Elle rappelle aussi que la totalité des textes qui ont servi de base à l'expropriation de l'ancienne propriétaire sont « *des textes de Vichy, déclarés nuls et de nul effet par une ordonnance de décembre 1943 et par une autre ordonnance rétablissant la République dans la plénitude de ses pouvoirs en 1944* ».

Malgré l'intention affichée par Jean Tiberi d'aller « *jusqu'au bout de la transparence* » dans l'affaire de l'îlot 16, le débat sur la validité des textes de Vichy qui n'ont pas été explicitement abrogés à la Libération ne semble pas, outre mesure, soucier la Ville. Comment expliquer autrement le fait que, malgré la procédure en cours, une nouvelle délibération concernant l'immeuble de la rue du Pont-Louis-Philippe ait été prise le 29 septembre ? On peut aussi s'étonner du fait qu'un avis favorable ait été rendu par le Conseil du patrimoine le 28 mai 1997. A cette date en effet, le comité d'experts de la période de l'Occupation travaillant auprès du Conseil après les révélations sur l'îlot 16 ne s'était réuni qu'une seule fois, le 16 mai. « *Nous ne sommes pas saisis de cas individuels*, explique un de ces experts qui ignorait qu'un avis avait été formulé sur l'immeuble. *Notre rôle*, poursuit-il, *consiste à fournir des outils d'investigation, par exemple à tenter de définir précisément la notion de spoliation.* »

Le maire de Paris peut donc, désormais, signifier son « *congé pour vendre* » au locataire du « *cinq-pièces, cuisine, entrée, salle de bains, dressing, deux WC et deux dégagements* » décrit dans la délibération municipale. L'appartement, jugé insalubre en 1941 et qui était promis à la démolition, est estimé, aujourd'hui, à 3 millions de francs. Comme le permet la loi, son actuelle locataire pourra se porter acquéreur. Il s'agit de M[me] Jacqueline Nebout, proche de Jacques Chirac, ancien conseiller de Paris (Radical), ancien adjoint au maire chargé de l'environnement, actuellement présidente de la Société nouvelle d'exploitation de la tour Eiffel, dans laquelle la ville est majoritaire.

Comme les autres locataires de l'immeuble, elle a reçu, il y a un an, un courrier de la Ville l'informant de son intention de mettre l'immeuble en vente. Son voisin du dessous, Christian Blanc, ancien PDG d'Air France, a déménagé avant l'été. Trois appartements sont encore occupés, mais le bail de M[me] Nebout arrive à échéance le 31 mars 1998. Le délai de préavis étant de six mois lorsqu'il émane du bailleur, la Ville de Paris a jusqu'au 31 octobre pour lui signifier son congé. D'où la précipitation de la Ville qui conduit à interroger sur le sort final des travaux du Conseil du patrimoine. Après avoir promis un « *bilan d'étape avant l'été 1997* », ce dernier envisage désormais de remettre un rapport « *à la fin du premier semestre 1998* ». La conduite des procédures de mise en vente par la Ville est, à l'évidence, beaucoup plus rapide.

Christine Garin

Bernard Morichère, inspecteur général de l'éducation, condamné

BERNARD MORICHÈRE, *cinquante-huit ans*, inspecteur général de l'éducation nationale et actuel président du jury de Capes de philosophie, a été condamné, mardi 30 septembre, par la 14[e] chambre *correctionnelle de Paris à trois mois* de prison avec sursis et 15 000 francs d'amende pour avoir envoyé, entre 1990 et 1993, cinq cartes anonymes « *injurieuses et menaçantes* » à une inspectrice pédagogique régionale (IPR-IA) d'histoire-géographie, Jeannine Guigue, afin de la dissuader de se porter candidate à l'inspection générale (IGEN) (*Le Monde* du 10 septembre).

A l'annonce de cette condamnation, le ministère de l'éducation nationale a indiqué, mercredi 1[er] octobre, que des poursuites disciplinaires allaient être engagées, et Xavier Darcos, doyen de l'IGEN, a précisé que le président du jury de Capes de philosophie, également correspondant académique de l'inspection générale à Bordeaux, était immédiatement suspendu de toutes ses fonctions.

M. Morichère, qui niait les faits, a été reconnu coupable de « *violences volontaires avec préméditation ayant entraîné une interruption de travail n'excédant pas huit jours* ». Il a été condamné à verser 25 000 francs de dommages-intérêts à M[me] Guigue, qui avait sombré dans la dépression après avoir reçu ces courriers aux propos et aux illustrations particulièrement dégradants. L'inspecteur général devra également verser 5 000 francs au Syndicat national de l'association des IPR-IA (Sanipr) et 1 franc au SGEN-CFDT, qui s'étaient constitués parties civiles.

Le tribunal a estimé que « *les faits* [étaient] *démontrés par un ensemble d'éléments corroborés par les diverses expertises versées au débat* ». Il observe que les premiers envois anonymes correspondent à la prise de fonction de M. Morichère à un poste où il avait autorité sur M[me] Guigue – alors réputée pour son activité syndicale et féministe. Il souligne la rapidité avec laquelle ces courriers ont parfois suivi les lettres officielles de la plaignante (dépôt de candidature, par exemple), en relevant surtout que leur contenu « *démontre que leur auteur avait connaissance de courriers confidentiels (reprise de date erronée)* », que seul pouvait connaître l'entourage de l'ancien doyen Georges Laforest, dont M. Morichère était le proche collaborateur. Il rappelle au passage que, à l'audience, M[me] Guigue avait rapporté l'« *absence d'écoute* » du doyen Laforest sur cette affaire, celui-ci lui ayant indiqué, selon elle, qu'il « *n'y avait rien à faire* ».

EXPERTISES

Balayant les arguments de la défense, le tribunal insiste surtout sur « *le résultat concordant des diverses expertises* [une pour l'encre, trois pour l'écriture...] *désignant M. Morichère comme scripteur unique des courriers litigieux* ». L'inspecteur général, notamment, avait mis en doute la qualité « scientifique » des experts en comparaison d'écritures et avait fait valoir que l'un d'eux avait confondu son écriture avec celle du doyen Laforest. « *La référence erronée faite à une seule occasion par* [un] *expert*, rétorque le tribunal, *ne saurait remettre en question les conclusions de son travail très exhaustif au cours duquel il précise de façon claire que quatre des cinq cartes postales présentent des caractéristiques extrinsèques prouvant l'unité de conception, le graphisme confirmant l'unité de main des cinq cartes.* »

« *Eu égard à la nature des faits* (...) *commis par un prévenu en position d'autorité à l'égard de la victime*, conclut le tribunal, *il y a lieu de le sanctionner par un sévère avertissement.* » M[e] Daniel Amson, avocat de M. Morichère, envisageait, mercredi, de faire appel de cette décision.

Inédite pour le corps de l'inspection générale, la condamnation de M. Morichère pose un problème juridique sur le plan disciplinaire. Nommés par décret du président de la République, les inspecteurs généraux constituent un corps qui ne dispose d'aucun conseil de discipline spécifique. Décidé à engager des poursuites, le ministère de l'éducation n'avait donc pas encore précisé, mercredi, devant quelle instance il entendait agir. A priori, ces hauts fonctionnaires demeurent passibles de sanctions devant le conseil de discipline de la fonction publique.

Jean-Michel Dumay

Une commission de 1 million de francs pour Michel Noir

L'ANCIEN MINISTRE MICHEL NOIR aurait déclaré à un juge d'instruction lyonnais, chargé de l'affaire dite des « *comptes suisses* » de Pierre Botton, avoir obtenu 1 million de francs en liquide du groupe Bouygues avant les élections municipales de 1989, révèle le mensuel lyonnais *Lyon Mag*. M. Noir aurait affirmé, le 21 mai 1997, lors d'une audition : « *J'ai demandé à Martin Bouygues de soutenir financièrement ma campagne, et j'ai obtenu du groupe Bouygues la somme de 1 million de francs en espèces qui a transité par l'intermédiaire de Pierre Botton.* »

Les déclarations de M. Noir sont consignées dans un procès-verbal dont le fac-similé est publié par le journal. Dans ses déclarations au magistrat, il indique qu'il avait contacté Martin Bouygues dans le cadre de recherches de financement pour sa future campagne aux élections municipales de 1989, au terme de laquelle il a été élu maire de Lyon. *Lyon Mag* fait observer que la somme de 1 million de francs a été versée quelques mois avant la signature, en 1989, d'un contrat en vue de la réalisation du nouveau périphérique nord de Lyon. Michel Noir avait alors justifié son choix en raison des « *références internationales* » de ces deux groupes. *(Corresp. rég.)*

Jeanny Lorgeoux, maire de Romorantin, a été mis en examen

LE MAIRE (PS) DE ROMORANTIN (Loir-et-Cher) Jeanny Lorgeoux a été mis en examen pour « *faux et usage de faux en écriture publique et escroquerie* », mercredi 1[er] octobre, par le juge d'instruction parisien Dominique de Talancé, dans le cadre de l'enquête sur la faillite en 1990 du groupe Captain Hôtel (*Le Monde* du 17 septembre).

La justice lui reproche d'avoir, en 1989, signé au nom de sa commune une garantie portant sur un prêt de 21 millions de francs, consenti par une banque suisse à un ancien dirigeant du groupe Captain Hôtel, destiné à l'implantation d'un hôtel à Romorantin. Après la déconfiture de Captain Hôtel, la banque helvète s'est retournée contre la ville, qui a dû rembourser 7,5 millions de francs aux frais des contribuables. Dans un communiqué lu au conseil municipal du 25 septembre, M. Lorgeoux avait lui-même annoncé sa prochaine mise en examen en expliquant qu'il était, depuis 1993, « *victime d'une machination politique* ».

DÉPÊCHES

■ **CROIX-ROUGE : après les révélations du *Canard enchaîné*** concernant le déficit financier du conseil départemental de Paris de la Croix-Rouge française (*Le Monde* du 2 octobre), Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, ont annoncé qu'ils avaient saisi, le 26 septembre, le chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'« *une demande de contrôle des comptes* » de la Croix-Rouge française qui portera « *tant sur l'utilisation des fonds provenant de subventions que sur ceux venant de dons privés* ».

■ **HARKIS : Martine Aubry s'est rendue**, mercredi 1[er] octobre au matin, auprès des six fils de harkis qui observent depuis le 21 août une grève de la faim sur l'esplanade des Invalides à Paris. La ministre de l'emploi et de la solidarité leur a affirmé qu'elle était « *très soucieuse de leur situation et, au-delà, de celle de la communauté des harkis et assimilés, et de leurs enfants* ». Elle leur a confirmé « *que leur situation personnelle faisait l'objet d'un examen attentif, et que leurs revendications étaient étudiées avec beaucoup d'attention* ». Plusieurs associations appellent à une manifestation de solidarité, samedi 4 octobre, à Paris.

Le Conseil d'Etat relance le débat sur la concession de l'eau à Grenoble

La délibération de l'ancien conseil municipal qui privatisait la gestion de la ressource au profit d'une filiale de la Lyonnaise est annulée. Une victoire pour les écologistes, mais les contrats signés par la nouvelle municipalité socialiste et l'entreprise ne sont pas pour autant caducs

LYON
de notre correspondant régional

En annulant la délibération du conseil municipal de Grenoble du 30 octobre 1989 qui privatisait l'eau de la ville au profit d'une filiale de la Lyonnaise des eaux, le Conseil d'Etat vient à son tour de jeter le trouble sur cette ressource naturelle chère aux habitants de cette cité. Il y a un an les élus socialistes, communistes et divers gauche avaient approuvé la proposition de leur maire, Michel Destot (PS), de *« remunicipaliser à hauteur de 51 % »* l'eau de la ville par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte, la Société des eaux de Grenoble, dans laquelle la Lyonnaise dispose de 49 % du capital.

Soucieuse d'éviter un conflit avec l'équipe municipale qui a pris la ville à la droite en 1995, la Lyonnaise avait accepté de perdre une partie de son pouvoir. En contrepartie elle obtenait, au début de 1996, un contrat de sous-traitance générale de l'eau pour le compte de la ville.

« MAUVAIS ARRANGEMENT »

Les élus écologistes, membres de l'actuelle majorité municipale, et leur chef de file, Raymond Avrillier, ont immédiatement dénoncé ce *« mauvais arrangement »* conclu au début de l'année 1996. *« La Lyonnaise est entrée par effraction à Grenoble, grâce à la délibération du 30 octobre 1989. Sa présence n'étant ni légitime, ni légale, elle doit partir »*, n'ont cessé de répéter depuis lors les turbulents partenaires de M. Destot. Mais confronté au lourd héritage financier laissé par la précédente équipe, le maire n'a pas voulu prendre le risque de devoir verser à son concessionnaire de fortes indemnités et a donc composé avec lui.

La victoire que vient de remporter M. Avrillier, unique requérant devant le Conseil d'Etat – en 1992 les élus socialistes n'ont pas jugé utile de faire appel de la décision du tribunal administratif de Grenoble rejetant leur recours et celui de l'élu écologiste –, relance le débat sur les contrats de concession de l'eau et de l'assainissement signés en 1989 et sur les avenants passés sept ans plus tard entre la nouvelle municipalité et la Lyonnaise. En effet aucun des contrats entachés de corruption n'a été annulé par la haute juridiction administrative, alors qu'elle reconnaît que ceux-ci furent *« la contrepartie de délits d'abus de biens sociaux »* dont profita notamment l'ancien maire RPR de Grenoble, Alain Carignon. Raymond Avrillier assure pourtant que les contrats qui furent signés entre un *« corrompu »*, Alain Carignon, et un *« corrupteur »*, le dirigeant de la filiale de la Lyonnaise en cause, sont *« frappés de nullité irrémédiable. Désormais il n'y a plus aucun obstacle qui se dresse pour empêcher la ville de faire annuler les contrats »*. Il demande donc au maire d'engager une action en constat de nullité devant le tribunal administratif. *« Le bon sens, le droit et la morale exigent que les contrats soient formellement annulés (...). Si l'on n'agit pas rapidement, on laisse alors supposer qu'il y a eu des arrangements ultérieurs entre la ville et la Lyonnaise »*, souligne le porte-parole de l'Association pour la démocratie, l'écologie et la solidarité (ADES), Vincent Comparat. Si le maire de Grenoble devait rester passif, Raymond Avrillier a prévenu qu'il s'engagera, s'il le faut une nouvelle fois seul, dans la bataille pour chasser hors de Grenoble la Lyonnaise des eaux. Pour lui cette dernière *« ne peut pas se prévaloir de ses propres turpitudes pour demander une quelconque indemnité »*. De toute façon, il pronostique le rapide effondrement du *« château de cartes »* bâti, il y a un an, par la ville et la Lyonnaise et qui permet à cette dernière de continuer de profiter, grâce aux avenants conclus en 1996, des contrats signés en 1989.

Au contraire, la municipalité de Grenoble s'estime *« confortée par la décision du Conseil d'Etat »*. Elle rappelle que les délibérations votées en 1996, qui créent notamment la société des eaux de Grenoble SEM, *« ont profondément modifié la structure et la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement »* et que c'est *« sur ces bases que la ville, demain comme hier, organisera la distribution de l'eau »*. *« La décision du Conseil d'Etat n'a aucune conséquence pratique immédiate (...) Le contrat* [de 1989] *a été en quelque sorte annulé puisque nous l'avons considérablement modifié. Le dispositif en place aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui qui existait il y a huit ans »*, renchérit l'un des principaux négociateurs de la ville, Jean-Paul Giraud (PS), adjoint aux finances. La Lyonnaise des eaux développe la même analyse dans un communiqué : *« La décision du Conseil d'Etat n'entraîne aucune modification de la nouvelle organisation de la gestion de l'eau de Grenoble. »*

Claude Francillon

Paris, capitale de la randonnée pédestre

DURANT trois jours, les 3, 4 et 5 octobre, des milliers de « *fous* » *de la randonnée, venus de tous les coins de* France se mêleront aux Franciliens pour fêter dans la bonne humeur à Paris, le 50e anniversaire de la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP). Un colloque *« sauvons le patrimoine des chemins et sentiers de France »* à l'Unesco, un Village de la randonnée dans les jardins du Trocadéro, des randonnées aux flambeaux et en fanfares (bagad breton, jazz, sonneurs de cors, etc.), un livre blanc contenant 15 propositions pour la sauvegarde des chemins et sentiers, officiellement présenté aux pouvoirs public et aux élus, la FFRP a vu grand pour marquer son demi-centenaire d'existence.

Elle assure encadrer plus de 105 000 licenciés, répartis en 1 600 associations et 120 comités régionaux et départementaux. Elle peut s'enorgueillir d'avoir balisé et valorisé quelque 180 000 km de sentiers (de grande randonnée, de pays et de promenade) et d'avoir, avec l'appui de 6 000 bénévoles, procédé à la réhabilitation – 2 000 km en 1996 – de chemins superbes mais négligés ou oubliés. Ces chemins à thème sont propices à un tourisme de proximité agreste et savant : *« Sur les pas d'Henri IV »* en Aquitaine, *« le chemin des poètes »* dans le Centre, *« la liaison Genève-Le Puy du chemin Saint-Jacques-de-Compostelle »* en Rhône-Alpes, *« la chaussée Jules-César »* en Ile-de-France, *« le chassemarée »* en Normandie, etc. *« Le chemin est né avec l'homme. Chacun de nos contemporains a pour mission naturelle de le livrer aux générations futures. C'est sa vocation »*, estime Maurice Bruzek, le président de la Fédération qui se félicite de l'engouement croissant des Français pour la randonnée pédestre qui *« plus qu'un sport est un art de vivre »*.

Paris qui offre un très grand choix de lieux de promenades et d'itinéraires pédestres n'a donc pas démérité d'être le point de ralliement festif des milliers d'« accros » de la marche à pied. Sait-on que la capitale possède dans ses vingt arrondissements et dans les bois de Boulogne et de Vincennes, une soixantaine de *« sentiers-nature »* ? Que des sentiers de grande randonnée ont été créés, à partir de 1986, dans ces deux bois parisiens : 17 km pour le premier et 18 km pour le second ? Qu'en 1988, il fut décidé de les relier par un sentier de grande randonnée de pays qui traverse Paris d'est en ouest sur près de 19 km et qu'à ce premier itinéraire est venue s'ajouter, dernièrement, une seconde traversée, qui, sur 20 km et du nord au sud, se déroule de la porte de la Villette au parc Montsouris ? Enfin, que le « kilomètre zéro », lieu mythique pour tout randonneur, est exactement situé au pied de Notre-Dame ?

Ali Habib

Un imbroglio juridique

LE CONSEIL D'ÉTAT a annulé, mercredi 1er octobre, la délibération du conseil municipal de Grenoble qui, le 30 octobre 1989, avait autorisé le maire de Grenoble de l'époque, Alain Carignon (RPR), à signer un contrat de concession des eaux avec une filiale de la Lyonnaise des eaux. Pourtant, la juriction administrative n'a pas voulu annuler cette concession elle-même. Elle a ainsi mis en place les *« difficultés juridiques »* que prévoyait le commissaire du gouvernement, Catherine Bergeal (*Le Monde* du 12 septembre).

L'analyse de celle-ci a pourtant été suivie. Le Conseil d'Etat s'est, en effet, appuyé sur le jugement des tribunaux pénaux pour constater qu'il y avait un pacte de corruption entre M. Carignon et les dirigeants de la Lyonnaise. Bien entendu, les conseillers municipaux n'en avaient pas été informés. La haute juridiction a donc considéré que *« les motifs réels de la délibération attaquée ont été dissimulés »*. Ce qui est un motif d'annulation traditionnel. En revanche, si le contrat n'a pas été annulé, c'est en conformité avec une jurisprudence ancienne fondée sur la théorie des *« actes détachables »*. Pour éviter que des défauts de procédure n'aient des conséquences graves, le Conseil d'Etat, depuis 1905, admet que l'annulation d'un « acte détachable » d'un contrat n'a, par elle-même, aucun effet direct sur ce contrat.

« LES CLAUSES RÉGLEMENTAIRES »

En outre, seules les parties prenantes à un contrat peuvent demander sa résiliation, c'est-à-dire, en l'espèce, la société concessionnaire et le maire de la ville. De nombreux professeurs de droit contestent cette jurisprudence en estimant qu'elle empêche un contrôle réel des contrats par les élus municipaux.

Depuis juillet 1996, le Conseil d'Etat admet simplement que des tiers concernés par un contrat, conseillers municipaux ou, en l'espèce, consommateurs d'eau, en contestent ce qu'il est convenu d'appeler les *« clauses réglementaires »*, dont fait partie, dans le cas présent, le tarif de l'eau. Toutefois, la commune de Grenoble est contrainte d'agir : elle doit ou résilier le contrat, ou prendre une nouvelle délibération régularisant la situation existante, la précédente délibération n'ayant plus de fondement juridique. Devant cet imbroglio, la ville peut demander conseil à la section du rapport et des études de la haute juridiction administrative.

M. Avrillier peut, de toute façon, intervenir seul. Il a le droit de saisir le Conseil d'Etat d'une demande d'astreinte si la commune n'agit pas dans des délais juridiquement « raisonnables », sans que cette notion soit précisément définie. Certains magistrats du Conseil estiment même qu'une délibération de l'assemblée municipale se contentant de confirmer la validité du contrat en cours, dont le juge pénal a montré qu'il résultait d'un pacte de corruption, serait facilement attaquable. Mais il faut alors que l'élu écologiste recommence une procédure devant le tribunal administratif.

Rafaële Rivais

Jean-Claude Gayssot et Dominique Voynet créent une direction générale commune

UNE NOUVELLE direction baptisée direction générale de l'urbanisme et de la construction (DGUC), regroupant les attributions actuelles de la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme et de la direction de l'habitat et de la construction, devrait bientôt voir le jour. C'est ce que devaient annoncer conjointement, *jeudi 2 octobre*, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

La DGUC sera placée sous la houlette de Gilbert Santel, ingénieur général des Ponts et Chaussées, délégué à la modernisation et à la déconcentration au ministère de l'équipement. Bon connaisseur de la politique de la ville – il fut directeur de cabinet de Michel Delebarre –, M. Santel s'était vu confier au mois de juillet par les deux ministres une mission d'expertise visant à créer la DGUC en fonction d'un double objectif : inscrire les politiques urbaines dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, en prenant en compte le développement économique, la cohésion sociale, l'équilibre écologique et le développement durable. Définir les modalités concrètes de travail en commun entre les deux ministères en favorisant les synergies entre les politiques d'habitat et d'urbanisme.

Le rapport de M. Santel, remis jeudi 2 octobre aux ministres, met en perspective un certain nombre d'orientations destinées à mieux définir les politiques urbaines, lesquelles, depuis les lois de décentralisation, concernent au premier chef les collectivités territoriales en charge de compétences décentralisées. Dans cette affaire, *« l'Etat a du mal à définir ses objectifs et ses priorités »*. Aussi de *« nouvelles démarches contractuelles devraient être négociées »*. Dans ses propositions, M. Santel souligne par ailleurs l'urgence de soutenir une politique urbaine volontariste, compte tenu de la concurrence que se livrent entre elles les grandes agglomérations en Europe : *« Un rééquilibrage volontariste de notre armature urbaine s'impose »*, plaide-t-il, tout en mettant en garde contre le risque d'étalement en « taches d'huile ». M. Santel estime cependant que *« nombre d'outils d'urbanisme et d'aménagement développés pendant les années d'expansion à taux d'intérêt négatifs ne sont aujourd'hui plus adaptés aux réalités économiques du moment »*. Selon lui, et à titre d'exemple, *« les plans d'occupation des sols en révision permanente dans des centaines de communes sont en réalité obsolètes »*. Il en irait de même de nombreux schémas directeurs. *« Certes,* souligne-t-il, *195 schémas concernant 21 millions d'habitants ont été approuvés. Mais il s'agit le plus souvent de schémas anciens totalement dépassés. » « Dans les faits,* affirme encore M. Santel, *l'Etat central a pris du retard sur les pratiques locales, dans lesquelles ses services sont quotidiennement impliqués ».*

Jean Menanteau

Enquête épidémiologique autour de Salsigne (Aude)

UNE ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE portant sur 750 personnes constituant un panel va être menée, du 13 au 26 octobre, dans vingt-quatre communes, autour du site industriel de Salsigne (Aude), classé parmi les plus pollués de France (*Le Monde* du 9 novembre 1996). Ses conclusions doivent être rendues au mois de février 1998. Elle aura pour but de déterminer, d'une part, les pathologies des populations vivant autour de cette mine d'or dont une partie a été reconvertie en unité de traitement de déchets industriels (en liquidation judiciaire), d'autre part la contamination éventuelle des riverains par des éléments toxiques, soit sous forme de poussière minière, soit sous celle de fumées résultant de l'incinération des déchets, soit encore par l'intermédiaire des végétaux cultivés aux alentours. Trente-cinq cas de cancers professionnels ont été reconnus à ce jour chez les salariés du site – *(Corresp.)*.

DÉPÊCHES

■ **MILLAU.** Le viaduc de Millau (Aveyron), prévu sur l'A 75 entre Clermont-Ferrand et Béziers, doit être fait *« comme il a été prévu »*, a déclaré le ministre des transports, de l'équipement et du logement, Jean-Claude Gayssot. *« Le prix est considérable, mais le choix a été fait »*, a ajouté M. Gayssot. Il a laissé entendre qu'il réfléchissait à l'instauration éventuelle d'un péage pour permettre de boucler le financement.

■ **SEINE-SAINT-DENIS : les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers** ont décidé, mercredi 1er octobre, de s'associer pour élaborer une charte intercommunale d'environnement en partenariat avec l'Etat.

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 1er octobre a procédé au mouvement préfectoral suivant (*Le Monde* du 2 octobre) : **Jacques Reiller**, préfet du Territoire de Belfort, est placé hors cadre. Il devrait se voir confier une mission de réflexion sur un centre d'étude et de prospective du ministère de l'intérieur. Jacques Reiller est remplacé par **Gonthier Friederici**, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye. **Christian Galliard de Lavernée**, préfet de l'Ariège, est placé hors cadre. Il devient directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il est remplacé à Foix par **Philippe Zeller**, ministre plénipotentiaire de deuxième classe, directeur des affaires financières au Quai d'Orsay. **François Goudard**, préfet de la Dordogne, est nommé préfet hors cadre. Il pourrait être nommé ambassadeur de France à Quito. **Pierre-Henry Maccioni**, chargé de mission au SGCI, le remplace à Périgueux. **Jean-François Gueullette** est nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de **Joseph Imizan**, qui part à la retraite.

[Né le 23 août 1945 à Lille, Gonthier Friederici, licencié en histoire, commence sa carrière comme professeur, avant d'être élève de l'ENA. Il entre dans le corps préfectoral en mai 1980. Il est directeur du cabinet du préfet de l'Aude d'octobre 1980 à septembre 1981 et sous-préfet de Saint-Martin-Saint-Barthélémy (Guadeloupe) de septembre 1981 à septembre 1984. Il devient chef adjoint de cabinet du premier ministre en septembre 1984. Il est chargé de mission auprès du secrétaire général du Centre national d'études spéciales d'octobre 1986 à décembre 1988, date à laquelle il devient sous-préfet d'Alès (Gard). Il est secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire de septembre 1990 à janvier 1993. Depuis cette date, il était sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).]

[Né le 3 octobre 1952 à Lyon, Philippe Zeller entre au Quai d'Orsay à sa sortie de l'ENA, en mai 1978. Il est chargé de mission à la direction des affaires économiques et financières, puis au secrétariat général du ministère des affaires étrangères, avant d'être nommé adjoint au sous-directeur du budget et des affaires financières à la direction du personnel et de l'administration générale, en septembre 1980. En octobre 1984, il devient chef de la mission de coopération et d'action culturelle aux îles Seychelles. D'août 1986 à juillet 1988, il est deuxième conseiller à Rabat. Il est conseiller technique au cabinet de Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, de juillet 1988 à janvier 1992, date à laquelle il devient directeur du développement de la coopération scientifique, technique et éducative à la direction générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères. Depuis décembre 1993, il était directeur des affaires budgétaires, administratives et financières à la direction générale de l'administration du ministère des affaires étrangères.]

[Né le 14 mai 1948 à Saint-Denis de la Réunion, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Pierre-Henry Maccioni commence sa carrière comme moniteur à cet institut. Il est ensuite chargé d'études à la direction du personnel et du matériel de la police d'octobre 1972 à janvier 1974. Il devient attaché d'administration centrale aux ministères de la défense puis de l'intérieur de janvier 1974 à février 1975. Il est alors administrateur au Conseil de l'Europe jusqu'en 1978 et chargé de mission à la Mairie de Paris jusqu'en mai 1979. Il est directeur du cabinet du préfet de la Creuse de mai 1979 à septembre 1980, directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales de septembre 1980 à janvier 1982, sous-préfet de Calvi de janvier 1982 à janvier 1984, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne de janvier 1984 à septembre 1987. Il est sous-directeur de l'action culturelle à la direction du développement du ministère de la coopération de septembre 1987 à juin 1988, avant d'être nommé chef de cabinet de Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, de juin 1988 à février 1990. Il est chargé de mission auprès de ce même ministre de février 1990 à avril 1992. Il est parallèlement sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses de février 1990 à janvier 1993. Il est préfet adjoint pour la sécurité auprès du préfet de la Gironde de janvier 1993 à juillet 1995. Depuis cette date, il était coordonnateur, chargé de mission auprès du secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne pour la convention de Schengen et pour les affaires intérieures et de justice.]

[Né le 14 août 1951 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), diplômé d'études supérieures de sciences économiques, Jean-François Gueullette a été chargé d'études au ministère de l'équipement, directeur du cabinet du président du conseil général de Saône-et-Loire, André Billardon (PS), et chargé de mission à la Datar, avant de devenir conseiller technique au cabinet du président de l'Assemblée nationale Louis Mermaz en octobre 1983. En mars 1985, il devient secrétaire général administratif du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. De mai 1991 à avril 1992, il est conseiller pour les relations avec le Parlement au cabinet du premier ministre Edith Cresson. Il est nommé préfet, chargé d'une mission de service public relevant du gouvernement, le 4 décembre 1991. Il est conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République d'avril 1992 à juillet 1994. Il est nommé préfet de l'Ariège en juillet 1994 et placé hors cadre en juillet 1995. Depuis juillet 1996, il était détaché auprès du conseil général de la Gironde, que préside Philippe Madrelle (PS), en qualité de directeur général adjoint, chargé de la solidarité et du logement.]

RAPATRIÉS

Louis Monchovet, préfet hors cadre, a été nommé délégué aux rapatriés lors du conseil des ministres du mercredi 1er octobre. Il remplace Guy Forzy, qui a démissionné le 25 septembre (*Le Monde* du 27 septembre).

[Né le 1er mai 1940 à Craponne (Haute-Loire), Louis Monchovet est titulaire d'une maîtrise de droit public et ancien élève de l'Institut régional d'administration de Lyon. D'abord inspecteur des lois sociales en agriculture (1969-1973), il a été ensuite chargé des questions de l'emploi à la préfecture du Rhône (1973-1977), conseiller au tribunal administratif de Clermont-Ferrand (1978-1981), sous-préfet de Clamecy (Nièvre) (1981-1984), puis de Vienne (Isère) (1984-1990), avant de devenir préfet des Alpes-de-Haute-Provence (1990-1993), puis du Territoire de Belfort (1993-1995). Depuis octobre 1995, Louis Monchovet était préfet hors cadre.]

EQUIPEMENT

Jean Poulit a été nommé directeur général de l'Institut géographique national (IGN) lors du conseil des ministres du mercredi 1er octobre. C'est **Gilles Ricono**, son successeur, en juillet 1991, à la tête de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (Epamarne), qui le remplace à nouveau à la direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France, avec rang et prérogatives de préfet.

[Né le 20 août 1937 à Artiguelouve (Pyrénées-Atlantiques), Jean Poulit, ancien élève de l'Ecole polytechnique, est ingénieur général des Ponts et Chaussées. Responsable de division et directeur de service à la direction des routes de 1969 à 1978, il est considéré comme le père de Bison futé. Directeur général de l'Agence pour les économies d'énergie de 1978 à 1982, où il est surnommé « M. Anti-gaspi », il est ensuite directeur général de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée de 1982 à 1991, et, à partir de 1987, du nouvel Etablissement public d'aménagement créé pour développer le projet Euro Disneyland. Depuis juillet 1991, Jean Poulit était directeur régional de l'équipement de l'Ile-de-France, où il a été le maître d'œuvre du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France, voté en 1994.]

[Né le 7 mai 1947 à Rennes (Ille-et-Vilaine), Gilles Ricono est ancien élève de l'Ecole nationale des travaux publics et ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Il a été successivement à la direction départementale de l'équipement de la Loire (1979-1983), à la direction des transports terrestres (1984-1986), à la direction départementale de l'équipement du Finistère (1986-1988), puis directeur départemental de l'équipement des Deux-Sèvres (1989-1990). Directeur du cabinet de Louis Besson, d'abord ministre délégué chargé du logement puis ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (1990-1991), Gilles Ricono était directeur général de l'Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (Epamarne) et directeur général de l'Etablissement public d'aménagement du secteur Euro Disneyland depuis juillet 1991.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 25 septembre sont publiés :

● **Corse** : un arrêté portant prise en considération du projet de parc national marin de Corse.

● **Jeunesse et sports** : un décret portant organisation de concours de recrutement de professeurs de sport et de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, réservés à certains agents non titulaires, en application de la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique, qui vise notamment à la résorption de la précarité.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication du document final de la première conférence chargée d'examiner le fonctionnement du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et de l'acte de clôture de la négociation sur les effectifs, adopté à Vienne le 31 mai 1996 ;

un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République slovaque relatif à la réadmission des personnes, signé à Paris le 20 mars 1997 ;

un décret portant publication de l'avenant à l'accord du 25 juillet 1977 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Malte, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé à La Valette le 8 juillet 1994 ;

un décret portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Niger, relative à la circulation et au séjour des personnes, signée à Niamey le 24 juin 1994 ;

un décret portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la principauté d'Andorre, relatif à la reconnaissance par la France du diplôme andorran d'enseignement secondaire et à la reconnaissance mutuelle des baccalauréats français et andorran pour l'accès à l'enseignement supérieur des deux pays, signées à Paris le 10 avril 1997 et à Andorre-la-Vieille le 18 avril 1997 ;

un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine, relatif à la coopération dans le domaine de l'étude et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, signé à Pékin le 15 mai 1997.

Au *Journal officiel* du vendredi 26 septembre sont publiés :

● **ENA** : deux arrêtés prévoyant que deux élèves de la promotion Marc-Bloch de l'ENA (1995-1997) renoncent au bénéfice de leur scolarité. Ayant constaté que leur rang de classement leur offrait des perspectives de carrière moins intéressantes que celles auxquelles ils avaient droit précédemment, ils ont préféré retourner dans leur administration d'origine, le ministère des affaires étrangères (*Le Monde* daté 30-31 mars). Ils sont dispensés du remboursement des traitements et indemnités qu'ils ont perçus au cours de leur scolarité, compte tenu de l'engagement qu'ils ont pris de servir l'Etat pendant dix ans au moins à compter de leur réintégration dans leur corps.

● **Coopération** : un arrêté portant nomination au Conseil supérieur de la coopération.

● **BTS** : plusieurs arrêtés définissant et fixant les conditions de délivrance de brevets de technicien supérieur.

● **Brevets professionnels** : plusieurs arrêtés portant création de brevets professionnels.

● **Pilote** : plusieurs arrêtés relatifs aux examens nécessaires pour l'obtention de brevets et de licences de pilote d'avion, pilote d'hélicoptère et pilote de ligne.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Hélène FALLOUX,
Jean-Michel COMTE
et Laurent LAURENT
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Billie COMTE.

Elisabeth COTTIER
est heureuse d'annoncer la naissance de son fils,

András LIBERMAN,

le mardi 5 août 1997.

Anniversaires de naissance

Danielle,
cinquante ans, la vie et l'amour d'une femme...

Bon anniversaire.

*De la part d'*Anaïs, Anne-Marie, Nanou et Jean-Luc.

Mariages

Jeanne et Daniel SEE,
Monique et Henri PEYROLES
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Hélène et Arnaud,

qui a été célébré dans l'intimité, le samedi *27 septembre 1997, à Milon-la-Chapelle.*

37, rue de Turenne,
75003 Paris.
14, chemin Racine,
78470 Milon-la-Chapelle.

Laurent et Katia

ont le plaisir de faire part de leur mariage qui aura lieu à Marseille, le 11 octobre 1997.

Laurent TOULOUSE
et ***Katia DINGES,***
04-91-81-43-96.

Décès

– M. et Mme Baudoin De Fraipont,
M. et Mme Françoise Bertin-Clam,
Mlle Carmen Rojo,
ses enfants,
Charles De Fraipont,
Anne et Louis Halembeck,
Edouard De Fraipont,
Mathias Guillon,
Léa Clam,
Thomas Bertin,
ses petits-enfants,

ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Mme Paul BERTIN,
née Jeannine BARBIER,

et rappelle le souvenir de son fils,

Philippe BERTIN,

et celui de son époux,

Paul BERTIN.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 octobre 1997, à 9 heures, en *l'église du Saint-Esprit*, 186, avenue Daumesnil, Paris-12e.

– Mme William Cade, née Sally Kirwin,
son épouse,
William, Jonathan, Jennifer et Joan,
ses enfants,
Vincent et Zoé,
ses petits-enfants,
Ainsi que son frère Michel Kandinsky-Cade, de Chicago,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

William CADE,
(W. KADINSKY),
officier de la Légion d'honneur,
ancien sous-lieutenant
des Forces françaises combattantes,
déporté-résistant,
fondateur et président-directeur général de Irish Culture and Crafts Work Ltd,

survenu dans sa soixante-quinzième année, le 8 août 1997, à Kildare, Irlande.

– M. et Mme Philippe Sènat,
M. et Mme David Sènat,
Mlle Marie-Victoire Sènat,
M. Jean-Baptiste Sènat
et Mme Fanchié-Ollivier,
Jean-Philippe et Alexis,
M. et Mme Louis Astruc,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, frère et belle-sœur,
font part du décès de

Mme Jean COTXET de ANDREÏS,
née Thérèse ASTRUC,

survenu à Paris, le 29 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Elle rejoint dans la Paix du Seigneur son mari,

Jean COTXET de ANDREÏS,
1906 - 1958

Les obsèques seront célébrées à Trausse-Minervois (Aude), le vendredi 3 octobre, à 17 heures.

Selon son souhait, une messe à sa *mémoire sera célébrée ultérieurement* dans sa paroisse Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

17, rue Bausset,
75015 Paris.
11160 Trausse-Minervois.

– M. Pierre Brisse, président-fondateur de l'Association Jean-Cotxet pour la protection de l'enfance inadaptée,
M. Philippe Dreyfus, président du conseil d'administration,
Et le conseil d'administration de l'Association Jean-Cotxet,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Jean COTXET de ANDREÏS,
vice-présidente honoraire
de l'association,

survenu le 29 septembre 1997.

Jean Cotxet de Andreïs a été président *du tribunal de la Seine jusqu'en 1957.* Pendant quarante ans, Mme Cotxet de Andreïs a activement soutenu le développement de l'association à laquelle le nom de son mari était attaché.

– Le Cognac Gourry-de-Chadeville,
Pierre Goursat-Gourry
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne GOURRY,
née ESTÈVE,

dans sa quatre-vingt-sixième année. La cérémonie religieuse a eu lieu le 30 sepembre à Segonzac.

Chadeville,
16130 Segonzac

– Mme Léone Maltête,
son épouse,
M. et Mme Gilbert Moutié,
ses enfants,
Sébastien et Christophe,
ses petits-enfants,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien MALTÊTE,
officier de la Légion d'honneur,
combattant volontaire de la Résistance,
officier des Palmes académiques
membre de la Société des poètes français,

survenu en son domicile, le 30 septembre *1997*, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sea célébrée le vendredi 3 octobre, à *15* heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montrouge.

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être adressés à la *sortie de l'église, en faveur de la* recherche médicale.

14, rue Achille-Luchaire,
75014 Paris.

Rectificatif

– *Dans l'avis de décès daté* 1er octobre de :

Mme Elisabeth LEYRIS,
née BOLLAND,

il fallait lire :

Une messe commémorative sera *célébrée* prochainement.

Tous les proches en seront avisés.

Condoléances

– Le corps enseignant,
Le personnel,
Les élèves,
Et parents d'élèves de l'Ecole nationale de musique de L'Haÿ-les-Roses, s'associent à la douleur de la famille de

Yves RAULT,

décédé le 16 septembre 1997, dans sa trente-neuvième année.

Ils tiennent à lui faire part de leurs condoléances.
Yves restera dans leur mémoire un musicien et un pédagogue inspiré.

Remerciements

– Profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie manifestés *lors du décès de*

Mme Monique PICCO,
née BOURDÉZEAU,

Mme Dominique Picco,
sa fille,
M. Patrick Campain,
son gendre,
Marie, Lauriane et Thimothée,
ses petits-enfants,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et leur ont apporté leur réconfort dans ces moments difficiles par leur présence, leurs envois de fleurs, leurs messages ou leurs dons à l'association France-Libertés.

2, impasse des Mimosas,
33127 Martignas-sur-Jalle.

[Entrée au journal en 1953, Monique Picco avait participé avec enthousiasme à l'aventure dans laquelle *Le Monde s'était lancé et qui réclamait le dévouement de tous.* Après avoir occupé un poste de secrétaire, elle s'était tournée vers la publicité. Sa *rigueur et son sens* de l'organisation trouveront à s'employer avec talent dans les secteurs du tourisme, de la mode et de l'éducation. Fidèle à son métier, Monique Picco l'était aussi envers ses amis. La direction du *Monde* présente à sa famille ses sincères condoléances.]

(*Le Monde* du 10 septembre.)

Anniversaires de décès

« En mémoire de

Pierre Louis
LAJUGIE de la RENAUDIE,

L'homme juste et bon. »

– *Le 2 octobre 1993,*

Yvonne THÉOBALD-PAOLI

nous quittait.

Son souvenir est toujours présent.

Conférences

« La graphothérapie : un autre regard sur l'écriture, une autre approche de la relation d'aide »

Claudie Vandhuick
Graphothérapeute-psychologue

Conférence au **Prime Hôtel Empire**
3, *rue de Montenotte, 75017 Paris*
(métro Ternes)

Le samedi 4 octobre 1997
de 15 h 30 à 17 heures

Réservation : CNPG, 10, *rue* Pergolèse, 75116 Paris.
Marie NICOLLAS : 01-44-17-61-07.
Participation : 50 francs.

– Le département de formation permanente de Sciences Po propose trois cycles de dix conférences ouverts à un large public :

« *Les incertitudes du monde contemporain* », 10 lundis à 18 h 30, à partir du 13 octobre, avec 10 auteurs de la collection « La Bibliothèque du citoyen » (Presses de Sciences Po).

« *La question éducative : finalités, échecs et réussites de l'école* », 10 mardis à 18 h 30, à partir du 14 octobre, sous la direction de Claude Thelot.

« Le patrimoine littéraire européen », 10 jeudis à 18 h 30, à partir du 16 octobre avec Jacqueline de Romilly, Marc Fumaroli, Yves Bonnefoy, Julia Kristeva...

Programmes détaillés et inscriptions,
Sciences Po Formation,
215, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01-44-39-07-55.
Fax : 01-44-39-07-61.

– Conférences de l'Etoile.
Le mardi 14 octobre, à 20 h 30 :
Le tohu bohu, le Serpent et le bon Dieu (à propos du livre d'Alain Houziaux), avec Pierre Chaunu, Pierre Magnard et Michel Tournier.
Le *mercredi 22 octobre*, à 20 h 30 : **Qu'est-ce que le protestantisme ?**, avec les pasteurs A. Houziaux et L. Pernot.
Entrée libre. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

Thèses

– **Alain Le Pichon** a soutenu en Sorbonne, le 27 septembre 1997, sa thèse de doctorat *dirigée par le professeur* André Guillaume, sur le sujet : « **Le fonds de commerce de Jardine, Matheson et Co. Aspects de la civilisation commerciale à Canton : 1829-1839.** »
Le jury, présidé par le professeur François Crouzet, lui a décerné la mention Très Honorable, avec ses félicitations.

هكذا من الأصل

des enfants dénoncent l

Dylan ressuscité



D.R.

Remis d'une grave affection pulmonaire, l'insaisissable poète rock a repris sa « Tournée sans fin ». Quelques jours après avoir chanté devant le pape lors d'un congrès eucharistique, ce juif iconoclaste sort « Time Out of Mind », son œuvre la plus ambitieuse et la plus réussie depuis la fin des années 80

EN mai, Bob Dylan, qui entretient depuis plus de trente-cinq ans une relation sadomasochiste avec son public, a failli lui jouer un très vilain tour. Le chanteur américain est hospitalisé le lendemain de son cinquante-sixième anniversaire pour soigner une histoplasmose, affection pulmonaire potentiellement mortelle. Les fans retiennent leur souffle pendant les six semaines de convalescence. *« Cette fois, j'ai vraiment cru que j'allais voir Elvis »*, plaisante le patient après son rétablissement. Apparemment, côtoyer la camarde ne lui a pas fait perdre son humour noir.

Quatre mois plus tard, les dylanophiles manquent de s'étrangler. Alors que leur héros a repris la route et son *Never Ending Tour* (« la tournée sans fin »), entamé il y a neuf ans, une date cristallise les crispations : le 27 septembre, celui qui avait joué lors de la marche de Washington pour les droits civiques en 1963 se produit à Bologne devant Jean Paul II et 350 000 croyants rassemblés à l'occasion d'un congrès eucharistique. Après Dylan et Woody Guthrie, Dylan et Allen Ginsberg, voici Dylan et le pape. La rencontre du juif errant iconoclaste et du vieil homme rigoriste. Coiffé d'un chapeau de cow-boy, l'artiste a beau mettre les rieurs de son côté en ouvrant son set avec *Knockin' On Heaven's Door* (« Frappant à la porte du Ciel »), cette décision suscite l'incompréhension.

Dylan réussit, une fois de plus, à mécontenter beaucoup de monde. Des participants s'indignent de la présence de ce *« communiste »*. Les compagnons de route affichent leur désarroi : comment le symbole de la contestation sur les campus américains pendant les années 60 peut-il aujourd'hui serrer la main de Jean Paul II, qui a réaffirmé, lors de congrès, ses positions sur l'avortement ?

Déboussolés, les admirateurs du « Zim » devraient pourtant rapidement retrouver le nord. Après la frayeur et la « trahison », le temps du miracle est venu. Avec Dylan, il survient toujours à l'improviste. *Time Out of Mind*, quarante et unième album de Robert Allen Zimmerman, né le 24 mai 1941 à Duluth (Minnesota), rompt avec sept ans d'inspiration en berne (deux disques de reprises blues et folk et des recyclages d'inédits). L'oeuvre la plus ambitieuse, la plus personnelle et la plus réussie depuis *Oh Mercy* (1989), qui elle-même remettait son auteur en selle après des années 80 traversées sans gloire, vient de débarquer dans les bacs des disquaires.

Dylan est de retour. On l'enterre périodiquement (lessivé, dépassé, systématiquement trahi par une voix de crécelle), et il n'en finit plus de renaître. Le rock faillit le perdre, physiquement, en 1966 lorsqu'il chuta de sa moto. Cet accident a alimenté une spéculation : en disparaissant après son chef-d'œuvre, *Blonde On Blonde*, Dylan aurait rejoint James Dean dans le martyrologe américain. Ce raisonnement morbide fait peu de cas de la discographie. A l'inverse des Rolling Stones, qui se caricaturent depuis 1972 et *Exile On Main Street*, il sait encore se renouveler. Il peut collectionner les disques ratés, conduire son public au supplice en concert, décourager les dernières bonnes volontés et, in fine, ressusciter.

Son parcours artistique semble irrationnel et chaotique. Il déroule pourtant un fil rouge : le refus hautain de se laisser enfermer dans une chapelle. Dylan est insaisissable. Les puristes du folk l'apprendront les premiers à leurs dépens, dès le milieu des années 60, dans ce qui restera comme l'acte fondateur du dédain dylanien. A ce moment, le jeune guitariste et harmoniciste s'est engagé sous la bannière du *protest song* en faisant accepter en 1961 à John Hammond, directeur artistique de Columbia, sa voix nasillarde et métallique, un organe difficile qui, plus tard, désinhibera d'autres compositeurs (Leonard Cohen, James Taylor, Neil Young). A New York, la jeunesse de Greenwich Village a sa pasionaria. C'est Joan Baez. Et réclame son prophète. Ce ne sera pas Dylan. Après avoir repris à son compte le credo de Woody Guthrie – *« la guitare, une machine qui sert à tuer les fascistes »* – et annoncé que *« les temps allaient changer »*, il aurait pu devenir un porte-voix. Mais il flaire aussitôt le piège.

En fait, ce fan d'Elvis écoute en cachette du rock. Lorsqu'il découvre la version électrifiée de son *Mr Tambourine Man* par les Byrds, le déclic se produit et le clash devient inévitable. Au Festival de Newport, le 25 juillet 1965, Dylan monte sur la scène comme au Golgotha avec une guitare et un groupe électriques. Le divorce est consommé. Couvert de huées, il se venge la même année de ces intégristes qui prétendent lui dicter sa conduite en leur adressant le refrain de son plus grand tube rock, *Like A Rolling Stone* : *« How does it feel/ To be on your own/ With no direction home/ Like a complete unknown/ Like a rolling stone ? »* (« Qu'est-ce que ça fait/ D'être tout seul/ Sans chemin de retour/ Comme un parfait inconnu/ Comme une pierre qui roule ? »).

LES hippies seront les prochaines victimes de cette hantise, quasi paranoïaque, de la récupération. En 1969, le rassemblement de la décennie attend son icône. Elle ne viendra pas. Le lieu a pourtant été choisi pour l'appâter : Dylan s'est retranché dans une maison à Woodstock. Grand absent des « trois jours de paix, d'amour et de musique », il honorera pourtant de sa présence les festivaliers de l'île de Wight l'année suivante. Une prestation catastrophique : converti à la country music, il vient crooner, avec un costume blanc et une voix blanche. *Like a Rolling Stone* se consume dans les sifflets. Ultime provocation, il revendiquera cette version « d'anthologie » en l'intégrant sur l'album *Self Portrait*... sans gommer les lazzis au mixage. Les représentants de l'Eglise à Bologne se sont doublement trompés, en présentant le chanteur comme un gauchiste repenti et en certifiant qu'il avait participé au raout de la décadence. L'ironie de l'Histoire veut que Dylan ait bien joué à Woodstock, mais lors de la deuxième édition, en 1994.

Depuis *Blowin'In the Wind*, Dylan passe pour un chanteur engagé. Mais *Masters of War* et *Only a Pawn In Their Game*, hymnes dressés contre le lobby militaro-industriel, datent d'avant le déluge. Dès 1965-66 et la trilogie prodigieuse – *Subterranean Homesick Blues*, *Highway 61 Revisited* et *Blonde On Blonde*, ce dernier à ranger aux côtés de *Pet Sounds*, des Beach Boys, et du double blanc des Beatles –, il a créé un univers onirique et égotiste en testant l'écriture automatique. Œuvre exemplaire pour comprendre les diverses facettes du personnage, *Blonde On Blonde* s'ouvre par un appel retentissant à la défonce, *« Everybody must get stoned »* (« Tout le monde doit être cassé ») – les ronchons de Bologne ont cette fois eu raison de dénoncer le « lourd passé » de Dylan – et se conclut par une ode enflammée, surréaliste, de onze minutes, *Sad Eyed Lady of the Lowlands*, dédiée à son épouse et muse, Sara. Le terme de poète rock, souvent abusif, n'est pas galvaudé dans le cas de Dylan, même s'il l'a récusé, préférant celui de *« trapéziste »*. Il a donné des lettres à cette musique. Le comité norvégien qui a proposé sa candidature pour l'obtention du prix Nobel de littérature en est convaincu, comme Jack Lang qui l'a fait commandeur des Arts et des Lettres en 1990.

> « C'est un disque d'interprétation plutôt qu'un effort poético-littéraire. Il faut le ressentir plutôt qu'y penser »

Au cours des années 70, Dylan continue de déconcerter. En 1974, de méchantes rumeurs le décrivent miné par l'alcool et les drogues. Il réapparaît en pleine forme à la tête du Band lors d'une tournée américaine immortalisée dans son meilleur enregistrement public, *Before the Flood*. L'année suivante, cette gaieté s'est éteinte. Avec *Blood On the Tracks*, la voix et l'humeur retrouvent les inflexions désespérées de *Blonde On Blonde*. La statue de Dylan trébuche sous le choc du désamour. Pour la première (et la dernière) fois, il se met à nu, devient impudique en s'adressant à Sara qu'il est en train de perdre. Désormais, on sait que Dylan le cynique peut pleurer : *« I hope that you can hear/ Hear me singing through these tears »* (« J'espère que tu peux m'entendre/ M'entendre chanter à travers les larmes »), bafouille-t-il dans *You're A Big Girl Now*. Son divorce en 1977 précède de deux ans sa spectaculaire conversion au catholicisme, qui fait de lui un des apostats juifs américains les plus célèbres. Avec *Slow Train Comin'*, *Saved* et *Shot of Love*, le retable religieux, son public, qui espère des chansons, entend des sermons (*Gotta Serve Somebody*).

En 1982, nouveau coup de théâtre. Dylan s'écarte du catholicisme. Un voyage à Jérusalem l'a fait revenir aux sources du judaïsme. Dans *Infidels*, son album de la décennie produit par le leader de Dire Straits, Mark Knopfler, les allusions au Christ s'effacent devant celles au Lévitique. Avec la chanson *Neighbourhood Bully*, Dylan prend position en faveur d'Israël alors que Tsahal envahit le Liban sud. Livré à lui-même jusqu'à *Oh Mercy*, Dylan s'en remet à ses vieux démons : production et compositions bâclées, voix en roue libre.

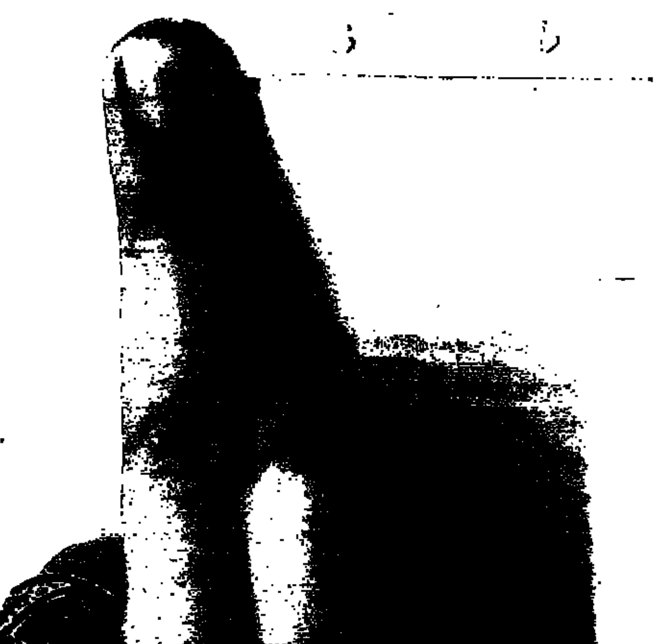
Aujourd'hui, un seul homme paraît en mesure de le « prendre en main ». Producteur (U2, Peter Gabriel), arrangeur et musicien, l'Acadien Daniel Lanois sait rendre présentable cette voix impossible, chasser les chœurs gospelisants et les rythmiques FM que Dylan affectionne. *Time Out of Mind* est l'album qu'on n'attendait plus. Lanois a réussi à renouveler son opération de sauvetage sans faire une suite à *Oh Mercy*. Cette œuvre au noir qui affronte la mort (*Tryin' To Get To Heaven*, *Not Dark Yet*) puise dans une tradition américaine féconde, celle du blues rural. Irritante depuis dix ans, la voix de Dylan parvient par endroits à évoquer celles de Howlin'Wolf ou de Muddy Waters. Elle donne l'impression de chanter pour l'auditeur, dans son salon. Presque testamentaires (*« When I'm gone/ You'll remember my name »*, « Quand je serai parti/ Vous vous souviendrez de mon nom »), les paroles ont été écrites au Minnesota, sur les lieux de l'enfance.

Dylan n'ignore pas sa réputation d'artiste écrivant des textes magnifiques, mais portés par une voix monocorde et une instrumentaion rudimentaire. *« Parfois, en ce qui me concerne, les auditeurs ont tendance à se concentrer plutôt sur les paroles que sur la musique*, admet-il. *Mais cette fois, la musique elle-même est tout aussi parlante. C'était l'effet recherché. C'est un disque d'interprétation plutôt qu'un effort poético-littéraire. Il faut le ressentir plutôt qu'y penser. »* De fait, *Time Out of Mind* est soigné, élaboré, enfin produit. A Miami, dans le studio Criteria, des musiciens de la valeur du Band ont été réunis. Autour des vétérans, le pianiste Jim Dickinson (collaborateur de Ry Cooder et d'Aretha Franklin) et le batteur Jim Keltner, l'accordéon et le farsila d'Augie Meyers et la *steel pedal* de Cindy Cashdollar, procèdent par touches impressionnistes sur des climats dépressifs et rigoureux comme l'hiver au nord des Grands Lacs.

ADEPTE de la remise en question permanente (*« La nostalgie, c'est la mort »*, déclarait-il au *Los Angeles Times* en 1992), Dylan est un des rares rockers de cette longévité à n'avoir presque jamais enregistré deux albums identiques. Ce misanthrope méprise les attentes du public, ne se soucie pas de plaire. Mais ses efforts sont vains : le gratin de la profession s'est précipité en 1991 au Madison Square Garden de New York à l'occasion de son cinquantième anniversaire. De jeunes pousses reprennent ses chansons ou s'en inspirent (les Wallflowers, la formation de son fils, Jakob). Trente ans après les Byrds et les Them, on continue de découvrir la richesse de son répertoire et l'on réalise que le parolier prolifique masquait un talentueux mélodiste. Sony vient de publier un *Greatest Hits* « remastérisé » qui voisine, en tête de gondole dans les magasins, avec Radiohead et les Spice Girls. Un CD-ROM, *Highway 61 Interactive*, permet de se perdre dans le labyrinthe dylanien. Le chanteur n'est pas en reste : il s'est lancé dans l'édition en créant son label au sein de Sony, Egyptian. Ces trois dernières années, il a préparé un hommage à Jimmie Rodgers, pionnier de la country. L'album, qui vient également de sortir, rassemble de belles contributions de Bono, Willie Nelson, John Mellencamp, Van Morrison ou Aaron Neville, et de Dylan.

Dylan a frôlé la mort, vu le pape, il reprend le fardeau des concerts. C'est sans doute l'épreuve de la douche écossaise ou de la roulette russe qui attend son public. Sur scène, Dylan se fiche de tout. Tom Petty, qui l'a accompagné avec son groupe, les Heartbreakers, racontait qu'il était capable, dans un stade comble, d'attaquer une chanson inédite que personne n'avait jamais entendue. Piètre instrumentiste, il s'obstine à camper un improbable *« guitar hero »* en monopolisant les solos. Mais il sait faire revenir la magie, comme lors de ces vingt minutes acoustiques au Grand Rex, à Paris, en 1990. Dylan a donc commencé la promotion de son nouvel album : pour l'instant, il n'interprète aucune chanson de *Time Out of Mind*.

Bruno Lesprit



Quand des enfants dénoncent la maltraitance

« LES ENFANTS acteurs de leur propre protection. » Pour la première fois depuis que l'enfance maltraitée a été consacrée grande cause nationale, en novembre 1996, la parole a été donnée aux enfants. A Belle-Ile-en-Mer, 150 collégiens de onze à quinze ans venus de toute la France se sont réunis à l'initiative du Cofrade, le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant, pour dialoguer avec des professionnels de l'enfance.

Educateurs, assistantes sociales, magistrats, pédopsychiatres, enseignants, responsables de l'enfance au sein des conseils généraux... Ils ont été nombreux à tenter de répondre aux questions de ces jeunes qui s'étaient portés volontaires au sein de leur établissement scolaire. Ni particulièrement choisis, ni particulièrement concernés, simplement sensibilisés au sujet de la maltraitance, ces collégiens ont témoigné de leurs propres difficultés à être entendus par le monde des adultes.

Le choix de Belle-Ile-en-Mer n'était pas dû au hasard, car c'est un des lieux où s'est écrite l'histoire douloureuse des établissements pénitentiaires pour jeunes, de 1890 à 1977. *« Nous devons reconnaître que des enfants, des adolescents ont souffert ici, et nous ne les avons pas toujours entendus »*, a ainsi admis Yves Brien, maire de Palais, la principale commune de l'île, faisant référence au bagne pour enfants de la Citadelle, dont le régime ne fut adouci qu'en 1946 sous la pression de l'opinion publique. C'est en 1934, après la révolte de petits prisonniers, que fut lancée par Alexis Danan la grande campagne de presse qui aboutit à la fermeture ces bagnes pour enfants. Jacques Prévert écrivit d'ailleurs sa chanson *La Chasse à l'enfant* après que des Bellilois eurent témoigner de leur « civisme » en ramenant les fuyards au bagne en échange d'une pièce d'argent.

Depuis la fermeture de l'établissement pénitentiaire, les murs de la citadelle s'effritent. En revanche, le bâtiment du centre de l'île où étaient aussi enfermés des « pupilles » a été transformé en centre de vacances du ministère de la justice et accueille, ironie du sort, 30 % d'enfants de magistrats. *« C'est ici que vous pouvez prendre la parole »*, a lancé en ouvrant ces quatre jours de discussions Pascal Vivet, du conseil général de Seine-et-Marne, qui a organisé cette rencontre pour le Cofrade.

Et quelles paroles ! Si certains se demandaient encore si les enfants avaient quelque chose à dire sur la maltraitance, ils ont obtenu là une réponse très claire. Les jeunes ont parfaitement intégré que le voile se levait enfin sur un sujet tabou. Ils ont aussi dénoncé d'autres formes de maltraitance, moins visibles que les coups, moins choquantes que les abus sexuels, mais sources de beaucoup de souffrances.

UN PROBLÈME DE DÉFINITION

L'une des premières interrogations des enfants concernait la définition de la maltraitance. *« Si un parent rejette un de ses enfants parce qu'il a la peau trop noire*, demande ainsi une petite Guadeloupéenne, *est-ce que c'est une forme de maltraitance ? » « Quand des parents boivent, est-ce qu'il faut les dénoncer ? »*, s'interroge un jeune de Seine-et-Marne.

Les conséquences de la révélation suscitent de nombreuses inquiétudes : *« Les enfants sont-ils définitivement séparés de leurs parents maltraitants ? », « Le juge envoie-t-il les parents en prison ? »* Un jeune avocat avait beau chercher à rassurer les enfants – *« le juge pour enfants n'a pas le pouvoir de punir les parents, même s'ils ont cassé un bras à leur enfant*, a ainsi expliqué Mathieu André-Simonet. *Il ne cherche qu'à protéger l'enfant »* – chacun était bien conscient que la révélation des actes de maltraitance accomplis par un des parents fait exploser la famille.

Au-delà de ces interrogations, les collégiens ont surtout dénoncé l'absence d'interlocuteurs au sein des établissements scolaires. *« En trois ans, au collège de Belle-Ile-en Mer, je n'ai vu qu'une fois une assistante sociale*, raconte Anne-Françoise. *Comme pour un juge, il faut aller à Vannes. » « Dans mon collège de Seine-et-Marne, on n'apprend que des assistantes sociales étaient là que lorsqu'elles sont parties »*, déplore Yoni. Dans d'autres établissements, l'assistante sociale n'est là que pendant les cours et s'en va au moment des récréations...

A ce problème d'organisation s'ajoute le fait que les enseignants ne sont pas toujours prêts à entendre les enfants. Une déléguée de classe a ainsi rapporté qu'aucun professeur n'avait eu cinq minutes pour l'écouter, alors que des armes circulaient dans la classe. Elle s'était finalement confiée à un parent d'élèves. Plus grave encore, les élèves ont été nombreux à dénoncer l'attitude des responsables d'établissement qui refusent de mettre un terme à des attitudes inacceptables. *« Est-il normal qu'un principal ne dise rien à un prof qui nous gifle pour nous punir ? »*, a ainsi demandé Marie, venue de Corrèze.

Les jeunes réunis à Belle-Ile ont été nombreux à avoir essuyé des propos racistes. *« Un prof vient de me dire :* « Tu n'as qu'à ramasser les papiers par terre, après tout, c'est dans tes origines », raconte Angélique, portugaise. *J'ai pris mes affaires et je suis partie, ça ne servait à rien d'aller voir le principal, il n'aurait rien fait. »* Effarée, une assistante sociale lui conseille d'aller porter plainte au commissariat pour injures racistes.

« Les enfants ont dénoncé le fait qu'à l'école, ils ne sont ni respectés, ni écoutés. Pis encore, ils subissent, non pas une maltraitance criminelle mais un petit enfer quotidien », a analysé le pédopsychiatre Stanislaw Tomkiewicz. Et de dénoncer les violences infligées par l'institution scolaire, un phénomène admis et protégé par les autorités, alors que les actes violents des élèves contre l'école sont jugés inadmissibles.

« La notion de droits des enfants n'est pas encore reconnu par les textes de loi. Par exemple, ils n'ont pas encore obtenu le droit d'être entendu par les juges », a indiqué Jean-Pierre Rosenczeig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, faisant référence au texte de loi qui permet, mais n'oblige pas, les magistrats à entendre un enfant. *« La protection des enfants n'est pas que le problème des policiers, des éducateurs ou des professionnels, c'est celui de tous les citoyens, dont les enfants eux-mêmes »*, a conclu Marceline Gabel, secrétaire nationale de la grande cause.

Michèle Aulagnon



Les contre-pieds réalistes de Lionel Jospin

Suite de la première page

Comment expliquer cependant – alors que le virage de Jacques Chirac, en octobre 1995, a été fatal à sa majorité – que le retour au *« réalisme »* de Lionel Jospin ne lui ait, pour l'instant, pas porté préjudice. Trois facteurs au moins expliquent sa réussite dans le passage, toujours délicat, des discours de préau aux décisions de Palais : les circonstances électorales, la conjoncture économique, l'habileté politique de Lionel Jospin enfin.

Arrivé aux responsabilités à l'issue d'élections législatives anticipées inattendues, Lionel Jospin dispose d'abord de circonstances politiques particulièrement favorables. Décomposée et divisée, la droite n'est pas en état de mettre en évidence les contradictions entre les promesses du candidat Jospin et les décisions de son gouvernement. Elle est ensuite mal à l'aise face à des décisions qu'elle approuve – le choix maastrichtien par exemple. Elle est surtout, après les reniements massifs de 1995-1996, particulièrement mal placée pour attaquer la gauche sous cet angle.

Malgré quelques états d'âme en son sein et déjà quelques « déçus » du « jospinisme », la gauche « plurielle », elle, ne peut pas non plus crier au loup. Même si nombre de militants communistes, certains Verts mais aussi quelques socialistes – ceux de la Gauche socialiste, pour l'essentiel – s'inquiètent de la dérive de leur chef et de la nouvelle victoire de « la pensée unique », ils sont tous, pour l'instant, paralysés par les échéances électorales, les cantonales et régionales de mars 1998. La gauche se doit de rester unie pour mener ensemble ces prochains combats.

Le caractère précipité des législatives de mai facilite aussi le jeu de Lionel Jospin. A l'occasion d'une campagne de quelques semaines seulement, le premier secrétaire du PS a su limiter au maximum ses engagements concrets. Ses *« emballements »* furent rares. S'ils ont retenu la philosophie générale proposée par la gauche, les Français ne savaient pas précisément quelles étaient les promesses du candidat Jospin. Celles-ci renvoyaient-elles au programme économique du PS, aux déclarations du candidat ou aux accords signés avec ses alliés – le PC, les radicaux ou les Verts. Le flou des engagements de campagne est aujourd'hui un atout. Un avis d'experts (sur Renault-Vilvorde, sur les finances publiques, etc.) ou un micro-psychodrame (la crise franco-allemande de Poitiers, le départ de Christian Blanc de la présidence d'Air france) suffisent à justifier quelques aménagements par rapport aux attentes nées des débats électoraux.

La conjoncture économique est aussi d'une grande aide pour Lionel Jospin. La gauche bénéficie d'une météo économique favorable. Elle a de la *« chance »*, comme le reconnaît, avec humilité, le premier ministre lui-même. L'économie française est, globalement, dans de bonnes dispositions pour retrouver le chemin de la croissance (des entreprises assainies devant reconstituer leurs stocks et investir, des moyens de financement disponibles et peu coûteux) et devrait pouvoir profiter, désormais, de l'environnement extérieur porteur (la reprise en Europe et la normalisation obtenue sur le front monétaire).

Mais l'élément le plus décisif dans ce passage réussi, pour l'instant, du discours électoral à la pratique gouvernementale est de nature politique : il renvoie à l'intelligence tactique de Lionel Jospin. Sur la forme comme sur le fond, le nouveau locataire de Matignon a su en effet, jusqu'à présent, faire preuve d'une grande habileté. A l'image d'une arrogance technocratique imposée par Alain Juppé, il cherche constamment à opposer, avec un succès certain, celle d'un pédagogue modeste, soucieux de faire participer les Français à ses propres décisions. A l'appel aux sacrifices, à la référence constante à la nécessité des réformes, il préfère le discours sur la préservation des acquis, sur la solidarité et sur la prise en compte des réalités.

Au delà de la méthode, le « coup de génie » qui contribue sans doute le mieux à expliquer l'accueil, pour l'instant positif, des Français à l'égard du *« réalisme de gauche »*, c'est le plan emploi-jeunes. Inventé dans la précipitation lors de la préparation du programme économique du PS, par Dominique Strauss-Kahn, et mis en œuvre, aujourd'hui, par Martine Aubry, ce plan est sans doute aussi « anti-économique » que les « 35 heures payées 39 ». M. Strauss-Kahn reconnaissait d'ailleurs, lundi 29 septembre, lors de son débat avec Edouard Balladur sur France 2, qu'il n'en avait pas trouvé l'idée dans un livre d'économie !

Visant à la création, en trois ans, de 700 000 emplois pour les jeunes grâce à un fort soutien de l'Etat, ce plan, très « étatiste » dans sa philosophie, est en train de fonctionner comme un véritable placebo, avec l'efficacité que peut avoir parfois sur un organisme malade un médicament de ce type. Rares sont les experts, même à gauche, qui croient que les emplois Aubry puissent être, en soi, un remède efficace pour guérir l'économie française de ses maux, du chômage structurel notamment. Mais beaucoup, aujourd'hui, se demandent si l'effet psychologique, voire politique, de ce dispositif ne va pas aider sinon à la résoudre, en tout cas, à en faciliter la guérison. En dépit du scepticisme des économistes, Lionel Jospin a décidé de tenir cette promesse-là, la création de 700 000 emplois-jeunes. Et il a, semble-t-il, visé juste.

Le succès rencontré par ce plan démontre, s'il en était besoin, que la vraie cause de la déprime des Français – celle qui bloque toute perspective réelle de croissance – ce n'est pas le chômage de longue durée (chômage contre lequel Jacques Chirac avait engagé en priorité le combat, avec le CIE notamment), mais bien plutôt le chômage des jeunes. C'est l'avenir qui est en jeu : ceux des Français et de leurs enfants. Le volontarisme politique affiché par Lionel Jospin à ce sujet a contribué à un changement de climat dont on trouve les traces dans les enquêtes menées régulièrement auprès des consommateurs. Ce n'est certes pas encore l'euphorie. Un retour progressif de la confiance est pourtant perceptible.

Pour s'imposer, le « réalisme de gauche » a donc bénéficié, jusqu'à présent, de conditions favorables. Lionel Jospin a pu s'appuyer aussi sur le réalisme des Français, un réalisme que révèlent la plupart des sondages récents sur l'Europe, sur la concurrence, sur le secteur public et même sur les 35 heures. Ces conditions ne seront pas éternelles. La droite finira bien un jour par se réveiller, les militants de gauche aussi. L'obligation de résultats, sur le front du chômage des jeunes notamment, reste l'impératif numéro un du pouvoir.

Erik Izraelewicz

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Et l'Europe va...

L'EUROPE avance souvent de façon paradoxale. C'est le cas aujourd'hui encore. Contrairement à l'humeur qui prévalait il y a un an, la confiance est désormais de mise quant à la capacité de l'Union à tenir le plus audacieux de ses paris, celui de la monnaie unique. Le projet le plus puissamment intégrateur que l'Europe communautaire ait conçu depuis son origine devrait donc voir le jour avant la fin du siècle et faire sentir sa dynamique non seulement à l'intérieur, mais sur la scène économique internationale. Or, au même moment, en ce jour où les ministres signent à Amsterdam un traité sur l'Union politique très insuffisant, les Quinze donnent d'eux-mêmes l'image d'une Europe morose, qui tergiverse, bute sur des dissensions d'apparence triviales ou dérisoires, qu'elles portent sur le budget communautaire ou la réforme des institutions pour accueillir les pays récemment rescapés du communisme.

Plus paradoxal encore : l'Europe ennuie. Elle rebute même. Des voix tentent de s'élever, à contre-courant, pour appeler à la mobilisation populaire en faveur de l'Union politique, ou réclamer aux Quinze, au-delà du projet monétaire, une sorte de supplément d'âme. De cette inquiétude et de ce souci ont témoigné, dans nos éditions du 2 octobre, l'article commun signé par Raymond Barre et Jacques Delors ainsi que l'appel lancé par six députés européens, au nom d'un intergroupe baptisé « SOS-Europe ».

La construction européenne n'est pas un sujet mobilisateur en soi. Elle consiste le plus souvent en une « cuisine » extrêmement complexe qui juxtapose aux difficultés des négociations multilatérales celles des débats politiques intérieurs aux Etats membres, le tout se soldant nécessairement par de savants compromis. L'Europe ne mobilise que si apparaissent clairement les bénéfices concrets que l'on peut en attendre. Ce fut le cas au début de cette décennie avec l'objectif du marché unique, ce le sera de nouveau avec celui de la monnaie, dès lors qu'il sera irréversiblement acquis. Quelles que soient ses querelles ponctuelles, l'Europe avance. Elle s'apprête à faire bloc contre les coups de boutoir des Etats-Unis sur le plan commercial. Elle s'apprête tant bien que mal à s'élargir à l'Est. Elle est en passe d'assimiler mieux que jamais la Grande-Bretagne, elle a confiance dans son grand projet monétaire. Bref, l'Europe va...

Mais pour le reste, de quel idéal, de quel rêve, de quel supplément d'âme l'Union pourrait-elle se prévaloir, dont ses Etats membres ne seraient pas porteurs ? La faillite, ce n'est pas l'incapacité du moment à décider du nombre des commissaires à Bruxelles ou du montant des contributions au budget communautaire. C'est beaucoup plus l'impossibilité dans laquelle a été l'Europe ces dernières années de faire entendre une voix différente dans les affaires du monde, à commencer par les drames qui se jouaient à ses portes.

Cette faiblesse montre, s'il en était encore besoin, l'urgente nécessité de fixer à une Europe bientôt unie par la monnaie une nouvelle ambition, politique et démocratique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La Constitution de la Sarre

DES ÉLECTIONS auront lieu dimanche dans le territoire de la Sarre pour une Assemblée constituante. Les cinquante députés à élire devront ratifier ou repousser le projet de Constitution élaboré par une commission de vingt membres.

En élaborant leur Constitution, les Sarrois ne font que suivre l'exemple de tous les « pays » allemands dans les quatre zones. Ceux de la zone française – Bade, Wurtemberg, Etat rhéno-palatin – ont déjà les leurs depuis plusieurs mois.

Le statut international de la Sarre doit être fixé par la prochaine conférence des quatre ministres des affaires étrangères. A vrai dire, il est déjà préjugé par l'article premier de la Constitution, d'après lequel le peuple sarrois accepte le rattachement économique de son territoire à la France, son inclusion dans le système douanier français et son indépendance à l'égard de l'Allemagne.

On ne voit pas bien ce que les Quatre pourraient modifier à ce statut sans rendre la Constitution inopérante. Le gouvernement français pourra faire valoir le vote du peuple sarrois pour demander la ratification du rattachement aux alliés.

En fait, ce rattachement est partiellement effectué puisque, depuis décembre 1946, un cordon douanier sépare la Sarre de l'Allemagne : les chemins de fer, les postes, les communications et les services publics ont été détachés de l'organisation allemande ; en juin, un mark sarrois a été mis en échange du reichsmark. Les alliés seront donc invités à sanctionner un fait accompli ou presque.

(3 octobre 1947.)

Sans-papiers : régularisez !

par 1 300 artistes et intellectuels

Au lendemain des élections de juin 1997, le nouveau gouvernement a annoncé la régularisation sous conditions d'un nombre important de sans-papiers : des dizaines de milliers d'immigrés en situation irrégulière sont donc allés se déclarer à leur préfecture – condition indispensable à leur régularisation.

Selon les sources officielles, plus de 90 000 demandes ont été recensées, pour moins de 1 200 régularisations.

Notre inquiétude est à l'image de la disproportion de ces *chiffres : immense.*

Car ce que les chiffres racontent, c'est qu'ici rien ne va.

Ni les critères de sélection, ni *leur application.*

Comment justifier qu'un célibataire soit moins digne de vivre ici avec nous qu'une personne mariée ?

Comment accepter que l'interprétation des textes soit laissée à l'arbitraire de l'administration ?

Que vont devenir enfin tous les sans-papiers qui ne seront pas régularisés – ceux qui, demain, auront tout perdu puisqu'ils sont désormais fichés avant d'être potentiellement expulsables ?

Parce que nous ne voulons pas être les complices de ce marché de dupes, parce qu'il nous semble de la plus grande gravité que les espoirs déçus s'accumulent en France aujourd'hui, nous demandons au gouvernement qu'il réponde à *cette situation, non par* un règlement comptable, mais *par un geste politique : nous demandons la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont* fait la demande.

En attendant qu'une nouvelle législation, rompant radicalement avec les lois d'hier (Pasqua/Debré) et celle qu'on nous annonce aujourd'hui (projet Chevènement), enraye définitivement la machine à fabriquer des sans-papiers.

VOICI la liste des 205 premiers signataires (sur 1 300) de l'appel :

Elisa Aboucaya, avocat ; François Asensi, député, maire Le Tremblay ; Noël Akchoté, musicien ; Mathieu Amalric, réalisateur ; Jean-Claude Amara, artiste de rue ; Rachid Arhab, journaliste ; Marie-Laurence Aubert, sans profession ; Jacques Audiard, réalisateur ; Frédérique Audoin-Rouzeau, chercheur CNRS ;

Etienne Balibar, professeur université Paris X, ; Frédérique Baulieu, avocat ; Jean-Luc Bennahmias, journaliste ; Daniel Bensaïd, philosophe ; Charles Berling, comédien ; Patrick Bernard, plasticien ; Jackie Berroyer, *comédien ; Geneviève* Berthet, retraitée ; Jean-Jacques *Birgé, musicien ; Dominique Blanc,* comédienne ; Pierre Bourdieu, professeur au *Collège de France ; Sylvain* Bourmeau, journaliste ; *Sylvain Bovineau, journaliste* ; Catherine Breillat, réalisatrice ; François Breteau, avocat ; Muriel Brouquet, avocat ; Béatrice Bruneteau, femme au foyer ; Gérard Buquet, musicien ; Michel Butel, écrivain ;

Patrick Cahuzac, écrivain ; Anne Caillère, comédienne ; Patrice Caratini, musicien ; Stéphane Cattaneo, dessinateur BD ; Benoît Chabert, avocat ; Laurence Chable, Théâtre du Radeau ; Christian Charrière-Bournazel, avocat ; Olivier Chemin, avocat ; Gérard Chemouil, syndicaliste ; Patrice Chéreau, réalisateur ; Bruno Chevillon, musicien ; Malik Chibane, réalisateur ; Florence Chopin Genet, *antiquaire* ; Alain Corneau, réalisateur ; Catherine *Corsini, réalisatrice ; Françoise* Cotta, avocat ; Jacques Cotta, journaliste ; Alain Cyroulnik, syndicaliste ; Danièle Czalczynski, syndicaliste ;

Didier Daeninckx, écrivain ; Zina Dames, sans profession ; Alain Damiens, musicien ; Viviane Damiens, musicien ; Marie Darrieussecq, écrivain ; René de Ceccatty, écrivain ; Jean-Jacques de Felice, avocat ; Florence Delay, écrivain ; Benoît Delbecq, musicien ; Claire Denis, réalisatrice ; Arnaud Desplechin, réalisateur ; Alain Desrosières, statisticien ; Jacques Didonato, musicien ; Ababacar Diop, informaticien ; Salima Djidel, ouvrière ; Olivier Do Huu, technicien cinéma ;

Charline Elkind, avocat ; Claire Etcherelli, écrivain ;

Morad Falek, avocat ; Catherine Ferran, comédienne ; Pascale Ferran, comédienne ; Violeta Ferrer, comédienne ; Francis Fèvre, designer ; Christian Fevret, journaliste ; Charles Fiterman, homme politique ; Ami Flamer, musicien ; *Viviane Forrester, écrivain* ; Dan Franck, écrivain ; Sandrine François-Olivier, infirmière ; Alain Françon, metteur en scène La Colline ; *Gérard Fromanger, peintre ;*

Philippe Garrel, réalisateur ; Michel Gautherin, conteur ; Gébé, dessinateur ; *Vinko Globokar*, musicien ; Brigitte Godard, puéricultrice ; Jean-Luc Godard, réalisateur ; Daniel Golberg, universitaire ; Romain Goupil, réalisateur ; Elisabeth Grabli, avocat ; Robert Guédiguian, réalisateur ; Serge Guichard, technicien ; Jean Guilloineau, traducteur ;

Emmanuelle Hauser Phelizon, avocat ; Antoine Hervé, musicien ; Régine Herzberg-Poloniecka, psychanalyste ; Catherine Hiégel, comédienne ; Françoise Huguier, photographe ;

Marianne Isler-Beguin, députée honoraire ; Jean-Claude Izzo, écrivain ;

Paula Jacques, écrivain ; Isabelle Jammes, bibliographe ; Francis Jeanson, écrivain ; Claire-Jeanne Jezequel, sculpteur ; Hervé Jezequel, ethnologue CNRS ; Joël Jouanneau, metteur en scène ; Jean-Yves Jouannais, critique ; Thierry Jousse, critique ;

Sylvain Kassap, musicien ; Jacques Kebadian, réalisateur ; Cédric Klapisch, réalisateur ; Michel Konitz, avocat ; Annie Korach, marionnettiste ;

Hélène Labarrière, musicien ; André S. Labarthe, réalisateur ; Jean-Marie Laclavetine, écrivain ; Valérie Lang, comédienne ; Jean-Charles Langlo, concierge d'hôtel ; Muriel Laroque, avocat ; Michel Le Bris, écrivain ; Serge Le Péron, réalisateur ; Catherine Lépront, écrivain ; Charles Lederman, avocat ; Christophe Libert, chargé de mission internet ; Alain Lipietz, économiste ;

Thierry Madiot, musicien ; Pierre Mairat, avocat ; Henri Maler, philosophe ; Oualeb Manallah, écrivain public ; Philippe Mangeot, enseignant ; *Philippe Manoury, musicien* ; Martine Marignac, productrice ; *Maguy Marin, chorégraphe* ; Jérôme Marroc, chef de produit ; Tony Marshall, *réalisatrice* ; Jean-Louis Martinelli, metteur en scène *TNS ; Stéphane Maugendre*, avocat ; Caroline Mecary, avocat ; Salim Ménia, météorologiste ; Natacha Michel, écrivain ; Anne-Marie Miéville, réalisatrice ; Alain Mikowski, avocat ; Claude Miller, réalisateur ; Marc Mimram, architecte ; Christophe Mollo, libraire ; Gérard Mordillat, réalisateur ; Micheline Morisi, kinésithérapeuthe ; Jean-Jacques Moscovitz, psychanalyste ; Jean-Louis Murat, chanteur ; Mathilde Muyard, technicien cinéma ;

Maryvonne Naji, femme de ménage ; Stanislas Nordey, metteur en scène ;

Idrissa Ouedraogo, réalisateur ;

Isabelle Palliez, clerc d'huissier ; *Jean-François Perrier*, comédien ; Didier Petit, musicien ; Nicolas Philibert, réalisateur ; Brigitte Plaza, avocat ; Eric Plouvier, avocat ; Bruno Podalydès, réalisateur ; Manuel Poirier, réalisateur ; Catherine Porte, enseignante ; Jean-Bernard Pouy, auteur ;

Yann Queffélec, écrivain ;

Jean-Michel Rabeux, metteur en scène ; Maurice Rajsfus, écrivain ; Patrick Raynal, écrivain ; Jean-Paul Reti, plasticien ; Alina Reyes, écrivain ; Denis Robert, journaliste ; Jean Rochard, producteur musique ; Jean-Henri Roger, réalisateur ; Jean-Paul Roussillon, comédien ; Laurence Roy, comédienne ;

Pierre Salvadori, réalisateur ; François Salvaing, écrivain ; Catherine Samary, universitaire ; Raoul Sangla, réalisateur ; Antoine Sanguinetti, amiral ; Léon Schwartzenberg, cancérologue ; Nathalie Senyk, avocat ; Claire Simon, réalisatrice ; Valère Staraselski, écrivain ; Marco Stroppa, *musicien* ;

François Tanguy, Théâtre du Radeau ; Bertrand Tavernier, *réalisateur ; Gérard Tcholakian*, avocat ; Irène Terrel, avocat ; Henri Texier, musicien ; Samuel Thomas, éducateur social ; Maurice Tinchant, distributeur ; Dominique Tricaud, avocat ;

Malo Vallois, musicien ; Jo Vargas, artiste peintre ; Vassilis Vassilikos, écrivain, ambassadeur de Grèce à l'Unesco ; Jean Vautrin, écrivain ; Daniel Veegaert, secrétaire de mairie ; Marion Vernoux, réalisatrice ; François Verret, chorégraphe ; Fred Vidalot, musicien ; Philippe Videlier, historien CNRS ; Jean-François Vilar, écrivain ; Janine Vincent, pharmacienne ; Jean-Pierre Vincent, metteur en scène Théâtre des Amandiers ; Bernard Vitet, musicien ; Arnaud Viviant, *journaliste ; Marina Vlady*, comédienne ;

Michel Zaoui, avocat.

Ceux qui veulent se joindre à cette pétition peuvent envoyer leur signature à « Pétition Régularisation », *44, rue Montcalm, 75018 Paris, Tél. 01-42-58-82-28. Fax 01-42-58-82-27.*

Repenser les transports

par Jean Sivardière

DEPUIS des décennies, les gouvernements, de droite comme de gauche, ont privilégié l'automobile, le camion et l'avion, c'est-à-dire les modes de transport les plus coûteux pour la collectivité, les plus dangereux (pour les deux premiers), les plus agressifs pour l'environnement. Malgré les milliards de francs dépensés, la congestion menace routes et aéroports, les villes sont asphyxiées, les territoires urbains et régionaux sont déstructurés.

N'insistons pas sur ce bilan affligeant. Voyons plutôt quelles *sont les réformes nécessaires* pour assurer une organisation harmonieuse et durable des dé*placements. 80 % des Français ha*bitent dans des zones urbaines *rendues invivables par l'invasion* automobile. Une invasion qui se *renforce : depuis 1990, la fréquen*tation des transports publics et le recours à *la marche à pied* et à la bicyclette déclinent.

> 80 % des Français habitent dans des zones urbaines rendues invivables par l'invasion automobile. Une invasion qui se renforce : depuis 1990, la fréquentation des transports publics et le recours à la marche à pied et à la bicyclette déclinent

Une réforme institutionnelle est devenue indispensable pour *permettre des choix cohérents :* dans chaque agglomération de *plus de 50 000 habitants*, il faut créer une autorité intercommunale couvrant le bassin de vie et susceptible de maîtriser simultanément la politique d'urbanisation, la gestion des voiries, l'organisation des transports collectifs et des déplacements des piétons et cyclistes, le stationnement automobile et la distribution des marchandises.

Sans une telle réforme, la pagaille urbaine a de belles années devant elle : on ne pourra ni enrayer l'étalement périurbain générateur de flux automobiles nouveaux, ni réduire les coûts des déplacements quotidiens, ni sauvegarder l'environnement.

Le retard d'équipement des villes françaises est criant. De nombreux projets de transport en site propre sont actuellement bloqués faute de moyens financiers. Il faut aussi renverser la tendance qui a vu le coût d'usage du transport collectif augmenter de 21 % de 1975 à 1990, tandis que *le prix de l'essence diminuait* de 4 % en francs constants. La ré*forme institutionnelle* n'aura donc de sens qu'accompagnée *d'un financement pérenne des* transports collectifs urbains par *affectation d'une part de la taxe* intérieure sur les produits pétro*liers, comme en Allemagne*. Alors il sera possible de ramener, à terme, *la part automobile* du marché des déplacements mécanisés de 80 % aujourd'hui à moins de 50 %.

Une autre grande réforme à entreprendre concerne les grandes infrastructures de transport interurbain. L'abandon du projet anachronique de canal Rhin-Rhône ne doit pas être une *concession isolée accordée aux* écologistes, mais l'occasion d'une réflexion de fond sur l'utilité des grands équipements.

Continuera-t-on à multiplier les autoroutes, ruineuses et dévastatrices, sur la base d'incantations ressassées (maillon manquant, désenclavement, emploi) et d'arguments ridicules (non au cul-de-sac, non à la réserve d'Indiens), alors qu'on constate qu'elles vident les campagnes et engorgent les villes, ou concrétisera-t-on l'idée d'un moratoire actée dans l'accord Verts-PS ?

L'autoroute A 51 Grenoble-Sisteron coûterait, tout compris, une vingtaine de milliards. Elle desservirait mal les zones riveraines et n'éviterait pas le doublement, à l'étude, à travers l'Ardèche de l'axe autoroutier *rhodanien. Se contentera-t-on de* renoncer au détour stupide par *Gap, ou rechercheta-t-on une* autre solution plus réaliste *combinant modernisation des* routes existantes et nouvelle poli*tique ferroviaire ?*

L'extension de l'aéroport de *Roissy a été réexaminée dans la* précipitation. S'est-on interrogé *sérieusement sur le caractère du*rable ou non de la multiplication *des vols intérieurs* depuis la déréglementation, sur une utilisa*tion plus rationnelle* des aéroports de province, sur l'impact *futur du TGV sur le trafic aérien ?*

Poursuivra-t-on l'extension nécessaire du réseau TGV sans en rechercher une meilleure intégration avec le réseau ferroviaire classique ? Si des gares nouvelles *sont indispensables, elles doivent* être accessibles par des trains régionaux.

Le canal Seine-Nord, aussi coûteux qu'un programme TGV, a été lancé sur la base d'études contestées par les experts indépendants. Le confirmera-t-on sans esprit critique, en rabâchant l'équation *« une barge = 200 camions »* qui a *peu à voir avec la réalité commer*ciale, surtout sur une liaison inter-bassins ? Le rail, plus souple que la voie d'eau et disposant d'un réseau étoffé, a des réserves de capacité sur l'axe Paris-Lille depuis la création du TGV-Nord : en tiendra-t-on compte ?

A l'évidence, les objectifs de la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire sont à revoir. Vouloir mettre tout point du territoire à moins de 50 km d'un échangeur autoroutier, voire d'une gare TGV, relève d'une vision géométrique qui ignore tout des diversités géographiques et économiques entre régions.

Il faut en finir avec l'accumulation envisagée d'infrastructures concurrentes ruineuses, et sélectionner les projets les plus efficaces pour une dépense donnée et les plus respectueux de l'environnement. La priorité doit aller à un rééquilibrage en faveur du rail, peu polluant et faible consommateur d'espace et d'énergie : remise à niveau du réseau classique, suppression des goulets d'étranglement, adaptation à la technique pendulaire ; extension prudente du réseau TGV ; aménagement des axes Calais-Marseille (contournement de Lyon) et Le Havre-Strasbourg pour le fret.

> Une part croissante de l'opinion ne comprendrait pas que le gouvernement se contente de simples correctifs

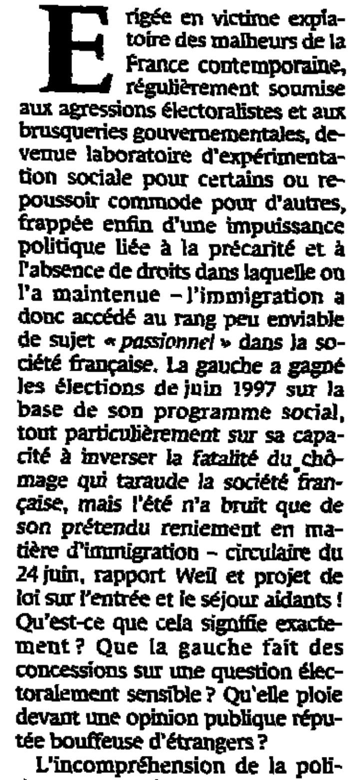
Le financement des grandes infrastructures doit être complètement revu. Il ne s'agit pas de dépenser *plus mais mieux*, en éliminant des gaspillages choquants : les mécanismes spécifiques de financement doivent disparaître. La loi de 1955, qui régit les concessions autoroutières, doit être abrogée : elle induit, comme la Cour des comptes le souligne depuis longtemps, un surdimensionnement aberrant du réseau en incitant les sociétés autoroutières à réinvestir leurs bénéfices dans la construction de nouvelles autoroutes, généralement inutiles et non rentables.

Il faut, en élargissant le Fonds intermodal des transports terrestres et des voies navigables (FITTVN), créer une caisse unique de financement des grandes infrastructures alimentée *par les contributions des collecti*vités publiques et des usagers des *différents modes de transport*, et par les produits d'une fiscalité *écologique qui reste à créer. Une* telle réforme permettrait une réaffectation transparente des crédits disponibles.

Il convient aussi d'assainir les conditions de la concurrence intra et intermodale, notamment en matière de fret. Enfin la régionalisation des transports ferroviaires doit être étendue à l'ensemble des régions : le cadre régional est le mieux adapté pour mettre en œuvre une politique intermodale.

Une réorientation, progressive mais profonde, de la politique des transports est devenue indispensable : sensible à la gravité de la crise écologique, une part croissante de l'opinion ne comprendrait pas que le gouvernement se contente de simples correctifs.

Jean Sivardière *est président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut).*



Immigration : une loi au service de la dignité

par Sami Naïr

Erigée en victime expiatoire des malheurs de la France contemporaine, régulièrement soumise aux agressions électoralistes et aux brusqueries gouvernementales, devenue laboratoire d'expérimentation sociale pour certains ou repoussoir commode pour d'autres, frappée enfin d'une impuissance politique liée à la précarité et à l'absence de droits dans laquelle on l'a maintenue – l'immigration a donc accédé au rang peu enviable de sujet *« passionnel »* dans la société française. La gauche a gagné les élections de juin 1997 sur la base de son programme social, tout particulièrement sur sa capacité à inverser la fatalité du chômage qui taraude la société française, mais l'été n'a bruit que de son prétendu reniement en matière d'immigration – circulaire du 24 juin, rapport Weil et projet de loi sur l'entrée et le séjour aidants ! Qu'est-ce que cela signifie exactement ? Que la gauche fait des concessions sur une question électoralement sensible ? Qu'elle ploie devant une opinion publique réputée bouffeuse d'étrangers ?

L'incompréhension de la politique actuelle du gouvernement en matière d'immigration, entretenue dans certains milieux, résume bien le terrible engrenage dans lequel le débat est pris depuis bientôt quinze ans. Nulle décision en la matière qui ne suscite apophtegmes, anathèmes et ire acérée des pourfendeurs aux aguets. J'en parle avec d'autant plus de lucidité que j'ai moi-même sacrifié au rituel. Il y a toujours de bonnes raisons pour le faire. Mais, de même qu'il est dangereux de faire de l'immigration le problème central de la société française, de même est-il peu sérieux de faire de l'abrogation formelle de la loi sur l'entrée et le séjour de 1993 la question test de la fidélité de la gauche à ses promesses.

La philosophie profonde des trois lois de 1993 ? Sous prétexte de renforcer le contrôle aux frontières et de donner cohérence aux multiples règlements que dix ans de politique migratoire tâtonnante avaient entassés, elles ont eu en réalité pour conséquences :

1) de déstabiliser structurellement l'immigration légalement installée ;

2) *d'exclure du droit à la nationalité par le jus soli les enfants nés en* France de parents étrangers ;

3) d'introduire la xénophobie dans la loi (notamment par la suspicion systématique jetée sur les mariages mixtes) ;

4) de faire de l'immigration un objet de malédiction pour la France tout en rendant impossible toute forme de solidarité avec les victimes des persécutions. A force de chasser l'immigré, on a fini par s'en prendre aux Français eux-mêmes qui osaient les héberger. A force de restreindre le droit d'asile, on a fini par trouver normal que de pauvres civils algériens fussent massacrés devant nos portes.

Or, aussi bien la circulaire du 24 juin 1997 que le rapport Weil et le projet de loi Chevènement réagissent de la façon la plus vigoureuse contre cette philosophie et cet état d'esprit. Les trois textes proposent de rétablir :

– tous les droits pour l'immigration légalement installée en réaffirmant la reconnaissance de l'égalité des droits sociaux français-étrangers ;

– le droit fondamental à l'intégration ;

– le droit du sol par le rétablissement de l'automaticité à dix-huit ans et sans aucune condition d'exclusion avant cet âge ;

– un double droit d'asile ;

– enfin, la notion capitale de respect de la vie privée et familiale pour juger de l'octroi du titre de séjour.

En réalité, sur la carte de séjour, la carte de résident, le droit d'asile, les retraités, le regroupement familial ou les visas, le projet de loi propose des avancées essentielles, en rupture totale avec les lois précédentes. Non seulement il abroge les principales dispositions en la matière des lois de 1993, mais il leur substitue un arsenal législatif ouvert, tolérant et généreux. C'est à la lumière de ce nouveau paradigme qu'il faut comprendre les dispositions maintenues dans le projet et héritées des lois de 1993. Ces avancées sont en effet conditionnées par une application rigoureuse de la loi pour tous ceux qui font de l'immigration clandestine une affaire lucrative (les *« bandes organisées »*), pour les délinquants qui ne respectent pas les lois de l'hospitalité, comme pour ceux qui dans l'illégalité ne sont pas régularisables selon les critères de la nouvelle loi. Il faut bien sûr traiter dignement ces derniers.

On peut, certes, discuter de l'opportunité de la fermeture des frontières aujourd'hui. Mais on ne peut en accepter le principe sans s'en donner les moyens. Sur le fond, l'ouverture totale des frontières implique le passage d'une dynamique de liberté de circulation à celle d'une liberté d'installation. Dans le contexte actuel, aucun pays au monde ne se hasarde à une telle extrémité. On le sait, le libre-échangisme en matière de marché du travail signifie aujourd'hui une sorte de thatchérisme radical appliqué à l'immigration : quand les frontières sont fermées, il signifie la surexploitation des travailleurs, et donc une source de profits scandaleux pour les employeurs clandestins ; quand les frontières sont ouvertes, la baisse généralisée du prix du travail, la précarité et l'accroissement du chômage. L'intérêt général exige, dès lors, qu'on s'en tienne à une position responsable : dans le contexte actuel, la politique de maîtrise des flux migratoires est la condition *sine qua non* d'un traitement égal entre citoyens français et immigrés étrangers.

L'intérêt général exige qu'on s'en tienne à une position responsable : dans le contexte actuel, la politique de maîtrise des flux migratoires est la condition « sine qua non » d'un traitement égal entre citoyens français et immigrés étrangers

Je vois bien les critiques qui peuvent être faites à l'actuel projet. *On dit* : la loi ne va pas réduire le nombre des sans-papiers. C'est faux. Car le projet rend régularisables beaucoup d'entre eux (on ne voit pas pourquoi, sinon, on aurait promulgué la circulaire du 24 juin 1997) selon les nouveaux critères.

On dit : le projet renforce le pouvoir discrétionnaire de l'administration. Mais celle-ci, sous le contrôle du juge administratif, peut aussi constituer une garantie en ce qui regarde le principe d'égalité devant la loi. Reste qu'il est absolument indispensable d'améliorer l'accueil des étrangers par l'administration, sans mépris ni ostracisme. L'aptitude à changer la loi se mesure aussi à celle de faire évoluer les mentalités et le regard. La querelle autour de la question de la durée de la rétention administrative (10 à 14 jours) est tout aussi superfétatoire. Outre que la France est le pays en Europe où la rétention est la moins longue (elle est illimitée en Angleterre, de plusieurs mois en Allemagne, de quarante jours en Espagne, etc.), le vrai problème est moins celui de sa durée que des conditions dans lesquelles elle advient et des droits effectifs de recours qui sont reconnus aux contrevenants. Le Conseil constitutionnel n'a d'ailleurs jamais fixé à dix jours le maximum de la durée de rétention. Il devra certainement préciser le droit en la matière. En outre, un effort est en cours et doit être poursuivi pour améliorer partout ces conditions de rétention.

On dit : le projet traite par le mépris les demandeurs de visa à l'étranger pour lesquels il n'y a pas de motivation de refus (c'est-à-dire hors les cinq catégories nouvellement prévues). Soyons sérieux : au nom de quelle obligation l'Etat français devrait-il se justifier auprès de tout un chacun de son refus d'autoriser l'entrée en France ? Quel est l'Etat qui accepterait de mettre son administration au service d'un courrier-réponse mondial ? Mais il ne sert à rien, c'est vrai, de nier qu'ici gît un problème, notamment pour les pays de l'espace francophone. Depuis quelques années, la politique des visas octroyés par les consulats suscite des interrogations et même l'irritation de beaucoup.

Une révision progressive de cette politique est proposée par le rapport Weil. Il faut avancer sur cette question. On pourrait d'ailleurs concevoir, dans un premier temps, que la politique générale d'attribution des visas par le ministère des affaires étrangères fasse d'une manière ou d'une autre, l'objet de débats devant la représentation nationale, et tout particulièrement devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée.

On voit aussi dans le maintien du certificat d'hébergement le symbole du renoncement. Mais enfin, outre que la position du ministre de l'intérieur est clairement celle de la suppression, cette procédure n'a-t-elle pas été proposée par la gauche pour accroître les chances de délivrance du visa, à l'étranger, pour tous les requérants ? Rien n'empêche de trouver une formule simple de compromis. Les députés, en leur âme et conscience, devront trancher. On dit : le projet introduit des titres de séjour temporaires bâtards, qui accroissent la précarité de ceux qui en bénéficient. Etrange : ne voit-on pas que, dans le contexte de fermeture des frontières et d'interdiction d'installation, ces titres sont l'unique pont entre le refus du séjour et le titre de long séjour. Je ne veux pas dire qu'il s'agit d'un sas entre l'un et l'autre – mais c'est actuellement la manière la plus judicieuse d'introduire de la vie dans une relation France-pays non communautaires refroidie par les politiques précédentes. Pourquoi ne pas voir dans ces titres un moyen rationnel, organisé et planifié pour permettre une politique d'immigration d'alternance ?

On dit : tout le projet de loi repose sur la notion arbitraire de « menace à l'ordre public », ce qui accroît la suspicion contre les étrangers. Il serait bon, ici, de distinguer entre menace simple et menace grave. Il faut se référer à l'expérience pratique de l'utilisation de cette disposition pour savoir dans quel sens il conviendrait de la nuancer. Pour l'instant, il semble qu'elle n'ait été utilisée que dans la poursuite des activités liées au trafic de drogue et dans celles ayant trait à la prédication des imams intégristes.

Enfin, quand on ne focalise pas la polémique sur la question de l'abrogation, on propose la refonte de l'ordonnance de 1945. Cette ordonnance mérite à coup sûr d'être adaptée, mais dans quel sens ? *Le contexte actuel est en fait infiniment moins favorable à une politique d'ouverture que celui de 1945.* Un débat sur la réforme n'entraînerait-il pas une loi beaucoup plus restrictive que l'ordonnance de 1945 ? Robert Badinter a avancé, ces derniers temps, une idée qui devrait être prise en considération : aller vers une codification plus rationnelle et moderne du droit des étrangers (*Nouvel Observateur*, 12-20 août). On devrait saisir la commission de codification à cet effet. Il s'agit d'une proposition qui permet de poser de façon différente le problème des flux à venir.

En réalité, la seule et véritable question est celle de la politique migratoire que la France entend avoir pour le XXIe siècle. La réponse n'est pas simple – tant les inégalités de développement s'accentuent, tant le déracinement des populations par la mondialisation du libéralisme est destructeur de sociétés entières, tant la concurrence au sein du marché du travail est impitoyable, tant les liens traditionnels de solidarité sociale se distendent, tant le chômage, ce cancer, hypothèque l'avenir. Et tant, profitant de cette détresse sociale et du repli sur soi, les démagogues flattent les sentiments et les pulsions les plus obscurs – xénophobie, racisme, exclusion – pour faire de notre vallée de larmes un enfer ici-bas.

Aujourd'hui, ce qui fait la différence entre les forces républicaines et celles qui ne le sont pas, c'est la volonté de ne pas en rajouter sur la question de l'immigration et la nécessité de trouver un compromis qui respecte la dignité des personnes dans l'intérêt de la République. Ce qui doit obliger la France dans ses rapports avec ses partenaires européens, c'est un sentiment tout particulier de solidarité avec les pays du Sud. Celui-ci doit aller au-delà des propositions du rapport Weil.

En fait, il faut passer d'une politique classique d'aide ou de coopération à des stratégies communes de codéveloppement avec un certain nombre de pays, surtout ceux de l'espace francophone. On connaît les impasses où ont mené la plupart des tentatives de codéveloppement : elles résultent soit de la modicité des moyens mis en œuvre, soit du niveau de l'intervention. Mais, de façon plus fondamentale, elles ont surtout souffert de l'absence de volonté politique. Car le codéveloppement implique non seulement l'*« aide »* ou même des incitations pour la satisfaction des intérêts mutuels, mais aussi et surtout la décision volontaire de résoudre en commun un certain nombre de problèmes. Or, il est illusoire de croire que la question des flux migratoires se traite par le repli sur soi, la mise en place de murailles entrouvertes de meurtrières, l'obsession de l'invasion. Les flux sont liés au dérèglement de l'économie mondiale et à des tendances démographiques lourdes au Sud. Ils nécessitent des réponses en profondeur et à long terme.

On dit : le projet traite par le mépris les demandeurs de visa à l'étranger pour lesquels il n'y a pas de motivation de refus. Soyons sérieux : au nom de quelle obligation l'Etat français devrait-il se justifier auprès de tout un chacun de son refus d'autoriser l'entrée en France ?

Certains disent que seul le développement des pays du Sud peut stopper ces flux. Cela reste à démontrer. Ce qui est sûr, c'est que l'on aide au développement en mettant en place une gestion équilibrée et rationnelle de ces flux. La fermeture des frontières, l'arrêt de l'immigration massive revêtent un sens positif quand ils s'adossent à une politique qui atténue la pression externe et agit sur les causes. Atténuer, c'est organiser l'alternance dans le respect de la maîtrise des flux ; agir sur les causes appelle certes l'aide, la coopération entre Etats mais aussi l'utilisation de l'immigration légalement installée. Il ne s'agit pas seulement de favoriser l'accueil des élites des pays du Sud en France ; il faut aussi prendre en charge la formation de travailleurs non qualifiés ici même, qui accepteraient de mettre au service de leur pays d'origine leur présence en France, dans le cadre de projets de formation-retour ; renforcer les initiatives de développement local déjà en vigueur en Afrique francophone, se servir des flux migratoires de travail comme vecteurs pour une relation de complémentarité. Il faut sortir de l'immigration subie pour inventer l'immigration organisée, maîtrisée. Et ne pas renoncer à favoriser l'alternance, les aller-retour, pour l'immigration légalement installée. Les diasporas immigrées, souvent dynamiques, constituent des ponts solides entre la France et l'extérieur. Il faut utiliser ce relais pour le bénéfice de tous.

L'immigration, dit-on souvent, est une chance pour la France. Quelle belle formule ! Mais une France républicaine est aussi une chance pour l'immigration. Depuis bientôt vingt ans, c'est la première fois qu'on peut entrevoir, au-delà des clivages partisans, une politique migratoire qui peut emporter le consentement majoritaire dans le respect de la dignité des personnes. Veillons à ne pas gâcher cette expérience. Les victimes en seraient, comme d'habitude, les immigrés eux-mêmes.

Sami Naïr *est professeur de science politique et conseiller auprès du ministre de l'intérieur.*

AU COURRIER DU « MONDE »

Une vraie Europe

Il s'est passé quelque chose ces jours-ci... Une petite chose, mais réelle : l'Europe est apparue dans un tournoi de golf à Valderama, en Andalousie. Oui, une Europe « nation ». Il fallait voir l'enthousiasme lorsqu'un joueur marquait un point dans les rangs des spectateurs britanniques, espagnols, danois, suédois, français, belges. La bannière européenne ondoyait tout au long du parcours, sur le dos des caddies on distinguait les équipes USA ou Europe... et lorsque la Ryder Cup fut remportée, c'est d'un seul cri que l'Europe chanta... et à la radio *L'Hymne à la joie*... L'Europe est apparue à la face du monde... Pas une Europe de congrès, pas une Europe politique, une vraie Europe pour M. Tout-Le-Monde qui a trop l'habitude de lire et de voir une « Europe virtuelle ».

Patrick Petit
par courrier électronique

Complicité

Après Barbie et Touvier, Papon. A la différence des deux autres, Maurice Papon n'a jamais cherché à se cacher. Bien au contraire, préfet de police puis ministre, il était bien « visible ». Quand on sait que le candidat à un poste de fonctionnaire, même de catégorie C, doit produire un extrait de casier judiciaire ou qu'un employé de maison est tenu de fournir de « sérieuses références », on peut être surpris que les gouvernants de l'époque n'aient pas jugé utile de s'enquérir de l'occupation de M. Papon entre juin 42 et août 44... A ce niveau de responsabilité, ne peut-on parler de complicité ? Sans évoquer ce qu'il faut bien appeler de l'obstruction au bon fonctionnement de la justice depuis la révélation des faits en 1981.

Gérard Gibert
Saint-Cloud
(Hauts-de-Seine)

Simplifier l'administration

Puisque la réduction des déficits publics est à l'ordre du jour, n'est-il pas temps de nous interroger sur l'organisation et le coût de notre administration territoriale autant que sur les fastes inutiles de notre gouvernement républicain ? Nous dira-t-on, par exemple, ce qui justifie la redondance départementale et régionale de la plupart des services de l'Etat : équipement, jeunesse et sports, travail, enseignement scolaire et secondaire ? Ne pourrait-on, pour chacune de ses compétences, préciser à quel niveau la puissance publique entend les exercer ? Mais il importe aussi de porter remède à l'organisation de nos administrations décentralisées. (...) Il n'est probablement pas possible de porter atteinte immédiatement à la trilogie, à laquelle les Français, ou surtout leurs élus, paraissent fortement attachés : commune, département, région. Pourquoi, alors, ne pas s'efforcer de répartir plus clairement les compétences : au département la solidarité, la péréquation des charges, la gestion des services d'aide sociale, de transport, d'incendie et de secours ; à la région la planification économique, l'aménagement du territoire, la recherche et la formation ?

Pierre Deyon
Vincennes

DÉRÉGLEMENTATION L'exploitant téléphonique américain WorldCom a en annoncé, mercredi 1er octobre, le lancement d'une offre d'achat sur son concurrent MCI *Communications, pour un montant* de 34,5 milliards de dollars (plus de 200 milliards de francs). Il s'agit de la troisième plus grande OPA lancée dans le monde. ● LE BRITANNIQUE BT, qui possède 20 % de MCI, et qui avait lui même lancé une première OPA de 18 milliards de dollars pour les 80 % des actions qu'il ne contrôle pas, n'a encore pas réagit. ● WORLDCOM est l'un des *meilleurs spécialistes des technologies* liées à Internet, tandis que MCI, tout comme BT, reste l'héritier de la téléphonie « *classique* ». ● LA DÉRÉGLEMENTATION des télécommunications américaines qui est désormais complète avec l'ouverture à la concurrence des réseaux locaux depuis 1996, débouche sur une réorganisation générale des acteurs du secteur.

L'américain WorldCom bouleverse les cartes des télécommunications

Le quatrième opérateur longue distance aux Etats-Unis lance une OPA géante sur le numéro deux, MCI, que visait le britannique BT. Les compagnies traditionnelles sont prises de court par les avancées technologiques qui permmettent le passage du téléphone sur Internet

LE BOUILLONNEMENT technologique et les batailles commerciales qui agitent le marché des télécommunications ont trouvé un nouvel écho, mercredi 1er octobre, à *Wall* Street. *L'exploitant* téléphonique WorldCom a créé la surprise en annonçant le lancement d'une offre d'achat sur son concurrent MCI Communications, pour un montant de 34,5 milliards de dollars (plus de 200 milliards de francs).

Personne ne s'attendait à un tel coup de théâtre. Numéro deux américain du téléphone « longue distance » (communications interurbaines et internationales), MCI était en effet sur le point de fusionner avec le britannique BT (ex-British Telecom). Ce dernier, qui détient 20 % du capital de MCI, a lancé en novembre 1996 une offre de reprise amicale sur la totalité des actions. Les dirigeants des deux sociétés étaient d'accord pour ce regroupement, qui devait être effectif *à la fin de 1997*, après approbation par les actionnaires des deux groupes en novembre.

La proposition de WorldCom aux actionnaires de MCI, bien supérieure à celle de BT – qui offre 18 milliards de dollars pour les 80 % *d'actions qu'il ne contrôle pas* encore – paraît alléchante : elle s'élève à 41,5 dollars par action, payable en titres WorldCom et non en *« cash »*. Les détenteurs d'actions MCI deviendraient donc actionnaires de WorldCom, société qui s'est hissée, à coups d'acquisitions, au quatrième rang du téléphone longue distance outre-Atlantique derrière AT&T, MCI et Sprint, avec une part de marché de 5,5 %. Mais le plus intéressant, pour les actionnaires, est peut-être que WorldCom est devenu *l'un des meilleurs spécialistes* des technologies liées à Internet, tandis que MCI, tout comme BT, reste l'héritier de la téléphonie *« classique »*.

S'il devait aboutir, le rachat de MCI par WorldCom serait la plus *importante acquisition jamais réalisée* aux Etats-Unis, et la troisième au niveau mondial, après le rachat de Bank of Tokyo par Mitsubishi Bank, au Japon, et la fusion des groupes suisses Ciba-Geigy et Sandoz. Elle conduirait à la naissance d'un groupe affichant 30 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Le numéro un américain du téléphone, AT&T, « pèse » 52,2 milliards de dollars.

L'ACTION DE BT GRIMPE

Insatiable, WorldCom a aussi annoncé, mercredi, le rachat de Brooks Fiber Properties pour 2,9 milliards de dollars. Créée il y a trois ans et propriétaire de 44 réseaux dans des villes américaines, cette société va permettre à WorldCom de doubler ses implantations sur le marché américain du téléphone local, où elle a fait ses premiers pas, fin 1996, avec le rachat de MFS Communications.

Le marché du téléphone local, aux Etats-Unis, était jusqu'à présent soumis au monopole des compagnies régionales – les « Baby Bells » – mais il a été ouvert à la concurrence début 1996. La présence de WorldCom sur ce marché serait intéressante pour MCI, qui cherche à y prendre pied. Car ce développement est lent et coûteux. MCI a annoncé, en juillet, que ses investissements dans ce domaine entraîneraient cette année une perte de 800 millions de dollars, et un recul de son résultat financier global.

C'est cette dégradation des perspectives de MCI qui a conduit BT à réclamer, cet été, une renégociation des termes du projet de fusion. La communauté financière britannique et ses actionnaires l'y avaient activement engagé. Le 22 août, ce projet était confirmé moyennant une révision à la baisse du prix payé par BT, à 18 milliards de dollars au lieu des 23 milliards initialement prévus.

Si cette réduction de la « facture » a relativement satisfait les actionnaires de BT, elle a été moins bien accueillie du côté de ceux de MCI, dont certains ont porté l'affaire devant les tribunaux. Après la surenchère de WorldCom, on peut en tout cas s'interroger sur un tel écart entre les deux propositions ? Y a-t-il sous-évaluation d'un côté, sur-évaluation de l'autre ? Depuis fin août, rien ne semble justifier une appréciation aussi forte du prix de MCI.

Sûr de lui, M. Ebbers, PDG et *fondateur de WorldCom, – qui a indiqué* avoir prévenu Bert Roberts, son homologue de MCI, mercredi matin – assure que la reprise de MCI pourrait être achevée avant la fin du premier trimestre 1998. La direction de MCI, elle, prise de court, n'a pas voulu commenter. Dans un communiqué, elle a simplement confirmé *« avoir reçu une offre non sollicitée de la part de WorldCom »*, précisant que *« le conseil d'administration se réunira le moment venu pour examiner tous les aspects du dossier. »* Quelques heures plus tôt, l'un des représentants de MCI assurait que les travaux en vue de la fusion avec BT suivaient leur cours.

De son côté, la direction de BT a fait savoir qu'il n'y a rien dans son accord avec MCI qui empêche l'une ou l'autre des deux compagnies de mettre un terme au rapprochement prévu, mais elle est resté muette sur ses *intentions. Le britannique* peut-il abandonner son projet de fusion ? La question de sa stratégie est maintenant posée. Sans doute d'autres alliances de ce type ont-elles déjà avorté avant d'avoir vu le jour. Mais MCI représente pour BT *l'opportunité* de pénétrer le gigantesque marché américain du téléphone. C'est aussi le pivot de sa politique développement international. Les deux groupes ont noué un partenariat dans les services internationaux aux entreprises (la société Concert) depuis cinq ans.

A Londres, en tout cas, la Bourse n'a pas d'états d'âmes. Elle a applaudi à la remise en cause d'un accord jugé néfaste pour les actionnaires, et l'action de BT a grimpé fortement mercredi. Quant au *Times*, il a résumé, dans son éditorial de jeudi, la satisfaction de la place financière : *« Bernard Ebbers est célébré aujourd'hui comme le héros de la City car il permet à British Telecom de sortir d'une situation inextricable, au plus grand bénéfice de ses actionnaires, les investisseurs institutionnels qui se méfiaient de plus en plus du lien avec MCI. »*

Philippe Le Cœur

Les dix plus grandes fusions

● **Mitsubishi Bank** reprend **Bank of Tokyo** pour 33,8 milliards de dollars (200 milliards de francs).
● **Ciba-Geigy** (pharmacie-chimie) fusionne avec **Sandoz** : 30,1 milliards de dollars.
● OPA de **WorldCom** (télécommunications) sur **MCI** : 30 milliards de dollars.
● OPA hostile de **KKR** (Kohlberg Kravis Roberts) sur **RJR Nabisco** (agroalimentaire) : 26,4 milliards de dollars.
● **Mitsui Bank** rachète **Taiyo Kobe Bank** pour 23 milliards de dollars.
● Fusion de **Nymex** (télécommunications) avec **Bell Atlantic** : 22 milliards de dollars.
● **Walt Disney** rachète **ABC/Cap Cities** (télévision) pour 18,8 milliards de dollars.
● ***AT & T Corp.*** (télécommunications) acquiert **McCaw Cellular** pour 18,8 milliards de dollars.
● Fusion de **SBC Communication Corp.** (télécommunications) avec **Pacific Telesis Group** : 16,5 milliards de dollars.
● **Boeing** (aéronautique) reprend **McDonnell Douglas** pour 16,3 milliards de dollars.

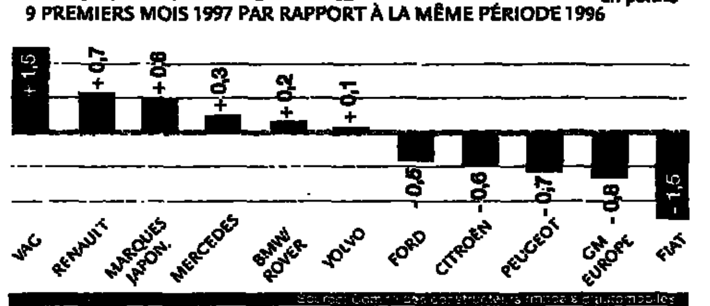
Quelle stratégie de rechange pour BT ?

BT, qui devait racheter MCI avant de fusionner avec lui, a théoriquement le choix entre trois options après la surenchère de WorldCom. Il peut surenchérir à son tour, mais un tel scénario serait sanctionné par les investisseurs institutionnels, qui avaient déjà forcé BT *à réviser à la baisse les termes de son offre sur MCI. Il peut être tenté* de proposer un accord à trois à WorldCom, ainsi que semble l'y inviter le patron du groupe américain. Il peut aussi décider de vendre sa participation dans MCI – le souhait de ses grands actionnaires – ce qui lui permettrait de reconstituer un trésor de guerre, de distribuer un *« super-dividende »*, et d'envisager sereinement d'autres acquisitions. Le problème est que les opérateurs américains ont déjà noué des alliances : *Sprint* avec France Télécom et Deutsche Telekom, et AT&T avec Telecom Italia. A moins que le groupe britannique ne cherche un partenaire parmi les *« nouveaux »* opérateurs de téléphone. – (*Corresp.*)

Les ventes d'automobiles poursuivent leur chute

Volkswagen confirme sa percée en France

VARIATION DE PARTS DE MARCHÉ *en points*
9 PREMIERS MOIS 1997 PAR RAPPORT À LA MÊME PÉRIODE 1996



Volkswagen a gagné 1,5 point voyant sa part passer de 10 à 11,5 % du marché français.

DEPUIS le début de l'année, le marché automobile français est inexorablement à la baisse. En septembre encore, il s'est effondré de *39,8 % (130 400 immatriculations)* par rapport au même mois de l'année précédente, selon les chiffres publiés par le Comité des constructeurs français d'automobiles. A nombre de jours ouvrables comparables, la chute est même de 42,5 %.

Dans l'absolu, toutefois, septembre n'a pas été si mauvais. Car le mois de référence, septembre 1996, avait vu les ventes exploser (+ 85,7 %) : les acheteurs s'étaient rués dans les concessions pour profiter du dernier mois d'existence de la prime à la casse proposée par le gouvernement Juppé. Les constructeurs français, qui avaient été les grands gagnants de ce rush de dernière *minute, ont, par contrecoup*, été les plus frappés par la baisse du mois dernier. Leurs immatriculations ont reculé de 43,4 %. Renault, dont les ventes sont tirées à la hausse par la Scénic – le monospace Mégane – s'en sort mieux que son concurrent national. PSA a perdu près de 5 points de part de marché, à 29 %. Parmi les marques généralistes étrangères, ce sont les japonaises (– 12,1 %) qui rencontrent le plus de succès, dépassant la barre des 5 % de part de marché. Vient ensuite le groupe Volkswagen (– 17,3 %), qui continue de creuser l'écart avec ses concurrents.

Sur les neuf premiers mois de l'année, le marché français s'est écroulé de 24,4 %. Pas un seul constructeur n'a vu ses ventes progresser. Les anticipations d'achat qu'ont provoquées les primes à la casse successives ont largement amputé les ventes de 1997. Reste à savoir *dans quelle proportion. La* guerre des prix s'est faite toujours plus féroce. Dans ce contexte, les programmes de réduction des coûts engagés par Renault comme par PSA prennent toute leur importance. Ainsi que l'amélioration de leurs ventes à l'étranger, où la conjoncture automobile est plus favorable. Au premier semestre 1997, les deux groupes français ont, malgré l'effondrement du marché français où ils réalisent environ le tiers de leurs ventes, affiché des bénéfices supérieurs à ce qu'on attendait.

Sur l'ensemble de l'année, les constructeurs, qui n'ont cessé de revoir leurs prévisions à la baisse de*puis neuf mois, s'attendent au*jourd'hui à une régression du marché comprise entre 18 % et 20 %, à environ 1,75 million d'unités. Un niveau très proche de celui de 1993, année noire pour l'automobile française et européenne. Ils comptent sur un redressement de leurs ventes sur les trois derniers mois de l'année, le dernier trimestre 1996 ayant souffert de l'arrêt de l'aide publique.

Le numéro un européen, le groupe Volkswagen, affiche une pénétration du marché français de 11,5 %, dangereusement proche de celle de Citroën (12 %). Fiat (– 37,9 %) et General Motors Europe (Opel, Vauxhall) enregistrent le plus *fort recul.*

Virginie Malingre

Une ascension fulgurante appuyée sur l'opportunisme technologique

WORLDCOM. Ce nom n'a sans doute pas encore la même puissance évocatrice que celle d'un AT&T. Même pour le consommateur de base américain. Il est sans doute mieux connu des entreprises, à qui cet exploitant de services de télécommunications s'adresse exclusivement. Il l'est aussi de la communauté financière. Quel investisseur pourrait ignorer une société dont la valeur de l'action a crû de 36 % depuis début 1997, rejetant dans l'ombre des valeurs phares du secteur comme AT&T (+ 7 %), Sprint (+ 25 %), ou MCI (– 10 %). A 33 milliards de dollars, la capitalisation boursière de WorldCom est supérieure à celle d'un MCI, ou d'un Sprint.

WorldCom a fait ses premiers pas en 1983. Créée dans le Mississippi par Bernard Ebbers (cinquante-cinq ans), qui en est toujours le PDG, la société ne s'appelait encore que LDDS – elle a pris le nom de WorldCom en 1996. Elle s'est spécialisée au départ sur un marché : le téléphone longue distance (communications nationales et internationales), qui, aux Etats-Unis s'ouvrait tout juste à la concurrence.

Ciblant les entreprises, plus génératrices de marges, WorldCom a d'abord fait de la revente, c'est-à-dire acheté des minutes de communications à prix de gros aux autres opérateurs longue distance possédant des réseaux, pour les revendre ensuite au détail. WorldCom s'est hissé au quatrième rang de ce marché du téléphone longue distance, évalué à 70 milliards de dollars, derrière AT&T, MCI et Sprint. Elle affiche un chiffre d'affaires de 5,6 milliards de dollars.

Cette ascension s'est construite beaucoup par des acquisitions. Une cinquantaine en dix ans. Ces opérations ont d'abord concerné d'autres acteurs américains du téléphone longue distance. Depuis peu, elles ont débordé ce seul créneau. WorldCom a acheté pour 12,5 milliards de dollars, en décembre 1996, MFS Communications, spécialiste des services locaux de télécommunications à destination des entreprises. Cet achat a transformé la nature de la société.

INTÉRÊT POUR INTERNET

Dix mois plus tôt, le Parlement américain avait adopté une loi faisant tomber les barrières qui empêchaient, depuis 1984, un acteur du téléphone longue distance d'offrir du téléphone local et vice versa. *L'acquisition* de Brooks Fiber Properties s'inscrit pour WorldCom dans cette optique : se développer sur le marché du téléphone local.

Mais les services téléphoniques ne sont pas le seul pôle d'intérêt de WorldCom. Cette dernière parie aussi désormais sur les services de données et Internet. Le rachat de MFS lui a ouvert l'infrastructure d'accès à Internet de la société UUNet, que celui-ci avait achetée quelques mois plus tôt. En septembre, WorldCom a annoncé le rachat du réseau de la société de services en ligne Compuserve.

L'objectif est d'offrir un seul point d'accès aux entreprises, que ce soit pour le téléphone, les données et Internet. Non seulement aux Etats-Unis, mais aussi désormais en Europe, où WorldCom a pris pied grâce à MFS, qui disposaient de réseaux dans certaines villes. *Worldcom est ainsi un nouvel* acteur qui bouscule l'ordre des grands opérateurs traditionnels grâce à son opportunisme technologique.

La boulimie de M. Ebbers n'est pas sans effet. Au deuxième trimestre, le bénéfice net de la société a reculé à 79 millions de dollars, contre 100 millions de dollars un an plus tôt. Promettant des économies de 300 millions de dollars avec la fusion avec MFS, M. Ebbers a assuré que les bénéfices seront de 350 millions de dollars sur 1997, pour un chiffre d'affaires de 7,3 milliards de dollars. Il a assuré aussi que les revenus progresseront de 30 % par an sur les trois à cinq prochaines années.

Ph. L. C.

Avec Marriott, Sodexho conforte sa suprématie dans la restauration collective

LE GROUPE Sodexho continue de se développer sur son métier de base : la restauration collective. Mercredi 1er octobre, il a annoncé la fusion de ses activités nord-américaines avec celle de Marriott, groupe américain spécialisé dans l'hôtellerie. Cette opération devrait *être effective au premier trimestre* 1998. Elle passera par la fusion de Sodexho North America et Marriott Management Services qui donnera naissance à Sodexho Marriott Services (SMS), nouvelle entité cotée à la Bourse de New York.

Cette société sera détenue à 51 % par Marriott International (avec comme principal actionnaire la famille Marriott à hauteur d'environ 10 %) et Sodexho Alliance, 49 %. Pour compléter le financement, Sodexho Alliance, qui consolidera le nouvel ensemble dans ses comptes, lancera prochainement une augmentation de capital d'envrion 2 milliards de francs. Sur la base *pro forma* 1997, Sodexho Marriott Services devrait réaliser un chiffre d'affaires de 4,1 milliards de dollars (24,6 milliards de francs) – ce qui correspond au chiffre d'affaires mondial de Sodexho Alliance réalisé sur l'exercice 1995-1996 – et portera un endettement de 7,2 milliards de francs.

LEADER NORD-AMÉRICAIN

Pour Pierre Bellon, PDG et fondateur de Sodexho Alliance, ce rapprochement *« donnera naissance au leader nord-américain de la restauration et des services dans les entreprises, les établissements hospitaliers, les maisons de retraite et les établissements d'enseignement »*. Sodexho, qui est toujours contrôlé, par la famille Bellon, déjà numéro un en Europe, va ainsi conforter sa position de leader mondial devant le britannique Compass Eurest. Le nouvel ensemble devrait gérer 4 800 restaurants et établissements en Amérique du Nord. *« C'est une magnifique opération pour le groupe, qui va lui donner un nouvel élan comme ce fut le cas en 1995 après le rachat de Gardner Merchant »*, estimait mercredi, Jean-Michel Iribarne, analyste à CDC Bourse. Le titre Sodexho a gagné 1,66 % à la Bourse de Paris à 3 000 francs. La société de Bourse Oddo a noté qu'il retrouvait ainsi sa place de numéro un mondial un temps ravie par Compass, et a relevé ses prévisions de bénéfice par action pour 1998 de 113 à *121,70* francs et pour 1999, de 143 à 154,30 francs.

En revanche, l'agence de notation financière Standard and Poor's a annoncé mercredi qu'elle mettait sous surveillance avec implication négative la note long terme de Sodexho Alliance. L'agence estime que le profil financier du groupe français sera affaibli par la consolidation de la dette nette de SMS.

La Sodexho est actuellement présente dans quatre activités : la restauration, les chèques de services, l'aménagement des services sur les chantiers à l'étranger et les loisirs. Mais c'est la première branche qui offre le plus grand potentiel reconnaissait récemment, Pierre Bellon, dans un entretien à l'hebdomadaire financier *Investir*. Le marché mondial de la restauration collective représente un potentiel d'environ 800 milliards de francs. Le taux de sous-traitance n'est que de 31 % *ce qui laisse un marché théoriquement* disponible d'environ 550 milliards de francs.

Pour Marriott, cette fusion devrait permettre *« aux actionnaires de du groupe de participer aux excellentes perspectives de croissance d'une société spécialisée dans la restauration et les services »*, dans un secteur qui est *« de plus en plus concentré et sur un marché de plus en plus mondial »*. Marriott International a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 millards de dollars (61,2 milliards de francs) en 1996 et emploie 225 000 personnes dans le monde. Jean-Jacques Viranda, spécialiste de la restauration à la Société générale Strauss Turnbull, estime que Marriott a besoin d'accroître son réseau hôtelier et ne pouvait pas mener de front l'hôtellerie et la restauration collective.

François Bostnavaron

Les rapprochements dans le secteur bancaire français commencent à porter leurs fruits

Si Natexis peine, le Crédit agricole et la Société générale profitent déjà de leurs acquisitions

Un premier bilan des rapprochements bancaires en France est contrasté. La création de Natexis *(né de la fusion entre le Crédit national et la BFCE) n'a pas assuré pour autant l'avenir du nouvel ensemble.* Dans une logique différente, les rapprochements entre le Crédit agricole et Indo*suez ou l'intégration du Crédit du Nord au sein* du groupe Société générale semblent déjà porter leurs fruits en termes d'activité et de résultats.

LE PREMIER semestre de 1997 a été l'occasion pour les trois groupes bancaires qui ont lancé le mouvement de consolidation du secteur en France de tirer un premier bilan des rapprochements. Globalement positif, il reste nuancé. La création de Natexis (né de la fusion entre le Crédit national et la BFCE), de Crédit agricole Indosuez ou encore l'intégration du Crédit du Nord au sein du groupe Société générale répondent, il est vrai, à des logiques distinctes.

Pour le Crédit agricole Indosuez comme pour le Crédit du Nord, l'opération de croissance externe porte déjà ses premiers fruits. L'impact de l'acquisition du Crédit du Nord, bouclée au début de l'année, a déjà eu un effet positif sur les résultats de la Générale. Le Crédit du Nord confirme son redressement, avec un résultat net de 148,8 millions de francs (contre 88,6 millions au premier semestre de 1996), auquel vient s'ajouter un crédit d'impôt de plus de 300 millions de francs. Lucien Douroux, le directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), s'est, lui aussi, félicité de la progression de la rentabilité d'Indosuez. Exsangue avant son adossement à la Banque verte, l'établissement a fait un retour remarqué sur ses marchés. Il joue un rôle de premier plan dans les deux grandes OPA (offres publiques d'achat) en cours, en tant que financier de François Pinault dans son raid sur le groupe Worms et Cie et de Jean-Charles Naouri dans sa contre-OPA sur Casino.

Indosuez a vu son résultat net au premier semestre passer de 180 millions de francs en 1996 à 537 millions cette année. La banque a bénéficié d'une conjoncture favorable, mais aussi de l'apport d'activités venant du Crédit agricole, puisque les équipes d'Unicrédit et celles spécialisées dans les activités de marché de la Banque verte ont rejoint le pôle Indosuez, non sans quelques grincements de dents. Ces deux acquisitions ont un point commun : elles ont été faites par deux groupes en bonne santé financière, qui ont clairement pris le contrôle de leurs nouvelles filiales.

Conséquences sociales limitées

A la différence des fusions bancaires américaines, les rapprochements en France ont eu des conséquences sociales limitées. Du côté du Crédit agricole-Indosuez, le plan social prévu par Indosuez avant son rachat par le Crédit agricole en mai 1996 a été maintenu mais la banque verte s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de licenciement ensuite. Au Crédit du Nord, les dirigeants ne prévoient pas de plan social mais espèrent maintenir le rythme de réduction des effectifs à plus de 250 personnes par an, afin d'atteindre dans les quatre ou cinq ans un coefficient d'exploitation (le rapport des frais généraux et du chiffre d'affaires) à 72 % contre plus de 80 % aujourd'hui. C'est au sein du groupe Natexis que l'aspect social a été le plus délicat. Outre les questions de statut du personnel, un sureffectif de 600 personnes sur 3 200 a été diagnostiqué après la fusion. Au 30 juin les effectifs avaient été ramenés à 3 059 personnes. Un plan social, avec pré-retraite et départs volontaires aidés, est en phase de négociation.

POIDS DU PASSÉ

Il en va différemment dans le cas du rapprochement Crédit national - BFCE. Après avoir perdu 112 millions de francs au premier semestre de 1996 et avoir passé une lourde provision pour restructuration juste après le rapprochement, Natexis est sorti du rouge avec un résultat net de 177 millions de francs au 30 juin. Mais il apparaît, malgré la fusion totale des deux entités, effective depuis le 1er janvier, que ce sont surtout les activités de l'ex-BFCE, et notamment les crédits court terme, la gestion des moyens de paiement et l'international, qui tirent à la hausse le produit net bancaire du groupe.

Surtout, Natexis souffre encore du poids du passé. Les provisions ont été encore lourdes au premier semestre. A l'issue d'une mission d'inspection qu'elle a conduite juste avant la fusion, la Commission bancaire a demandé au nouveau groupe d'ajuster ses provisions de 646 millions de francs, un montant auquel s'ajoutent 250 millions de provisions courantes (contre 471 au premier semestre de 1996) et 110 millions de dotations liées au dossier Compagnie BTP. Le groupe a dû passer des provisions supplémentaires sur Eurotunnel et remettre à leur valeur de marché les immeubles patrimoniaux, hérités du Crédit national, qu'elle n'occupe pas. Signe des temps, ce sont les anciens dirigeants de la BFCE, Dominique Ferrero, le directeur général de Natexis en tête, qui ont pris les rênes du nouveau groupe et s'efforcent de lui donner une rentabilité suffisante pour qu'il ait, un tant soit peu, le choix de son avenir.

Car Natexis devra tôt ou tard chercher à s'adosser à un actionnaire plus puissant, qui lui apportera plus que son actionnariat dispersé d'aujourd'hui. Avec le risque de se voir absorber si ses résultats ne s'améliorent pas. *« Cela ne paraît cependant pas imminent »*, estime Romain Burnand, analyste chez Paribas Capital Markets. Si sa rentabilité progresse, Natexis peut en revanche espérer voir un actionnaire solide prendre 30 % de son capital.

Pour le Crédit agricole Indosuez ou pour la Société générale, l'enjeu est moins vital, mais reste important. La Banque verte est certes bien installée dans son fauteuil de numéro un en France, comme le démontre encore une fois son bénéfice au premier semestre (4,6 milliards de francs, en hausse de 20 %), mais elle joue son rang parmi les premières banques mondiales. Quant à la Société générale, elle a un enjeu plus tactique. L'acquisition du Crédit du Nord doit être l'occasion pour elle de convaincre le vendeur du CIC, l'Etat, et les salariés de ce groupe, qu'elle est capable d'intégrer des banques régionales sans les asphyxier, comme elle l'avait fait pour la Sogénal.

La Société générale doit également démontrer à ses actionnaires qu'elle est capable d'en tirer une bonne rentabilité. Pour l'heure, cinq cadres de la Société générale seulement ont *« investi »* le Crédit du Nord. Bruno Flichy, inséparable de son contrôleur de gestion, souligne que, compte tenu de la part de marché relative des deux réseaux en France, il n'est pas nécessaire de les fusionner et que l'incompatibilité de leurs informatiques rendrait de toute façon une telle opération difficile. *« Statistiquement, les commerciaux du Crédit du Nord ont une chance sur douze de tomber sur un client Société générale et ceux de la Société générale ont une chance sur trente-cinq de démarcher un client du Crédit du Nord. La marge est donc réelle »*, explique M. Flichy. A un moment ou à un autre, affirment toutefois les analystes, les synergies devront être poussées plus loin au niveau des services centraux ou du réseau en région parisienne qui doublonne plus qu'ailleurs. La Société générale, soutenue par une conjoncture redevenue plus favorable pour les banques, a les moyens d'avancer pas à pas.

Sophie Fay

Feu vert à la recapitalisation de Thomson Multimédia

LA COMMISSION européenne a approuvé, mercredi 1er octobre, la recapitalisation de 11 milliards de francs de Thomson Multimédia (TMM), filiale du groupe français Thomson, à la condition qu'elle s'engage à modifier *« sensiblement »* son plan de restructuration. Pour ne pas provoquer de distorsions de concurrence sur le marché européen des téléviseurs, TMM devra notamment limiter jusqu'au 31 décembre 2000 sa part sur le marché des téléviseurs de l'Union européenne à 10 %.

Le gouvernement français, qui a fait savoir que Thomson Multimédia resterait une entreprise publique, a assuré la Commission qu'il concevait la recapitalisation comme *« une injection en capital pour solde de tout compte »* et qu'il n'envisageait donc de procéder à aucune nouvelle aide dans les années à venir. Le plan de restructuration prévoit une réorganisation industrielle de grande ampleur à l'étranger, qui se traduit par environ 4 000 suppressions d'emplois, une réorganisation commerciale et un repositionnement progressif du groupe sur des produits d'avenir, notamment les produits numériques comme les décodeurs.

DÉPÊCHES

■ **ORION : le groupe Suez - Lyonnaise des eaux** a annoncé, mercredi 1er octobre, la cession de la chaîne hôtelière Orion au groupe américain Westmont Hospitaly, associé à la banque d'affaires Goldman Sachs, pour 1,2 milliard de francs.

■ **CHICHIBU ONODA CEMENT - NIHON CEMENT : le premier et le troisième producteur de ciment japonais** ont annoncé, jeudi 2 octobre, leur intention de fusionner. Ce rapprochement donnera naissance à un géant de taille comparable au numéro un mondial du secteur, le suisse Holderbank, avec 4 milliards de dollars (24 milliards de francs) de chiffre d'affaires et 40 % du marché japonais.

■ **DRESDNER BANK : la deuxième banque privée allemande a nommé**, mercredi 1er octobre, Alfons Titzrath président du conseil de surveillance en remplacement de Wolfgang Roeller, qui avait démissionné à la suite de l'ouverture d'une enquête pour fraude fiscale. M. Titzrath, soixante-cinq ans, est salarié de la Dresdner depuis trente-trois ans.

■ **DÉFENSE : les fédérations de la défense CGT, CFDT, FO, CFTC et** CFE-CGC ont convenu d'une *« semaine nationale d'actions »* du 20 au 24 octobre, avec un *« temps fort »* le 23. Les syndicats *« condamnent fermement »* le projet de budget de la défense et ont prévu une *« pétition nationale en direction des parlementaires »*. A Brest, le bureau du maire a été saccagé par des manifestants et son mobilier brûlé, mercredi 1er octobre. Le tribunal de commerce devait prononcer, jeudi 2 octobre, la liquidation de deux entreprises sous-traitantes qui emploient 110 salariés.

M. Naouri et M. Pinault défendent le prix de leurs OPA respectives

JEAN-CHARLES NAOURI et François Pinault sont sous le feu croisé des experts depuis qu'ils ont lancé leurs offres publiques d'achat respectives sur Casino et sur Worms & Cie. Pour tenter de lever l'incertitude née de la complexité de son offre, M. Naouri a fait réaliser par la banque JP Morgan une analyse des deux OPA concurrentes, celle de sa société Rallye et celle de Promodès. Il en ressort que, si la proposition en numéraire de Rallye est inférieure de 2 à 4 francs par action ordinaire Casino, l'offre assortie de certificat de valeur garantie (CVG), selon JP Morgan, valoriserait l'action entre 389 et 395 francs, contre une fourchette de 375 à 377 francs pour celle de Promodès.

M. Naouri s'est appuyé sur ce rapport pour faire voter, mercredi 1er octobre, le conseil de surveillance de Casino, qu'il préside, en faveur de Rallye. Les trois représentants de la famille Guichard au conseil se sont abstenus de voter, préférant attendre la réunion de famille organisée par Antoine Guichard à Saint-Etienne samedi 4 octobre. Les héritiers devraient serrer les rangs derrière M. Naouri.

Dans l'autre bataille en cours, on dit François Pinault très agacé des commentaires sur la faiblesse supposée de son offre de 410 francs par action ordinaire de Worms & Cie. Le dernier cours atteint avant l'OPA était de 395,50 francs et l'actif net réévalué par les analystes donnait une fourchette de valorisation de 466 à 576 francs par action. Dans la note de présentation de son offre, publiée jeudi dans la presse financière, l'assaillant rappelle que les sociétés holdingds comparables à Worms & Cie font l'objet à la Bourse de Paris d'une *« décote moyenne de 35,2 % »*, et même de 37,1 % après réévalutation des actifs. Du coup, les 410 francs proposés par M. Pinault apparaissent presque comme une aubaine pour les actionnaires de Worms & Cie, puisqu'ils représentent une décote de « seulement » 12 % à 28,8 %.

Pascal Galinier

هكذا من الإصل

La concurrence s'amplifie entre les chaînes culturelles américaines

A New York, la télévision publique Thirteen-WNET a beaucoup de mal à trouver des mécènes pour boucler son financement, alors que ses rivales privées, comme Bravo, Ovation ou A & E ont réussi à imposer leurs programmes sur le câble

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Dans un quartier très huppé de Manahattan, un hall vieillot, éclairé par des néons blafards, donne accès aux bureaux de la chaîne publique new-yorkaise Thirteen-WNET. Toujours considérée comme la chaîne la plus culturelle du câble à New-York malgré une concurrence farouche, WNET, qui appartient au réseau PBS, a beaucoup de mal à trouver son financement. La redevance télévisuelle n'existant pas outre-Atlantique, c'est surtout le bon cœur des téléspectateurs qui permet à la chaîne de boucler son budget. « *Trois fois par an, nous lançons à l'antenne un appel aux donateurs qui, en moyenne, envoient soixante dollars à la chaîne*, explique Ward Chamberlin, directeur général de WNET. *Sur cent millions de dollars de budget annuel, un cinquième provient des téléspectateurs, 15 % à 20 % du gouvernement fédéral et le reste de sponsors privés ou d'entreprises. On a une liste de projets merveilleux, mais il faut courir après l'argent.* » La liste des donateurs n'occupe pas moins de seize pages du rapport annuel de la chaîne : « *Nous avons de la chance d'être à New-York pour trouver des subsides. Ce serait impossible dans le fin fond de l'Ohio ou du Missouri.* » Mais Ward Chamberlin précise : « *Il nous est arrivé de refuser du mécénat quand les entreprises souhaitaient réaliser des documentaires sur des sujets qui les concernent directement.* »

Pour M. Chamberlin, « *PBS reste la seule chaîne qui propose des programmes réellement culturels, qui consacre par exemple des sommes importantes à réaliser une biographie d'Allen Ginsberg* (350 000 dollars) *ou qui coproduise avec la BBC une grande série sur l'histoire des Etats-Unis vue par ses artistes* ». Dans un pays où la culture est quasiment entièrement privée et où le National Endorment souhaite chaque année couper les vivres à la télévision publique, l'équilibre d'une station comme WNET, qui réalise seulement 3 % d'audience, reste fragile.

DES FILMS EUROPÉENS

Pourtant, malgré les réelles lourdeurs administratives et la lenteur des procédures de décision, les *réalisateurs indépendants de documentaires ou de films trouvent en PBS l'un des rares soutiens à leurs créations.* C'est le cas de Jennifer Fox, une jeune réalisatrice, qui a pu réaliser, grâce à la BBC et WNET, un projet de documentaire social étalé sur plusieurs années de la vie d'un couple américain.

Dans un pays où l'on trouve des dizaines de chaînes thématiques extrêmement spécialisées – par exemple sur le golf, le crime, la bonne chère ou même des chaînes-aquariums, où l'on voit évoluer des poissons rouges –, il était inévitable que des chaînes à vocation culturelle éclosent sur le câble. Adossée au sixième câblo-opérateur, Cablevision, *la chaîne culturelle* Bravo, installée dans la banlieue de New-York, lancée en 1982, n'est pourtant sortie du rouge que douze ans plus tard. Avec un budget bien plus modeste que WNET, de l'ordre de 20 à 30 millions de dollars, cette chaîne, présidée par Joshua Sapan, aujourd'hui diffusée auprès de 22 millions de foyers, est l'une des rares à diffuser outre-Atlantique des films européens et des longs-métrages français en version originale.

Bravo s'est diversifiée en lançant il y a trois ans une chaîne consacrée au cinéma indépendant, The Independent Channel, et compte créer d'ici à janvier 1999 une chaîne exclusivement consacrée au cinéma du monde entier. « *Nous pourrions envisager de créer une branche sur la culture européenne* », affirme Joshua Sapan, qui a déjà exporté Bravo dans de nombreux pays, notamment au Brésil. La chaîne culturelle franco-allemande Arte est en négociations avancées avec Bravo, pour une reprise partielle de ses programmes (*Le Monde* du 18 septembre). Installée dans un immeuble ultra-moderne de Manhattan, Arts and Entertainment (A & E) revendique elle aussi le titre de chaîne culturelle, même si, aux yeux de ses concurrents, « *elle a laissé tomber l'art au profit de l'entertainment* ».

Sa série-culte « Biography », sur des hommes et des femmes célèbres (environ 100 000 dollars l'épisode), reste de loin le programme le plus regardé. Cette chaîne, détenue par The Hearst Corp. et les réseaux ABC et NBC, possède le plus important bassin d'audience puisqu'elle est accessible par près de 70 millions de foyers américains. A & E s'est également diversifiée en lançant The History Channel, déjà présente dans une cinquantaine de pays, dont l'Italie ou la France – fort discrètement dans le bouquet numérique d'AB Sat.

Enfin, la toute dernière chaîne culturelle américaine, Ovation, lancée en avril 1996 dans l'Etat de Virginie et codétenue par des actionnaires prestigieux (le *New-York Times*, Time Warner Cable, J. P. Morgan, Howard Heinz Endowment et le président du Musée d'art moderne de New-York, Agnes Gund), est aujourd'hui diffusée auprès de quatre millions de foyers câblés et devrait atteindre le cap des six millions d'ici à la fin de l'année (en incluant le réseau câblé de Manhattan, le plus convoité des Etats-Unis). Présidée par Harold Morse, Ovation diffuse des portraits d'artistes, des documentaires sur des expositions, des manifestations musicales, de la danse, des opéras, etc., soit une programmation digne d'une chaîne culturelle publique. Sa vraie différence avec les chaînes publiques tient au fait qu'Ovation vise clairement les 25-34 ans, à haut revenu (plus de 60 000 dollars par an et par foyer en moyenne), et ayant reçu une formation universitaire.

« *Il existe aujourd'hui un modèle économique viable permettant de produire des programmes culturels avec de l'argent privé* », maintient Joshua Sapan. La concurrence entre les différentes chaînes culturelles américaines se traduit par des surenchères promotionnelles importantes, qui se comptent, pour A & E, en millions de dollars. Cette nouvelle donne oblige WNET à réagir et à adopter elle aussi des techniques de marketing du privé, d'autant plus que son audience a tendance à vieillir.

Nicole Vulser

La faible audience de la télévision publique

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Créé en 1969, le Public Broadcasting Service (PBS), le service de radiotélévision publique, est une organisation privée, à but non lucratif, *qui rassemble les 348 différentes chaînes de télévision publiques des Etats-Unis.* Jouant un *rôle de banque de programmes et de fournisseur de services*, PBS distribue, par satellite, *des programmes à ces chaînes locales*, tout en leur proposant des habillages d'émissions ou des promotions.

L'audience de la télévision publique aux Etats-Unis reste très modeste : elle est estimée entre 2 % et 3 %, dans la mesure où son ton est souvent jugé élitiste ou parfois trop éducatif. Selon l'institut Nielsen, 57,4 % des foyers américains ont, entre octobre 1995 et septembre 1996, regardé au moins une fois par semaine une chaîne de PBS. Alors que les chaînes du câble les mieux distribuées arrivent à toucher 72 % de la population, la télévision publique ne peut pas se plaindre d'une zone de diffusion trop limitée puisqu'elle arrose 99 % des foyers américains. Mais dans la mesure où cette audience, même faible, reste stable, la direction de PBS trouve ces résultats plutôt encourageants, au moment où les quatre principaux networks américains ont vu ensemble *leur audience chuter de 13 % depuis 1994.*

Les activités de PBS incluent un service de *programmation nationale – les principales* émissions, comme les programmes pour enfants, les émissions éducatives, les informations, les documentaires sur les sciences et la nature, les appels aux fonds publics, etc. –, des cours destinés aux adultes (avec 400 000 étudiants chaque année), des services de formation destinés aux professeurs ainsi que des programmes réalisés par chacune des stations locales.

La majorité républicaine élue au Congrès a entamé depuis 1995 une politique de révision sévère du soutien de l'Etat à la télévision publique (qui inclut PBS, les chaînes locales et régionales publiques). Sur un budget total de 1,46 milliard de dollars, ce pôle audiovisuel reste financé à la fois par des fonds publics *via* la Corporation for Public Broadcasting, mais aussi à plus de 82 % par des sources non fédérales, en particulier les télespectateurs (21 %), les gouvernements des Etats (20 %) et les entreprises (15 %). Ainsi, en 1995, 4,9 millions *d'individus ou de familles ont donné 312 millions* de dollars à la télévision publique. Une *étude récente de l'institut Kagan Média affirme* que le prix de la télévision publique revient approximativement à 73 cents par personne et par an (dans sa contribution indirecte aux fonds fédéraux), soit l'épaisseur du trait par rapport aux 429 dollars dépensés en moyenne chaque année pour un abonnement au service basique du câble.

Le budget total de PBS s'est pour sa part élevé pour l'année fiscale 1996-1997 à 224,5 millions de dollars, dont les trois quarts vont à la production de programmes, aux acquisitions, à la promotion et à la distribution. L'an dernier, PBS a fourni 1 936 heures de programmes originaux.

N. V.

Le groupe Amaury quitte la coopérative des quotidiens parisiens

LE PETIT MONDE des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) est de nouveau bousculé par une initiative du groupe Amaury. Après avoir plusieurs fois annoncé qu'il souhaitait quitter les NMPP, l'éditeur du *Parisien* et de *L'Equipe* a décidé finalement de quitter la coopérative des quotidiens parisiens pour rejoindre une autre coopérative au sein d'une autre société des messageries, Transports Presse, très liée aux NMPP. L'affaire est technique, mais elle produit un certain effet symbolique dans le microcosme de la presse parisienne, traversée par de nombreuses incertitudes (mouvements de grève du Livre-CGT en juin et en juillet, avenir de *France-Soir*, etc).

Depuis de nombreuses années, le groupe Amaury multiplie les critiques sur le fonctionnement des NMPP. En avril, Philippe Amaury demandait déjà devant plusieurs parlementaires une « *réforme* » des NMPP, en affirmant : « *La presse nationale a été et est encore mal distribuée. Ses coûts sont encore trop élevés. Le service de distribution est de mauvaise qualité.* »

Le groupe ne fait cependant pas encore le grand saut. « *Nous ne quittons pas les NMPP* », commente le PDG du groupe, Philippe Amaury, qui estime cependant « *qu'à moyen terme, les grands quotidiens parisiens devront se distribuer eux-mêmes, en région parisienne* ». « *Il faut s'y préparer tranquillement* », ajoute Philippe Amaury, qui précise qu'« *au niveau national, la notion de coopérative a toute sa raison d'être* ».

Le groupe Amaury est très critique sur le fonctionnement de la coopérative des quotidiens, présidé par Bernard Villeneuve, qui regroupe 26 titres de la presse parisienne. Outre les quotidiens d'information générale, la coopérative comprend de nombreux petits titres, notamment des journaux hippiques, qui ne sont pas tous quotidiens.

> L'éditeur du « Parisien » aimerait avoir une représentation conforme à son poids économique, alors que la règle veut que chaque titre ait la même voix, quelle que soit son importance.

En 1996, les sept principaux quotidiens nationaux réalisaient près de 80 % du chiffre d'affaires. *Le Parisien* et *L'Equipe* représentent quant à eux 35 % de ce chiffre d'affaires. *Au sein du groupe Amaury*, on estime que « *les discussions pour améliorer le fonctionnement de la coopérative n'ont pas abouti* » et qu'elle rassemble des « *titres qui n'ont pas les mêmes intérêts* ».

Le groupe aimerait avoir une représentation conforme à son poids économique, alors que la règle veut que chaque titre ait la même voix, *quelle que soit son importance.* En juin 1996, un différend avait déjà opposé la coopérative des quotidiens au titre sportif du groupe qui avait quitté le conseil de gérance. Des négociations étaient engagées pour permettre à *L'Equipe* de le réintégrer. Le groupe Amaury devrait donc rejoindre, à partir du 1er janvier 1998, la coopérative des quotidiens de Transports Presse, Coopépresse, *qui est présidée par un fidèle de* Robert Hersant, André Boussemart. Elle comprenait jusque-là uniquement des titres du groupe Hersant (*Le Figaro, L'Aurore* et une édition de *Paris-Turf*).

La distribution des journaux sera toujours faite par les NMPP et ce changement ne devrait pas entraîner une diminution des tarifs pour le groupe Amaury. « *Cela ne changera rien aux coûts et le traitement sera le même, puisque les NMPP sont un sous-traitant de Transports Presse* », constate Bernard Villeneuve, qui estime qu'il n'y a « *pas de contentieux* ». Pour lui la question n'est pas d'appartenir à une coopérative ou à une autre, mais de « *défendre la famille de la presse quotidienne* ».

Les NMPP ont entamé depuis 1987 un plan de modernisation qui a permis de réduire fortement ses coûts, au bénéfice des éditeurs et des diffuseurs. Le coût de rémunération des NMPP est passée depuis 1994, de 14 à 9 %. La direction des NMPP s'est fixé quand à elle comme objectif de descendre à 8 %.

Alain Salles

L'organisation de la diffusion

Le système de distribution de la presse parisienne a été défini en *1947, sur un mode coopératif*, avec le souci de favoriser la distribution de tous les titres, qu'ils soient gros ou petits. Les trois principales sociétés de messageries sont : les NMPP, les Messageries lyonnaises de presse (MLP), Transports presse, qui est très liée aux NMPP.

● **Les NMPP** sont détenues à 49 % par le groupe Hachette et à 51 % par cinq coopératives d'éditeurs. La coopérative des quotidiens regroupe 26 titres. Aux quotidiens d'informations générales s'ajoutent de nombreux titres hippiques, *même ceux dont* la parution n'est pas quotidienne. En 1996, les NMPP ont réalisé un bénéfice de 57,8 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs. Les quotidiens représentent 21 % des ventes des NMPP et les magazines 79 %.

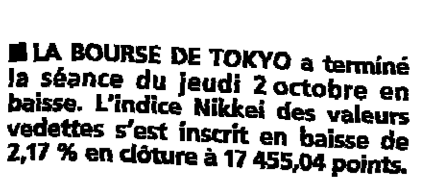
● **Les Messageries lyonnaises de presse (MLP)** ont été créées en *1945. Elles distribuent* essentiellement des mensuels et des trimestriels. De plus en plus, les MLP se posent en concurrentes des NMPP et ont décidé de gérer elles-mêmes leur implantation à Paris.

● **Transports presse** a été fondée en 1936 par l'éditeur Georges Ventillard. Elle est désormais détenue à 49 % par Hachette, à travers la Sopredis, dont le président est Yves Sabouret, *directeur général des NMPP*, et à 51 % par trois coopératives, dont *deux gèrent les magazines* (notamment *Télérama*) et une les quotidiens. La distribution et la gestion informatique de ces titres sont effectuées par les NMPP, à travers un contrat de sous-traitance.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : le groupe britannique Pearson se renforce dans la télévision,** avec l'acquisition, pour 373 millions de dollars, d'All American Communications, le plus gros distributeur mondial de jeux télévisés, basé à Los Angeles. All American possède, produit ou distribue quatre-vingt-dix jeux télévisés diffusés dans vingt-cinq pays. Pearson, qui édite les quotidiens *Financial Times* en Grande-Bretagne et *Les Echos* en France, contrôle aussi les sociétés de production et détient 24 % de la chaîne généraliste Channel 5.

■ **PRESSE : le bimensuel *Le Nouvel Economiste*** adopte, dans son numéro du vendredi 3 octobre, une formule différente qui coïncide avec l'arrivée de Jean-Michel Quatrepoint à la direction de la rédaction et avec une augmentation de capital, souscrite uniquement par le PDG Georges Goshn, à hauteur de six millions de francs.



■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du jeudi 2 octobre en baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en baisse de 2,17 % en clôture à 17 455,04 points.

■ LE DOLLAR s'inscrivait en hausse, jeudi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,7750 mark et 5,9575 francs.

■ WALL STREET a progressé, mercredi 1er octobre. L'indice Dow Jones a gagné 70,24 points (+ 0,88 %) à 8 015,50 points, soutenu par la détente des rendements obligataires.

■ LES COURS DU PÉTROLE se sont repliés, mercredi, sur le marché de New York. Le prix du baril, livraison novembre, a perdu 13 centièmes à 21,05 dollars.

■ L'OR a fortement progressé, mercredi, sur le marché de Londres. Le cours de l'once s'est établi à 337,15 dollars, une hausse de plus de 5 dollars par rapport à la veille.

LES PLACES BOURSIÈRES

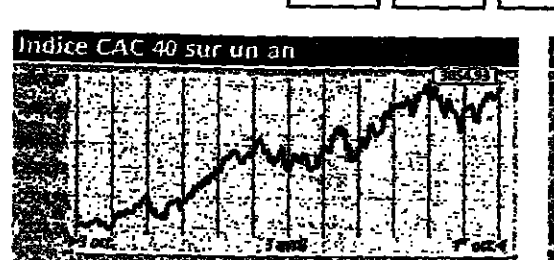
CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↗ 1 mois	↗ DOW JONES	↗ FT 100	→ MIB 30	↗ DAX 30

Tendance hésitante à Paris

LA TENDANCE *était hésitante*, jeudi 2 octobre, à la Bourse de Paris. En timide progression de 0,03 % au début des échanges, l'indice CAC 40 s'effritait de 0,07 % à 3 052,75 points, aux alentours de 12 h 15. Les transactions étaient relativement étoffées, avoisinant 3,4 milliards de francs, dont 2,3 milliards sur les valeurs de l'*indice* de référence.

Du côté des valeurs, les résultats semestriels de Lagardère ont déçu les opérateurs : le titre perdait 4,50 %. En revanche, ceux de Havas Advertising ont heureusement surpris les analystes : le titre gagne 3,22 %. Sodexho, qui va fusionner ses opérations américaines avec celles de Marriott, montait de 3,9 %.

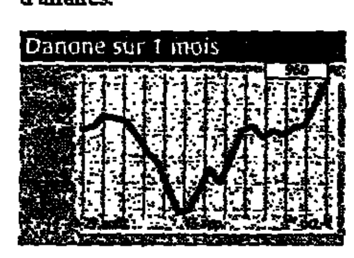
L'offre publique d'achat de François Pinault sur le groupe Worms et Cie a débuté ce jeudi au lendemain du visa accordé par la Commission des opérations de Bourse (COB) à l'offre de M. Pinault. La date de clôture, au plus tard le 21 novembre, et le calendrier détaillé seront fixés après publication de la réponse de la société Worms. Artémis, la holding de François Pinault, offre 410 francs par action et 655 francs par obligation convertible. Worms restait cotée sensiblement au-dessus du prix offert par M. Pinault jeudi en début d'après-midi à 435,80 francs en hausse de 0,4 %.

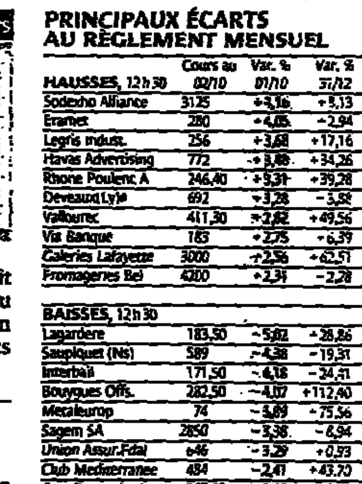


Danone, valeur du jour

L'ACTION Danone a terminé la séance du mercredi 1er octobre à la Bourse de Paris en hausse de 2,7 %, à 960 francs, *dans un marché nourri de 332 000 unités. Le* titre a été soutenu par les rumeurs de cession prochaine par le groupe agroalimentaire de son activité pâtes.

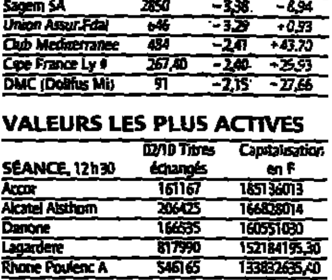
Dans son édition du jeudi 2 octobre, le quotidien *La Tribune* affirme que Danone a confirmé être en discussion avec des *repreneurs potentiels de sa branche épicerie* (pâtes, sauces, plats cuisinés), la troisième activité du groupe avec 16,7 milliards de francs de chiffre d'affaires.





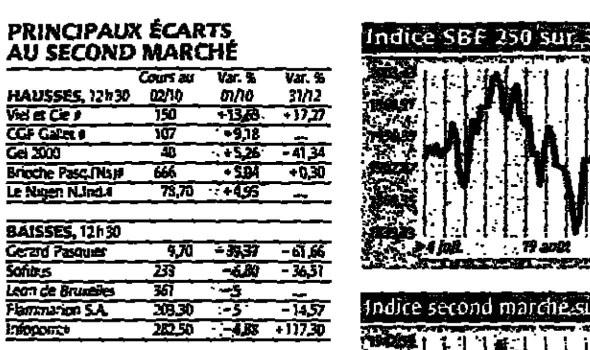
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 02/10	Var. % 01/10	Var. % 31/12
Sodexho Alliance	3125	+3,16	+5,13
Eramet	280	+4,05	−2,94
Legris indust.	256	+3,68	+17,16
Havas Advertising	772	+3,48	+34,26
Rhone Poulenc A	246,40	+3,31	+39,28
Deveaux(Ly)#	692	+3,28	−3,58
Vallourec	411,30	+2,82	+49,56
Via Banque	183	+2,75	+6,39
Galeries Lafayette	3000	+2,56	+62,51
Fromageries Bel	4200	+2,31	−2,28
BAISSES, 12 h 30			
Lagardere	183,50	−5,02	+28,86
Saupiquet (Ns)	589	−4,38	−19,31
Interbail	171,50	−4,18	−24,41
Bouygues Offs.	282,50	−4,07	+112,40
Metaleurop	74	−3,89	+75,56
Sagem SA	2850	−3,38	−6,94
Union Assur.Fdal	646	−3,29	+0,93
Club Mediterranee	484	−2,41	+43,70
Cipe France Ly #	267,40	−2,40	−25,53
DMC (Dollfus Mi)	91	−2,15	−27,66



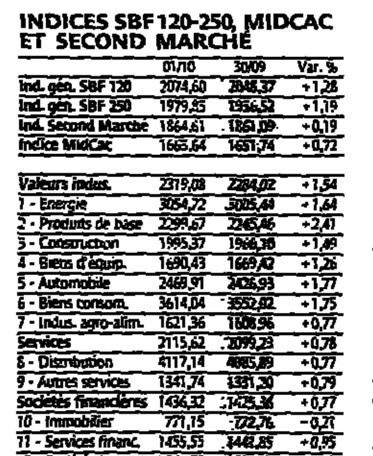
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	02/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Accor	161167	185136013
Alcatel Alsthom	206425	166828014
Danone	166535	160551030
Lagardere	817990	152184195,30
Rhone Poulenc A	546165	133832635,40
Elf Aquitaine	161137	128294674
B.N.P.	373894	115652505,20
Axa	283390	114397661,70
Eaux (Gle des)	134845	94338784
Sanofi	165811	94324876



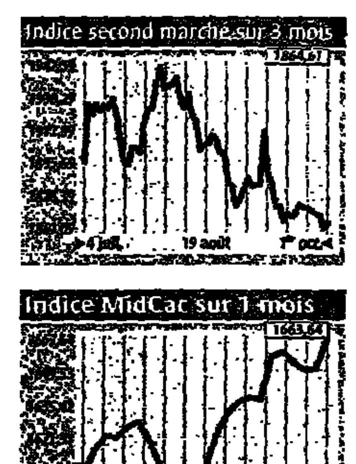
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 02/10	Var. % 01/10	Var. % 31/12
Viel et Cie #	150	+13,63	+17,27
CGF Gallet #	107	+9,18	—
Gel 2000	40	+5,26	−41,34
Brioche Pasc.(Ns)#	666	+5,04	+0,30
Le Nigen N.Ind.#	73,70	+4,95	—
BAISSES, 12 h 30			
Gerard Pasquier	9,70	−39,37	−61,66
Sofitus	233	−6,80	−36,51
Leon de Bruxelles	361	−5	—
Flammarion S.A.	309,30	−5	−14,57
Infoporce	282,50	−4,88	+117,30



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	01/10	30/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2074,60	2048,37	+1,28
Ind. gén. SBF 250	1979,85	1956,52	+1,19
Ind. Second Marché	1864,61	1861,09	+0,19
Indice MidCac	1663,64	1651,74	+0,72
Valeurs indus.	2319,08	2284,02	+1,54
1 - Energie	3054,72	3005,44	+1,64
2 - Produits de base	2299,67	2245,46	+2,41
3 - Construction	1995,37	1966,38	+1,49
4 - Biens d'équip.	1690,43	1669,42	+1,26
5 - Automobile	2469,91	2426,93	+1,77
6 - Biens consom.	3614,04	3552,02	+1,75
7 - Indus. agro-alim.	1621,36	1608,96	+0,77
Services	2115,62	2099,23	+0,78
8 - Distribution	4117,14	4085,89	+0,77
9 - Autres services	1341,74	1331,30	+0,79
Sociétés financières	1436,32	1425,36	+0,77
10 - Immobilier	771,15	772,76	−0,21
11 - Services financ.	1455,55	1442,85	+0,95
12 - Sociétés invest.	1840,78	1831,17	+0,53



Net recul à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du jeudi 2 octobre en net recul. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en baisse de 2,17 % en clôture à 17 455,04 points.

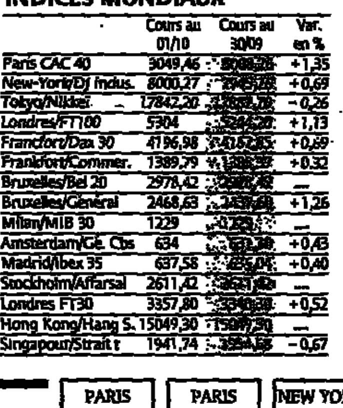
La veille, Wall Street avait progressé, soutenue par la détente des rendements obligataires et par l'offre de rachat de la compagnie *de télécommunications MCI faite par son concurrent WorldCom. L'indice Dow Jones avait gagné* 70,24 points (+0,88 %) à 8 015,50 points.

Il s'agissait de la première clôture du Dow Jones au-dessus des 8 000 points depuis le 20 août.

Le volume des échanges avait été *fourni* avec quelque 602 millions d'actions traitées. *Sur le* marché obligataire, le rendement moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans, qui évolue à l'inverse du prix, était tombé à 6,33 % contre 6,39 % mardi soir.

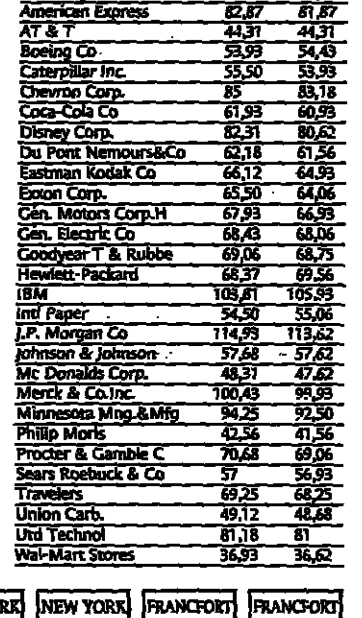
L'indice d'activité des directeurs d'achat des grands groupes manufacturiers a reculé à 54,2 en septembre contre 56,8 en août.

L'offre surprise de rachat de MCI pour 30 milliards de dollars faite par WorldCom a fait rebondir les action MCI et British Telecommunications (BT).



INDICES MONDIAUX

	Cours au 01/10	Cours au 30/09	Var. en %
Paris CAC 40	3049,46	[illegible]	+1,35
New-York/DJ indus.	8000,27	[illegible]	+0,69
Tokyo/Nikkei	17842,20	[illegible]	−0,26
Londres/FT100	5304	[illegible]	+1,13
Francfort/Dax 30	4196,98	[illegible]	+0,69
Frankfort/Commer.	1389,79	[illegible]	+0,32
Bruxelles/Bel 20	2978,42	[illegible]	—
Bruxelles/Général	2468,63	[illegible]	+1,26
Milan/MIB 30	1229	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	634	[illegible]	+0,43
Madrid/Ibex 35	637,58	[illegible]	+0,40
Stockholm/Affarsal	2611,42	[illegible]	—
Londres FT30	3357,80	[illegible]	+0,52
Hong Kong/Hang S.	15049,30	[illegible]	—
Singapour/Strait t	1941,74	[illegible]	−0,67

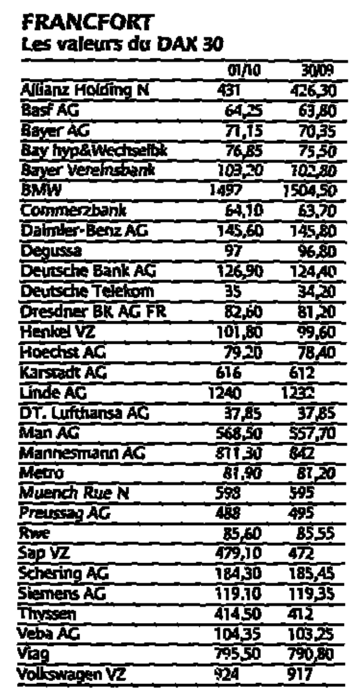


NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	01/10	01/10
Alcoa	82,87	82
Allied Signal	42,93	42,50
American Express	82,87	81,87
AT & T	44,31	44,31
Boeing Co	53,93	54,43
Caterpillar Inc.	55,50	53,93
Chevron Corp.	85	83,18
Coca-Cola Co	61,93	60,93
Disney Corp.	82,31	80,62
Du Pont Nemours&Co	62,18	61,56
Eastman Kodak Co	66,12	64,93
Exxon Corp.	65,50	64,06
Gén. Motors Corp.H	67,93	66,93
Gén. Electric Co	68,43	68,06
Goodyear T & Rubbe	69,06	68,75
Hewlett-Packard	68,37	69,56
IBM	103,81	105,93
Intl Paper	54,50	55,06
J.P. Morgan Co	114,93	113,62
Johnson & Johnson	57,68	57,62
Mc Donalds Corp.	48,31	47,62
Merck & Co.Inc.	100,43	99,93
Minnesota Mng.&Mfg	94,25	92,50
Philip Moris	42,56	41,56
Procter & Gamble C	70,68	69,06
Sears Roebuck & Co	57	56,93
Travelers	69,25	68,25
Union Carb.	49,12	48,68
Utd Technol	81,18	81
Wal-Mart Stores	36,93	36,62

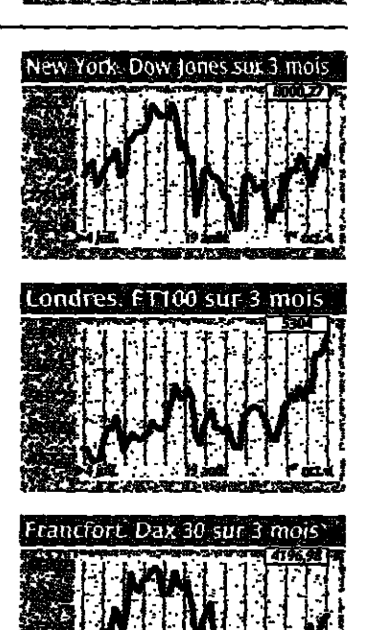
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	01/10	30/09
Allied Lyons	4,87	4,91
Barclays Bank	16,99	16,74
B.A.T. industries	5,52	5,43
British Aerospace	16,95	16,63
British Airways	6,80	6,78
British Petroleum	9,35	9,35
British Telecom	4,44	4,09
B.T.R.	2,49	2,51
Cadbury Schweppes	6	5,96
Eurotunnel	0,67	0,67
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,96	13,94
Granada Group Plc	8,72	8,76
Grand Metropolitan	5,96	5,92
Guinness	5,86	5,84
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,89	6,90
H.S.B.C.	21,29	21
Impérial Chemical	10,14	10,06
Legal & Gen. Grp	5,01	4,83
Lloyds TSB	8,47	8,34
Marks and Spencer	6,45	6,33
National Westminst	9,45	9,36
Peninsular Orienta	6,69	6,62
Reuters	7,29	7,35
Saatchi and Saatch	1,22	1,22
Shell Transport	4,73	4,53
Tate and Lyle	4,39	4,40
Univeler Ltd	18,29	18,13
Zeneca	20,53	20,21



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	01/10	30/09
Allianz Holding N	431	426,30
Basf AG	64,25	63,80
Bayer AG	71,15	70,35
Bay hyp&Wechselbk	76,85	75,50
Bayer Vereinsbank	103,20	102,80
BMW	1497	1504,50
Commerzbank	64,10	63,70
Daimler-Benz AG	145,60	145,80
Degussa	97	96,80
Deutsche Bank AG	126,90	124,40
Deutsche Telekom	35	34,20
Dresdner BK AG FR	82,60	81,20
Henkel VZ	101,80	99,60
Hoechst AG	79,20	78,40
Karstadt AG	616	612
Linde AG	1240	1232
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	568,50	557,70
Mannesmann AG	811,30	842
Metro	81,90	81,20
Muench Rue N	598	595
Preussag AG	488	495
Rwe	85,60	85,55
Sap VZ	479,10	472
Schering AG	184,30	185,45
Siemens AG	119,10	119,35
Thyssen	414,50	412
Veba AG	104,35	103,25
Viag	795,50	790,80
Volkswagen VZ	924	917



LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↘ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	↗ Jour le jour	↗ Bonds 10 ans	↗ Jour le jour	↘ Bunds 10 ans

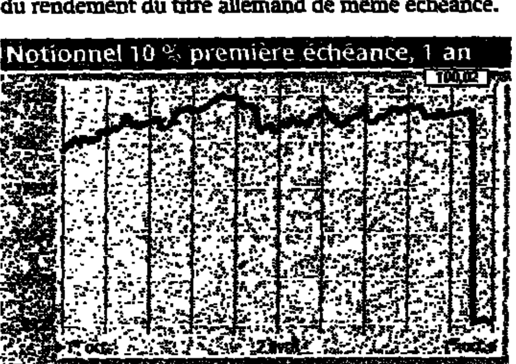
Légère progression du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère hausse, jeudi 2 octobre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 4 centièmes, à 100,04 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,45 %, soit 0,02 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

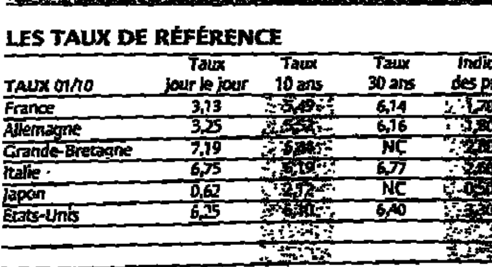
La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en forte hausse, dopé par l'annonce d'un recul de l'indice national des directeurs d'achat (NAPM) en septembre et d'une baisse des ventes de *logements neufs. Le rendement du titre à 30 ans* s'était établi à 6,33 % en clôture contre 6,40 % mardi.

La Banque de France a maintenu inchangé, jeudi, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 01/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,13	5,49	6,14	1,70
Allemagne	3,25	[illegible]	6,16	1,80
Grande-Bretagne	7,19	[illegible]	NC	2,80
Italie	6,75	5,19	6,77	[illegible]
Japon	0,62	2,12	NC	0,50
Etats-Unis	6,25	6,30	6,40	[illegible]



MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 01/10	Taux au 30/09	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,08	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 01/10	Vente 01/10	Achat 30/09	Vente 30/09
Jour le jour	[illegible]	—	3,1875	—
1 mois	3,25	3,38	3,21	3,29
3 mois	3,32	3,42	3,29	3,42
6 mois	3,46	3,59	3,40	3,53
1 an	3,70	3,85	3,71	3,83
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3281	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	3,4375	—	3,4414	—
Pibor Francs 6 mois	3,5352	—	3,5313	—
Pibor Francs 9 mois	3,6621	—	3,6602	—
Pibor Francs 12 mois	3,7930	—	3,7930	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3385	—	4,3281	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4271	—	4,4167	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,5260	—

MATIF

Échéances 01/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	111282	100,02	100,02	99,78	99,86
Mars 98	848	99,28	99,36	99,22	99,22
Juin 98	2	[illegible]	98,88	98,88	98,88
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	12155	96,40	96,42	96,39	96,42
Mars 98	10739	96,17	96,19	96,16	96,19
Juin 98	5289	95,95	95,96	95,93	95,94
Sept. 98	3845	95,78	95,79	95,76	95,78
ECU LONG TERME					
Déc. 97	3654	98,64	98,66	98,38	98,40

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 01/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	18647	[illegible]	3067	2986	3004
Nov. 97	21	3063,50	3063,50	3004	3011,50
Déc. 97	776	[illegible]	3070	3008	3019,50
Mars 98	155	3091	3091	3035,50	3035,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗ 5,9460	↗ 1,7751	↗ 120,9100	↗ 3,3593	↗ 9,5985

Hausse du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en hausse, jeudi 2 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,7750 mark, 5,9575 francs et 120,90 yens.

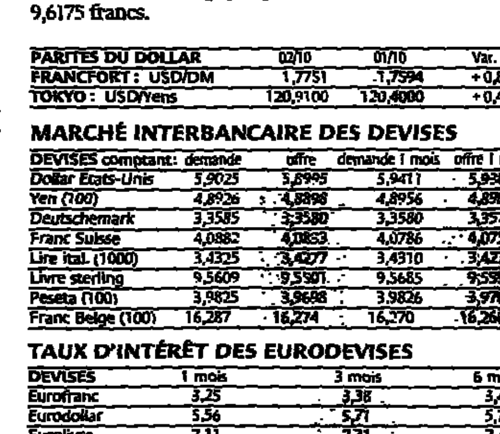
Le billet vert était soutenu par la forte hausse, *la veille*, des marchés américains d'actions et d'obligations.

Sur le marché des devises européennes, le franc cédait un peu de terrain face à la monnaie allemande, à 3,3605 francs pour 1 deutschemark, victime du recul de la lire. La devise italienne était affectée par les craintes d'une crise politique à Rome après la décision des *communistes de ne pas voter le budget pour 1998. La lire s'inscrivait jeudi matin* à 983 lires pour 1 mark, soit un recul de 6 lires en vingt-quatre heures.

La livre sterling progressait à 2,8615 marks et 9,6175 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 01/10	% 30/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,9300	+0,02	324	348
Ecu	6,5840	+0,03	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9460	+0,22	5,6400	6,2400
Belgique (100 F)	16,2795	+0,03	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,2600	+0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4260	−0,31	3,2000	3,7000
Danemark (100 krd)	88,2400	+0,06	82	92
Irlande (1 iep)	8,6465	+0,16	8,2300	9,0700
Gde-Bretagne (1 L)	9,5985	+0,23	9,1600	10,0100
Grèce (100 drach.)	2,1260	+0,06	1,9200	2,4200
Suède (100 krs)	78,4500	+0,23	72	82
Suisse (100 F)	409,0300	+0,18	394	418
Norvège (100 k)	83,6400	+0,01	77,5000	86,5000
Autriche (100 sch)	47,7360	+0,03	46,2500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9765	—	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	3,2950	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,3050	+0,25	3,9900	4,5900
Japon (100 yens)	4,9271	+0,63	4,6800	5,0300
Finlande (mark)	112,2200	−0,02	105,5000	116,5000



PARITES DU DOLLAR	02/10	01/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7751	1,7594	+0,88
TOKYO : USD/Yens	120,9100	120,4000	+0,42

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9025	5,8995	5,9411	5,9381
Yen (100)	4,8926	4,8898	4,8956	4,8900
Deutschemark	3,3585	3,3580	3,3580	3,3575
Franc Suisse	4,0882	4,0853	4,0786	4,0758
Lire ital. (1000)	3,4325	3,4277	3,4310	3,4278
Livre sterling	9,5609	9,5501	9,5685	9,5594
Peseta (100)	3,9825	3,9698	3,9826	3,9706
Franc Belge (100)	16,287	16,274	16,270	16,260

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,38	3,49
Eurodollar	5,56	5,71	5,78
Eurolivre	7,11	7,31	7,47
Eurodeutschemark	3,14	3,35	3,46

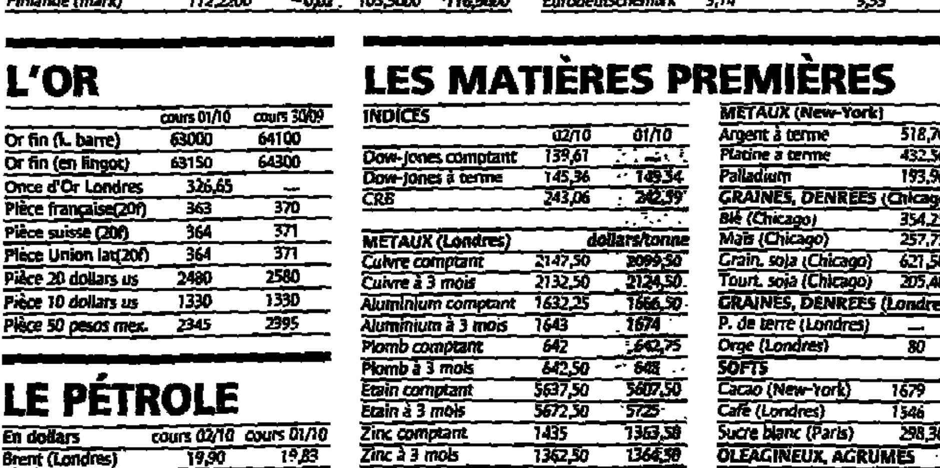
L'OR

	cours 01/10	cours 30/09
Or fin (k. barre)	63000	64100
Or fin (en lingot)	63150	64300
Once d'Or Londres	326,65	—
Pièce française(20f)	363	370
Pièce suisse (20f)	364	371
Pièce Union lat(20f)	364	371
Pièce 20 dollars us	2480	2580
Pièce 10 dollars us	1330	1330
Pièce 50 pesos mex.	2345	2395

LE PÉTROLE

En dollars	cours 02/10	cours 01/10
Brent (Londres)	19,90	19,83
WTI (New York)	21,31	21,13
Light Sweet Crude	21,16	21,03

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	02/10	01/10
Dow-Jones comptant	139,61	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,36	149,34
CRB	243,06	242,59

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2147,50	2099,50
Cuivre à 3 mois	2132,50	2124,50
Aluminium comptant	1632,25	1666,50
Aluminium à 3 mois	1643	1674
Plomb comptant	642	642,75
Plomb à 3 mois	642,50	648
Etain comptant	5637,50	5607,50
Etain à 3 mois	5672,50	5725
Zinc comptant	1435	1363,50
Zinc à 3 mois	1362,50	1364,50
Nickel comptant	6842,50	6765
Nickel à 3 mois	6865	6945

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	518,70	514,20
Platine à terme	432,50	430,10
Palladium	193,90	192,70
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	354,25	350,75
Maïs (Chicago)	257,75	256,25
Grain. soja (Chicago)	621,50	620,50
Tourt. soja (Chicago)	205,40	205,40
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	80	80,50
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1679	1678
Café (Londres)	1546	1546
Sucre blanc (Paris)	298,30	301,90
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	69,40	68,85
Jus d'orange (New-York)	72,10	71,90

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 2 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,04 %
CAC 40 : 3053,73

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	994	986	-0,80	983
Cr.Lyonnais(T.P.)	973	970	-0,30	946
Renault (T.P.)	1875	1865	-0,53	1859
Rhone Poulenc(T.P)	2185	2220	+1,60	2271
Saint Gobain(T.P.)	1335,90	1336	—	1280
Thomson S.A (T.P)	942	970	+2,97	975
Accor	1140	1135	-0,43	1008
AGF-Ass.Gen.France	237,30	237,10	-0,08	245
Air Liquide	1013	1001	-1,18	950
Alcatel Alsthom	806	805	-0,12	795
Atos (ex.Axime) CA	640	640	—	648
Axa	401,90	402,10	+0,04	400
Bail Investis.	744	750	+0,80	745
Bancaire (Cie)	767	777	+1,30	750
Bazar Hot. Ville	564	563	-0,17	550
Bertrand Faure	385,60	382,50	-0,80	360
BIC	457,30	456,30	-0,21	430
BIS	499,80	495	-0,96	495
B.N.P.	305	311,60	+2,16	295
Bollore Techno	779	771	-1,02	775
Bongrain	2248	2249	+0,04	2050
Bouygues	558	557	-0,17	535
Bouygues Offs.	294,50	282,50	-4,07	305
Bull	66	67,10	+1,66	58
Canal +	1066	1055	-1,03	1070
Cap Gemini	387,50	389,60	+0,54	390
Carbone Lorraine	1699	1694	-0,29	1700
Carrefour	3778	3775	-0,07	3640
Casino Guichard	352,50	356,60	+1,16	332,10
Casino Guich.ADP	276,10	277	+0,32	259,40
Castorama Dub.(Li)	633	625	-1,26	605
C.C.F.	353,30	357,50	+1,18	325
Cegid (Ly)	648	648	—	680
Cerus Europ.Reun	36	35,80	-0,55	34
Cetelem	686	685	-0,14	630
CGIP	1789	1788	-0,05	1720
Chargeurs	402,50	403,50	+0,24	410
Christian Dalloz	774	790	+2,06	810
Christian Dior	803	809	+0,74	850
Ciments Francais	238	239,50	+0,63	298
Cipe France Ly #	274	267,40	-2,40	250
Clarins	675	663	-1,77	675
Club Mediterranee	496	484	-2,41	480
Coflexip	672	664	-1,19	795
Colas	876	876	—	850
Comptoir Entrep.	12,40	12,35	-0,40	11,50
Comptoirs Mod.	2795	2789	-0,21	2750
CPR	473	472	-0,21	450
Cred.Fon.France	65,50	64,50	-1,52	65
Credit Lyonnais CI	345,90	352,90	+2,02	395
Cred.Nat.Natexis	422	424	+0,47	408
CS Signaux(CSEE)	242	245,50	+1,44	200
Damart	3600	3618	+0,50	3890
Danone	960	965	+0,52	905
Dassault-Aviation	1348	1340	-0,59	1280
Dassault Electro	580	575	-0,86	520
Dassault Systemes	380	380	—	390
De Dietrich	255	253,60	-0,54	260
Degremont	419,20	—	—	419,20
Deveaux(Ly)#	670	692	+3,28	635
Dev.R.N-P.Cal Li #	49,30	49,30	—	44
Dexia France	553	558	+0,90	555
DMC (Dollfus Mi)	93	91	-2,15	91
Dynaction	154,20	155	+0,51	147
Eaux (Gle des)	693	700	+1,01	700
Eiffage	294	290	-1,36	290
Elf Aquitaine	797	790	-0,87	800
Eramet	269,10	280	+4,05	275
Eridania Beghin	925	920	-0,54	905
Essilor Intl	1680	1675	-0,29	1600
Essilor Intl.ADP	1568	1569	+0,06	1470
Esso	565	563	-0,35	550
Eurafrance	2495	2465	-1,20	2440
Euro Disney	8,15	8,10	-0,61	8
Europe 1	1315	1308	-0,53	1300
Eurotunnel	6,40	6,30	-1,56	6,50
Fimalac SA	516	513	-0,58	510
Finextel	109	109	—	108
Fives-Lille	430	439	+2,09	425
Fromageries Bel	4105	4200	+2,31	4100
Galeries Lafayette	2925	3000	+2,56	2550
GAN	139,40	138	-1	153
Gascogne (B)	574	576	+0,34	540
Gaumont #	419,70	417,20	-0,59	425
Gaz et Eaux	2420	2428	+0,33	2400
Geophysique	828	814	-1,69	820
G.F.C	524	520	-0,76	525
Groupe Andre S.A.	570	565	-0,87	555
GROUPE GTM	390	392	+0,51	385
Gr.Zannier (Ly) #	149	148	-0,67	132
Guilbert	835	842	+0,83	760
Guyenne Gascogne	2050	2070	+0,97	2010
Hachette Fili.Med.	1185	1170	-1,26	1230
Havas	412,10	415,50	+0,82	410
Havas Advertising	746	772	+3,48	675
Imetal	772	774	+0,25	760
Immeubl.France	336,30	335	-0,38	335
Infogrames Enter.	759	755	-0,52	780
Ingenico	142,50	143	+0,35	145
Interbail	179	171,50	-4,18	147
Intertechnique	1458	1465	+0,48	1440
Jean Lefebvre	320	318,10	-0,59	330
Klepierre	784	784	—	785
Labinal	1695	1680	-0,88	1680
Lafarge	441,80	444	+0,49	450
Lagardere	193,20	183,50	-5,02	182
Lapeyre	384	392	+2,08	385
Lebon	228,50	230,50	+0,87	225
Legrand	1273	1291	+1,41	1210
Legrand ADP	826	831	+0,60	780
Legris indust.	246,90	256	+3,68	235
Locindus	800	809	+1,12	790
L'Oreal	2435	2448	+0,53	2340
LVMH Moet Hen.	1261	1267	+0,47	1300
Marine Wendel	621	627	+0,96	640
Metaleurop	77	74	-3,89	82
Metrologie Inter.	15,90	15,70	-1,25	15
Michelin	352	358	+1,70	330
Moulinex #	146,50	144,50	-1,36	138
Nord-Est	131,80	133	+0,91	126
Nordon (Ny)	394,80	395	+0,05	390
NRJ #	798	802	+0,50	808
Olipar	73	73,40	+0,54	71
Paribas	444	445,40	+0,31	430
Pathe	1196	1180	-1,33	1210
Pechiney	288,30	288	-0,10	285
Pernod-Ricard	294,70	294,30	-0,13	290
Peugeot	795	797	+0,25	795
Pinault-Print.Red	2794	2800	+0,21	2690
Plastic-Omn.(Ly)	570	573	+0,52	560
Primagaz	492	490	-0,40	460
Promodes	2316	2275	-1,77	2250
Publicis #	565	560	-0,88	570
Remy Cointreau	116	115,40	-0,51	117
Renault	178,40	179,10	+0,39	175
Rexel	1700	1692	-0,47	1620
Rhone Poulenc A	238,50	246,40	+3,31	238
Rochette (La)	30,80	31	+0,64	28
Rue Imperiale(Ly)	5600	5650	+0,89	5410
Sade (Ny)	186	190	+2,15	187
Sagem SA	2950	2850	-3,38	2880
Saint-Gobain	936	924	-1,28	905
Salomon (Ly)	516	514	-0,38	515
Salvepar (Ny)	450	455	+1,11	470
Sanofi	560	569	+1,60	630
Sat	1472	1460	-0,81	1500
Saupiquet (Ns)	616	589	-4,38	630
Schneider SA	384,50	382	-0,65	380
SCOR	258,40	257,20	-0,46	245
S.E.B.	883	892	+1,01	860
Sefimeg CA	371,30	369,40	-0,51	340
SEITA	184,50	184,40	-0,05	173
Selectibanque	66,80	66	-1,19	64
SFIM	945	944	-0,10	930
SGE	140,90	138	-2,05	141
Sidel	385	378,50	-1,68	390
Silic CA	831	825	-0,72	826
Simco	445	445	—	450
S.I.T.A	1188	1187	-0,08	1160
Skis Rossignol	126,50	126,10	-0,31	136
Societe Generale	862	863	+0,11	846
Sodexho Alliance	3000	3125	+4,16	2880
Sommer-Allibert	234	231,60	-1,02	228
Sophia	218	223	+2,29	220
Spir Communic. #	422	418	-0,94	428
Strafor Facom	408,60	415	+1,56	415
Suez Lyon.des Eaux	667	657	-1,49	660
Synthelabo	702	702	—	725
Technip	753	756	+0,39	760
Thomson-CSF	187,30	186,20	-0,58	175
Total	700	687	-1,85	695
UFB Locabail	650	—	—	608
UIF	422,60	425	+0,56	425
UIS	211,50	212,20	+0,33	205
Unibail porteur	583	572	-1,88	578
Union Assur.Fdal	668	646	-3,29	630
Usinor	121,60	[illegible]	-0,74	[illegible]
Valeo	387,50	[illegible]	-0,30	[illegible]
Vallourec	400	[illegible]	+2,82	[illegible]
Via Banque	178,10	[illegible]	+2,75	[illegible]
Worms & Cie	434	[illegible]	+0,41	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1465	[illegible]	+0,47	[illegible]
Elf Gabon	1369	[illegible]	-0,07	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	125	[illegible]	+0,08	[illegible]
Adecco S.A.	2398	[illegible]	+0,08	[illegible]
Adidas AG #	778	[illegible]	+0,51	[illegible]
American Express	492	[illegible]	+0,40	[illegible]
Anglo American #	307,90	[illegible]	+1	305
Amgold #	326	[illegible]	-0,61	[illegible]
Arjo Wiggins App.	20	[illegible]	-0,50	19,50
A.T.T. #	262,20	[illegible]	+0,49	[illegible]
Banco Santander #	196,50	[illegible]	-0,61	[illegible]
Barrick Gold #	147,60	[illegible]	-3,11	[illegible]
B.A.S.F. #	220,40	[illegible]	-0,27	[illegible]
Bayer #	245	[illegible]	-0,81	[illegible]
Cordiant PLC	11,70	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork ord.#	264,50	[illegible]	+1,70	[illegible]
Crown Cork PF CV#	260	[illegible]	+0,57	[illegible]
Daimler Benz #	491,90	[illegible]	+0,02	[illegible]
De Beers #	177,40	[illegible]	-0,28	[illegible]
Deutsche Bank #	433	[illegible]	-3,83	[illegible]
Dresdner Bank	276,60	[illegible]	+0,68	[illegible]
Driefontein #	44	[illegible]	-4,54	[illegible]
Du Pont Nemours #	371,20	[illegible]	-0,05	[illegible]
Eastman Kodak #	385	[illegible]	+2,46	[illegible]
East Rand #	1,73	[illegible]	-7,51	[illegible]
Echo Bay Mines #	34,50	[illegible]	-8,11	[illegible]
Electrolux #	499	—	—	[illegible]
Ericsson #	295	[illegible]	+1,25	[illegible]
Ford Motor #	270,70	[illegible]	+0,25	[illegible]
Freegold #	37	[illegible]	-1,89	[illegible]
Gencor act.regr.	14,95	[illegible]	-4,34	[illegible]
General Elect. #	407,60	[illegible]	+0,09	[illegible]
General Motors #	402	[illegible]	+1,21	[illegible]
Gle Belgique #	556	[illegible]	+1,07	[illegible]
Grd Metropolitan	57,10	[illegible]	+0,61	[illegible]
Guinness Plc #	56,90	[illegible]	-1,49	[illegible]
Hanson PLC reg.	28,15	[illegible]	+1,24	[illegible]
Harmony Gold #	28,40	[illegible]	-5,45	[illegible]
Hitachi #	51,75	[illegible]	—	[illegible]
Hoechst #	270	[illegible]	-0,37	[illegible]
I.B.M #	626	618	-1,27	625
I.C.I #	97,50	99,90	+2,46	95
Ito Yokado #	319	313,20	-1,81	300
Kingfisher plc #	82,40	84,40	+2,42	78
Matsushita #	107	109,20	+2,05	106
Mc Donald's #	287,30	287	-0,10	290
Merck and Co #	603	598	-0,82	620
Mitsubishi Corp.#	54,85	54,85	—	54
Mobil Corporat.#	450,30	448	-0,51	455
Morgan J.P. #	681	682	+0,14	690
Nestle SA Nom. #	8300	8370	+0,84	8100
Nipp. MeatPacker #	81,10	80,50	-0,73	72
Nokia A	562	570	+1,42	520
Norsk Hydro #	355	355	—	330
Petrofina #	2350	2390	+1,70	2300
Philip Morris #	250	252,50	+1	255
Philips N.V #	530	511	-3,58	465
Placer Dome Inc #	114,20	110,40	-3,32	94
Procter Gamble #	426,30	423,20	-0,72	380
Quilvest	339	340	+0,29	320
Randfontein #	15	13,50	-10	13,50
Rio Tinto PLC #	97	98,90	+1,95	97
Royal Dutch #	342,60	345	+0,70	325
Sega Enterprises	173	167,90	-2,94	173
Saint-Helena #	25	23,85	-4,60	22
Schlumberger #	509	513	+0,78	505
SGS Thomson Micro.	555	551	-0,72	500
Shell Transport #	44,50	46,40	+4,26	43
Siemens #	403	400,20	-0,71	410
Sony Corp. #	570	572	+0,35	540
Sumitomo Bank #	87,35	[illegible]	—	86
T.D.K #	563	545	-3,19	490
Telefonica #	185,60	187,30	+0,91	179
Toshiba #	29,90	28,55	-4,51	30
Unilever #	1290	1295	+0,38	1280
United Technol. #	479,30	482,10	+0,58	510
Vaal Reefs #	325	315,70	-2,86	285
Volkswagen A.G #	4200	4200	—	3980
Volvo (act.B) #	170	170	—	165
Western Deep #	154,50	150,60	-2,52	122
Yamanouchi #	146,60	146,40	-0,13	141
Zambia Copper	16,40	16,15	-1,52	13,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ *coupon détaché*; ● *droit détaché.*

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : *compensation*
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

JEUDI 2 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	8,310
CEPME 9% 89-99 CA#	108,49	1,208
CEPME 9% 92-06 TSR	122,05	2,614
CFD 9,7% 90-03 CB	121	6,484
CFD 8,6% 92-05 CB	119,90	5,678
CFF 10% 88-98 CA#	105,93	9,589
CFF 9% 88-97 CA#	99,90	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,45	5,785
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,87	3,218
CLF 9%88-93/98 CA#	101,67	6,115
CNA 9% 4/92-07	123,30	3,847
CRH 8,6% 92/94-03	117	2,356
CRH 8,5% 10/87-88#	106	5,030
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,34	5,913
EDF 8,6% 92-04 #	—	4,265
Finansder 9%91-06#	123,86	7,387
Finansd.8,6%92-02#	114,57	5,981
Florai9,75% 90-99#	109,45	2,008
OAT 88-98 TME CA#	100,47	3,428
OAT 9/85-98 TRA	100,30	0,089
OAT 9,50%88-98 CA#	104,02	2,707
OAT TMB 87/99 CA#	99,93	2,322 d
OAT 8,125% 89-99 #	106,33	3,005
OAT 8,50%90/00 CA#	109,70	4,495
OAT 85/00 TRA CA#	103,60	0,363
OAT 10%5/85-00 CA#	113,80	3,644
OAT 89-01 TME CA#	102,40	3,428
OAT 10% 90-01 ecu	115,83	6,110
OAT 7,5%7/86-01CA#	109,92	1,527
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,04	4,797
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,48	7,359
OAT 8,50% 89-19 #	130,49	8,081
OAT.8,50%92-23 CA#	131,74	3,847 d
SNCF 8,8% 87-94CA	105,72	5,959
Suez Lyon.Eaux 90	970	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		74,80	74,80
Baccarat (Ny)	◆	630	630
Bains C.Monaco		610	611
Bque Transatlantl.	◆	180,50	180,50
B.N.P.Intercont.		874	877
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		455	[illegible]
Champex (Ny)	◆	29	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		428,50	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2510	[illegible]
Concorde-Ass Risq		1220	[illegible]
Continental Ass.Ly	◆	527	[illegible]
Darblay		560	[illegible]
Didot Bottin		769	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	◆	3400	[illegible]
Ecia		1020	[illegible]
Ent.Mag. Paris	◆	1350	[illegible]
Fichet Bauche	◆	59,80	[illegible]
Fidei		36	[illegible]
Finalens		298	[illegible]
F.I.P.P.	◆	349	[illegible]
Fonciere (Cie)	◆	588	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #		698	[illegible]
Foncina #		493	[illegible]
Francarep		283,50	[illegible]
France S.A.	◆	1215	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Gevelot	◆	1300	[illegible]
G.T.I (Transport)		245	[illegible]
Immobail		146	[illegible]
Immobanque	◆	650	[illegible]
Locamion (Ly)	◆	451	[illegible]
Lucia	◆	58,10	[illegible]
Monoprix		292	[illegible]
Metal Deploye	◆	429	[illegible]
Mors		6,40	[illegible]
Navigation (Nle)		122,90	[illegible]
Optorg		350	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	305	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	◆	880	[illegible]
Parfinance		275	[illegible]
Paris Orleans		273	[illegible]
Promodes (CI)		1851	[illegible]
PSB Industries Ly		465	[illegible]
Rougier #		360,10	[illegible]
Saga		119	[illegible]
S.I.P.H.	◆	350	[illegible]
Sofragi		5000	[illegible]
Taittinger		3099	[illegible]
Tour Eiffel		289,90	[illegible]
Vicat		542	[illegible]
Caves Roquefort	◆	1900	[illegible]
Elyo	◆	322	[illegible]
Finaxa		339	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1560	[illegible]
Givaudan-Lavirotte	◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)		162	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	◆	1725	[illegible]
Hotel Lutetia		320,50	[illegible]
Hotels Deauville		496	[illegible]
Immeubl.Lyon(Ly)	◆	645	[illegible]
L.Bouillet (Ly)		307	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

JEUDI 2 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	50	50
AFE #		490	484
Aigle #		292	287
Albert S.A (Ns)	◆	135,10	135,10
Altran Techno. #		1537	1570
Arkopharma #	●	299,10	309
Montaignes P.Gest	◆	2980	2988
Assystem #		310	302
Bque Picardie (Li)	◆	760	760
Bque Tarneaud(B)#		344,90	344,50
Bque Vernes		172,10	173
Beneteau #		910	916
B I M P		115	113
Boiron (Ly) #		318	320
Boisset (Ly) #		690	690
But S.A.		292,90	293
Cardif SA		763	772
C.E.E #		105,90	105,90
CFPI #	◆	380	380
Change Bourse (M)		217	211
CNIM CA#		216	212
Codetour		355	358
Comp.Euro.Tele-CET		389	375
Conflandey #		315	310
C.A. Hte Normandie		317	317
C.A. Paris IDF		760	750
C.A.Ille & Vilaine		300	298
C.A.Loire Atl.Ns #		285	284
C.A.Pas de Calais		546	547
C.A.du Nord (Li)		530	529
C.A. Oise CCI		322,50	326
C.A. Somme CCI		323	323
C.A.Toulouse (B)		430	425
Devanlay		560	554
Devernois (Ly)		600	595
Ducros Serv.Rapide	◆	62	62
Emin-Leydier (Ly)#		465	468
Europ.Extinc.(Ly)#		430	435
Expand s.a		562	560
Factorem		700	699
Faiveley #		223	225
Finacor		68	69
Fininfo		720	720
Fructivie		553	555
Gautier France #		244	235
Gel 2000		38	40
GEODIS #	◆	326	326
GFI Industries #		1179	1185
Girodet (Ly) #	◆	30	30
GLM S.A.		256,90	256,90
Grandoptic.Photo #		1081	1071
Gpe Guillin # Ly		226	226
Kindy #		177,50	177
Guerbet		221	220
Hermes internat.1#		478	485,90
Hurel Dubois		678	679
ICBT Groupe #		242,50	240
I.C.C.		141	141
ICOM Informatique		581	579
Idianova		70	70
Int. Computer #		74,10	75,50
IPBM		72,75	72,83
M6-Metropole TV		605	605
Manitou #		779	809
Manutan		421	420
Marie Brizard #		633	632
Maxi-Livres/Profr #		46	46
Mecelec (Ly)		59,15	59,60
MGI Coutier #		274	274
Monneret Jouet Ly#		170	170,10
Naf-Naf #		88	87
Norbert Dentres.#		749	735
NSC Groupe Ny		836	880
Onet #		1020	1005
Paul Predault #		145	145
P.C.W.	◆	19	[illegible]
Petit Boy #		89,60	[illegible]
Phyto-Lierac #		300	300
Pochet		710	700
Poujoulat Ets (Ns)	◆	228	228
Radiall #		669	669
Robertet #		1089	1090
Rouleau-Guichard	◆	335	335
Securidev #		115	115
Smoby (Ly)#		661	651
Sofco (Ly)	◆	17,25	17,25
Sofibus		250	298
Sogeparc (Fin)		370	369
Sopra #		599	599
Steph.Kelian #		79,90	77
Sylea		560	560
Teisseire-France	◆	168	168
TF1		510	509
Thermador Hol. #		299,80	300,10
Trouvay Cauvin #		92,50	93
Unilog		848	840
Union Fin.France		616	620
Viel et Cie #		132	130
Vilmorin et Cie #		460	456
Virbac		530	506

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

JEUDI 2 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		37	[illegible]
Belvedere		826	828
BVRP		199	[illegible]
Coil		239	[illegible]
Electronique D2		860	[illegible]
FDM Pharma n.		228	228
Genset	◆	378,10	[illegible]
Guyanor action B	◆	13,85	[illegible]
High Co.	◆	132,50	132,50
Infonie		77	75
Joliez-Regol	◆	71	71
Mille Amis		57	[illegible]
Naturex	◆	76	76
Olitec		949	[illegible]
Picogiga	◆	218	[illegible]
Proxidis		19,95	19,95
R21 Santé		400	[illegible]
Stelax		8,25	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

JEUDI 2 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	751	751
Crédit Gén.Ind.	◆	9,55	9,55
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	127,10	[illegible]
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 1ᵉʳ octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		147,01	148,61
Agipi Actions (Axa)		123,77	117,88
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2454,96	[illegible]
BNP — 3615 BNP			
Natio Court Terme		14299	14299
Natio Epargne		2230,21	2208,13
Natio Ep. Capital C/D		861,72	853,39
Natio Ep. Croissance		3392,73	3326,21
Natio Ep. Patrimoine		146,21	143,34
Natio Epargne Retraite		165,94	162,69
Natio Epargne Trésor		11324,20	11301,60
Natio Euro Valeurs		1117,42	1095,51
Natio Euro Oblig.		1025,24	1015,09
Natio Euro Opport.		1118,50	1096,57
Natio Inter		1103,54	1081,90
Natio Opportunités		202,97	198,99
Natio Revenus		1119,27	1108,19
Natio Sécurité		11511,90	11511,90
Natio Valeurs		1439,46	1411,24
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		93049,24	93049,24
Oblig. tres caté.		273,50	269,46
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D	◆	882,61	856,90
Nord Sud Dévelop. C	◆	2639,54	2634,27
Nord Sud Dévelop. D	◆	2494,08	2489,10
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		314,70	308,53
Patrimoine Retraite D		305,17	299,19
Sicav Associations C	◆	2435,62	2435,62
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19793,09	19793,09
Mutual. dépôts Sicav C		19430,67	19411,26
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		295,77	289,97
Écur. Capitalisation C		255,69	255,69
Écur. Expansion C		83484,06	83484,06
Écur. Géovaleurs C		3703,99	3631,36
Écur. Investis. D PEA		237,88	233,22
Écur. Monépremière		11408,80	11408,80
Écur. Monétaire C		13115,11	13115,11
Écur. Monétaire D		12490,48	12490,48
Écur. Trésorerie C		321,96	321,96
Écur. Trésorerie D		309,46	309,46
Écur. Trimestriel D		2026,11	2026,11
Éparcourt-Sicav D		193,68	193,68
Géoptim C		12942,49	12751,22
Géoptim D		11888,20	11712,51
Horizon C		2365,53	2319,15
Prévoyance Ecur. D		106,26	106,26
Sensipremière C		13379,89	13346,52
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12088,55	12064,42
Écur. Sécuripremière C		12056,37	12044,38
CNCA — INDOCAM			
Amplia	◇	120498,44	120498,44
Atout Amérique		203,37	198,41
Atout Asie		106,76	104,16
Atout Futur C		851,46	830,69
Atout Futur D		801,54	781,99
Coexis		1967,77	1934,88
Dieze		2219,18	2152,88
Elicash	◇	956555,56	956555,56
Epargne-Unie		220,10	214,79
Eurodyn		2800,98	2732,66
Indicia	◆	1850,55	1805,88
Moné.JC	◇	12027,27	12027,27
Moné.JD	◇	11644,93	11644,93
Oblifutur C		553,69	544,43
Oblifutur D		530,55	521,66
Oraction		1841,45	1796,52
Revenu-Vert		1210,41	1190,18
Sévéa	◆	119,26	116,35
Synthésis		18430,98	18105,09
Uni Association	◇	121,49	121,49
Uni Foncier		1449,09	1413,75
Uni France		907,56	885,42
Uni Garantie C		1912,72	1880,75
Uni Garantie D		1462,93	1438,48
Uni Régions		1793,67	1749,92
Univar C	◇	311,67	311,67
Univar D	◇	298,69	298,69
Univers Actions		259,46	253,13
Univers-Obligations		251,89	247,63
CIC BANQUES			
Francic		782,14	759,36
Francic Pierre		142,63	138,48
Europe Régions		2013,80	1955,15
CIC PARIS			
Associc		1128,71	1128,71
Cicamonde		1653,55	1605,39
Converticic		412,61	406,51
Ecocic		1765,16	1713,75
Mensuelcic		10127,58	10027,31
Oblicic Mondial		4004,25	3945,07
Oblicic Régions		1185,19	1167,67
Rentacic		165,45	163
CRÉDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1395,77	1381,95
Lion 20000 C		17266,17	17266,17
Lion 20000 D		16562,86	16562,86
Lion Associations C		11125,67	11125,67
Lion Associations D		11125,67	11125,67
Lion Court Terme C		26597,93	26597,93
Lion Court Terme D		24117,33	24117,33
Lion Plus C		1585,52	1554,43
Lion Plus D		1512,44	1482,78
Lion Trésor		2466,11	2441,69
Oblilion		2188,75	2167,08
Sicav 5000		774,13	758,95
Slivafrance		1296,81	1271,38
Slivam		611,87	599,87
Slivarente		248,32	243,45
Slivinter		843,91	827,36
Trilion		5146,95	5080,90
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2399,07	2352,88
CM Option Dynamique		138,47	136,59
CM Option Equilibre		267,25	264,28
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		167,64	163,15
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	◆	927,24	927,24
Créd.Mut.Ep.Ind. C		151	146,96
Créd.Mut.Ep.J		23086,10	23086,10
Créd.Mut.Ep.Monde		1722,23	1676,14
Créd.Mut.Ep.Oblig.	◆	1893,09	1855,97
Créd.Mut.Ep.Quatre	◆	1096,98	1075,47
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		102,46	101,45
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		822,60	782,18
Saint-Honoré Capital		20161,57	19574,34
St-Honoré March. Emer.		934,66	894,48
St-Honoré Pacifique		756,92	724,33
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1842,82	1842,82
Stratégie Actions		1185,27	1139,88
Stratégie Rendement		2005,63	1942,90
LA POSTE			
Amplitude Amérique		121,31	118,35
Amplitude Europe C		173,70	169,46
Amplitude Europe D		170,79	166,62
Amplitude Monde C		1086,47	1059,97
Amplitude Monde D		1036,50	1011,22
Amplitude Pacifique		107,88	105,25
Elanciel D PEA		193,79	189,06
Émergence Poste D PEA		159,59	156,03
Géobilys C		673,92	663,96
Géobilys D		637,61	628,19
Kaleis Dynamisme		1136,97	1114,68
Kaleis Équilibre		1091,04	1069,65
Kaleis Sérénité		1052,37	1046,95
Latitude C		149,43	[illegible]
Latitude D		136,13	[illegible]
Oblitys D		627,72	[illegible]
Plénitude D PEA		217,08	[illegible]
Poste Gestion C		14967,60	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5261,82	[illegible]
Solstice D		2357,73	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38240,76	[illegible]
Actimonétaire D		31138,49	[illegible]
Cadence 1 D		1075,98	[illegible]
Cadence 2 D		1066,14	[illegible]
Cadence 3 D		1053,51	[illegible]
Capimonétaire C		413,27	412,86
Capimonétaire D		372,89	372,52
Sogeoblig C/D		9349,73	[illegible]
Interoblig C		7573,70	[illegible]
Intersélection France D		762,40	[illegible]
S.G. France opport. C		2137,70	[illegible]
S.G. France opport. D		2040,70	[illegible]
Sogenfrance C		2009,92	[illegible]
Sogenfrance D		1837,16	[illegible]
Sogépargne D		315,37	[illegible]
Soginter C		2615,07	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D	◆	1536,73	[illegible]
Sogeliance D	◆	1702,08	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	◆	226,32	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES **Les trois ours slovènes *introduits* en 1996 et 1997 dans le *massif* des Pyrénées peuvent-ils sauver l'espèce locale de l'extinction ? La question peut se poser après la disparition de Mellba, oursonne venue de l'Est, abattue le 27 septembre par un chasseur. ● LE *PROBLÈME* est important, car Mellba avait *donné naissance à trois oursons*, dont il a été décidé, mercredi 1er octobre, de les laisser en liberté. ● LA DIZAINE d'ours encore présents sur les lieux ne forment qu'un *bien petit échantillon pour préserver* l'espèce, soulignent les chercheurs qui s'interrogent sur la fécondité d'un croisement entre slovènes et pyrénéens. ● GÉNÉTIQUEMENT, *les populations d'ours espagnole et* scandinave sont les plus proches du groupe pyrénéen. Mais pour des raisons de comportement et de régime alimentaire, l'apport des ours slovènes *reste le meilleur compromis.***

La mort de Mellba fragilise l'avenir des ours pyrénéens

Pour les scientifiques, l'introduction de plantigrades slovènes, biologiquement différents de leurs cousins français, permettrait d'enrayer leur déclin. Mais leur spécifité génétique ne pourrait être sauvegardée

L'OURS brun des Pyrénées se meurt... L'annonce faite dans le numéro de septembre de la revue scientifique *Molecular Ecology* par Pierre Taberlet, du laboratoire de biologie des populations d'altitude (CNRS-université de Grenoble), et Jean-Jacques Camarra, de l'Office national de la chasse (ONC, Pau), vient de trouver une triste confirmation avec la disparition de Mellba, ourse d'origine slovène abattue, le 27 septembre, dans les Pyrénées par un chasseur (*Le Monde* du 30 septembre)

En effet, les chercheurs ont pu calculer que, sur la population de plantigrades des Pyrénées, il ne restait que quatre *Ursus arctos* natifs de la région. S'y ajoutent les trois ours slovènes introduits en 1996 et 1997 et leurs trois oursons nés l'hiver dernier, moins Mellba, l'ourse du groupe. Les oursons, dont deux seulement ont été repérés, seront laissés en liberté, pour tenter de maintenir des effectifs déjà si faibles qu'ils mettent en cause la survie de l'espèce en France, mais aussi la pertinence de sa réintroduction.

Pour navrant qu'il soit, le « comptage » des chercheurs de Grenoble n'en constitue pas moins un joli succès. Car les biologistes moléculaires ont dû surmonter de nombreuses difficultés techniques. Pour cela, ils ont su travailler avec des biologistes de terrain qui, depuis dix-huit ans, enregistrent les traces du grand fauve dans les Pyrénées-Atlantiques : ses empreintes de pattes ; son image fixée automatiquement par des appareils photos installés dans sept sites naturels et qui se déclenchent automatiquement par rayonnement infrarouge ; les ultrasons qu'il émet.

Ces données recueillies sur le terrain étaient indispensables, car les techniques d'analyse génétique actuelles ne permettent pas d'effectuer un comptage infaillible : *« Deux ours étaient si proches génétiquement que nous ne pouvions les distinguer avec certitude. C'est Jean-Jacques Camarra qui a permis de le faire, grâce aux photos et aux analyses d'empreintes qu'il a faites »*, raconte Pierre Taberlet de Grenoble.

A l'inverse, sur la base des seules observations de terrain, le biologiste de l'ONC pensait avant 1993 qu'il existait six à huit ours dans les Pyrénées-Atlantiques. Il sait à présent que ces seigneurs de la montagne règnent, de plus en plus solitaires, sur un vaste territoire. *« En une nuit, un mâle peut parcourir 15 kilomètres et plus, puis rester quelques jours sur place, avant de repartir en chasse sur de longues distances »*, indique Jean-Jacques Camarra.

Carte d'identité génétique, empreintes de pattes, des dizaines de photos..., le biologiste de l'ONC a voulu encore leur donner un nom : Papillon est le mâle dominant du groupe ; Cannelle, la femelle ; Chocolat et Camille sont deux mâles juvéniles et Pyren un ourson mâle.

Hélas ! leur déclin semble se poursuivre inexorablement : depuis leur étude, Camille a été abattu en octobre 1994, et le tribunal de Pau saisi. Avec quatre, ou, peut-être, neuf individus (en comptant les ours slovènes), l'avenir de ces fauves des Pyrénées semble bien compromis. Surtout si l'on tient compte des études américaines sur le grizzli qui, sur la base de l'expérience acquise dans le parc de Yellowstone (Wyoming), soulignent qu'à moins d'une cinquantaine d'individus une population de plantigrades n'est guère viable.

« Il n'est pas sûr que cette comparaison soit très pertinente du fait des différences d'espèces, des milieux naturels et d'histoire. Personne ne sait au juste quelle est la taille de population minimale d'ours dans les Pyrénées qui garantie leur pérennité », précise Jean-Jacques Camarra, reconnaissant que l'avenir du groupe des Pyrénées-Atlantiques est très aléatoire. *« Il suffit que Cannelle meure et ç'en est fini »*, conclut-il. La protection officielle de l'espèce, effective en France depuis 1972, aura été alors bien inutile. Et on peut douter que les nouveaux arrivants de l'Est aient plus de chances que les natifs. Surtout sans femelle.

En fait, les causes de ce déclin n'ont pas cessé avec ces réintroductions. On continue toujours à ouvrir des routes et des tunnels, qui fractionnent le territoire naturel de l'animal et le rejet de certains habitants de la région semble toujours tenace. Les autorités et les populations citadines ne cherchent-elles pas à se donner bonne conscience alors qu'elles autorisent dans le même temps la destruction de plusieurs habitats sauvages dans les Pyrénées ?

« Peut-être, mais l'ours agit encore comme une sorte de verrou. Si nous ne sommes pas capables de conserver cet animal-symbole pour un large public, nous ne conserverons pas plus le milieu naturel pyrénéen », avertit François Moutou, président de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères. Certes, la montagne ne s'effondrerait pas avec la disparition des ours – ni l'espèce d'ailleurs, présente dans d'autres régions d'Europe – mais la vie sauvage des Pyrénées serait plus que jamais en sursis. Pour ce vétérinaire, *« il faut préserver une population résiduelle d'ours jusqu'à ce que les mentalités changent grâce au dialogue avec les habitants et l'aide apportée aux bergers. Après quoi, nous pourrons aller plus loin dans les réintroductions »*.

> « Il faut préserver une population résiduelle d'ours jusqu'à ce que les mentalités changent grâce au dialogue avec les habitants et l'aide apportée aux bergers »

Ainsi, en plus des dédommagements apportés aux éleveurs (environ 1 200 F par bête égorgée), plusieurs associations comme le WWF et des élus réunis dans l'institution patrimoniale du Haut-Béarn ont multiplié les initiatives pour rendre cette cohabitation moins conflictuelle.

Information sur le programme, prêt de téléphones mobiles aux bergers qui font la transhumance, aide à la réintroduction des patous (des chiens de garde de troupeau capables de d'affronter à l'ours), soutien au développement de fromages de brebis. Et, pour minimiser l'impact des routes ouvertes, des propositions ont été faites aux aménageurs pour ajouter plusieurs ponts végétalisés aux endroits de passage traditionnel du grand mammifère.

L'homme réussira-t-il alors à sauver in extremis une espèce qu'il a lui même décimée ?

Vincent Tardieu

Habitat et filiation des populations européennes de plantigrades

Si paradoxal que cela paraisse, il y a moins de différences génétiques entre les ours des Pyrénées – région des monts Cantabriques comprise – et leurs cousins scandinaves (Norvège et Dalarna) qu'entre eux et les plantigrades venus de Slovénie. Mais le comportement, les habitudes alimentaires et le milieu naturel d'origine de ces animaux "importés" des Balkans en feraient le meilleur compromis pour un maintien de l'ours dans le sud de la France.

Les oursons orphelins resteront en liberté

La décision de laisser en liberté les oursons de Mellba a été prise, mercredi 1er octobre, à l'issue d'une réunion entre les différents partenaires de l'opération de réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. D'après le biologiste Pierre-Yves Quenette, ce choix a été fait pour *« favoriser au maximum »* la survie des deux oursons restants car *« tout laisse à penser qu'un des trois est mort depuis juillet »*. Agés de sept à huit mois, ils sont déjà sevrés.

La solution de la capture a donc été écartée : *« On risquait de les séparer. De plus, ils auraient rapidement été imprégnés de présence humaine »*, a expliqué M. Quenette. Un système de nourrissage *« uniquement accessible pour eux »* va être mis en place. Leur alimentation sera composée de nourriture carnée, de fruits secs et éventuellement de pommes. *« L'essentiel pour les oursons est de tenir jusqu'à l'hiver, et jusque-là il faut qu'ils accumulent des graisses »*, a poursuivi le biologiste, ajoutant qu'il leur faudra aussi trouver une tanière pour hiberner.

Greenpeace dénonce la dispersion dans la mer de particules radioactives par l'usine de la Hague

L'ORGANISATION écologiste Greenpeace maintient ses critiques envers l'usine de la Cogema à la Hague (Manche). Après avoir filtré les effluents radioactifs rejetés par la conduite sous-marine du centre de retraitement des combustibles irradiés, elle a annoncé, *jeudi 2 octobre*, avoir constaté la dispersion en mer de particules radioactives d'une taille supérieure à celle prévue par les autorisations de rejet accordées.

L'association a aussitôt assigné en référé la filiale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) devant le tribunal de grande instance de Cherbourg afin de faire cesser ces rejets qu'elle considère comme *« illégaux »*.

Le litige tient à la dimension des particules contenues dans les effluents de l'usine. L'arrêté de 1980 autorisant le rejet de ces liquides stipulait qu'ils devaient *« avoir été filtrés préalablement au rejet, de façon à arrêter au moins toutes les particules de diamètre supérieur à 25 microns »*.

LE RÉSULTAT D'UN « MÉLANGE »

Afin de vérifier si cette règle était respectée, Greenpeace a placé à l'extrémité de la canalisation un filtre ayant un maillage plus important (63 microns). Or celui-ci a quand même retenu des particules. Leur analyse, confiée à l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO), a montré la présence de 13 radioéléments présentant une activité gamma.

En l'absence d'un étalon satisfaisant, l'ACRO n'a pu mener une analyse quantitative de cette radioactivité, mais elle a mis en évidence des particules chargées, dont la période s'étage de 15 millions d'années pour l'iode 129 à 71 jours pour le cobalt 58. La présence de ce radionucléide dans cet échantillon, alors qu'il n'avait pas été mesuré dans les copeaux de tartre retirés récemment de la conduite (*Le Monde* du 27 septembre), suggère selon l'ACRO que ces particules sont produites en permanence par la conduite.

Pour Greenpeace, *« Cogema ne viole pas seulement ses propres autorisations de rejet »*. Interrogé par l'organisation, le physicien britannique Franck Barnaby estime que la présence de particules contenant de tels isotopes constitue un risque significatif pour la santé. *« S'ils étaient ingérés par l'homme après être entrés dans la chaîne alimentaire*, assure-t-il, *l'irradiation pourrait être potentiellement sévère. »*

Informée de ces mesures, la Cogema réplique qu'elle respecte parfaitement ses autorisations de rejet. *« L'arrêté porte sur les effluents actifs*, explique son directeur, Patrick Ledermann. *Nous effectuons ce filtrage à 25 microns en sortie d'usine. »* En revanche, d'autres effluents – eau de pluie, d'infiltration... – recueillis aux abords de l'usine et sur le site de stockage de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) transitent eux aussi par la conduite sous-marine. Mais ceux-ci, en principe non radioactifs, ne font l'objet d'aucune filtration particulière.

« C'est leur mélange qui a conduit à la formation d'une couche de tartre à l'intérieur de la conduite », explique Patrick Ledermann. On peut donc supposer, dit-il, que ces grosses particules, auxquelles se seraient agrégés des radioéléments au cours de leur parcours commun de 5 kilomètres dans la conduite, ont en bout de course été fixées par le filtre de Greenpeace.

DANS UN FORT COURANT

Toute la question est de savoir si ce phénomène d'agrégation, ou de floculation, n'annule pas les précautions prises à la sortie des cuves de l'usine. L'Office pour la protection des rayonnements ionisants (OPRI) a entamé, mercredi 1er octobre, une série de contrôles.

Reste cependant à déterminer si on ne doit pas faire une lecture restrictive de l'arrêté de 1980, et considérer qu'il doit s'appliquer aux rejets à l'ultime extrémité de la conduite – dont la Cogema a toujours soutenu qu'elle était sous sa responsabilité exclusive –, et non à la sortie de l'usine. Il faudrait alors installer un système de filtration par 28 mètres de fond, à plus d'un kilomètre du large, dans un fort courant. Et le changer régulièrement à chaque encrassage.

Hervé Morin

Population polymorphe ou race « pure »

QUE VEUT-ON conserver en réintroduisant des ours dans les Pyrénées ? Une population animale, un patrimoine culturel, une part de rêve ? D'un strict point de vue biologique, ces réintroductions *sont discutables.*

L'étude de l'ADN mitochondrial présent dans leurs poils, conduite en 1992 par le laboratoire de biologie des populations d'altitude (CNRS-université Grenoble), a clairement démontré que les populations d'ours bruns les plus proches génétiquement *de celles des Pyrénées ne sont pas celles de Slovénie*, mais celles d'Espagne et du sud de la Scandinavie. Ces dernières populations seraient sans doute issues du même « refuge » – la péninsule ibérique – à l'époque glaciaire. Un croisement entre populations slovène et pyrénéenne serait alors improbable estiment les chercheurs, *et s'il avait lieu, il engendrerait* une « pollution génétique » de la race locale...

Reste la population espagnole : répartie en deux groupes de 30 et 10 à 15 individus dans les monts cantabriques, au nord-ouest du pays, elle est aussi menacée. *Il est donc exclu de déplacer des ours espagnols. Quant aux fauves scandinaves*, ils semblent plus carnivores que leurs comparses slovènes et trop habitués aux longs hivers des hautes latitudes. Ainsi, *« le meilleur compromis reste l'ours slovène, apparemment moins agressif et carnivore que l'ours scandinave, et vivant dans un milieu naturel plus proche de celui des Pyrénées »*, précise Jean-Jacques Camarra de l'Office national de la chasse.

PRESSIONS HUMAINES

Si l'ours slovène fut d'abord réintroduit dans la partie centrale du massif afin de limiter les problèmes de territorialité, de pression sur les ressources naturelles et de « pollution génétique », les *autorités ont décidé, en 1996, d'en lâcher deux* autres à l'ouest des Pyrénées pour tenter d'enrayer le déclin de la population atlantique.

On peut toujours rétorquer aux orthodoxes de la conservation qu'il vaut mieux une population polymorphe mais vigoureuse qu'une race « pure » – *ce qui fait d'ailleurs l'objet d'un débat scientifique* –, mais condamnée à disparaître. Mais il n'est pas certain qu'une population polymorphe résiste mieux aux pressions exercées par l'homme, ni que les nouveaux résidents soient plus compétitifs que les natifs. *Ne serait-ce parce qu'ils n'ont pu acquérir de résistance aux agents pathogènes présents dans les* Pyrénées.

V. T.

هكذا من الأصل

La méthode du nouvel entraîneur du Barça a des ratés

Le club de football catalan, depuis le début de la saison sous la houlette du Néerlandais Louis Van Gaal, a fait match nul face au PSV Eindhoven en Ligue des champions et est désormais menacé d'une élimination prématurée de la compétition

Les rencontres de la deuxième journée de la *Ligue des champions, disputées mercredi* 1er octobre, ont été contrastées pour les clubs *français engagés. Monaco s'est imposé face* aux Allemands du Bayer Leverkusen (4-0), mais le PSG a dû s'incliner face aux *vice-champions de Turquie, Besiktas Istanbul* (3-1). En Angleterre, l'équipe de Manchester *United a surclassé la Juventus de Turin, ré*duite à dix joueurs après l'expulsion de Didier Deschamp. En Espagne, le club de Barce*lone et les Néerlandais du PSV Eindoven ont* fait match nul (2-2). Après sa défaite à New*castle lors de la première journée, l'équipe* catalane se retrouve désormais en délicate posture. Une situation difficile pour le nou*vel entraîneur du club, ancien responsable* de l'Ajax, qui s'est donné comme objectif de *changer les mœurs du club en imposant une* discipline très stricte aux joueurs.

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Louis Van Gaal a connu sa première soirée chaude au Camp Nou. Le nouvel entraîneur du FC Barcelone a d'ailleurs « tombé la veste » à la mi-temps, signe qu'il n'est pas l'animal à sang froid que d'aucuns prétendent. Au coup de sifflet final, il s'est éclipsé discrètement, sans doute par crainte de la réaction du public. Mais nulle *bronca* n'a dégringolé des tribunes : les supporteurs lui accordaient encore le bénéfice du doute.

Le Barça a concédé, mercredi 1er octobre, le match nul (2-2) sur sa pelouse à un PSV Eindhoven pourtant réduit à dix dès la trente-cinquième minute. Deux fois, il a mené au score (Luis Enrique, 61e et 74e min), deux fois il s'est fait rejoindre (Philip Cocu, 70e ; Peter Moeller, 86e). Après sa défaite à Newcastle lors de la première journée, l'équipe catalane se retrouve désormais en délicate posture en Ligue des champions. Le groupe C où elle émarge est, il est vrai, le plus homogène, d'autant que le supposé « petit », le Dynamo de Kiev, refuse obstinément de jouer le rôle de faire-valoir qui lui semblait initialement dévolu.

Le PSV Eindhoven et le FC Barcelone ont en commun d'avoir hébergé un temps Ronaldo. Le Brésilien fit ses premières armes européennes aux Pays-Bas avant d'atteindre la notoriété en Espagne. Après le passage du météore, les Néerlandais sont revenus sagement à la routine de gens ordinaires, égayée cependant par un titre national la saison dernière. Les Catalans n'ont pu se faire au départ de leur vedette. Même les 180 millions de francs obtenus de l'Inter de Milan n'ont pas suffi à dissiper leur chagrin. Que pouvait-il y avoir de mieux que Ronaldo ? « *Une équipe* », suggère Louis Van Gaal.

L'INTÉRIM ROBSON

Arrivé au début de la saison, l'ancien entraîneur de l'Ajax pendant cinq ans entend redonner aux *blaugrana* un style de jeu. Il reprend à sa manière l'œuvre entreprise par un autre transfuge de l'école néerlandaise, Johan Cruijff. Dictateur éclairé, ce dernier était parvenu durant son long bail au Camp Nou à imposer une marque de fabrique qui résistait au renouvellement permanent de l'effectif.

Bobby Robson en avait été jugé incapable la saison dernière : les performances de l'équipe reposaient plus sur les fulgurances de son attaquant brésilien, auteur de 47 buts en 49 rencontres, que sur une organisation solide. Le vétéran anglais se savait donc condamné. La victoire en finale de la Coupe des coupes face au Paris-Saint-Germain ne changea pas le verdict mais lui donna simplement droit à un placard doré dans l'encadrement du club.

Louis Van Gaal s'est alors vu offrir par Barcelone le défi que rêve de relever tout éducateur émérite : frotter ses idées à une équipe de prestige. Pas un que ne taraude cette envie, à commencer par Jean-Claude Suaudeau et Guy Roux en France. Couler dans un moule tactique non plus de jeunes gens bien sages mais des vedettes venues de tous les horizons, quitter le douillet cocon du centre de formation pour l'inconnu d'un club de renom, quel défi ! Ce n'est pas jouer dans la cour des grands, c'est mieux que cela : faire jouer les grands dans sa cour. Bref, l'accomplissement.

Avec une délicieuse inquiétude, l'ancien professeur de gymnastique a donc reçu un lot de vingt vedettes dont la liste et les émoluments seraient fastidieux à énumérer. Il a commencé à les initier aux principes qui, pratiqués par les jeunes pousses de l'Ajax, émerveillèrent l'Europe. La formule exige tout d'abord la polyvalence et une totale acceptation des consignes de jeu. Mercredi, le Français Christophe Dugarry, rentré à la pointe de l'attaque après la blessure du Brésilien Sonny Anderson, a ainsi terminé la rencontre dans un inhabituel rôle de stoppeur... Le système Van Gaal suppose surtout une parfaite maîtrise de la circulation du ballon, la seule défense consistant à priver l'adversaire de possession. Face à Newcastle et au PSV Eindhoven, la mise à exécution ne s'est pas faite sans ratés.

Outre la manière de jouer, Louis Van Gaal s'est mis en tête de changer les mœurs du club. Il a ainsi imposé à ses joueurs une stricte discipline interne. La première règle en est : les différends sont exposés dans les vestiaires et là seulement. Rien ne doit sortir de ce confessionnal.

Les journalistes, habitués à ramasser chaque jour leur moisson d'informations, doivent donc se faire aux discours lénifiants sur le mode de « tout le monde il est beau, tout le monde, il est gentil ». Forcément, cela renâcle bien un peu, la retenue n'étant pas considérée jusqu'alors dans ce club comme une vertu. Les millionnaires du football n'apprécient pas forcément de devoir marcher au pas. Hristo Stoïchkov s'est ainsi récemment plaint devant les micros de faire banquette. « *On ne va pas m'apprendre à jouer au football* », a grogné l'attaquant bulgare, âgé de trente et un ans. La réplique a été immédiate : 4 000 francs d'amendes et l'offre d'aller voir ailleurs.

Chaque jour, Louis Van Gaal noircit un peu plus son cahier de notes, à la recherche de l'équilibre idéal. « *Je sais quel est le meilleur poste pour chaque joueur, je ne sais pas encore quel est le meilleur joueur pour chaque poste* », explique-t-il. Les bons résultats obtenus en championnat (quatre matches, quatre victoires, douze buts marqués) font un peu oublier les déconvenues de la Ligue des champions. « *Barcelone n'est pas encore ce que je veux* », admet l'entraîneur qui demande un peu d'indulgence.

C'est justement dans ce club la seule chose dont il ne disposera jamais. Les spectateurs du Camp Nou sont au moins aussi sévères que l'étaient naguère les jurés roumains des compétitions de gymnastique. Les cent huit mille *socios*, qui possèdent le club, ne pardonnent aucune faute de goût. Depuis 1955 que le Barça participe chaque année aux rendez-vous européens, le public s'est forgé une éducation sportive dans l'excellence et en garde des exigences de vieille rombière trop gâtée. Le club a dépensé 400 millions de francs à l'intersaison en transferts afin de tenir son rang. Pour réussir, Louis Van Gaal a donc tout. Sauf le temps.

Benoît Hopquin

Le Paris-Saint-Germain échoue à Istanbul

La capitale turque ne réussit pas au PSG. Après sa défaite, l'an passé à la même époque, face à Galatasaray (4-2), le club parisien a de nouveau sombré à Istanbul, en s'inclinant 3-1 devant le Besiktas Istanbul. Sur un terrain très glissant, les Parisiens, souvent apathiques en défense, ont été dominés d'entrée de jeu par une formation turque plus volontaire et bien organisée. L'attaquant Otkay a ouvert la marque à la 6e minute, avant de doubler la mise en fin de première mi-temps. A la 67e minute, l'avant-centre parisien Marco Simone a réduit le score, mais, en fin de match, Ertugrul a assuré la victoire de Besiktas en reprenant victorieusement un tir du Nigérian Amokachi repoussé par le gardien parisien Christophe Revault.

Monaco se rachète sur le dos des Allemands de Leverkusen

LA VICTOIRE peut tout. N'a-t-elle pas même redonné à Franck Dumas, l'ancien capitaine de Monaco, le sens de la formule ? Oubliés le départ-catastrophe en championnat de France, la gifle reçue face au Sporting de Lisbonne (3-0), il y a quinze jours, l'intervention tonitruante du président Jean-Louis Campora au chevet d'une équipe que l'on disait en crise. « *Ce soir*, a proclamé le défenseur, *les fantômes se sont réveillés* »...

Et le football monégasque a retrouvé son âme, sa chair et ses os. Le sens du collectif, de la vaillance à onze, a balayé le Bayer Leverkusen (4-0), mercredi 1er octobre au stade Louis II, et replacé l'équipe de Jean Tigana, en bonne position dans le groupe F de la Ligue des Champions. Monaco n'a plus qu'un point de retard sur Lisbonne, auteur d'un match nul (1-1) face aux Belges de Lierse.

Cette résurrection n'a pourtant rien de miraculeux. Depuis quelques jours, les Monégasques multipliaient les signes d'un retour en forme. Ils restent sur quatre victoires consécutives en championnat. Les meilleurs joueurs, garanties de l'efficacité offensive de l'équipe, retrouvent leur football égaré dans les tracas du début de saison, de l'aveu même de Jean Tigana. « *Ali Benarbia commence à être très bien, et je vais désormais pouvoir essayer de l'utiliser un match entier*, commentait l'entraîneur des champions de France en titre. *Quant à Thierry Henry, il a été très bon. Il a retrouvé ses jambes, et je vais pouvoir l'utiliser à plein.* »

INSAISISSABLE THIERRY HENRY

Thierry Henry, le grand espoir du football français, est l'éclatant symbole de ce renouveau. Fatigué par une saison 1996-1997 interminable, qui s'est conclue le 29 juin par une élimination en quarts de finale du championnat du monde des moins de vingt ans, et des histoires embrouillées de transfert vers le Real Madrid, le jeune attaquant de Monaco avait du mal à mettre un pied devant l'autre. Il tergiversait, et toute l'équipe doutait avec lui. Jean Tigana le laissait plus souvent qu'à son tour sur le banc des remplaçants dont il ne s'évadait que pour des bribes de partie. Son retour en forme vaut retour en grâce pour Monaco. Car il possède les qualités propres à déstabiliser les défenses les plus rugueuses : vitesse de course, vision du jeu, capacité à délivrer des passes décisives, et à transformer ses propres occasions en but. Auteur d'un doublé (30e et 83e min), il a offert les deux autres buts de la rencontre à son coéquipier nigérian Victor Ikpeba (74e et 90e min).

Il est des soirs où l'on n'arrête pas Thierry Henry. Robert Kovac, un défenseur du Bayer Leverkusen, a fait la cruelle expérience de ses étourdissantes chevauchées sur tout le front de l'attaque. Trop souvent débordé, le joueur allemand a commis plusieurs fautes sur son adversaire direct. Sur la dernière (70e min), l'arbitre anglais a décidé de brandir le carton rouge. Cette expulsion a permis de transformer une victoire étriquée, sans cesse sous la menace d'un contre, en large succès.

A Monaco, joueurs et entraîneur évitaient cependant de se laisser aller à trop d'enthousiasme. Leverkusen rencontre des difficultés en championnat d'Allemagne, et plusieurs de ses titulaires sont blessés. « *J'ai dû faire jouer des jeunes, et ils ont été un peu tendres*, expliquait Christof Daum, l'entraîneur. *Nous avons encore du temps pour récupérer et effacer au plus vite cette déconvenue que je considère comme un accident.* » Il rêvait à haute voix d'une prochaine résurrection. A la manière de Monaco ?

P. Ce. (avec AFP)

15 millions de francs pour l'animation autour de la Coupe du monde

DANS UN ENTRETIEN publié jeudi 2 octobre dans *L'Humanité*, Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, affirme qu'« *il n'y a pas trop d'argent dans le sport* », mais qu'« *au regard des besoins de clubs, des besoins d'encadrement et d'équipement, le sport manque d'argent* ». Selon elle, « *le fait que le sport de haut niveau soit en partie financé par de l'argent privé n'a rien de scandaleux ou de choquant en soi, tant que les logiques mercantiles ne prennent pas le dessus sur les règles de l'éthique sportive* ».

Concernant la prochaine Coupe du monde de football en France, la ministre a relevé que le comité d'organisation « *a fait du bon travail avec le souci d'avoir* [un événement] *convivial, populaire, tourné vers la jeunesse* ». Toutefois, la ministre estime qu'il ne faut pas laisser cette Coupe du monde – « *une chance pour la France* » – *aux seuls marchands du stade* », mais « *lui donner un sens, d'y faire souffler des valeurs de citoyenneté, de solidarité, d'ouverture au monde* ». « *Pour que personne ne soit exclu*, précise-t-elle, *j'ai décidé de dégager 15 millions de francs pour le financement d'une série de projets d'animations sportives et culturelles autour de la Coupe du monde.* »

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : plusieurs centaines de supporters du Croatia Zagreb ont saccagé le centre de Zurich** après la victoire de leur club en Coupe de l'UEFA, mardi 30 septembre. Les hooligans croates ont cassé des voitures, brisé des panneaux de signalisation et insulté les forces de l'ordre.

■ **Christian Constantin, le président du FC Sion, champion de Suisse en titre,** a déposé une réclamation auprès de l'Union européenne de football (UEFA), mardi 30 septembre, après l'élimination de son club par le Spartak de Moscou au premier tour de la Coupe de l'UEFA. Le président du club suisse, un ancien gardien, estime que la hauteur des buts du stade moscovite n'était pas réglementaire.

■ **BASKET-BALL : l'équipe de Bourges s'est imposée difficilement (57-54),** dans sa salle face aux Italiennes de Côme, lors de la première journée du groupe A de l'Euroligue féminine, tandis que dans le groupe B Valenciennes-Orchies dominait plus largement Parme (74-53).

■ **JUDO : la participation de Ghislain Lemaire** aux championnats du monde, qui auront lieu à Paris du 9 au 12 octobre, est incertaine. Titulaire en équipe de France dans la catégorie des moins de 95 kilos, il s'est blessé lors d'un entraînement.

■ **LOTO : résultats des tirages nº 79 du mercredi 1er octobre. Premier tirage : 9, 12, 23, 24, 29, 38, numéro complémentaire : 16.** Rapport pour 6 bons numéros : 7 808 070 F. Rapports pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 58 410 F ; pour 5 bons numéros : 6 185 F ; pour 4 bons numéros : 128 F ; pour 3 bons numéros : 13 F.
Second tirage : 3, 17, 27, 30, 32, 35, numéro complémentaire : 16. Pas de rapport pour 6 bons numéros. Rapport pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 124 630 F ; pour 5 bons numéros : 8 300 F ; pour 4 bons numéros : 173 F ; pour 3 bons numéros : 16 F.

Les résultats

Deuxième journée
Groupe A
Borussia Dortmund (All.)-Sparta Prague (Tch.) : 4-1
Parme (Ita.)-Galatasaray Istanbul (Tur.) : 2-0
Classement : 1. Bor. Dortmund, 6 pts ; 2. Parme, 4 pts ; 3. Prague, 1 pt ; 4. Galatasaray, 0.
Groupe B
Manchester United (Ang.)-Juventus Turin (Ita.) : 3-2
Feyenoord Rotterdam (P-B)-FC Kosice (Svq) : 2-0
Classement : 1. Manchester Un., 6 pts ; 2. Juventus, 3 pts ; 3. Feyenoord, 3 pts ; 4. Kosice, 0.
Groupe C
FC Barcelone (Esp.)-PSV Eindhoven (P-B) : 2-2
Dynamo Kiev (Ukr)-Newcastle (Ang.) : 2-2
Classement : 1. Kiev, 4 pts ; 2. Newcastle, 4 pts ; 3. Barcelone, 1 pt ; PSV Eindhoven, 1 pt.
Groupe D
FC Porto (Por.)-Real Madrid (Esp.) : 0-2
Rosenborg Trondheim (Nor.)-Olympiakos (Grè.) : 5-1
Classement : 1. Real Madrid, 6 pts ; 2. Rosenborg, 3 pts ; 3. Olympiakos, 3 pts ; 4. FC Porto, 0.
Groupe E
IFK Göteborg (Suè.)-Bayern Munich (All.) : 1-3
Besiktas Istanbul (Tur.)-Paris-SG (Fra.) : 3-1
Classement : 1. Bayern Munich, 6 pts ; 2. PSG, 3 pts ; 3. Bes. Istanbul, 3 pts ; IFK Göteborg, 0.
Groupe F
Lierse (Bel.)-Sporting Portugal (Por.) : 1-1
AS Monaco (Fra.)-Bayer Leverkusen (All.) : 4-0
Classement : 1. Sport. Portugal, 4 pts ; Monaco, 3 pts ; 3. Leverkusen, 3 pts ; 4. Lierse, 1 pt

Budweiser interdit de publicité, même virtuelle, au Mondial 98

BUDWEISER devra trouver autre chose. Pour afficher sa marque de bière pendant la Coupe du monde de football, le brasseur américain Anheuser-Busch ne pourra ni utiliser les panneaux dans les stades de France, à cause de la loi Evin, ni avoir recours aux procédés de la publicité virtuelle qui permettent, grâce à la technologie numérique, de créer dans l'image des panneaux que seul le téléspectateur peut voir.

Par le biais du procédé Epsis, mis au point par la société Symah Vision, une filiale du groupe Lagardère, l'industriel espérait contourner les interdits de la loi française sur la publicité de l'alcool et diffuser son message publicitaire aux téléspectateurs étrangers à partir du signal fourni par TVRS 98, le radiodiffuseur hôte de la Coupe du monde. Au cœur de l'été, Anheuser-Busch, la société de marketing sportif ISL et Symah Vision avaient poussé les feux du lobbying dans ce sens. En vain.

Le Consortium des unions de télévision ayant acquis les droits du Mondial 98 (CCC) a fait savoir, fin août, qu'aucune dérogation ne serait accordée. Mardi 23 septembre, lors du marché international des programmes de sport à la télévision (Sportel) qui avait lieu à Monaco (*Le Monde* du 26 septembre), le représentant de la Fédération internationale de football (FIFA), Keith Cooper, a confirmé l'opposition de son organisation à l'utilisation de la publicité virtuelle. « *La FIFA respecte la loi des pays*, a-t-il précisé. *Et la loi Evin était connue au moment de la signature des contrats avec les sponsors de la Coupe du monde.* » Pour Richard Bunn, secrétaire général du CCC, la position du Consortium « *est une question de principe* ». Il souligne que d'autres pays sont opposés à la publicité sur l'alcool et argue de la difficulté qu'il y aurait à maîtriser le contenu des images ainsi acheminées vers les téléspectateurs.

Symah Vision, qui s'apprêtait à effectuer des tests techniques grandeur nature à l'occasion des prochains matches de l'équipe de France de football, ne s'avoue pas vaincue. La société a présenté, au Sportel, un nouvel « *outil de création* » qui permet à chaque télévision de procéder localement à ce que Victor Waknine, directeur général de Symah, appelle « *habillage d'écran ou rappel de parrainage* ».

Grâce à une régie numérique fournie clés en main pour 3 millions de francs, le diffuseur peut insérer localement des animations graphiques ou des objets publicitaires en trois dimensions sur les images qui lui parviennent en direct. On peut, par exemple, imaginer une bouteille d'eau minérale ou... de bière tournoyant au-dessus des têtes des joueurs dans le ciel du Stade de France. Les techniques progressant sans cesse, et à des coûts de moins en moins élevés, la « *position de principe* » adoptée par les instances du football et de la télévision risque de ne pas survivre à cette Coupe du monde. Pour les prochaines, ce sera au groupe allemand Kirch et à ISL, qui ont acquis les droits, de définir une politique.

Jean-Jacques Bozonnet

Encore beau, un peu plus frais

L'ANTICYCLONE centré sur l'Europe pendant le mois de septembre s'est déplacé sur l'Atlantique. Les pressions restent cependant élevées et le pays bénéficie encore vendredi d'un temps largement ensoleillé. Dans un flux de nord, les températures diminuent en restant agréables.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Après dissipation des brouillards et autres grisailles matinales, la journée sera belle. Prévoir 8 à 12 degrés le matin et 19 à 23 degrés l'après-midi, localement 15 à 18 degrés près de la Manche.

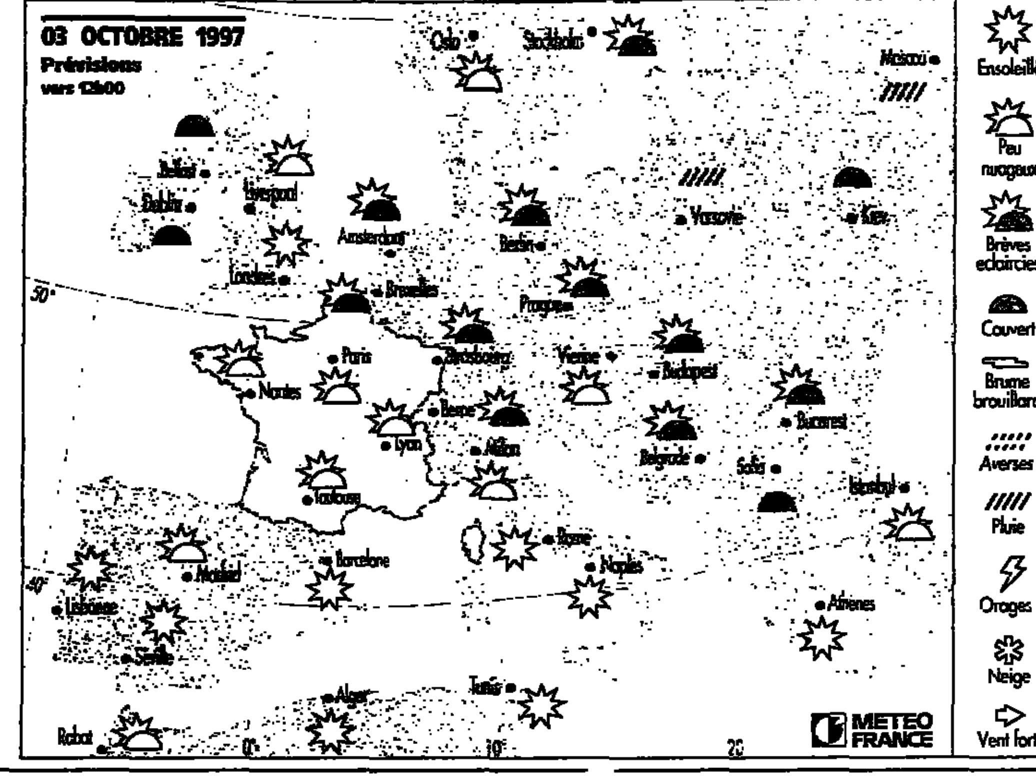
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le matin, on rencontrera quelques brumes, brouillards et nuages bas. Il fera 6 à 9 degrés. Au fil des heures le ciel se dégage et le soleil domine. On atteindra 16 à 22 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur Champagne, Alsace et Lorraine, la matinée est assez nuageuse avec du brouillard. Les éclaircies sont plus belles dans l'après-midi. Plus au sud, le soleil domine. Il fera au mieux 17 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages côtiers et bancs de brouillards que l'on pourra rencontrer au petit matin se dissiperont rapidement pour laisser la place à un beau soleil. Les températures minimales sont en baisse, avec 8 à 12 degrés le matin. L'après-midi, il fera encore 24 à 28 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les grisailles matinalestoucheront les vallées, puis se disperseront au profit d'un généreux soleil. Encore agréables, Les températures atteindront 21 à 26 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – L'été persiste en ce début d'octobre. Seuls quelques nuages côtiers du côté de Nice et en Corse viendront troubler le bleu du ciel. Ils se disperseront vite. Le mistral souffle avec des pointes à 60km/h. Prévoir 12 à 18 degrés le matin et 25 à 28 degrés après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 03 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	16/27	N
BIARRITZ	12/24	N
BORDEAUX	12/26	S
BOURGES	7/22	S
BREST	10/20	N
CAEN	8/18	N
CHERBOURG	12/17	C
CLERMONT-F.	8/23	S
DIJON	10/23	N
GRENOBLE	11/24	N
LILLE	7/18	C
LIMOGES	12/23	N
LYON	10/23	N
MARSEILLE	16/27	S
NANCY	6/19	C
NANTES	11/23	S
NICE	18/26	S
PARIS	9/21	S
PAU	10/26	S
PERPIGNAN	16/28	S
RENNES	10/22	N
ST-ETIENNE	8/23	S
STRASBOURG	6/18	C
TOULOUSE	11/27	S
TOURS	8/21	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/32	S
FORT-DE-FR.	24/30	S
NOUMEA	19/24	S
PAPEETE	24/28	S
POINTE-A-PIT.	27/29	S
ST-DENIS-RÉ.	19/23	N
EUROPE		
AMSTERDAM	9/15	N
ATHENES	19/27	S
BARCELONE	19/26	S
BELFAST	11/17	C
BELGRADE	8/16	N
BERLIN	8/13	N
BERNE	7/14	S
BRUXELLES	8/16	N
BUCAREST	6/19	N
BUDAPEST	9/16	N
COPENHAGUE	7/13	S
DUBLIN	10/18	C
FRANCFORT	7/15	S
GENEVE	9/16	S
HELSINKI	5/9	C
ISTANBUL	15/23	S
KIEV	6/11	C
LISBONNE	20/29	S
LIVERPOOL	13/16	N
LONDRES	12/20	S
LUXEMBOURG	8/15	N
MADRID	15/28	S
MILAN	16/27	N
MOSCOU	2/5	P
MUNICH	6/12	S
NAPLES	18/26	S
OSLO	3/11	S
PALMA DE M.	19/28	S
PRAGUE	6/11	N
ROME	17/25	S
SEVILLE	19/30	S
SOFIA	7/17	C
ST-PETERSB.	5/8	C
STOCKHOLM	4/10	N
TENERIFE	16/23	S
VARSOVIE	6/11	P
VENISE	14/22	S
VIENNE	8/14	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/26	P
BUENOS AIR.	13/21	C
CARACAS	26/30	P
CHICAGO	16/26	S
LIMA	20/24	N
LOS ANGELES	17/25	S
MEXICO	12/22	N
MONTREAL	6/15	S
NEW YORK	11/17	C
SAN FRANCIS.	14/22	S
SANTIAGO/CHI	10/16	P
TORONTO	11/19	C
WASHINGTON	6/23	N
AFRIQUE		
ALGER	17/28	S
DAKAR	27/31	N
KINSHASA	22/31	S
LE CAIRE	22/30	S
MARRAKECH	18/25	N
NAIROBI	13/25	N
PRETORIA	17/31	S
RABAT	19/25	S
TUNIS	21/28	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	25/36	N
BOMBAY	23/31	S
DJAKARTA	26/31	N
DUBAI	27/37	S
HANOI	24/28	P
HONGKONG	25/27	C
JERUSALEM	19/29	S
NEW DEHLI	21/28	P
PEKIN	10/17	P
SEOUL	15/24	S
SINGAPOUR	27/31	C
SYDNEY	12/21	S
TOKYO	17/23	N

Situation le 2 octobre à 0 heure TU

Prévisions pour le 4 octobre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Avec la carte Gold Affaires (550 F), le loueur Hertz propose aux professions libérales une offre spécifique avec tarif journalier privilégié en France métropolitaine (à partir de 345 F avec 300 km et les assurances), remise de 30 % sur les tarifs week-end et système de données préenregistrées évitant l'attente au comptoir. En cadeau, la carte Transmédia, carte de crédit qui permet de bénéficier d'une réduction de 18 % dans plus de 8 000 restaurants, en France et à l'étranger. Renseignements au 01-39-38-38-38.

■ **LIBAN.** Lufthansa reprendra, le 26 octobre, ses liaisons vers Beyrouth interrompues depuis 1983 en raison de la guerre civile. Les vols décolleront à 20 h 25 de Francfort les mardi, vendredi et dimanche et quitteront l'aéroport de Beyrouth, dont les travaux seront terminés à la fin de l'année, les lundi, mercredi et samedi à 3 h 45.

VENTES

Les bronzes de Giacometti, le frère

POUR la première fois, une galerie rend hommage au sculpteur Diego Giacometti, artiste dont la célébrité a été étouffée pendant des décennies par celle de son frère, le génial Alberto. Créateur de meubles et d'objets d'art, Diego aime les agrémenter de figures animales ou de formes végétales, souvent avec humour. C'est ce bestiaire qui est présenté aujourd'hui, quarante petites sculptures en bronze de la période où l'artiste exécutait lui-même les finitions et la patine. Après une jeunesse marginale et des emplois instables, Diego rejoint Alberto à Paris et commence à travailler avec lui, posant pour lui (on se souvient du magnifique « Diego au col roulé »), préparant les armatures de ses sculptures, veillant aux finitions et travaillant la patine du bronze.

Dans les années 30, le décorateur Jean-Michel Frank commande à Alberto une série d'objets d'art. Alberto dessine, Diego réalise. Encouragé par son frère, il commence à sculpter et, dès le début, les animaux apparaissent comme son thème de prédilection. Mais son travail autour de l'œuvre d'Alberto le mobilise presque entièrement, et c'est après la mort de celui-ci, en 1966, que Diego commence vraiment sa propre carrière.

Il crée d'abord des tables et des sièges, qui, au gré de son inspiration, se peuplent d'oiseaux, de grenouilles, de chats et de chiens, de chouettes, de renards ou de souris. Arrivé à maturité auprès d'Alberto, Diego lui a emprunté l'allure filiforme, une façon d'imprimer ses doigts dans la pâte. Malgré leur facture stylisée, ces éléments de fantaisie font preuve d'une vie irrésistible.

ŒUF D'AUTRUCHE

L'Autruche est particulièrement caractéristique de sa manière : conçue pour présenter un œuf de cet animal, qui appartenait à un de ses amis, elle semble en équilibre, chaque point statique du bronze traduisant la force des muscles (250 000 francs). Autre réussite de ce bestiaire, la grâce incomparable du fameux chat-maître d'hôtel, dont l'insolence déguisée perce sous le corps légèrement arqué à force d'être droit (350 000 francs).

Dans les fables de Diego, un loup famélique hante son territoire (120 000 francs), tandis que le renard, lui aussi quelque peu maltraité par la vie sauvage, rôde inlassablement (120 000 francs). Le sort des oiseaux paraît plus enviable : ailes déployées et bec gourmand, l'un a la bonne fortune d'atterrir dans un bol d'offrandes qui fait office de cendrier (pièce unique, 450 000 francs), un autre prend son envol dans un mouvement de plumes ébouriffées (45 000 francs). Les chiens, inspirés par ceux dont ses amis étaient les maîtres, paraissent un peu salonnards : basset, lévriers ou labradors, bien nourris et insouciants, jouent ou demandent de l'attention (60 000 à 250 000 pour une paire unique).

Les œuvres de Diego Giacometti ont depuis longtemps des cotes bien établies, et les prix sont à peu près les mêmes en salle des ventes ou en galerie. L'avantage de l'achat en galerie est le soin du professionnel, qui a su sélectionner ses pièces, alors que des tirages survenus après la mort de l'artiste ne témoignent pas de son coup de main inimitable pour conclure l'œuvre avec une patine étudiée aux tons subtilement dosés.

Catherine Bedel

★ **Le Bestiaire de Diego Giacometti, galerie L'Arc en Seine, 27 rue de Seine, 75006 Paris. Jusqu'au 20 décembre, de 11 à 13 heures et de 14 à 19 heures.**

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Toulouse** (Haute-Garonne), allée Jules-Guesde, jusqu'au dimanche 5 octobre, de 7 à 19 heures.
● **Lille** (Nord), palais Rameau, bld Vauban, du vendredi 3 au dimanche 5 octobre, vendredi de 14 à 20 heures, samedi de 10 à 19 heures, dimanche de 10 à 18 heures, entrée libre. Vente d'objets d'art au profit des Petits Frères des pauvres.
● **Belfort** (Territoire de Belfort), parc des expositions, du vendredi 3 au dimanche 5 octobre, vendredi de 14 à 19 heures, samedi et dimanche de 10 à 19 heures, 30 exposants, entrée 30 F.
● **Le Séquestre** (Tarn), parc des expositions, du vendredi 3 au lundi 6 octobre, de 10 à 19 heures, nocturne le vendredi 3 jusqu'à 23 heures, 90 exposants, entrée 25 F.
● **Poitiers** (Vienne), parc des expositions, du vendredi 3 au lundi 6 octobre, vendredi de 14 à 22 heures, samedi et dimanche de 10 à 20 heures, lundi de 10 à 17 heures, 70 exposants, entrée 25 F.
● **Gex** (Ain), parc des expositions, samedi 4 et dimanche 5 octobre, de 9 à 20 heures, 70 exposants, entrée 30 F.
● **Le Mans** (Sarthe), parc des expositions, du vendredi 3 au dimanche 5 octobre, vendredi de 10 à 22 heures, samedi et dimanche de 10 à 19 heures, 60 exposants, entrée 25 F.

BROCANTES

● **Paris**, bld Blanqui, jusqu'au dimanche 12 octobre, de 10 à 19 heures, 130 exposants, entrée libre.
● **Nantes** (Loire-Atlantique), place Viarmes, jusqu'au dimanche 5 octobre, de 9 à 20 heures, 250 exposants, entrée libre.
● **Jonzac** (Charente-Maritime), centre-ville, samedi 4 et dimanche 5 octobre, de 8 h 30 à 20 heures, 400 exposants, entrée libre.
● **Mérignac** (Gironde), place de l'Eglise, samedi 4 et dimanche 5 octobre, de 9 à 19 heures, 50 exposants, entrée libre.
● **Chatou** (Yvelines), île des Impressionnistes, jusqu'au dimanche 5 octobre, de 10 à 18 heures, 800 exposants, entrée 20 F.

COLLECTIONS

● **Lyon** (Rhône), palais de la Bourse, Salon du livre ancien et de l'estampe, du vendredi 3 au dimanche 5 octobre, vendredi de 18 h 30 à 22 heures, samedi et dimanche de 11 à 19 heures.
● **Saint-Brieuc** (Côtes-d'Armor), parc des expositions de Brézillet, Salon multi-collections, jusqu'au 5 octobre, 100 exposants, entrée 25 F.
● **L'Aigle** (Orne), salle de Verdun, Salon du livre ancien et moderne, samedi 4 et dimanche 5 octobre, de 10 à 19 heures, 15 exposants, entrée 10 F.
● **Paris**, espace Champerret, convention du disque de collection, samedi 4 et dimanche 5 octobre, de 10 à 19 heures, 220 exposants, entrée 35 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97216

▸ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II										■		
III					■							
IV								■				
V				■				■				
VI							■			■		
VII		■								■		
VIII					■				■			
IX							■					
X							■					

HORIZONTALEMENT

I. Métier d'avenir. – II. Consommation plutôt stupéfiante. Sans doublage. – III. Pour en sortir il faut progresser. Mettent en bonne voie. – IV. Que l'on peut absorber sans difficulté. Compositeur italien contemporain. – V. Se lança. Partie de la couronne suédoise. Provoque un face-à-face. – VI. Provoque. Chrome. Molybdène. – VII. A perdu son innocence ou est tout retourné. Entrée d'église. – VIII. Donne de la couleur au regard. Perd son eau. Ancienne capitale arménienne. – IX. Mis en réserve. On la prend en partant. – X. Manifesteras un désaccord. Lame malaise.

VERTICALEMENT

1. Répare pour que ça marche *mieux*. – 2. Apporta un peu de sérénité. En retenue. – 3. N'est plus vraiment dans le coup. – 4. Habillait le romain. Etre couché, mais on ne l'utilise pas facilement. – 5. Un peu d'ombre. Préposition. Donne le ton. – 6. Elles s'occupent des grands et des petits en dehors du foyer. – 7. Bonne au début. Article contracté. – 8. Foyer douillet qu'il faut un jour quitter. Son pas est maladroit. – 9. Faire un tour. Valeur refuge. – 10. On s'y jette par amour. Voyelles. – 11. En bonnes places dans *Le Monde* et chez ses confrères. – 12. Font le tri chez les malades.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97215

HORIZONTALEMENT

I. Téléobjectif. – II. Aboulie. Aire. – III. Pair. Eternel. – IV. Eurocrates. – V. ABS. Rébus. Oc. – VI. Li. Tu. Lis. Ri. – VII. Oslo. Désaxât. – VIII. Argas. Nice. – IX. Epi. Ai. Etale. – X. Lacrymogènes.

VERTICALEMENT

1. Tape-à-l'œil. Ne. – 2. Ebaubis. Ça. – 3. Loirs. Laïc. – 4. Euro. Tor. – 5. Ol. Cru. Gay. – 6. Bière. Daim. – 7. Jetables. – 8. Etuis. Eg. – 9. Caressante. – 10. Tins. XI'an. – 11. Ire. Oracle. – 12. Félicitées.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION n° 34



Réunion des Musées Nationaux

Le chancelier de Louis XIII et Louis XIV

NÉ dans une famille de magistrats, le chancelier Pierre Séguier fut le premier protecteur de Charles Le Brun, un jeune peintre extrêmement doué. Grâce à lui, ce dernier put se rendre à Rome en compagnie de Poussin pour y achever sa formation d'artiste. Quatre ans plus tard, en 1646, il décide de revenir à Paris et reçoit très vite de nombreuses commandes.

Lorsqu'il réalise le portrait du chancelier, Le Brun n'est pas encore le *premier peintre du roi* (il le sera en 1664) mais déjà il fait preuve de son talent dans ce tableau, qui est à la fois une représentation de la vie quotidienne et une mise en scène spectaculaire de la dignité, de l'élégance et de la grandeur du chancelier. Le moment est solennel, le tableau demeure un chef-d'œuvre.

Chancelier sous Louis XIII et Louis XIV, Pierre Séguier instruisit un procès célèbre à l'issue duquel les accusés furent condamnés à mort. Qui étaient les accusés :

● le magistrat Auguste de Thou ?
● le marquis de Cinq-Mars ?
● le surintendant Nicolas Fouquet ?

Réponse dans *Le Monde* du 10 octobre.

RMN-G. BLOT/J. SCHOR

Charles Le Brun (1619-1690), « Le chancelier Séguier », vers 1655, huile sur toile, Paris, Musée du Louvre.

Solution du jeu n° 33 paru dans *Le Monde* du 26 septembre

Une erreur de transmission nous a fait publier la semaine dernière le buste de Charles Philipon (*Le Rieur édenté*), directeur de *La Caricature*, par Honoré Daumier en lieu et place de celui de François Guizot. La réponse à la question était : Guizot a été successivement ministre de l'intérieur, ministre de l'instruction publique, ministre des affaires étrangères et président du conseil. Il n'a pas été ministre de l'économie.

MUSÉE **Le Centre Pompidou est entré, depuis le 1er octobre, dans une phase de travaux qui perturbent ses activités *jusqu'à sa réouverture*, le 31 décembre 1999. La bibliothèque a fermé au public le 2 octobre et occupera, à partir du 19 novembre, un lieu provisoire proche. Le musée fermera le *6 octobre*, après la FIAC. ● DES MANIFESTATIONS dans et hors les murs, à Paris, en région et à l'étranger, sont proposées au public pendant les travaux. Un centre d'information, le Tipi, est installé sur la piazza pour indiquer aux visiteurs ces différentes activités. ● JEAN-JACQUES AILLAGON, président du Centre, profite des travaux pour *réformer* en profondeur une institution vieille d'un quart de siècle : redéploiement du musée, accent mis sur l'art contemporain, projets communs aux quatre pôles du Centre pour revenir à sa *« mythologie primitive »*.**

Pendant les travaux, le Centre Pompidou continue d'exister

Le président de l'établissement culturel, Jean-Jacques Aillagon, veut profiter des aménagements prévus jusqu'au 31 décembre 1999 pour bouleverser les structures du Centre afin de revenir à sa « mythologie primitive » : accent sur la création contemporaine, amélioration des collections du musée

UN grand tipi de toile blanche, pointu comme un chapeau de Diafoirus, s'élève devant le Centre Pompidou. Le public peut trouver, sous cet abri provisoire, les informations sur l'évolution des travaux et la programmation éclatée d'un lieu culturel qui fait l'objet d'une rénovation poussée jusqu'à sa réouverture prévue le 31 décembre 1999. Les travaux nécessitent une quasi-fermeture du bâtiment. La Bibliothèque publique d'information (BPI) a provisoirement déménagé le 2 octobre et le Musée national d'art moderne (MNAM) sera bouclé après la FIAC, le 6 octobre.

Si, durant ces deux annés, le public pourra se glisser dans l'édifice pour y voir des expositions, il devra surtout suivre les nombreuses manifestations labelisées Centre Pompidou, *« hors les murs »*, dans la proche périphérie, mais aussi dans d'autres villes et à l'étranger. Ce tipi n'est pas de trop pour s'y retrouver...

Le programme de travaux, confié à Renzo Piano et à Jean-François Bodin, a été revu à la baisse pour « tenir » dans l'enveloppe budgétaire de 440 millions de francs. A côté de l'indispensable remplacement des structures vieillies, il a pour effet d'agrandir le musée qui va passer de 8 000 mètres carrés à 15 000 mètres carrés, profitant du déménagement de l'administration dans un bâtiment proche. La BPI occupera non plus deux mais trois niveaux et bénéficiera d'une entrée autonome. Le cinquième étage sera dévolu aux expositions temporaires. Le forum et le sous-sol seront remaniés. En revanche, la salle de cinéma Garance ne « descendra » pas en sous-sol, faute d'argent. Le rez-de-chaussée du Centre ne sera donc pas totalement *« ouvert sur la rue »* comme le désirait Renzo Piano.

La rénovation de la façade et des escaliers mécaniques ont été prioritaires. Ainsi que le renouvellement du mobilier de la BPI. Une partie du personnel de la bibliothèque est pourtant inquiet. Il l'a fait savoir lors d'une conférence de presse, lundi 29 septembre. L'intersyndicale redoute que la BPI – 3 millions d'entrées par an – n'en ressorte amoindrie et déplore que cent cinquante des deux cent quarante salariés doivent suivre l'administration *dans les bureaux de la rue Brantôme – « On a besoin du contact avec le public »*. Elle redoute le déménagement d'une partie – *« trop faible »* – des collections dans l'ancien supermarché AsEco, à 200 mètres, durant les travaux. Le président du Centre, Jean-Jacques Aillagon, se veut rassurant : *« il n'y aura pas d'érosion de la bibliothèque. La BPI est partie intégrante du Centre Pompidou et retrouvera toute sa place dans le bâtiment rénové, en l'an 2000 »*. Dans les coulisses, Jean-Jacques Aillagon profite des travaux pour faire bouger ce mastodonte vieux d'un quart de siècle. D'abord en révisant les statuts.

RENFORCER LES POUVOIRS

Le projet, déjà entamé par les précédents présidents, Dominique Bozo et François Barré, vise à créer un conseil d'administration et à allonger le mandat de la présidence, de trois à cinq ans. Le but est de renforcer les pouvoirs du président sur les quatre entités qui constituent le Centre : le musée (MNAM/CCI), le *développement* culturel, la BPI et l'Ircam (recherche musicale). Les enjeux vont bien au-delà d'une modification de l'organigramme. A l'origine, les manifestations permettaient aux quatre *« baronnies »* de travailler en symbiose. Au fil des ans, chacune a eu tendance à faire cavalier seul, le rôle du président se bornant à une fonction d'arbitre. Jean-Jacques Aillagon veut renouer avec la mythologie primitive du Centre et relancer *« un projet culturel commun. Le Centre ne peut plus s'accommoder d'une juxtaposition d'activités »*. Il regrette ainsi *« les grandes expositions* [« Paris-Moscou », « Paris-Berlin »] *qui appelaient des croisements de compétences »*.

Les quatre pôles pourront désormais piloter des expositions majeures alors que le Musée était devenu hégémonique dans ce domaine. C'est l'Ircam qui organisera la manifestation consacrée à « l'Art et la musique », en 2002 ; la BPI qui fédérera la manifestation « De Gutenberg à Internet ». Ces expositions devront être coproduites *« avec des institutions étrangères et pas systématiquement américaines »*. Autre danger : le manque de souplesse, conséquence de la lourdeur d'une programmation à long terme. Des créneaux seront prévus dans cette programmation *pour réagir rapidement* à l'actualité. C'est ainsi que deux étages du grand magasin La Samaritaine seront investis par la jeune création en octobre 1998 et que les choix du Consortium, centre d'art de Dijon, seront présentés dans les galeries sud de l'édifice en 1998.

M. Aillagon a aussi redéfini les missions du musée et du département du développement cuturel. Pour le MNAM, il avait été envisagé de dissocier les collections historiques – en gros du début du siècle à 1960 – des œuvres plus contemporaines. M. Aillagon y est résolument hostile, estimant qu'*« on saucissonne déjà trop l'histoire de l'art qui a besoin de perspective pour être comprise »*. La nomination de Werner Spies à la tête du musée va dans ce sens. *« Le musée doit rester une entité unique*, indique-t-il.

« PROJET ÉDUCATIF »

M. Allaigon affirme aussi que les conservateurs *« ont négligé la collection en se préoccupant trop des expositions. Werner Spies a donc pour mission première de redéployer les collections du musée. Deux conservateurs doivent l'assister : Isabelle Monod-Fontaine, chargée de l'aspect historique, et Bernard Blistène qui doit réfléchir à la présentation de la création contemporaine »*. 10 % à 15 % des visiteurs du Centre fréquentent le musée. *« Ce n'est pas assez. Cette collection est l'une des plus belles au monde. C'est à nous de mieux expliquer sa force »*. Le président de Beaubourg veut aussi renforcer *« le projet éducatif. Il y a une pédagogie de la modernité à faire en présentant des expositions sur les grands mouvements du XXe siècle, comme le Pop Art, que nous montrerons en premier »*.

Enfin, pour marquer *« un retour à l'engagement pour l'art le plus contemporain »*, Bernard Blistène pourra investir, à partir de l'an 2000, les 3 000 mètres carrés d'AsEco, occupés par la bibliothèque pendant les travaux. *Ultime préoccupation*, mais non la moindre, le renforcement du développement culturel, jusqu'ici minorisé. Daniel Soutif, son responsable, devra utiliser tous les moyens – expositions, débats, cinéma et spectacles vivants – afin de *« mieux explorer l'ensemble des phénomènes culturels de la société contemporaine »*, affirme Jean-Jacques Aillagon. Vaste programme. Des thèmes sont déjà définis : la question du temps (prévu en 2001), celle de l'argent, de l'environnement et du travail... Et Jean-Jacques Aillagon, nouveau chef d'orchestre, de réclamer *« que les créateurs, toutes disciplines confondues, retravaillent ensemble »*. En évitant les fausses notes.

Michel Guerrin et Emmanuel de Roux

Le projet de répartition des salles du centre rénové et la disposition aux environs

Niveau 5 : GALERIE D'EXPOSITION – RESTAURANT
Niveau 4 : MNAM COLLECTION HISTORIQUE
Niveau 3 : MNAM COLLECTION CONTEMPORAINE
Niveau 2 : DOCUMENTATION MNAM
Niveau 1
Rue Rambuteau – RDC : FORUM ACCUEIL – GALERIES CONTEMPORAINES – Place Stravinsky
LIBRAIRIE – ATELIER ENFANTS
Niv. –1 : SALLE DES CONF. – CINÉMA – DÉBAT – SALLE 450
Niv. –2

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES – rue Saint-Martin – Piazza – TIPI – ATELIER BRANCUSI – BPI temporaire – Ircam – Pot de fleur de J.P. Raynaud – Fontaine Stravinsky – rue Saint-Merri – CENTRE GEORGES POMPIDOU – rue Rambuteau – rue Brantôme – Administration C.G.P – Direction communication – rue Beaubourg

La vue de Beaubourg doit-elle être payante ?

Faut-il faire payer la vue aux visiteurs du Centre Pompidou ? Chaque année 2 millions de personnes – la fréquentation globale est *de 7 millions de visiteurs – empruntent la « chenille » pour jeter un* simple coup d'œil sur le panorama parisien, au cinquième étage du bâtiment de Piano et Rogers. *« Je m'interroge,* répond Jean-Jacques Aillagon, président du Centre. *Beaucoup de touristes ont l'impression d'avoir visité le Centre, alors qu'ils n'ont vu ni une exposition, ni le musée, ni un film ou un spectacle. C'est la rançon du succès. Mais devons-nous offrir cette promenade qui est bien souvent comprise dans les circuits payants des tour-opérateurs ? »*. Ces touristes *« usent »* considérablement le matériel, mais, d'un autre côté, la libre circulation au sein du bâtiment est l'un des mythes fondateurs du Centre. *La question* n'est pas tranchée. Une chose est certaine : la tarification des entrées – il en existe cent cinquante sortes ! – sera *simplifiée*.



Les activités jusqu'à l'an 2000

● **Le Centre Pompidou.** La chenille qui donne accès au cinquième étage reste ouverte jusqu'au 31 décembre. *L'exposition « Made in France »* est visible jusqu'au 5 octobre. La galerie sud accueillera des expositions jusqu'à l'an 2000. Fin novembre, une librairie sera installée dans la mezzanine sud. La collection d'art graphique et la documentation du MNAM-CCI resteront ouvertes aux professionnels et aux chercheurs.

● **Bibliothèque publique d'information temporaire.** La BPI, fermée depuis le 2 octobre, rouvrira au public, à partir du 19 novembre, dans les locaux de l'ancien supermarché As-Eco, avec six cents places assises. *La BPI propose « une offre réduite mais significative »* de ses collections, soit soixante mille documents autour de deux axes : la référence – dictionnaires, encyclopédies, cédéroms bibliograhiques, etc. – et l'actualité – presse et acquisitions de livres et de films des cinq dernières années. L'accès à Internet est conservé. Les heures d'ouverture sont inchangées (11, rue Brantôme. Tél. : 01-44-78-12-75.)

● **Atelier Brancusi.** L'Atelier demeure accessible au public (rue Rambuteau, piazza, ouvert de 12 heures à 22 heures. *Les samedi*, dimanche et jours fériés, de 10 heures à 22 heures. Fermé le mardi, 20 F).

● **Ircam.** L'accès et la programmation de la composante musicale du Centre ne sont pas touchés par les travaux.

● **Centre Wallonie-Bruxelles.** *Situé face au Centre Pompidou*, il propose une programmation cinéma-vidéo et des spectacles vivants. La BPI y organise des débats, tous les lundis, et l'« Ecran des enfants », mercredi après-midi (127-129, *rue Saint-Martin. Tél.* : 01-53-01-96-96).

● **Le Pot de Raynaud.** Une œuvre de Jean-Pierre Raynaud, un pot doré à la feuille de 14 mètres de haut, sera installé sur la piazza, fin 1997 ou début 1998.

● **Expositions du Centre (galerie sud).** Bruce Nauman (17 décembre 1997-9 mars 1998), Max Ernst (29 avril-17 août 1998), les collections du Consortium de Dijon (1998), David Hockney (1999).

● **Expositions dans d'autres lieux, à Paris.** Grand Palais : Man Ray (6 mai-13 juillet 1998) ; La collection du musée Léopold de Vienne (1999). Jeu de paume : Les matériaux du peintre (19 mai-30 août 1998) ; Supports/Surfaces (1999). Musée d'art moderne de la ville de Paris : Les collections du musée (16 juin 1998-13 septembre 1999). Magasin I de la Samaritaine : Création contemporaine (30 septembre-17 octobre 1998). Couvent des Cordeliers : S'asseoir au XXe siècle (14 octobre 1998-18 janvier 1999). Espace Electra : Fictions photographiques (25 novembre 1998-17 janvier 1999).

● **Expositions en régions et à l'étranger.** Bordeaux : La Collection Eames-Nelson (été 1998), Miro (1999). Cajarc : Alechinsky (automne 1998). Céret : Hantaï (été 1998). Chalon-sur-Saône : La photographie française dans les collections du Musée (*printemps* 1998). Colmar : Abstraction France 1940-1965 (19 ocobre 1997-1er mars 1998). Lyon : Matisse (2 avril-28 juin 1998). Nantes : Kandinsky (30 janvier-18 mai 1998). Nîmes : Portrait de la collection du cabinet d'art graphique (été 1998). *Nice* : De Klein à Warhol (15 novembre 1997-16 mars 1998). Rouen : Duchamp/Villon (automne 1998). Saint-Etienne : Giacometti. Toulouse : Gonzales/Picasso (hiver 1998). Villeneuve-d'Ascq : Le cubisme (1999).

Une vingtaine d'expositions sont programmées à l'étranger (Bogota, Milan, Tokyo, *Madrid*, New York, Sao Paulo, Londres, Helsinki, etc.).

● **Laissez-passer vers l'an 2000.** Une carte d'abonnement, d'un tarif unique de 100 F, permet d'accéder à toutes les expositions du Centre dans et hors les murs, à Paris et en région, la gratuité aux concerts de musique de chambre de 18 h 30 de l'Ircam, la réservation prioritaire aux spectacles du Centre et d'autres avantages (Tél. : 01-44-78-14-63).

● **Tipi.** Située sur la piazza, face à l'entrée principale du Centre, le Tipi est ouvert, depuis le 1er octobre, jusqu'à la réouverture du bâtiment en l'an 2000. Le public y trouvera tous les renseignements sur les activités du Centre durant les travaux. L'Atelier des enfants y invite, tous les mercredis de l'année scolaire 1997-1998, un artiste. Cet atelier pédagogique propose des manifestations en Ile-de-France et en région. Le Tipi accueille aussi, chaque soir, les débats de la Revue parlée. Il propose aussi un comptoir de vente des produits du Centre. (Tél. : 01-44-78-12-33, Minitel 3615 BEAUBOURG et 3615 BPI ; Internet http : //www. cnac-gp. fr).

هكذا من الأصل

Lettre ouverte aux actionnaires de Casino

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Casino,

Vous allez vous trouver, dans les jours qui viennent, dans l'obligation de faire un choix entre: conserver vos titres Casino, les apporter à l'offre Rallye ou bien les apporter à l'offre Promodès.

Dans le premier cas, en ne répondant à aucune des deux offres, vous resteriez en risque total sur l'action Casino avec pour conséquence de vous priver d'une valorisation immédiate de votre investissement ou de bénéficier d'un échange avantageux avec une garantie de valeur sur deux ans. D'autre part, vous supporteriez, comme actionnaire, les effets financiers de l'offre de Rallye sur Casino. Ce dernier devrait contribuer aux charges financières de Rallye et se trouverait ainsi privé des moyens de son développement. Ce serait le plus mauvais choix.

Dans le deuxième cas, pour bénéficier des conditions de l'offre Rallye, et notamment pour obtenir des CVG qui vous garantiraient un cours minimum pendant deux ans, il vous faudrait accepter d'échanger la moitié de vos actions Casino contre des obligations Rallye, avec le risque de décote important que représente ce type d'instrument financier et l'éventualité d'un retrait de la cote des actions de la société Rallye.

Dans le troisième cas, Promodès vous offre la possibilité d'obtenir une valorisation élevée et immédiate pour toutes vos actions (375 francs) et, si vous le souhaitez, d'échanger, dans une large proportion, vos actions Casino contre des actions Promodès dans le rapport d'une action Promodès contre 7 actions Casino. Dans ce cas, Promodès vous propose une garantie de cours équivalente à 400 francs pour une action Casino. Si l'on inclut dans cette offre publique d'échange la valeur du CVG qui lui est associée, la parité finale s'établit à environ une pour 6.

Promodès peut se permettre une offre aussi attrayante parce qu'elle s'appuie sur un projet de rapprochement stratégique avec Casino qui, grâce aux très importantes synergies qu'il génère, justifie le prix plus élevé donné à Casino. Et c'est là, la très grande différence avec l'offre de Rallye qui ne s'appuie sur aucun projet de rapprochement créateur de valeur et ne peut donc valoriser sans artifices Casino au même niveau que Promodès.

Je souhaiterais, par ailleurs, rassurer les cadres et employés de Casino, inquiétés par la désinformation alarmiste organisée dans la région stéphanoise, quant à nos intentions sur l'avenir de leur société. Toutes ces rumeurs, qui n'ont d'autre objet que de servir des intérêts particuliers, sont totalement infondées. J'ai pris, à cet égard, des engagements publics et solennels: il n'est pas question de diminuer les effectifs à Saint-Etienne.

S'agissant des cadres qui bénéficient de stocks option, Promodès s'engage à racheter à l'issue de la période d'indisponibilité fiscale, les actions Casino à un prix de 375 francs par action, qui sera indexé sur l'évolution du cours de l'action Promodès.

En ce qui concerne les principaux actionnaires de Casino qui souhaiteraient accompagner le développement du nouveau groupe, je suis prêt à les associer à la Direction de Promodès-Casino, en leur ouvrant le Conseil d'Administration. Ils pourront ainsi être les garants de mes engagements.

Refuser l'offre de Promodès conduirait à affaiblir Casino. En effet, ne bénéficiant pas des synergies envisageables entre Promodès et Casino, l'offre de Rallye nécessiterait, de la part de Casino, des marges bien supérieures. Quel serait alors le prix à payer par les actionnaires et par les salariés de Casino pour atteindre les marges ainsi exigées? Voilà une question qui mérite d'être posée.

Forts de ces éléments, vous avez maintenant quelques semaines avant de faire un choix. Ne prenez pas votre décision hâtivement d'autant plus que je connais votre volonté de prendre en compte à la fois l'intérêt de votre patrimoine mais aussi l'intérêt économique et social de l'entreprise Casino comme de la région stéphanoise.

Ma conviction reste que Promodès et Casino ont, ensemble, un grand avenir qui bénéficiera à tous: salariés, actionnaires, consommateurs, fournisseurs... et que, le moment venu, vous saurez faire le bon choix.



Une note d'information visée par la COB est disponible sur simple demande au N° Vert 0 800 83 84 85

Paul-Louis HALLEY
Président Directeur Général

Catherine Trautmann inaugure les Rendez-vous de l'architecture

La ministre de la culture a précisé ses objectifs à la Grande Halle de La Villette

La ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, a ouvert, dans la matinée du jeudi 2 octobre, les premiers Rendez-vous de l'architecture, qui se tiennent durant deux jours à La Villette. A cette occasion, Mme Trautmann a annoncé une série de mesures pratiques – promotion de la création, enseignement, réforme des concours... – destinées à soutenir une profession en difficulté.

C'EST par un discours généreux mais de portée pratique sur plusieurs points essentiels que Catherine Trautmann, ministre de la culture, a ouvert les Rendez-vous de l'architecture, jeudi 2 octobre, à la Grande Halle de La Villette. Elle avait à répondre d'emblée à une situation économique désastreuse pour les professionnels, à prendre acte de la quasi-absence de l'architecture dans les préoccupations culturelles des Français (*Le Monde* du 1er octobre), à éclairer sur le sens de sa double tutelle sur l'architecture et le patrimoine, à réconcilier enfin la profession avec elle-même.

Mme Trautmann a souhaité commencer par ce dernier aspect, citant presque en exergue la définition que donne Henri Gaudin de l'achitecture : « *Faire habiter les hommes.* » Volonté de faire oublier la discorde née du concours pour l'ambassade de France à Berlin, où Gaudin était candidat. Mais volonté aussi de revenir à un langage et à une idée simple de l'architecture.

L'architecture pour tous : comme tous ses prédécesseurs, Mme Trautmann a évoqué des discussions avec son collègue de l'éducation nationale pour généraliser les enseignements artistiques. Les espoirs sont plus immédiats en ce qui concerne les organismes en charge de la promotion de la création architecturale. Ainsi a-t-elle annoncé la création au palais de Chaillot, l'actuel Musée des monuments français, d'un centre national réconciliant mémoire et projet sous une même bannière et autour d'un Institut français d'architecture (IFA) transformé. C'est l'historien Jean-Louis Cohen, déjà riche en casquettes de toute nature, qui est chargé de créer ce nouveau musée tourné vers la ville et la création. Une aide à l'édition, en liaison avec le Centre national des lettres, figure parmi d'autres mesures à caractère culturel.

L'enseignement est, affirme Catherine Trautmann, sa préoccupation prioritaire. Elle a ainsi pu annoncer, outre un relèvement des moyens d'équipement (19 millions de francs d'augmentation) et la création de postes d'enseignants et d'administratifs, une véritable réforme des études sur la base du rapport Frémont (1992). Tout vient à temps pour qui sait attendre. Claude Allègre a même signé les textes. Désormais les études comporteront trois cycles. Le nouveau cursus, qui établit des ponts jusqu'à présent inexistants avec l'université, crée plusieurs filières et la possibilité d'une spécialisation par un DESS après le diplôme d'architecte (DPLG). L'ensemble vise à rendre les débouchés plus nombreux, à améliorer les compétences des architectes, dont la formation est recentrée sur le projet architectural et urbain.

TRANSPARENCE

Mais les Rendez-vous de l'architecture ne s'adressent pas qu'au public, aux élèves et aux enseignants. C'est la profession qui est d'abord concernée, à l'image des organisateurs des deux journées : la direction de l'architecture, l'ordre des architectes, les maîtres d'ouvrage comme EDF, la Caisse des dépôts ou la SCIC, cette dernière jouant en outre un rôle de formation notable en direction des élus et des décideurs. A l'attention des professionnels de tous bords, Catherine Trautmann a donc détaillé la réforme des concours.

Le directeur de l'architecture, François Barré, et celui de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), Jean-Paul Alduy, sont chargés d'améliorer ce dispositif dans le sens d'une meilleure transparence, qu'il s'agisse du travail des commissions techniques, de la motivation des choix des jurys ou de la publication des résultats. La MIQCP et la direction de l'architecture étant partie prenante aux concours, le ministre a demandé à Thierry Le Roy, conseiller d'Etat, de concevoir une instance de médiation et d'arbitrage dont l'absence actuelle se fait, il est vrai, bien sentir.

L'ordre national des architectes a porté Hervé Nourissat à sa tête pour commencer à panser ses blessures. Il se voit envoyer une ambulance de renfort en la personne de l'ancien ministre Martin Malvy, qui doit réfléchir au rôle et à l'organisation de cette institution un peu plus que cinquantenaire. Le statut de la profession devrait se trouver en outre renforcé par la création d'un « label » de qualité, par l'extension du champ d'intervention des maîtres d'œuvre en deçà du seuil actuel des 170 mètres carrés par la création d'une structure destinée à faire valoir à l'étranger le savoir-faire des Français.

Catherine Trautmann a enfin précisé que « *la politique de la ville patrimoniale dépendra désormais d'une seule direction* », réunissant monuments, abords, secteurs sauvegardés, inventaire, archéologie, etc. Ceci semble donc impliquer la fusion des deux directions de François Barré au-delà de leur actuelle juxtaposition et amorcer une politique plus cohérente en la matière.

Frédéric Edelmann

Le gouvernement souhaite relancer le marché de l'art en France

A L'OCCASION de la FIAC (*Le Monde* du 2 octobre), le premier ministre a rendu, mercredi 1er octobre à Matignon, un bel hommage au monde de l'art : « *En prenant des risques, (...) en encourageant patiemment dans la durée de jeunes artistes, vous contribuez à éviter deux écueils que constitueraient la promotion d'un art officiel ou la simple dictature du marché.* » Mais les marchands sont pragmatiques et attendaient du concret. Or Lionel Jospin a botté en touche : « *L'Etat se doit de créer des conditions propices au développement du marché de l'art, dans notre pays. (...) Le gouvernement entend (...) l'encourager dans le cadre de la relance économique générale de notre pays et dans celui de la construction européenne. La ministre de la culture s'est engagée à définir, en concertation avec les galeries d'art, les mesures les plus adéquates, et les plus équitables, notamment fiscales.* »

Préfaçant le catalogue de la FIAC (Foire internationale d'art contemporain), Catherine Trautmann annonce avoir « *décidé de* [se] *saisir du travail mené par le comité des galeries d'art afin de proposer au gouvernement de réfléchir à des mesures, notamment fiscales, favorisant la relance de ce marché spécifique...* »

Vaste travail, politiquement délicat. L'engagement du gouvernement socialiste est déjà une première. Mais il est très imprécis. La France, en trente ans, est devenue une place de troisième zone sur le marché de l'art. Lors de la dernière FIAC, le président de la République avait demandé publiquement à ses ministres d'étudier les aménagements fiscaux qui permettraient à Paris de reprendre sa place perdue. En vain. Les handicaps, selon les professionnels, sont les suivants : d'abord, la TVA à l'importation, apparemment bénigne, à 5,5 %. Mais l'application, depuis 1995, d'une taxe de 2,5 % seulement en Grande-Bretagne a fait baisser le volume des importations, et donc des transactions, de 45 %.

EFFET PERVERS

Pour la peinture, les seules importations en provenance de Suisse ont plongé de 60 %. Autre handicap, la taxe forfaitaire désavantage en France les galeries au profit des commissaires-priseurs. Et produit un effet pervers : un particulier français ne sera pas soumis à la taxe s'il vend hors de France à une galerie de la Communauté européenne. Vient ensuite la complexe question du droit de suite, qui n'est appliqué qu'en ventes publiques. En 1996, le droit de suite a rapporté 7 140 104 francs aux ayants droit des artistes, en bénéficiant d'abord aux héritiers des plus connus d'entre eux.

Fidèle à une politique de relance, le comité des galeries d'art propose que « *les entreprises et les professions libérales puissent déduire sur cinq ans, au même titre que leurs autres biens meubles, les œuvres d'artistes vivants ayant leur foyer fiscal en France, sur présentation d'une facture commerciale, et pour un montant d'acquisition ne dépassant pas 100 000 francs par an* ».

Rude travail pour Catherine Trautmann, qui aura à convaincre ses collègues des finances que, dans ce micro-marché qu'est l'art, lâcher la proie pour l'ombre peut être extrêmement rentable. Encore que... Le marchand genevois Pierre Huber, présent à un colloque organisé par les galeries d'art françaises au mois de juin, entendait les intervenants disséquer la fiscalité hexagonale. A mesure que le ton des galeristes devenait lugubre, le sourire du Suisse s'élargissait. En aparté, il déclara : « *Je vais garder la galerie, ça peut servir. Mais je vais surtout organiser une société de transport Paris-Genève : les tableaux, ça voyage.* » Ce que confirme un responsable d'une banque privée française : « *Nous déposons pour nos clients quatre ou cinq demandes de certificat d'exportation par semaine pour des œuvres* [le passeport n'est exigible que pour celles dont la valeur est supérieure à 350 000 francs pour les sculptures, et 1 050 000 francs pour les peintures] *qui partent vers les Etats-Unis, pour 80 % d'entre elles.* »

Harry Bellet

Les cris et les silences de l'enfance sous les arbres

Alain Françon met en scène « Les Petites Heures », d'Eugène Durif

LES PETITES HEURES, d'Eugène Durif. Mise en scène : Alain Françon. Avec Aline Le Berre, Valérie de Dietrich, Clovis Cornillac, Antoine Mathieu.
THÉÂTRE DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris, 20e. Mo Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. Mardi, 19 heures ; mercredi à samedi, 21 heures ; dimanche, 16 heures. Durée : 1 h 40. Jusqu'au 26 octobre.

Toute première seconde : grand coup d'émotion. Le décor, très beau, atteint chacun des spectateurs, au plus profond. Une grange vide, qui ne sert plus. Par la porte ouverte, un arbre, là tout près, jardins et champs derrière. La lumière du dehors perce par les brisures des planches. Décor tout à fait réaliste, mais d'un réalisme qui déclenche un monde d'images qu'il ne dit pas : l'enfance, avant tout, fugues, cachettes, cabanes, chagrins, les premières lectures. Solitude volée, évasion, ne plus entendre ce que se disent les grands.

Solitude partagée avec les frères et sœurs, s'il y en a. Entre frères et sœurs, la liberté libre des gestes – comme volent les oiseaux (elle ne se retrouvera pas). Les contes inventés, chacun son tour : histoires d'enfants aussi vraies que les dessins d'enfants. Une angélique intimité : les croissants de lune et les zizis. Chez Eugène Durif tout cela affleure, sans briser la surface de l'eau. Il a été sonné par l'Hölderlin des années de retraite en montagne, le Rimbaud des lettres du Harrar, aussi par le Char du maquis : il veut, lui aussi, dire sans dire.

Dans *Les Petites Heures*, ils sont deux sœurs et un frère. Les deux sœurs vivent à la campagne, dans la maison d'enfance. Le frère, depuis des mois, elles ne l'ont pas revu, il arrive, la nuit est tombée, en compagnie d'un camarade, ils ont un sac, c'est tout. A les entendre se rappeler le silence et la brise du parc, et le chaud des tasses de carton à la cafétéria, comment ne pas saisir qu'ils sortent de l'hospice psychiatrique ? Pas la peine, pour Eugène Durif, de rappeler les cris dans la chambre à côté au réveil de l'électrochoc, la distribution des cuillers à soupe de chloral le soir. Et ces retours de conscience, comme en prison : que rien ne peut guérir ici, puisque tout ce qu'il faudrait changer pour guérir est dehors, loin d'ici.

Ont-ils été relâchés ? Se sont-ils sauvés ? Le frère, Jim, calme, souffre peut-être de schizophrénie ; le copain, Tycho, plus violent, pourrait être maniaco-dépressif. Pour l'auteur, la question n'est pas là. Elle est dans l'acte de parler. Dans le souffle, la forge, l'instinct, des paroles. Dans le noir des paroles : le silence. La bouée et le couteau des paroles. Au cœur des ténèbres : le théâtre est fait de paroles. La vie aussi.

LES DEUX SŒURS

Les deux sœurs, Alice et Sarah, restent maîtresses, elles, de leurs voix. Parler, avoir quelque chose à se dire, ne pas parler pour ne rien dire, se taire : le sort de tout un chacun, un jour dans l'autre. Mais le copain, Tycho, n'est plus maître de sa voix, il a perdu la tête, il parle à la renverse, il parle par angoisse, pour se venger, pour blesser, tuer. Les deux sœurs voudraient retrouver au moins l'échange des voix avec leur frère. Il refuse. Il se tait, ou il se lance dans le parler comme dans l'eau de la rivière, et il y fait « mille tours », pour rien.

Tout public du théâtre est là pour écouter (Robert Wilson et ses quatre heures de silence du *Regard du sourd*, c'est l'oiseau rare). Eugène Durif fait entendre, en vérité, un poème : les mouvements de la conscience transmués en poésie. Le vent. Le silence peuplé de la nuit, un train, des chiens, le cri bref d'un rêveur, l'orage qui s'éloigne sans être passé sur nous. Les deux hommes, au petit matin, qui repartent, vers où ? Petit matin, « petites heures ». Dans la liturgie catholique, les « petites heures » sont quatre : prime (à 6 heures), tierce (à 9 heures), sexte (à midi), none (à 15 heures). Les heures de lire le bréviaire. L'écriture qui enjambe les siècles. L'homme en robe noire qui parle seul, sous les tilleuls de la route (la clé de l'église oubliée, notait Rimbaud).

Les secrets de l'enfance métamorphosés en décor de théâtre, cette grange oubliée traversée de rayons, est de Jacques Gabel. Le chef de chants du quatuor, parfait, est Alain Françon, nouveau capitaine de ce théâtre de la Colline, qui prend donc la mer en beauté. Les quatre récitants, Aline Le Berre et Valérie de Dietrich, Antoine Mathieu et Clovis Cornillac, sont l'invention et la liberté mêmes. Il faut que les spectateurs aient beaucoup de talent, c'est bien le moins, devant une si belle chose.

Michel Cournot

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Salle République : quatre ans de programmation
La Cinémathèque propose quelques films qui ont marqué ses quatre ans de présence salle République, qu'elle va quitter. A l'affiche : *Vera Cruz* (1954) de Robert Aldrich ; *L'Age de la terre* (1980) de Glauber Rocha ; *Enfant de salaud* (1968) d'Andre de Toth ; *Les Enfants désaccordés* (1964) de Philippe Garrel ; *Le Cri de la chair* (1961) de José Bénazéraf ; *Made in USA* (1967) de Jean-Luc Godard ; *Méditerranée* (1963-1966) de Jean-Daniel Pollet ; *Un condamné à mort s'est échappé* (1956) de Robert Bresson ; *La Fosse aux serpents* (1948) d'Anatol Litvak ; *Paris nous appartient* (1958) de Jacques Rivette ; *Les Enchaînés* (1946) d'Alfred Hitchcock ; *Les Rapaces* (1924) d'Erich von Stroheim...
Salle République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mo République. Tél. : 01-47-04-24-24. Jusqu'au 2 novembre. 17 F et 28 F.

Dominique Sylvain
D'origine haïtienne, installée en France, cette chanteuse et danseuse commença à faire parler d'elle en 1994 avec un album (*Reconnais*/Night & Day) à la trame musicale métissée, dans lequel blues, jazz, Afrique, Brésil et Haïti s'entremêlent à loisir. Elle interprète avec un timbre sensuel ses propres textes, tantôt graves, tantôt légers.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 22 heures, jusqu'au 18 octobre. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.

Soirées Emouvance
Après Philippe Deschepper en solo et le duo Claude Tchamitchian/Raymond Boni, le microscopique label Emouvance présente le guitariste Raymond Boni, en famille avec Geneviève Sorin à l'accordéon et Bastien Boni à la contrebasse (disque *After the Rap*, Emouvance), puis Barre Philipps, l'un des contrebassistes les plus discrètement influents en Europe, souvent entendu auprès de chorégraphes, ici avec deux improvisateurs épiques, Michel Doneda et Alain Joule.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, les 2 (Boni) et le 3 (Barre) octobre. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Air Force One
de Wolfgang Petersen (Etats-Unis), avec Harrison Ford, Gary Oldman, Wendy Crewson, Paul Guilfoyle.
L'Anguille
de Shohei Imamura (Japon), avec Koji Yakusho, Misa Shimizu, Fujio Tsuneta.
El Che
de Maurice Dugowson (France).
Essaida
de Mohamed Zran (Tunisie), avec Hichem Rostom, Chdli Bouzayen, Myriam Amarouchene.
J'irai au paradis car l'enfer est ici (**)
de Xavier Durringer (France), avec Arnaud Giovaninetti, Gérald Laroche, Daniel Duval.
Le Mariage de mon meilleur ami
de P. J. Hogan (Etats-Unis), avec Julia Roberts, Dermot Mulroney, Cameron Diaz, Rupert Everett.
Messieurs les enfants
de Pierre Boutron (France), avec Pierre Arditi, François Morel, Catherine Jacob.
The House
de Sharunas Bartas (France-Lituanie-Portugal), avec Francisco Nascimento, Valeria Bruni-Tedeschi, Leos Carax.
The Mortal Storm (inédit)
de Frank Borzage (Etats-Unis), avec Margaret Sullavan, James Stewart, Robert Young, Robert Stack.
Touch
de Paul Schrader (Etats-Unis), avec Bridget Fonda, Christopher Walken.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Alfred Hrdlicka
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Mo Invalides. Tél. : 01-45-56-60-17. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et fêtes. Du 2 octobre au 22 novembre. Entrée libre.
Rembrandt et son école
Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris 7e. Mo Assemblée-Nationale. Tél. : 01-53-59-12-40. De 13 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 2 octobre au 30 novembre. 20 F.
Vanuatu, Océanie. Arts des îles de cendre et de corail
Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, 293, avenue Daumesnil, Paris 12e. Mo Porte-Dorée. Tél. : 01-43-46-51-61. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi, dimanche de 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 2 octobre au 2 février. 38 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre ; les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Héritage
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Catherine Marnas, avec Dominique Frot, Christophe Reymond.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. A 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 2 h 30. 95 F et 140 F.
Les Petites Heures
d'Eugène Durif, mise en scène d'Alain Françon, avec Clovis Cornillac, Valérie de Dietrich.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. A 21 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 50. 110 F à 160 F.
Ensemble Modern
Reich : *Music for 18 musicians*. Reich-Korot : *Three Tales, acte I, création*. Steve Reich (claviers), Bradley Lubman (direction).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. A 20 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. 55 F à 170 F.
Chick Corea, Gary Burton
Palais des congrès, porte Maillot, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. A 20 h 30. Tél. : 01-40-68-00-05. 237 F à 362 F.
Vanessa Rubin Quartet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. A 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. 110 F à 130 F.

RÉSERVATIONS

Fiesta des Suds
Dock des Suds, rue Urbain-V, quartier Arenc, 13002 Marseille. Du 10 octobre au 1er novembre (les jeudi, vendredi et samedi). Tél. : 04-91-11-45-50. 80 F à 130 F.
5e édition Fest'Africa
Sur le thème « Frontières et création » : littérature, théâtre, expositions, cinéma, ateliers et musique.
A Lille, Villeneuve-d'Ascq, Faches-Thumesnil, Douai, Valenciennes et Boulogne-sur-Mer. Du 22 octobre au 15 novembre. Tél. : 03-20-06-21-59.

DERNIERS JOURS

5 octobre :
Made in France : 1947-1997, cinquante ans de création en France
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. 38 F.
6 octobre :
Austerlitz autrement
Espace d'expositions, 41, rue Cantagrel, Paris 13e. Mo Nationale. Tél. : 01-45-86-17-67. De 13 heures à 20 heures ; samedi et dimanche de 11 heures à 20 heures. Entrée libre.
12 octobre :
Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue Richelieu, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol-Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
19 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.

EN VUE

■ Malgré les prévisions favorables des météorologues pour le jour du mariage de l'infante **Cristina**, la municipalité socialiste de Barcelone a prudemment fait porter trois douzaines d'œufs aux clarisses du monastère de Pedralbes. La coutume s'accompagnant du souhait : *« Que Sainte Claire nous donne une journée claire »*.

■ Les milliardaires des variétés russes ont trouvé méprisable le fonctionnaire **Alexandre Potchinok**, directeur des services fiscaux, qui les a récemment convoqués pour les prier de payer leurs impôts. *« Mais, je suis criblée de dettes ! »* s'est écriée la **Pougatcheva**, venue dans une Lincoln blanche de onze mètres de long. La star **Alexandre Malinine** l'a pris d'encore plus haut : *« A mons avis, les « vrais » artistes devraient tout simplement être exemptés d'impôts ! »*.

■ Le fantôme d'**Ahmadhou Ahidjo**, l'ancien président mort en exil en 1989, enterré à Dakar, hante le Cameroun et réclame des sacrifices, affirme **Albert Dzongang**. Le candidat à l'élection présidentielle du 12 octobre qui promet, s'il est élu, de rapatrier le corps, pourrait enfin verser de l'huile sur le crâne du défunt. Selon la tradition bamikélé, *« qui ne verse pas l'huile sur le crâne de son père est maudit »*.

■ Un **Tyrannosaurus Rex**, en bon état, du nom de **Sue**, sera vendu, chez Sotheby's, le 4 octobre, à New York. Le fossile, estimé à un million de dollars, sera mis aux enchères par le gouvernement américain, administrateur par fidéicommis pour **Maurice Williams**, un Sioux de la tribu de Cheyenne River où le dinosaure a été découvert en 1990.

■ Les auditeurs ont entendu distinctement pendant la diffusion d'un sujet après la mort de la princesse de Galles sur la chaîne britannique GMTV, la voix du journaliste s'exclamer : *« Qu'elle a de gros nichons ! »*. **Peter Rowell** ignorait que son micro était ouvert. *« Peter risque le renvoi ; il est totalement désespéré ; le pire est qu'il admirait vraiment la princesse »*, a déclaré le porte-parole de la chaîne.

■ **Gul Mohammed**, 36 ans, qui souffrait d'asthme, est mort, mercredi 1er octobre, dans un hôpital de New Delhi. Après avoir fui les sarcasmes à l'école, il était devenu vendeur ambulant. Il n'aimait pas les enfants qui lui dérobaient ses friandises. Les chiens, les chats et les corbeaux lui faisaient peur : *« Ils me harcèlent*, disait-il, *quand je mange dans la rue. »* Gul Mohammed, considéré comme *l'homme le plus petit du monde* par le Livre Guiness des records, mesurait cinquante-sept centimètres.

Christian Colombani

Les nouvelles technologies et nous

Le « New York Times » consacre son supplément hebdomadaire aux effets du high-tech sur la vie quotidienne des humains. Conclusion des intellectuels interrogés : du bon et du mauvais

NEW YORK
de notre correspondante

« Elle nous rend plus rapides. Plus riches. plus intelligents. Aliénés, aussi. Matérialistes. Et un peu fous. » Le *New York Times Magazine*, supplément hebdomadaire vendu le dimanche avec le quotidien, consacre cette semaine un numéro entier à la technologie et *« l'effet qu'elle a sur nous »*... bon ou mauvais.

« La technologie est en train de transformer le monde. Mais quel effet a-t-elle sur nous ? s'interroge le magazine. *Nous propulse-t-elle dans une nouvelle ère d'affluence ou nous ramène-t-elle vers l'ère des inégalités croissantes ? Nous libère-t-elle de l'oppression des bureaucraties ou crée-t-elle des opportunités sans précédent pour les manipulateurs de l'ombre ? Nous arme-t-elle pour la réussite ou nous pousse-t-elle à la distraction ? »*

En douze articles, les effets de la technologie sur nos personnalités et notre vie quotidienne sont disséqués, illustrés par des artistes qui ont coutume de recourir à la technologie dans leur travail et par les citations de grandes figures de l'intelligentsia américaine sur leur perception de la technologie.

Démentant les sombres prédictions de George Orwell, l'auteur du premier article soutient que la technologie nous rend *« meilleurs »*, car grâce à elle nous avons plus de liberté, plus de temps, et un meilleur sens de la communauté qui nous entoure. Elle nous rend *« plus riches »*, relève Paul Krugman, professeur d'économie au MIT, après avoir rappelé que l'une des plus importantes innovations pour l'économie fut l'invention, vers 1870, du sac en papier.

LE GÉNIE DU SAC EN PAPIER

Depuis, la capacité des Américains à innover a connu des hauts et des bas. *« Mais de même que nous étions excessivement pessimistes il y a quelques années, nous sommes peut-être trop fiers de nous en ce moment »* : les innovations technologiques qui font le plus de bruit aujourd'hui (en matière de logiciels, par exemple) n'ont pas toujours l'utilité pratique du sac en papier. Oui, résume-t-il, *« la technologie transformera le monde et l'enrichira. Mais elle le fera comme au bon vieux temps, petit à petit »*.

Elle nous rend *« plus rapides »*, mais si *« accros »* à la rapidité qu'on ne sait plus ralentir : ainsi, la possibilité de zapper offerte par la télécommande atténue notre degré de satisfaction devant la télévision car notre attention est moins suivie, moins soutenue. Elle nous rend *« audacieux »* : n'importe qui peut entrer dans le club des stars de l'ère digitale, inventeurs ou patrons, à partir du moment où il a une bonne idée.

Elle nous rend *« plus cools »*, en particulier sur les campus universitaires où l'ordinateur est passé du statut de machine maudite à celui de *« fondement d'une nouvelle contre-culture »*. Elle nous rend *« plus optimistes »*, grâce aux progrès qu'elle permet d'accomplir à la science. Elle ne nous rend *« pas si différents »*, plaide Charles Siebert, écrivain, car *« quel que soit le tapage que l'on fasse autour de nos machines, elles nous sont curieusement étrangères, à notre nous en chair et en os et à nos états d'âme quotidiens »*. Elle peut aussi nous rendre inconscients, comme les membres de la secte Heaven's Gate, pour qui le corps humain n'est que le récipient du cerveau. Mais *« au bout du compte*, conclut le *New York Times Magazine*, *elle nous rend meilleurs »*.

Sylvie Kauffmann

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Signature aujourd'hui par la France et ses partenaires du traité d'Amsterdam, ouverture à Chambéry du dix-septième sommet franco-italien... Cette fin de semaine est placée sous le signe de l'Europe. Une Europe que l'opinion française, si l'on en croit un sondage récent d'Ipsos, envisage avec intérêt et confiance. Mais une Europe qui, paradoxalement, inquiète ses promoteurs. En témoigne la relance des interrogations sur la capacité de l'Italie à faire partie de la première vague de l'euro, alors qu'une crise politique soudaine remet en cause sa politique économique. En témoigne aussi l'incertitude sur les conditions de ratification du traité d'Amsterdam par la France. Car le moins que l'on puisse dire, c'est que pour l'instant, ces conditions ne sont pas réunies.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Les Quinze, qui n'ont point de motif d'être fiers de ce traité d'Amsterdam, sont enclins à le signer sans pompe ni fanfare, loin des opinions publiques. Ce texte ne sera soumis pour ratification au Parlement français qu'après la mise en place de l'euro. Le gouvernement estime en *effet que, dans les mois qui* viennent, tous les efforts doivent être consacrés à la mise en place de la monnaie unique. Pourtant, cette façon qu'ont les gouvernements successifs de focaliser l'opinion sur cette échéance économique sans jamais vraiment l'associer à une réflexion sur l'avenir politique de l'Europe est précisément l'une des raisons du grippage européen. Elle alimente les craintes que l'opinion nourrit à l'encontre d'une construction qui ne paraît que technocratique. Elle prive les gouvernements des soutiens populaires dont ils auraient besoin pour construire un édifice politique.

RTL
Jean-Yves Hollinger

■ L'inquiétude des Etats-Unis aujourd'hui dans leurs rapports avec la France ou avec l'Allemagne, c'est qu'ils s'attirent désormais une riposte européenne. Pour la première fois, la Commission a fait plier Boeing pour ses contrats d'exclusivité. Pour le contrat gazier de Total en Iran, la violence des réactions de l'Union européenne contraint les Etats-Unis à faire marche arrière et à ne plus parler de sanctions. Entre Etats-Unis et Europe désormais, on parle d'égal à égal. Ça change tout.

FINANCIAL TIMES

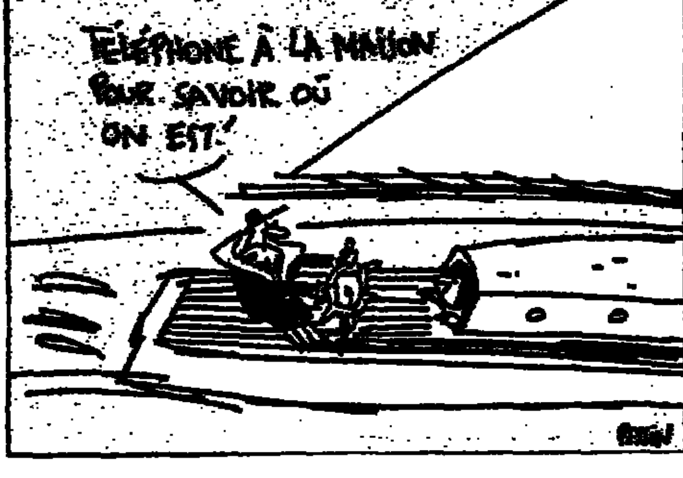
■ On a, semble-t-il, trouvé la recette pour mettre fin au chaos parisien. Mardi, Dominique Voynet, le ministre français de l'environnement, a décidé – *zut alors* (en français dans le texte) – d'interdire la circulation d'une voiture sur deux, celles dont l'immatriculation s'achevait par un chiffre pair (...) En fait, tout s'est particulièrement bien passé, dans Paris comme autour de la capitale (...) Sans doute beaucoup de banlieusards, autant que ceux qui ont pris les transports en commun ou pratiqué le covoiturage, ont-ils décidé de prendre, à cette occasion, un jour de congé...

www. whitbread.org

La course autour du monde Whitbread suivie en temps réel attire autant d'internautes que les JO

DOUBLER trois caps à bord d'un voilier de 18 mètres est désormais un rêve accessible à tous. Ou presque. L'aventure de la Whitbread, course autour du monde à la voile en équipage et avec escales, devrait durer neuf mois : trop longtemps pour que les médias classiques, la télévision ou les journaux écrits, en assurent une couverture exhaustive, surtout en France, puisque aucun bateau français ne s'est aligné au départ. Le site Web The Whitbread comble désormais cette lacune, grâce à l'agence australo-américaine fondée en 1996 par le skipper John Bertrand, ancien vainqueur de la Coupe de l'America. La popularité de la précédente édition de la Whitbread, en 1993, ne lui avait pas échappé : elle s'était imposée comme le septième événement sportif mondial.

Cette fois, grâce à Quokka, les internautes peuvent participer virtuellement à la compétition. Toutes les six heures, le site affiche un point permettant de suivre avec précision, sur des cartes marines, les positions et la progression des dix concurrents. Les ordinateurs de bord, équipés de caméras et de micros, envoient des photos et des enregistrements sonores par satellite vers le serveur de Quokka, qui les affiche aussitôt sur le Web : on voit ainsi les marins s'affairer sur le pont, virer de bord ou grimper aux mâts quasiment en temps réel.



Le site propose une documentation abondante : bulletins officiels de l'organisation, renseignements pratiques, règlement de la course, fiches signalétiques des bateaux, biographies des marins, revue de presse, avis d'experts, boutiques, ainsi qu'un forum de discussion par courrier électronique. Une boîte aux lettres spéciale permet de poser des questions aux concurrents qui prennent la peine de répondre régulièrement. Enfin, près de quatre mille internautes, dont une cinquantaine de Français, participent déjà à la « Whitbread virtuelle », une « course » en temps réel imposant aux joueurs les conditions météorologiques subies par les concurrents.

Avec près de cinq millions de pages consultées par jour, The Whitbread est aussi fréquenté que le fut le site des Jeux olympiques d'Atlanta. Une popularité qui dépasse les prévisions les plus optimistes de Quokka Sports : l'agence s'efforce actuellement de tripler la capacité de ses serveurs pour accueillir tous ses visiteurs.

Patricia Jolly

SUR LA TOILE

INTERNET ANTI-POLLUTION

■ Un forum français de « covoiturage assisté par ordinateur » vient d'être créé sur le Web. L'objectif est de mettre en relation des « demandeurs » et des « offreurs » de trajets, réguliers ou occasionnels, pour toutes les régions de France.
www.skipass.com/voiture/voiture.html

VIN QUOTIDIEN

■ La confrérie Iacchos, *« cercle d'amateurs passionnés par l'art du vin et la dégustation »*, a décidé de lancer sur son site Web un *« carnet du vigneron »* : il s'agira de suivre la vie quotidienne de deux domaines viticoles au jour le jour pendant un an, à partir des prochaines vendanges.
http : //perso. wanadoo. fr/christophe.remond/iacchos/

PUBLICITÉ

■ Oda, filiale du groupe Havas Media Communication, a réalisé au cours des douze derniers mois un chiffre d'affaires de 20 millions de francs en vendant des espaces publicitaires dans l'annuaire *Pages Jaunes des* Pages Zoom sur Internet, le bouquet des annuaires en ligne de France Télécom. Pages Zoom reçoit plus d'un million de requêtes par mois.
www.pageszoom.com

L'amour sans handicap *par Alain Rollat*

FERME-LA ! Que tes pensées cessent de jacasser ! Débranche ta machine électronique à fabriquer des mots creux. Essaie, pour une fois, de regarder sans analyser, d'écouter sans juger. Comment pourrais-tu comprendre ce que ressentent ces enfants-là ? Comment pourrais-tu partager le fardeau de ces parents-là ? Ce n'est pas parce que « La Marche du siècle » a le courage d'ouvrir le débat, sur France 3, que tu dois t'y aventurer. Vois les précautions que Jean-Marie Cavada doit prendre pour ne pas déraper. Qu'irais-tu faire dans cette discussion difficile sur la sexualité de ces hommes et de ces femmes que tu appelles « handicapés » parce qu'ils ne correspondent pas à tes normes ?

Tu vas condamner les stérilisations forcées ? Tu vas partir en croisade contre l'eugénisme ? Tu vas rappeler qu'il y a du nazisme là-dessous ? Tu as raison : au nom de la protection de la race, on commence par stériliser les prétendus « dégénérés », et l'on finit par exterminer les juifs. Honte aux Etats-Unis qui érigèrent la stérilisation forcée en méthode contraceptive ! Honte aux pays qui osèrent légiférer pour mutiler leurs enfants « anormaux » en toute bonne conscience ! Mais si tu mets ton grain de sel dans ce dossier, à quoi cela t'avancera-t-il ?

Regarde les sourires complices qu'échangent Marion et Lionel. Crois-tu que l'affection que ces deux adolescents trisomiques éprouvent l'un pour l'autre soit contrariée par l'anomalie génétique qui les rend différents de toi ? Est-ce que le cheveu que Marion a sur la langue est incompatible avec la poésie qui l'habite quand elle écrit à son Lionel : *« J'aime bien ton visage doux comme une plume de tendresse... »* ?

Ressens l'énergie qui émane d'Huguette, d'apparence pourtant si gracile. Imagine ce que pèse le tréfonds de cette mère, capable d'irradier une telle sérénité devant cette caméra qui lui demande si elle ne préférerait pas que son fils trisomique devienne inapte à la procréation : *« C'est le respect mutuel qui compte. Aussi longtemps que Pascal ne le demandera pas lui-même, il ne sera pas question d'une vasectomie. »*

Scrute bien le regard enjoué d'Edith, jugée *« faible d'esprit »* à dix ans parce que paresseuse à l'école, internée et stérilisée de force à vingt ans parce que rebelle à la discipline. Comment cette vieille dame du Danemark, aujourd'hui, peut-elle raconter tranquillement, sans aucune haine vis-à-vis de ceux qui la mutilèrent, le bonheur de son mariage et de sa fille adoptive ? D'où lui vient cette paix intérieure ? Quand comprendras-tu qu'il existe en chaque créature une inépuisable réserve d'amour qui se joue de tous les handicaps ?

هكذا من الأصل

JEUDI 2 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.15 Une femme sans importance ■ ■
De Hans Steinhoff (Allemagne, 1936, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

20.05 Bunker Palace Hôtel ■ ■
D'Enki Bilal (F., 1989, 90 min). TV 5

20.30 La Femme parfaite ■
De Bernard Knowles (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

20.30 La Princesse du Nil ■
De Harmon Jones (Etats-Unis, 1954, v.o., 70 min). Ciné Cinémas

20.35 Le Prix de l'exploit ■
De John Badham (Etats-Unis, 1985, 115 min). Canal Jimmy

20.35 Mélodie interrompue ■
De Curtis Bernhardt (Etats-Unis, 1955, 105 min). TMC

20.50 Alerte à la bombe ■
De John Guillermin (Etats-Unis, 1972, 105 min). France 3

20.55 Tina ■
O De Brian Gibson (Etats-Unis, 1993, 120 min). Téva

21.00 Le Colonel Chabert ■
De René Le Hénaff (France, 1943, N., 120 min). Histoire

21.00 Un tramway nommé Désir ■ ■
D'Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 125 min). Paris Première

21.30 Pinocchio ■
De Ben Sharpsteen et Hamilton Luske (EU, 1940, 85 min). Disney Channel

21.40 Fiesta ■
De Pierre Boutron (France, 1995, 110 min). Ciné Cinémas

21.55 L'Entreprenant Monsieur Petrov ■
De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil

22.10 L'Amour conjugal ■
De Benoît Barbier (France, 1995, 95 min). RTBF 1

22.10 Le flic se rebiffe ■
De Roland Kibbee et Burt Lancaster (Etats-Unis, 1973, 115 min). RTL 9

22.30 L'Armée des ténèbres ■
Δ De Sam Raimi (Etats-Unis, 1993, 100 min). M 6

22.40 Le Facteur ■
De Michaël Radford (France - Italie, 1996, v.o., 109 min). Canal+

23.05 L'Homme à la peau de serpent ■
De Sidney Lumet (Etats-Unis, 1960, N., v.o., 120 min). Paris Première

0.20 Iracema ■
De Jorge Bodansky (Allemagne - Brésil, 1976, v.o., 90 min). Arte

0.30 Fourbi ■
D'Alain Tanner (Suisse, 1995, 110 min). Canal+

1.00 Vainqueur du ciel ■
De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 135 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Alexandre Jardin ; David Douillet. Canal+
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Marc-Olivier Baruch ; Michel Winock. Histoire
20.00 Courts particuliers. Fantastique. Invité : Jan Kounen. Paris Première
20.05 Temps présent. Voyage au cœur du pouvoir : Ruth Dreifuss. TSR
20.55 ▶ Envoyé spécial. L'or des nazis. L'homme-dauphin. France 2
22.20 Paroles de femmes. Avec Clémentine Célarié. TMC
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'affaire Spaggiari. Histoire
23.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? France 3
0.00 Saga-Cités. Correspondants de nuit. France 3
0.15 Le Cercle du cinéma. Festival du film anglais de Dinard. France 2

DOCUMENTAIRES

20.35 Des coups pour le dire. Planète
20.35 A propos de Celibidache. Muzzik
20.45 Sur le fleuve Amazone. Arte
21.25 Colifichets et verroteries. Arte
21.50 Harry Houdini ou la magie de l'évasion. Planète
22.20 Wayana, entre deux rives. Arte
22.50 Les Compagnons du Che. [1/2]. Retour en Bolivie. Planète
22.55 Monsieur Hergé. TV 5
23.15 Rainer Grecco. Le repentir d'un exploitant forestier. Arte
23.40 La Fibre de la forêt. Arte
23.50 Des hommes dans la tourmente. [21/32]. L'Etat versus Walker. Planète
0.00 Le Musée d'Orsay. [3/6]. L'art et la ville. Histoire

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Coupe des coupes : Kilmarnock - Nice. Canal+
20.45 Football. Coupe des coupes : Varsovie - Vincenza. Eurosport

MUSIQUE

21.00 Celibidache dirige le Concerto l'Empereur de Beethoven. Muzzik
21.45 Celibidache dirige Mendelssohn. Muzzik
22.00 Prokofiev et Ravel, par Celibidache. Concert enregistré en 1975. Muzzik
22.40 Symphonie nº 7, de Beethoven, par Celibidache. Concert enregistré en 1975. Muzzik
23.25 L'Orchestre symphonique français. France Supervision
23.30 Celibidache dirige les Trois Nocturnes de Debussy. Concert enregistré en 1980. Muzzik
0.05 Symphonie nº 7, de Bruckner, par Celibidache. Concert enregistré en 1992. Muzzik

THÉÂTRE

20.45 Les Rustres. De Carlo Goldoni. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.30 et 21.50 Bouvard et Pécuchet. De Jean-Daniel Verhaeghe [1 et 2/2]. Festival

SÉRIES

20.35 Julie Lescaut. Femmes en danger. RTBF 1
20.45 Les Cordier, juge et flic. O Le Petit Frère. TF 1
21.30 Urgences. Coup du sort. TSR
22.25 Code Quantum. Lee Harvey Oswald. Série Club
22.55 Au cœur du temps. Alamo. Disney Channel
0.55 New York District. Le trompe-la-mort. France 3

NOTRE CHOIX

● 20.30 Festival
Bouvard et Pécuchet
Le chef-d'œuvre inachevé de Flaubert, magnifiquement adapté par Jean-Claude Carrière et réalisé, en 1977, par Jean-Daniel Verhaeghe. Jean-Pierre Marielle et Jean Carmet sont époustouflants dans l'interprétation de ces deux ex-greffiers saisis par la débauche d'un savoir encyclopédique. Trois heures de jubilation pure.

● 21.00 Paris Première
Un tramway nommé Désir
Blanche Dubois, belle du Sud décatie et névrosée, rejoint à La Nouvelle-Orléans sa sœur enceinte, mariée à un ouvrier métallurgiste d'origine polonaise à la virilité primitive et brutale. Celui-ci ne se laisse pas prendre à ses grands airs et la détruit peu à peu. Adaptation flamboyante, dans une atmosphère de moiteur, de décadence et de sexualité agressive, de la pièce de Tennessee Williams, qui avait connu un triomphe – et révélé Marlon Brando – au théâtre, fin 1947, dans une mise en scène d'Elia Kazan. Une œuvre puissante, également diffusée vendredi soir (France 2, 0.10) dans le « Ciné-Club ». – *J. S.*

● 23.10 France 3
Qu'est ce qu'elle dit, Zazie ?
Même tardivement diffusé, le savoureux magazine de Jean-Michel Mariou ne se manque pas. Petite incursion du côté d'une rentrée littéraire pléthorique... et du triste sort qui sanctionne la durée physique des ouvrages : le pilon. En contrepoint – perle de ce numéro –, une rencontre avec René Khawam, quatre-vingt-dix ans, prodigieux traducteur des classiques de langue arabe, du Coran aux *Contes des mille et une nuits*.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Les Cordier, juge et flic. O Le Petit Frère.
22.25 Made in America. O Meurtre en trois leçons.
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.40 TF 1 nuit, Météo.
0.50 Très chasse.

FRANCE 2
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.35 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Point route.
20.55 ▶ Envoyé spécial. L'or des nazis. L'homme-dauphin.
23.00 Expression directe.
23.10 Nikita. O Simone.
23.55 Au bout du compte.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Le Cercle du cinéma. Festival du film anglais de Dinard.

FRANCE 3
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Alerte à la bombe ■ Film de John Guillermin.
22.45 Soir 3.
23.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.00 Saga-Cités.
0.30 Espace francophone.
0.55 New York District.

CANAL +
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Alexandre Jardin ; David Douillet.
20.15 Football. Coupe des Coupes : Kilmarnock-Nice.
22.30 Flash infos.
22.40 Le Facteur ■ Film de Michaël Radford (v.o).
0.30 Fourbi ■ Film d'Alain Tanner.

ARTE
19.30 7 1/2. La saga de la dioxine en France.
20.00 Le mystère qui entoure Matthias Grünewald.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. America Latina - Amazonie.
20.45 Sur le fleuve Amazone.
21.25 Colifichets et verroteries.
22.20 Wayana, entre deux rives.
23.05 et 0.10 Débat.
23.15 Rainer Grecco.
23.40 La Fibre de la forêt.
0.20 Iracema ■ Film de Jorge Bodansky (v.o).

M 6
19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Les Piégeurs.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.45 Le gendarme se marie. Film de Jean Girault.
22.30 L'Armée des ténèbres ■ Film Δ de Sam Raimi.
0.10 La Maison de tous les cauchemars.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.32 Perspectives scientifiques.
20.00 Le Rythme et la Raison...
20.30 Lieux de mémoire. La DS 19.
21.32 Fiction. *L'Invitation à la valse,* d'Alexandre Dumas.
22.40 Nuits magnétiques. Récit vendéen.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
19.30 Concert. En direct de Zagreb, par l'Orchestre national de France. Œuvres de Debussy, R. Schumann, Stravinsky.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Luque, Borradori, Liebermann.
23.07 En musique dans le texte. Œuvres de Loewe, R. Strauss, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. Murray Perahia, piano. Œuvres de Haendel, R. Schumann, Mendelssohn, Chopin.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Magnard, Vierne, Chausson.

VENDREDI 3 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.00 Opération Crossbow ■
De Michael Anderson (Etats-Unis, 1965, 120 min). Histoire

13.55 Planète interdite ■
De Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, 100 min). Ciné Cinémas

15.20 La Femme parfaite ■
De Bernard Knowles (GB, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

15.35 L'Ombre rouge ■
De Jean-Louis Comolli (France, 1981, 115 min). Ciné Cinémas

16.00 Traque sur Internet ■
D'Irwin Winkler (Etats-Unis, 1995, 110 min). Canal+

16.45 Amour et Compagnie ■
De Gilles Grangier (France, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil

18.15 Vainqueur du ciel ■
De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 135 min). Ciné Cinéfil

20.30 Femme ou démon ■ ■
De George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.45 Piège en eaux troubles ■
Δ De Rowdy Herrington (Etats-Unis, 1994, 105 min). TSR

22.05 Figure de proue ■
De Christian Stengel (France, 1947, N., 90 min). Ciné Cinéfil

23.10 Waterworld ■ ■
De Kevin Reynolds (Etats-Unis, 1995, 129 min). Canal+

23.35 La Belle et la Bête ■ ■ ■
De Jean Cocteau (France, 1946, N., 95 min). Ciné Cinéfil

23.55 ▶ Les Contes de la lune vague après la pluie ■ ■ ■
De Kenji Mizoguchi (Japon, 1953, N., v.o., 95 min). Arte

0.10 Un tramway nommé Désir ■ ■
D'Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 115 min). France 2

0.25 Les Survivants de l'infini ■
De Joseph Newman (Etats-Unis, 1955, 85 min). Ciné Cinémas

0.45 Le Bonheur ■
De Marcel L'Herbier (France, 1935, N., 105 min). RTL 9

1.10 La Patrouille perdue ■
De John Ford (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

2.50 Piège de cristal ■
De John McTiernan (Etats-Unis, 1988, v.o., 125 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.40 Parole d'Expert. Avec Danièle Mazet-Delpeuch. France 3
14.30 Le Sens de l'Histoire. Charansky : du goulag au gouvernement. La Cinquième
14.30 Paroles de femmes. Avec Clémentine Célarié. TMC
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Marc-Olivier Baruch ; Michel Winock. Histoire
17.10 A bout portant. Nicole Croisille. Paris Première
17.30 Ciné Cinécourts. Avec Laurent Bénégui. Ciné Cinémas
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bernard Giraudeau ; Eric-Emmanuel Schmidt ; Akhénaton. Canal+
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'affaire Spaggiari. Histoire
20.00 Brut. Arte
20.00 Temps présent. Avortement : une affaire de femmes. TV 5
20.05 Courts particuliers. Films des années 30. Avec Serge Bromberg. Paris Première
20.50 Thalassa. Menace sur le Yeet. France 3
21.00 De l'actualité à l'histoire. L'héritage du Che. L'Histoire aujourd'hui. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Ile Maurice : *La Coupe de la Duchesse.* Avec Daniel Picouly. France 3
21.55 Paris modes. Spécial Prêt-à-porter à Londres. Paris Première
22.40 Bouillon de culture. Dieu et la science. Avec Claude Allègre ; René Frydman ; etc. France 2
22.50 Sans aucun doute. Mentir pour vendre. TF 1
22.55 Noms de dieux. Invitée : Danielle Mitterrand. RTBF 1
23.00 Pole Position. Eurosport
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Mon père, le Che. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Blue Note. [2/2]. A History of Modern Jazz. France Supervision
18.15 Joueur de blues, souffleur de rêves. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Un amour de zibeline. La Cinquième
19.15 Vers le bleu voyage en cerf-volant. Planète
20.00 Le Musée d'Orsay. [3/6]. L'art et la ville. Histoire
20.35 Ngorongoro, les derniers rugissements du lion. Canal+
20.35 Voyage au cœur de la matière. Planète
21.00 Avoir 20 ans. [3/6]. Sydney. TV 5
21.00 Gilles Apap and Friends. Muzzik
21.30 Patagonie : rendez-vous avec les baleines. Planète
22.00 Au nom de Mandela : guerre et paix. Histoire
22.20 Au peuple allemand : Christo et Jeanne-Claude. L'emballage du Reichstag, 1971-1995. Arte
23.25 Naissance d'un quatuor de Denis Levaillant, musicien généraliste. Muzzik
23.35 Les Grands Moments de l'art en Italie. Venise. France Supervision
23.40 Du côté de la côte. Planète
23.40 Dancing in the Street. [2/10]. Be My Baby. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

17.00 Tennis. Tournoi messieurs de Bâle (Suisse). Eurosport

DANSE

20.45 Carmen on Ice. Ballet. France Supervision

MUSIQUE

18.00 Suede. Concert. Paris Première
19.15 Les Francofolies 1997 : Jean-Claude Vannier. Concert. France Supervision
22.25 Deep & Hot Blues, Montreux 96. Concert. Muzzik
22.45 Frederic Chiu. France Supervision
22.50 Cosi fan tutte. Mise en scène de Göran Järvefelt. Enregistré à l'Opera de Sydney en 1990, dir. Peter Robinson. Paris Première
0.20 Yehudi Menuhin à Leningrad. Concert enregistré en 1987. Muzzik

THÉÂTRE

0.30 Les Rustres. De Carlo Goldoni. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.35 Le Revenant. De Robert Lewis. Ciné Cinémas
20.30 Tailleur croisé et bas résille. De Jack Bender. RTL 9
20.35 L'Enfant de la forêt. De John Kent Harrison. TMC
20.45 Dans la forêt vierge après cinq heures. De Hans-Christian Schmid. Arte
20.45 Un berceau vide. O De Paul Schneider. M 6
22.10 Battling le ténébreux. De Louis Grospierre et J.-L. Roncorini. Festival
23.25 L'Homme à abattre. O De Noël Black. M 6
23.45 Meurtre à Marine Park. De Paul Wendkos. Téva

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui a un dentiste carié. France 2
20.25 Star Trek. Le traître. Canal Jimmy
20.30 Au nord du 60e parallèle. *Fin de semaine d'angoisse.* Ombres. Festival
20.45 Two. Que justice soit faite. Série Club
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'enfant de chœur. France 2
20.55 Susan ! Pour le meilleur, mais sans le pire. Téva
21.20 Le Grand Batre. L'Europe des lendemains. RTBF 1
21.50 Bottom. Apocalypse (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Murphy Brown. Coup de tonnerre. Les années soixante. Téva
22.10 Nash Bridges. Skirt le revendeur de drogue. TMC
22.30 University Hospital. La quarantaine. Série Club
22.30 Dream On. Lien de parenté (v.o.). Canal Jimmy
22.35 Two. L'œil de Moscou. M 6
22.55 Seinfeld. Les imperméables (v.o.). Canal Jimmy
0.45 Profit. The Hero (v.o.). Canal Jimmy
1.35 Une fille à scandales. Le bal des fous (v.o.). Canal Jimmy
2.00 New York Police Blues. Hors limites (v.o.). Canal Jimmy
4.10 Spin City. Les rivaux (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● *20.55 Téva*
Un peu, beaucoup, à la folie !

Une soirée sitcom

APRÈS AVOIR été l'héroïne des sitcoms durant deux décennies, la ménagère – dont Lucy et Maud (Maguy pour la version française) restent les modèles les plus représentatifs – fut remplacée à partir des années 70 par un nouveau personnage : la femme libérée, indépendante et belle. La chaîne Téva consacre ses soirées du vendredi à ce type de feuilleton avec la diffusion de quatre sitcoms – « Murphy Brown », « Cybill », « Susan » et « Clueless » –, dont les trois premières sont interprétées par d'anciens mannequins et célèbres actrices des années 60 et 70, Candice Bergen, Cybill Sheperd et Brooke Shields, qui ont fait une seconde carrière grâce à la télévision.

Murphy Brown (Candice Bergen) est un peu l'ancêtre de ces femmes libérées puisqu'elle est apparue en 1988 sur la chaîne CBS (et en 1990 sur *M 6*). Journaliste de télévision, Murphy est une femme arrogante, obstinée, sarcastique, mais également étourdie et gaffeuse, qui sait faire face aux coups durs et s'imposer à son équipe.

Cybill Sheperd, absente des écrans depuis la série « Clair de lune » (1985-1989), incarne un peu son propre personnage dans « Cybill ». Naguère une célèbre actrice sexy, Cybill Sheridan, quadragénaire, doit se battre pour maintenir sa carrière à flot dans un univers voué au culte de la jeunesse. Flanquée de ses deux filles, de ses deux ex-maris et d'une copine, ancienne alcoolique, elle réussit à faire face aux situations les plus invraisemblables.

Effrayée par la perspective d'une existence douillette, monotone et ennuyeuse, Susan Keane (Brooke Shields) s'enfuit de l'église en pleine cérémonie nuptiale. Reprenant son poste de journaliste, menant une vie de patachon, elle découvre les joies et les peines du célibat et les conditions de la femme active des années 90.

« Clueless », adapté du film au titre homonyme de 1995, lui-même vaguement inspiré du roman *Emma*, de Jane Austen, se différencie des productions précédentes par son personnage futile d'adolescente branchée, exubérante et snobinarde que ses activités scolaires ennuient.

Jean-Jacques Schléret

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
13.50 Les Feux de l'amour
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Capitale d'un soir. Amnéville, en Moselle.
22.50 Sans aucun doute. Mentir pour vendre.
0.40 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2
13.50 Derrick.
14.45 Dans la chaleur de la nuit.
15.45 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.00 et 22.35 Un livre, des livres.
17.05 Un poisson dans la cafetière.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est toujours l'heure. Avec Jean Reno.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Point route.
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'enfant de chœur.
22.40 Bouillon de culture. Dieu et la science.
23.40 Au bout du compte.
23.45 Journal, Météo.
0.05 Ciné-Club.
0.10 Un tramway nommé Désir ■ ■ Film d'Elia Kazan (v.o.).

FRANCE 3
13.40 Parole d'Expert.
14.35 Foyers perdus. Téléfilm de Lee Grant.
16.10 Côté jardins.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Menace sur le Yeet.
21.55 Faut pas rêver. Avec Daniel Picouly.
23.05 Soir 3.
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Mon père, le Che.
0.15 Libre court.

CANAL +
13.35 Les Victimes. Film de Patrice Grandperret.
15.05 Les Animaux aux urgences.
16.00 Traque sur Internet ■ Film d'Irwin Winkler.
17.50 Le Journal du cinéma.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Philippe Brenot ; Sleater Kinney ; Bernard Giraudeau ; Eric-Emmanuel Schmidt ; Akhénaton.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Ngorongoro, les derniers rugissements du lion.
21.25 L'Homme de nulle part.
22.05 et 23.05 Flash infos.
22.10 Manga, Manga : Armitage III.
23.10 Waterworld ■ ■ Film de Kevin Reynolds.
1.20 Foudres sur Babylone. Film de Silvio Amadio.

LA CINQUIÈME/ARTE
13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Les Enfants du corail.
14.30 Le Sens de l'Histoire. Charansky : du goulag au gouvernement.
15.30 Une momie péruvienne
16.30 La France aux mille villages.
17.00 Cellulo.
17.30 Allô la terre.
17.45 Qu'est-ce qu'on mange ?
17.55 Le Journal du temps.
18.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle. Fous de la vitesse.
18.30 Le Monde des animaux. Un amour de zibeline.
19.00 Tracks.
19.30 7 1/2.
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir. Portrait de Miguel Jugo Viera.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Dans la forêt vierge après cinq heures. Téléfilm de Hans-Christian Schmid.
22.20 Grand format. Au peuple allemand : Christo & Jeanne-Claude, l'emballage du Reichstag, 1971-1995.
23.55 ▶ Les Contes de la lune vague après la pluie ■ ■ ■ Film de Kenji Mizoguchi (v.o.).
1.30 Le Dessous des cartes.

M 6
13.35 Haute protection. Téléfilm de Sam Pillsbury.
15.15 et 1.00 Boulevard des clips.
16.00 Hit machine.
17.25 Les Piégeurs.
18.00 Highlander.
19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Mister Biz.
20.35 Décrochage info, Les produits stars.
20.45 Un berceau vide. Téléfilm O de Paul Schneider.
22.35 Two.
23.25 L'Homme à abattre. Téléfilm O de Noël Black.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.32 Perspectives scientifiques.
20.00 Le Rythme et la Raison.
20.30 Radio archives. Les gitans sans romantisme.
21.32 Black and blue.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. Donné en direct de l'ancien opéra de Francfort et transmis simultanément sur les radios de Leipzig, Berlin et Sarrebruck.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Jazz-club. En direct de la Villa, à Paris.

RADIO-CLASSIQUE
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. La jeunesse de Richard Strauss. Œuvres de R. Strauss, Wagner, Brahms, Mozart.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Beethoven.

Le Monde
VENDREDI 3 OCTOBRE 1997

Paris-sur-Lune

par Pierre Georges

DONC, CE SERAIT déjà fini. Provisoirement fini. Oublié, chassé comme gaz nocif par un zéphyr salvateur. Les normes reviennent puisque les bornes ne sont plus franchies. Nous avons retrouvé notre permis de polluer et le droit de rouler notre quotidien à l'ordinaire.

Eh bien, non ! Ce serait trop facile. Pas question de lâcher le morceau, de célébrer avec des trémolos de joie le civisme admirable des automobilistes franciliens et de s'en tenir là. Pas question de s'émerveiller devant ce phénomène inouï, insensé, universellement célébré et parvenu jusqu'au plus obscur des villages de France : les Parisiens, ces têtes de lard, ronchonneurs, grincheux, cabochards, hargneux ont été touchés par la grâce et la repentance d'un jour. On le leur a demandé. Ils l'ont fait. Cela a marché !

S'ils l'ont fait, c'est qu'ils en avaient l'envie. Pas l'envie pour rire. Pas l'envie par peur du gendarme, ou du policier, qui fut d'ailleurs bon enfant. Pas simplement l'envie fugace d'un jeu de société inédit où chacun se serait donné le beau rôle. Ils l'ont fait parce qu'ils ne supportent plus le tourment quotidien qu'ils s'infligent, la vie qu'ils se font, la ville qu'ils se fabriquent.

Les Parisiens, et avec eux les habitants de la Couronne, se sont offert, mercredi, une belle journée. Une sorte de bonheur expérimental. Comment serait Paris, si nous étions tous un peu plus raisonnables ? La réponse fut immédiate, éclatante : ce serait bien, formidable, mieux en tout cas, humain. Les gens furent heureux un moment et le firent savoir. Comme de redécouvrir leur ville, arrachée un instant à l'asphyxie, au bruit, cet autre fléau, à la circulation forcenée. Tout le paradoxe est là.

S'il faut attendre un pic de pollution pour espérer un pic de plaisir ordinaire, nous ne sommes pas sortis de l'auberge. Voilà bien pourquoi cette « belle journée », célébrée à l'envi et avec un peu de stupéfaction, comme si l'on avait découvert Paris-sur-Lune, ne peut rester ni sans lendemain ni sans exception.

Et, là, cela devient le problème des politiques. De tous les politiques qui viennent de réaliser que les citoyens avaient, sur eux, une roue d'avance en ce domaine. Les bronches, la santé n'étant ni de gauche ni de droite, on a fait, concernant Paris et la région, d'autres villes aussi, ce rêve étrange et biscornu de voir tous les élus se réunir autour d'une table : bon, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Sérieusement ?

Agir. Et agir autrement que par l'exemplarité d'un jour, entre pédagogie et démagogie, cette promenade en carrosses électriques entre Paris-ville et Matignon-centre. Agir sur le long terme et pas seulement par l'interdit occasionnel. Agir sur les causes et non sur les seuls effets.

Tout cela est vite dit, vite écrit ? Bien sûr, car nous n'avons pas l'ingénuité d'imaginer que ce Paris de la pollution se défera en un jour. Ni celle de croire que ces centaines de milliers de gens qui ont, actuellement, besoin de leur voiture pour aller travailler feront toujours preuve de la même bonne volonté. Simplement, il nous semble que l'opinion est mûre, qu'elle entend n'en pas rester à ce stade primaire de l'alerte, du pair, de l'impair. Ou de son alternative belge, cette caricature publiée ce jeudi, dans un quotidien de Bruxelles : un jour les Wallons, un jour les Flamands !

La Commission des droits de l'homme demande l'envoi d'enquêteurs impartiaux en Algérie

Son avis renvoie dos à dos les « autorités » et les « groupes armés »

L'AVIS *« sur la situation des droits de l'homme en Algérie »*, adopté mercredi 1er octobre par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ne va pas contribuer à apaiser les relations tendues entre Paris et Alger. Nul doute en effet que les autorités algériennes verront dans ce texte, émanant d'une institution indépendante mais placée auprès de Matignon, et adopté à une large majorité (25 voix pour, 10 contre et une abstention), une nouvelle ingérence française, même si le représentant du ministère de l'intérieur présent à la réunion de la Commission l'a invité en préambule à ses débats à la *« prudence »*.

Adopté après une première réunion infructueuse, le 10 septembre, et un travail intensif en commission, l'avis dresse tout d'abord un état des lieux proche des dernières déclarations de Lionel Jospin renvoyant dos à dos une *« opposition fanatique »* et la *« violence de l'État »*. Dans son style elliptique, la Commission met en cause à la fois les *« atrocités »*, commises par les groupes armés, et *« les violations graves et massives des droits de l'homme »*, qui renvoient également aux pratiques du pouvoir. Deux paragraphes particulièrement « sensibles » ont pourtant été retirés de l'avis. Le premier évoquait *« les risques de représailles de la part des acteurs du conflit »* auxquelles s'expose une *« population civile prise en otage »*, et le second invitait les autorités algériennes à mettre fin *« aux exécutions extrajudiciaires, aux "disparitions", aux assassinats politiques, à la torture et aux mauvais traitements »*.

« GARANTIES » DEMANDÉES

Le deuxième sujet de mécontentement pour les autorités algériennes résidera dans la demande adressée par la Commission au gouvernement français de soutenir les démarches des organisations internationales rattachées aux Nations unies qui souhaitent enquêter sur place. La Commission invite également le gouvernement à demander à ses partenaires de l'Union européenne d'envoyer des observateurs aux procès qui ont lieu en Algérie.

La Commission propose en outre au gouvernement de subordonner *« la conclusion de tout accord entre l'Union européenne et la République algérienne »* à l'obtention de *« garanties »* sur la question des droits de l'homme, et de décider un *« moratoire »* sur les reconduites en Algérie de ressortissants algériens en séjour irrégulier en France.

En Algérie, la presse a rendu compte, mercredi, de nouveaux massacres. De son côté, l'instance exécutive du Front islamique du salut (FIS) à l'étranger a assuré mercredi que les unités combattantes de son aile militaire observaient *« sans exception »* l'appel unilatéral à la trêve lancé par leur chef, le 24 septembre. A New York, le ministre algérien des affaires étrangères qui intervenait dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies a enfin souhaité *« la conclusion d'une convention internationale »* contre le terrorisme sans jamais évoquer la situation de son pays.

Sortie dans l'espace et changement d'ordinateur sur Mir

UN NOUVEL ordinateur central a été installé à bord de la station orbitale russe Mir, mercredi 1er octobre, et devait être mis en service dès jeudi. Cet appareil, apporté par la navette américaine Atlantis, actuellement arrimée à la station, doit pallier les défaillances du précédent calculateur, qui avaient déstabilisé la station à plusieurs reprises ces dernières semaines. Le cosmonaute russe Vladimir Titov et son collègue américain, Scott Parazynski, ont, par ailleurs, effectué une sortie dans l'espace de près de cinq heures dans la nuit de mercredi à jeudi. Le duo a aussi installé un « capuchon » géant destiné à colmater la brèche du module Spektr.

■ **PROCÈS PAPON :** Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur, a souhaité, jeudi 2 octobre sur Europe 1, qu'on ne fasse pas de Maurice Papon *« le bouc émissaire d'une époque et d'un système »*. *« Vichy était un système détestable, condamnable, mais il ne faudrait pas qu'on fasse porter la responsabilité de ce qui s'est passé sur un seul homme »*, a-t-il déclaré.

Les députés votent la création d'un délit visant le bizutage

LES DÉPUTÉS ont adopté en première lecture, mercredi 1er octobre, par 46 voix contre 6 et 16 abstentions, *le projet de loi sur la délinquance sexuelle.*

Les députés de la majorité ont voté la création d'un délit de bizutage, en élargissant le champ d'application d'une disposition introduite dans le projet de loi à l'initiative de Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire. L'amendement adopté vise à poursuivre en justice les auteurs de comportements *« contraires à la dignité de la personne humaine »* en milieu scolaire, éducatif, sportif ou associatif. Estimant que *« toutes les infractions visées à cet article sont déjà couvertes par le code pénal »*, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) a jugé ces dispositions *« parfaitement inutiles »*.

Le texte défendu par le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, reprend dans ses grandes lignes le projet de loi élaboré par son prédécesseur, Jacques Toubon. Il instaure, pour les auteurs de délits ou de crimes sexuels, un *« suivi socio-judiciaire »*, qui comporte, d'une part, des mesures d'assistance et de surveillance (interdiction de fréquenter certains lieux ou d'exercer certaines activités impliquant un contact avec des mineurs) ; d'autre part, des mesures médicales.

Insistant à plusieurs reprises auprès du garde des sceaux sur les *moyens nécessaires à la mise en* application du texte, les députés ont également adopté les dispositions sur la protection des mineurs victimes. Le gouvernement a dû demander une seconde délibération sur le vote de l'article 21, qui permet la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des soins dispensés aux victimes. Dans un premier temps, les députés avaient refusé de voter cet article, le gouvernement ayant déclaré irrecevable un amendement étendant le bénéfice de cette prise en charge aux parents, frères et sœurs des victimes.

Tout en ayant plaidé en vain en faveur d'une obligation de soins dès le début de la détention, et d'une aggravation des peines encourues, l'opposition a obtenu gain de cause sur deux points qu'elle avait jugés essentiels : la création d'un fichier génétique des personnes condamnées pour crime ou délit sexuel (*Le Monde* du 2 octobre) et la suppression d'un alinéa prévoyant la prise en compte du suivi médical dans l'octroi d'une remise de peine ou d'une libération conditionnelle.

Les groupes PS, PC et RCV ont voté pour le projet de loi sur la délinquance sexuelle. L'UDF s'est abstenu. Le RPR a voté contre, à l'exception de Franck Borotra (Yvelines), qui s'est abstenu.

Jean-Baptiste de Montvalon

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 2 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17455,04	−2,17	−9,85
Honk Kong Index	15049,30	+1,24	+11,88

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 02/10	Var. en % 01/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3065,33	+0,34	+32,37
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	15357	−0,30	+45,27
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3838,74	+0,01	+40,84
Londres FT 100	5362,10	+0,85	+30,20
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23103	−0,20	+47,18
Zurich SMI	5826,30	+1,24	+47,79

Tirage du *Monde* daté jeudi 2 octobre 1997 : 511 335 exemplaires 1

هكذا من الإصل

LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
« Le Syndrome de Kitahara » de Christoph Ransmayr

page II

CENTENAIRE FAULKNER
page III



Le Monde des LIVRES

VENDREDI 3 OCTOBRE 1997

ANDRÉ GIDE
Quatre-vingt-trois chapitres, quatre-vingts « moi » pour découvrir les messages de ce Narcisse inquiet
page V

LA CHRONIQUE
de Roger-Pol Droit
page VI



Günter Grass, en dissonance

Lors de sa sortie en Allemagne, en 1995, « Toute une histoire » fit grand bruit. Le romancier s'explique sur la genèse et les enjeux de son livre

Vous attendiez-vous à des réactions aussi virulentes à la parution de votre livre ? (1)

– Je suis habitué à ce que mes livres, en particulier mes romans, trouvent un écho contradictoire. Mais ce qui m'a surpris, c'est le niveau *de ces attaques, le fait que* quelques individus, qui passent pour être de grands critiques, se soient exprimés en marge de la lecture du livre pour émettre des condamnations politiques de très bas étage. Une fois de plus la presse *de la partie occidentale* n'était pas disposée à prendre en considération ce qui se passait à l'Est. On continue à se tourner le dos, c'est toujours le même dialogue de sourds. Les grands organes de presse ont été en mesure, par l'ampleur de leurs tirages, de présenter une image déformée qui faisait croire que le livre avait été « descendu » partout. Certains critiques, notamment dans la presse de l'Est, ont souligné qu'il était surprenant de voir comment un homme de *l'Ouest comme moi, ce que l'on* appelle depuis la réunification un *Wessi* (2), était en mesure de mener un récit à partir de l'intérieur de cette RDA en plein naufrage, en me plaçant dans la perspective même de ceux qui étaient concernés. C'est le métier de l'écrivain d'être capable de se plonger dans les mentalités, les situations, de faire un avec elles, comme s'il les avait lui-mêmes vécues. Mais ce fut une grande surprise pour les gens de l'Est, trop souvent confrontés à l'incompréhension et à l'arrogance de l'Ouest.

– Etes-vous contre la réunification ?

– Non, je n'ai même jamais été contre. J'ai été contre la façon dont *tout cela s'est fait. Je pensais que* l'article final de la Constitution avait valeur d'engagement. Il y est dit qu'au cas où il y aurait une réunification allemande, il faudrait proposer une nouvelle Constitution au peuple allemand. Ce n'est toujours pas fait. Tout ce qui est arrivé depuis la réunification repose sur une violation de la Constitution. Il faudra le payer un jour ou l'autre.

» J'avais aussi espéré qu'on se montrerait plus respectueux envers ces seize millions de personnes qui ont supporté le plus lourd fardeau de la guerre, qui, pour les plus anciens, étaient passés sans transition d'une dictature à une autre, du nazisme à la dictature stalinienne ; qu'on serait moins brutal, que l'on respecterait leurs quarante années *passées dans une société fermée.* Or rien de tout cela n'a été pris en considération. Ce fut une erreur monumentale, un énorme gâchis social, industriel et culturel.

– L'unité allemande est au cœur de votre livre avec le personnage de Fonty, réincarnation de l'écrivain Theodor Fontane.

– Je suis parti du fait que l'on ne peut pas comprendre ce processus de l'unité si, en même temps, on ne vit pas de façon concomitante la première tentative d'unité, celle de 1870-1871 et donc aussi tout le XIXe siècle...

– Mais pourquoi Fontane ?

– Fontane est l'auteur qui a raconté cette société, avec beaucoup d'humour et sans aucune conces*sion ; et c'est cela qui a suscité de* très fortes critiques, parce que c'était justement raconté parallèlement aux événements en train de se faire.

» La biographie de Fontane m'a aussi intéressé parce que c'est une suite de ruptures. Au début, alors qu'il travaillait encore comme laborantin dans une pharmacie, il était de gauche, il a participé à la révolution de 1848. Deux ans plus tard, sans argent, il se retrouve membre d'une commission de la censure prussienne ; et plus tard encore, à Londres, il travaille pour un gouvernement ultraréactionnaire et écrit dans un journal ultraconservateur. Il lui faudra des années pour se dégager de ce carcan ; il ne réussit que très tardivement – au moment justement où il écrit son premier roman, à soixante ans – à *devenir un écrivain indépendant,* après avoir obtenu un poste à l'Académie des arts qui lui assure une certaine sécurité matérielle. Et cet homme, qui était en fait un conservateur, un grand adepte de la tradition prussienne, va alors s'intéresser de plus en plus à la classe ouvrière et s'engager pour elle. Tout cela se retrouve dans le roman. L'idée de départ était de créer un couple de personnages qui rende compte de ces oppositions et qui, indépendamment de la chronologie, soit en mesure de présenter – au sens de rendre présents – *ces événements* du XIXe et du XXe siècle, jusqu'à l'unité allemande.

– Le second personnage du couple est Hoftaller, l'*« ombre diurne et nocturne »* de Fonty.

– Hoftaller est un personnage qui a été créé par Hans Joachim Schä*dlich dans son roman Tallhover* (3) ; et c'est bien sûr avec son assentiment que je l'ai repris. Lorsque son livre est paru, je lui ai écrit que je n'étais pas d'accord avec la fin. Un agent, qui a tant de prédispositions à l'immortalité, ne pouvait pas disparaître purement et simplement en 1957 en se condamnant lui-même à mort. Ça n'allait pas avec l'envergure de l'individu. A mon avis, il va à l'Ouest et continue à travailler là-bas dans les services secrets. Puis je le fais rentrer à l'Est avec les expériences engrangées à l'Ouest, avec un nom à l'envers, *non plus comme Tallhover, mais* comme Hoftaller ; il reprenait ainsi cette forme d'immortalité. Nous avons ici affaire à ce que j'appellerais deux personnages « immortels » : Fonty et Hoftaller. Cela m'a permis d'englober tout l'espace *temporel qui est dans le récit.*

– Ce couple Fonty-Hoftaller, n'avez-vous pas eu l'impression parfois de ne plus le maîtriser, d'être conduit là où vous ne vouliez pas forcément aller ?

– C'est une expérience que j'ai faite plusieurs fois. Quand des personnages fictifs deviennent à ce point viables littérairement, ils commencent à prendre une vie propre, à ignorer certains désirs de l'auteur. C'est alors une lutte entre l'écrivain et ses personnages, un jeu à distance.

Propos recueillis par Pierre Deshusses

WOLFGANG OSTERHELD

(1) *Cf. : Un écrivain à abattre*, d'Olivier Mannoni, Ramsay, 1996.
(2) Appellation donnée, après la réunification, aux gens de la partie ouest de l'Allemagne, par opposition aux Allemands de la partie est (ex-RDA), appelés « Ossi ».
(3) *Cet auteur a quitté la RDA en 1977. Tallhover* date de 1986 (traduit par Bernard Lortholary, Gallimard, 1988, 120 F).

Lire la suite et la critique page II

Leo Strauss-Alexandre Kojève : duel sur les hauteurs

Trente années de correspondance entre deux philosophes qui eurent pour règle de ne jamais se faire de cadeau

DE LA TYRANNIE
de Leo Strauss
suivi de
CORRESPONDANCE AVEC ALEXANDRE KOJÈVE.
Textes traduits de l'anglais par Hélène Kern et André Enegrèn, *et de l'allemand par André* Enegrèn et Marc de Launay. Gallimard, « Bibliothèque de philosophie », 448 p., 240 F.

La scène se passe à Syracuse, cinq siècles avant notre ère. *Le « tyran » Hiéron et le* « poète » Simonide de Céos discutent des avantages et des inconvénients du métier de chef d'Etat. C'est affreux, dit Hiéron en se tortillant. Personne ne m'aime. Tout le monde me critique. Et je dois sans cesse songer à protéger ma vie. Que ne donnerais-je pour redevenir un simple *quidam* ! Billevisées, *lui répond le poète. Tu as la* chance d'être riche et puissant. Profites-en pour faire le bien autour de toi. Ainsi, finirais-tu par conquérir l'estime de tes sujets. Moyennant quoi, tu dormiras tranquille.

Simonide croit-il ce qu'il raconte, ou bien ricane-t-il sous sa chlamyde ? N'a-t-il pas secrètement envie, lui, le « sage » de devenir « tyran » à la place de Hiéron ? Peut-on vraiment régner en faisant le bien ? C'est l'un des charmes de ce dialogue de Xénophon (petit bijou de subtilité, malgré l'injuste réputation de balourd que son auteur traîne avec lui depuis deux mille cinq cents ans) de laisser ces questions sans réponse. Autour d'elles, et de quelques autres énigmes du même genre, le philosophe allemand Leo Strauss (1899-1973), exilé aux Etats-Unis depuis 1938, écrivit en 1948 un commentaire, *De la tyrannie*, dans lequel il s'efforça de distinguer soigneusement la tâche du philosophe et celle du politicien. Deux vocations, selon lui, radicalement inconciliables.

Puis, comme rien ne lui importait tant que l'avis de son vieil ami *Alexandre Kojève (1902-1968), phi*losophe russe installé à Paris depuis 1929, Strauss lui envoya son commentaire, en l'invitant, perfidement, à en rendre compte dans quelque revue de son choix – dans *Critique*, par exemple. Kojève, qui travaillait alors – moitié par conviction moitié parce qu'il faut bien gagner sa vie – au ministère français de l'économie et des finances, n'avait aucune envie d'ouvrir le livre de son copain, avec lequel (cela faisait au moins vingt ans qu'ils se connaissaient) il n'était d'accord sur rien. Il traîna donc aussi longtemps qu'il put. Et finit par se résigner – lorsqu'il n'eut plus d'échappatoire possible – à publier dans *Critique*, vers la fin de 1950, l'un de ses plus beaux textes, et l'une des plus définitives « déconstructions » de Strauss : *L'Action politique des philosophes.*

Rebaptisé – Dieu sait pourquoi – *Tyrannie et sagesse*, ce texte, accompagné d'une réponse de Strauss sobrement intitulée *Mise au point*, fut repris en un volume, avec *Hiéron* et *De la tyrannie*, en 1954. Par la suite, Gallimard en fit, en 1983, une édition de poche dans la collection « Tel ». Même si cette dernière est désormais épuisée, le fait que l'ensemble du débat *soit aujourd'hui réédité, ne mérite*rait pas – malgré son réel intérêt – une attention exceptionnelle, s'il n'était de surcroît, accompagné d'une révélation : la publication, dans le même volume, de la correspondance complète (jusqu'ici inédite en français) de Strauss avec Kojève.

Trente-trois années (1932-1965) d'échanges épistolaires, souvent intimes, entre deux monstres sacrés de la philosophie contemporaine, *entre deux « stars » de la pensée :* ce n'est pas rien. A ma droite, Leo Strauss – l'homme qui, à travers mille disciples plus brillants les uns que les autres (Allan Bloom, Harvey Mansfield, Stanley Rosen), a marqué de son empreinte « conservatrice » l'enseignement de la littérature, de la philosophie et de la politique, en Amérique, depuis un demi-siècle. A ma gauche, Alexandre Kojève – l'homme qui a introduit Hegel en France, et dont le fameux séminaire parisien des années 30 *fut suivi par de jeunes* inconnus qui se nommaient Aron, Bataille, Queneau, Lacan, Merleau-Ponty et Hyppolite. Combat de titans ou rencontre au sommet ? Le match, quoi qu'il arrive, s'annonce sévère.

Que le lecteur se rassure : il ne sera pas déçu. Certes, ces lettres parlent aussi (comme toutes les *lettres) des petites misères de l'exis*tence. Des difficultés de l'exil. De ces Français qui – décidément – ne sont jamais aimables avec les étrangers. Des éditeurs qui ne payent pas. Des maladies qui traînent. De la vie qui s'en va. Mais l'essentiel, heureusement, est ailleurs. Il est dans l'affrontement philosophique. Et là, pas de quartier.

Pas de quartier, tout d'abord, pour les autres. Lorsque Strauss et Kojève regardent autour d'eux, ils *ne voient qu'un désert.*

Christian Delacampagne

Lire la suite page VI

le feuilleton

de Pierre Lepape

Un monde pétrifié



LE SYNDROME DE KITAHARA
(Morbus Kitahara)
de Christoph Ransmayr.
Traduit de l'allemand
par Bernard Kreiss,
Albin Michel, 460 p., 130 F.

Le Tambour aura bientôt quarante ans. C'est en 1959 que Günter Grass, dans son premier roman, inventait le personnage d'Oskar Matzerath, le nain volontaire, dans lequel se reconnurent immédiatement des millions de lecteurs allemands. Grass avait créé un mythe, riche de multiples lectures comme le sont tous les vrais mythes. En cela, *le Tambour* rejoignait la tradition la plus vivace de la littérature germanique, laquelle n'aborde jamais mieux le monde réel et l'histoire qu'au confluent des rêves et des symboles.

Christoph Ransmayr reprend à son compte les thèmes principaux de la mythologie grassienne : la culpabilité, l'expiation, la faillite des pères, la disparition de l'âme et de la culture dissoutes dans le magma vulgaire de la société de consommation. Mais les temps ont changé. Le lyrisme violent de Grass et sa poésie virtuose du dégoût convenaient à une époque de bruit et de fureur où l'on pouvait encore espérer secouer les consciences, agir par la provocation et par le scandale, pourfendre, accuser, prophétiser, choisir. Au sortir d'une effroyable aventure, le monde, tout effaré de sa folie, bougeait encore et s'inquiétait de son avenir. Moor, le lieu où se déroule *Le Syndrome de Kitahara* ne bouge plus. Le temps lui-même semble s'y être arrêté dans une sorte d'hiver de toutes les saisons. On ne crie plus, on ne se débat plus : on souffre en silence, dans l'incapacité de nommer sa souffrance. Au mieux, on rêve. La révolte elle-même s'est figée dans la glace.

C'est l'une des plus belles réussites de Ransmayr que d'installer son lecteur, immédiatement, en quelques brèves et précises notations, dans cet espace glacé, de pierres et de rouille entourant un lac d'eau morte. Un lieu pétrifié, hanté par des habitants qui le sont également. Pour inventer ce paysage, Ransmayr s'est souvenu d'un endroit précis, proche de Linz, la ville de Haute-Autriche où il est né : le lac de Traun à l'extrémité duquel se trouvait Ebensee, la carrière où travaillaient et mouraient les déportés de Mauthausen. L'histoire immobile et hagarde des habitants de Moor est aussi celle de ces Autrichiens qui, par indifférence, par peur, par aveuglement ou par fanatisme impérial, ont été les témoins muets de l'extermination. Un demi-siècle après la fin de la guerre, après le nécessaire mais interminable procès de la culpabilité germanique, Ransmayr se refusant à trancher dans un débat peut-être faussé, constate simplement que l'entreprise d'expiation a échoué à changer les consciences. Au lieu de prendre en charge leur responsabilité et leur passé, les femmes et les hommes de Moor se sont murés en eux-mêmes, soumis à la loi du vainqueur, dans le ressentiment, la nostalgie et la haine. Ils refusent de se souvenir. Pour un peu, ils se considéreraient comme les seules véritables victimes de cette guerre perdue.

Ce constat d'échec – qui est le contraire d'un appel à l'oubli – est une des veines qui courent dans cette pierre dure et brillante qu'est *Le Syndrome de Kitahara*. Elle n'en fait pas un roman à thèse. Il est toujours possible de ramener tel ou tel épisode, tel ou tel personnage du livre à des événements historiques particuliers : la bombe d'Hiroshima, la guerre du Golfe, les snippers de Beyrouth ou de Sarajevo, mais aucune de ces références ne s'applique vraiment, tant la vision de Ransmayr les déborde sans cesse pour imposer dans toute son ampleur sa propre histoire, ses paysages, ses caractères, sa logique. Moor n'est pas un symbole ou une fable, c'est un mythe qui n'obéit qu'à ses propres déterminations.

L'histoire des habitants de Moor semble être celle de ces Autrichiens qui, par indifférence, par peur, par fanatisme impérial, ont été les témoins muets de l'extermination. Mais entre la somptueuse description cruelle d'un monde figé dans sa décrépitude et la vision ambiguë d'un possible avenir, l'imagination de Ransmayr explore d'autres pistes.

Nous avons toujours un peu de mal, nous Français, nourris dès notre plus jeune âge à l'analyse psychologique et au rationalisme moral, à nous glisser dans les rouages de ces grandes machineries hiératiques construites outre-Rhin. Quelque chose résiste qui refuse notre complète adhésion, quand bien même nous sentons la grandeur et la profondeur du tableau qu'on nous propose. Est-ce un effet de cette ancienne et tenace opposition entre la civilisation et la « kultur » qui partage l'esprit européen depuis la fin du XVIIIe siècle ? On a dit tant de bêtises, d'approximations et de banalités – et l'on continue à en dire tant, aujourd'hui encore, chez nos philosophes de télévision – sur le couple franco-germanique qu'il convient de s'avancer avec prudence quant aux sources d'une incompréhension réciproque, alliée à une réciproque fascination. Bornons-nous à constater qu'il y a dans *le Syndrome de Kitahara* une dimension monumentale qui nous impressionne tant qu'elle risquerait de nous demeurer extérieure. Comme une falaise abrupte et sans faille qu'il nous faudrait gravir.

Heureusement, Christoph Ransmayr n'est pas seulement un architecte grandiose de constructions mythologiques à la démesure de notre époque. La cathédrale de nuit et de glace qu'il a érigée, il sait nous y faire pénétrer par le plus simple : les multiples sculptures qui ornent les chapiteaux. Chacune raconte une histoire. Ransmayr est mieux qu'un inventeur d'histoires : un conteur. Il fait partie de ces écrivains qui savent si bien capter leur auditoire que les événements qu'ils rapportent, les personnages qu'ils dessinent deviennent plus mystérieux et plus troubles au fur et à mesure que s'accumulent les détails et que se multiplient les anecdotes. Plus on en sait sur eux et plus ils nous échappent, si bien qu'on s'accroche à l'auteur afin qu'il précipite notre perte en nous disant plus encore et toujours plus. Peut-être la vraie ligne de partage entre les grands romanciers et les autres passe-t-elle là : entre les écrivains qu'on ne voudrait plus lâcher et ceux qui n'ont de cesse de s'agripper à vous.

Parler de cathédrale et de chapiteaux, c'est aussi évoquer le paradoxe autour duquel Ransmayr a construit son œuvre : écrire des romans immobiles. Les titres de ses deux premiers livres indiquaient déjà la tendance : *Les Effrois de la glace et des ténèbres* (1) et *Le Dernier des mondes* (2). Certes, il se passe bien des choses entre les premières pages du livre et les dernières : des meurtres, des amours, des voyages, des émeutes. On y souffre, on y devient fou, on s'y enivre de musique rock dans un perpétuel climat d'agressivité et de méfiance. Mais rien ne change vraiment, comme si l'histoire s'était arrêtée et hésitait, une seconde, un siècle, avant de reprendre son cours. Seule présence du temps : la rouille qui ronge, les orties qui envahissent les ruines, les souvenirs qui pourrissent la moindre velléité de projet.

On songe évidemment à une vaste métaphore du monde après la double pétrification, le double massacre programmé : celui de la nuit et du brouillard, celui des mille soleils d'Hiroshima. Comme si l'humanité, après avoir tracé en quelques années les deux visages de sa mort collective, demeurait médusée par sa propre horreur et paralysée par elle. Au point de ne plus pouvoir imaginer la paix que dans le renoncement à toute action, à toute pensée, à tout avenir. Le syndrome de Kitahara, explique Ransmayr, c'est cette maladie de l'œil, cet œdème de la rétine en forme de méduse ou de champignon, observée par un médecin japonais sur ceux des survivants qui avaient fixé trop longtemps la lumière de la bombe. Un trou dans le regard qui obscurcit la vision. On croit évoluer dans un univers de fantômes.

Le syndrome de Kitahara se guérit avec le temps. Quand ceux qui en sont victimes comprennent, après des mois, des années, qu'ils ont survécu, contre vents et marée, contre toute attente, par une chance insigne, « *les nuages s'évaporent, le regard redevient plus clair et, de leur peur, ne subsistent finalement sur la rétine que deux ou trois traces à peine visibles. C'est tout.* » Est-ce à dire que Ransmayr, au bout de sa leçon de ténèbres et de glace, à la fin de son si beau Requiem, donne sa chance à la lumière et à la renaissance ? Probablement, même si aucun de ses personnages n'échappe à une fin tragique. Après le dernier des mondes, il reste encore la ressource d'en imaginer un autre, plutôt que de s'obstiner à rafistoler l'ancien.

Mais entre la description cruelle et glaciaire d'un vieux monde crispé dans sa décrépitude et la vision fugitive et ambiguë d'un possible avenir, l'imagination de Ransmayr ne cesse d'explorer d'autres pistes. S'il y a chez lui une part d'inspiration qu'il doit à Orwell, à Huxley ou à Wells, il a tôt fait de déborder le cadre de la prophétie politique. On n'a pas à être en accord ou en désaccord avec son discours. Moor existe, comme existent le comté d'Yoknapatawpha depuis Faulkner ou Region depuis Juan Benet. Microcosme de l'Autriche, sans doute, comme les autres le furent de *l'Amérique sudiste ou de l'Espagne de Franco*, mais, bien au de-là, terre à part entière de la littérature, de l'imagination, du désespoir et de la beauté.

---

(1) Maren Sell, 1984.
(2) Flammarion, 1988.

Günter Grass, en dissonance

Suite de la page I

Ce fut le cas ici aussi. Mais je n'éprouve pas comme un manque de liberté le fait que mes personnages me contredisent. Je me souviens que, lors de la rédaction de mon premier roman, *Le Tambour* (4), j'avais eu l'idée de donner au héros, Oskar Matzerath, une sœur. Je l'avais devant les yeux, je la voyais. Mais lui a refusé. Il ne voulait pas avoir de sœur – et il avait raison. Directement à côté de lui elle n'aurait pas pu se développer. Ou bien ce serait devenu un livre complètement différent. J'ai donc introduit ce personnage de la sœur dans d'autres livres et en particulier dans *Le Chat et la souris* (5).

– Dans votre roman, vous avez des mots très durs pour les hommes politiques et en particulier pour le chancelier. La liberté de l'écrivain ne doit-elle reconnaître aucune restriction ?

– Aucune. C'est ainsi. Je fais usage de cette liberté, de la même façon que le camp adverse, ou les camps adverses, comme on peut le constater dans toute l'histoire de la littérature, ont pris la liberté d'évincer la littérature, de l'ignorer, de l'interdire, de la soumettre à la censure.

– Au-delà de certaines attaques ponctuelles, le livre est très nuancé, notamment dans les rapports humains, qui sont aussi parfois très ambigus.

– La relation entre Fonty et Hoftaller, ce mouchard de profession, est effectivement très ambivalente. La perfidie du système de délation en RDA reposait entre autres sur le fait que ces gens, les indicateurs, avaient une apparence pleine de sollicitude. Ils voulaient mettre leurs concitoyens à l'abri des erreurs. Hoftaller n'apparaît donc pas tel que peuvent apparaître les agents dans les différents journaux à grand tirage, comme un démon en manteau et chapeau. Il protège aussi Fonty contre ce qui, à son avis, sont des bêtises.

» C'est un chapitre sans fin, cette relation entre la littérature et la censure ; et cette façon dont le censeur, le mouchard, doit se laisser imprégner par la littérature, en faire cas ; il développe un amour certes singulièrement déformé pour la littérature, mais un amour quand même. Fonty, l'écrivain, est à la fois observé et choyé. C'est une relation à double sens qui n'a rien des imageries manichéistes. C'est toute une trame de fils gris, une palette de nuances.

– Vous croyez au pouvoir de la fiction et en même temps vous semblez sceptique vis-à-vis de la réalité, pessimiste même lorsque vous faites dire à un personnage à la fin de votre livre : *« L'Allemagne n'est plus un asile. »*

– Cela concerne Fonty. Cela concernait aussi son ami, un juif, le professeur Freundlich, qui se suicide. Mais c'est aussi valable pour la politique xénophobe que l'on peut constater en Allemagne. Le climat a beaucoup changé, il est devenu plus dur, plus inhumain. Nous avons en Allemagne plus de quatre mille personnes qui n'ont commis aucun acte criminel et qui sont pourtant derrière les barreaux. C'est pour moi une chose insoutenable du point de vue du droit, pourtant l'opinion publique s'y est habituée. Nous avions en Allemagne un paragraphe de la Constitution qui se rapportait au droit d'asile, je le considérais et le désignais comme un joyau de la couronne ; il a été supprimé avec, hélas, l'aide des sociaux-démocrates. Cela a contribué à ce climat délétère, et bien entendu cela signifie pour de nombreux étrangers que l'Allemagne n'est plus un asile.

– Vous évoquez plusieurs fois l'écrivain Kleist que vous définissez comme *« un Prussien de la meilleure espèce »*, *« un désobéissant »*. Les Allemands seraient-ils trop dociles ?

– Je crois que la République de Weimar aurait pu être sauvée et qu'Hitler aurait pu être évité, s'il y avait eu plus de combativité chez les républicains, et si les citoyens avaient davantage pris leur destin en main. La tendance à s'adapter aux rapports de forces existants s'appuie certes sur une longue tradition dans de nombreux pays, mais c'est particulièrement net en Allemagne. Certaines choses ont heureusement changé : la révolte des étudiants qui a commencé très tôt en Allemagne ; la résistance, dans les années 50, contre le réarmement, ce mouvement des « sans moi »... Et cela continue aujourd'hui où l'on assiste à un développement de plus en plus marqué de la conscience citoyenne, non seulement en Allemagne mais aussi en France et en Angleterre. C'est le seul espoir qui m'habite encore.

– A la fin du livre, Fonty semble découvrir le principe du plaisir.

– C'est le désir d'un vieil homme après tant de combats, tant de vie marquée par l'ambiguïté ; il parvient à voir clair en lui-même, avec l'aide de sa petite-fille qui est française. J'espère qu'en France et dans d'autres pays, on verra le côté désespérément comique de ce livre, toute cette suite de scènes grotesques et absurdes, une chose qui n'a pour ainsi dire pas du tout été relevée par la critique en Allemagne, qu'elle ait été positive ou négative. Quand on fait vivre un couple comme celui de Fonty et de Hoftaller il en résulte naturellement toute une série de situations grotesques, absurdes et d'un comique désespéré. Ils jouent. J'ai repris cette veine picaresque du couple à la fois antinomique et complémentaire, qui s'inscrit dans la tradition européenne, depuis Don Quichotte et Sancho Pança, jusqu'à *Bouvard et Pécuchet*, en passant par *Jacques le Fataliste*. Nous avons déjà cette opposition dans le *Simplicissimus* de Grimmelshausen (6), bien que de façon plus atténuée.

– Que diriez-vous si un autre écrivain reprenait votre personnage, comme vous l'avez fait avec Hoftaller ?

– Un autre auteur pourrait effectivement terminer ou poursuivre l'histoire de Fonty en France.

Propos recueillis et traduits par Pierre Deshusses

---

(4) Paru en 1959, il est le premier volet de la « trilogie de Danzig » (Seuil, 1961).
(5) Deuxième partie (1961) de la « trilogie de Danzig » (traduit par J. Amsler, Seuil, 1962, 59 F), reparaît en Point Seuil nº 417 (cat 8).
(6) *Les Aventures de Simplicissimus* (1668-69) (traduit par J. Amsler, Fayard, 1990, 150 F).

« L'unité mise à plat »

Envoûtant, agaçant, le roman sans doute le plus difficile et le plus allemand de Günter Grass, mais aussi le plus universel et le plus généreux

TOUTE UNE HISTOIRE
(Ein weites Feld)
de Günter Grass.
Traduit de l'allemand
par Claude Porcell
et Bernard Lortholary,
Seuil, 647 p., 160 F.

Les cloches sonnent, les policiers sont débonnaires, les feux d'artifice magnifiques, le champagne et la bière coulent à flots, le mur qui a séparé si longtemps les deux Allemagnes s'effrite sous les attaques des pics et des marteaux arrachant au béton peint des souvenirs de ce moment historique : réunification, victoire sur le socialisme borné, victoire de l'Ouest, victoire de la liberté. Dans ce concert d'euphorie, une voix discrète introduit une dissonance : *« Ça leur est monté à la tête : la victoire rend idiot ! »* L'homme qui parle ainsi s'appelle Theo Wuttke, septuagénaire plus connu sous le nom de Fonty ; c'est le meilleur connaisseur de l'écrivain Theodor Fontane, il est capable de citer des passages entiers de ses lettres, de ses poèmes, et d'en remontrer à tous les archivistes patentés chargés de rédiger *« des commentaires en bas de page »* sur l'œuvre de cet auteur allemand d'origine française. Wuttke est même né à Neuruppin comme Fontane, cent ans exactement après lui, mais les convergences ne s'arrêtent pas là : même silhouette élancée, même visage aux traits fins, même moustache tombant sur les commissures des lèvres. Ce parti pris de similitude affichée comportait un risque énorme pour une œuvre romanesque : celui de la biographie déguisée. Or Grass surmonte magistralement cet écueil en jouant à fond la carte du double et en adjoignant à Fonty une figure qui le suit comme une ombre et qui est elle-même la réincarnation d'un autre personnage : Tallhover, héros d'un roman contemporain de Hans-Joachim Schädlich, incarnation de toutes les compromissions politiques et qui finit par se suicider. Il réapparaît ici sous le nom de Hoftaller.

Le pari du doublement double était risqué ; il est gagné : non seulement Grass parvient à donner une vie propre à deux personnages d'emprunt, mais il réussit le tour de force de faire revivre quatre personnages à la fois en jouant sur les rappels et les similitudes. Loin d'être des porte-parole désincarnés et serviles, Fonty et Hoftaller jouent de leur double identité et s'amusent à resserrer le présent et le passé dans une suite de boucles inattendues. Certes, distiller toute cette matière foisonnante, suivre les digressions et les allusions, accepter les continuels changements de perspective nécessite de l'attention de la part du lecteur, et toute velléité de lecture rapide se révélera immanquablement frustrante. C'est un livre qui demande du temps. Pas de coups de théâtre, pas de catastrophes, pas de retournements d'intrigue, pas de narrateur tout-puissant ; la fiction prend sa source dans l'artifice de la construction délibérément mise à nu et qui pastiche sur fond de chaos et de trouble d'identité le système de surveillance de la Stasi, police d'Etat tristement célèbre de l'ancienne RDA. Livre en perpétuel mouvement, cette colossale bâtisse où travaillent Fonty et Hoftaller et qui a successivement abrité le ministère de l'aviation sous le IIIe Reich, la Maison des ministères sous le régime socialiste, et le service de liquidation et de réorganisation industrielles après la réunification.

Grass a toujours été un empêcheur de ronronner en rond et il est fidèle à ses convictions. Dans ce gigantesque jeu de miroirs, il ne se range ni d'un côté ni de l'autre ; il refuse de condamner la RDA en bloc comme il refuse de reconnaître l'Ouest comme l'instance salvatrice et suprême. *« L'unité a toujours bousillé la démocratie »*, fait-il dire à l'un de ses personnages. Si Grass regrette que l'unification ait été menée à la hussarde et sans concertation, il ne reconstitue pas pour autant le dialogue qui n'a pas eu lieu entre les deux Allemagnes et dont l'absence a conduit à une simple annexion, il n'essaie pas de rattraper une occasion manquée. Fonty et Hoftaller sont du même bord, ils ont vécu la plus grande partie de leur vie dans le même pays, ce pays qui s'effondre maintenant ; ils sont tous les deux du côté des perdants, même si leurs convictions sont différentes ; Fonty a toujours été porté à prendre une distance ironique vis-à-vis du pouvoir, il a toujours préféré la moquerie au mouchardage, alors que Hoftaller apparaît comme le délateur professionnel ; mais le scepticisme et le cynisme peuvent servir de tremplin à la vérité. Sans dogmatisme, Grass fait du lecteur un véritable cinquième personnage, c'est à lui de choisir, sa liberté reste intacte. C'est sans doute la raison pour laquelle la presse allemande a si vivement réagi lors de la parution du livre (allant même jusqu'à le traiter de *« traître »*), car la position que nous réserve Grass n'est pas commode. Qu'on le veuille ou non, on est impliqué, aidé en cela par les provocations soigneusement distillées et par les attitudes et les réactions de ce couple picaresque dont aucune des faiblesses n'est passée sous silence. C'est en battant et rebattant sans cesse les cartes, sans complaisance pour elle-même, que l'Allemagne réussira à sortir son meilleur atout : non pas celui du pouvoir économique ou politique, mais celui de la transparence, même si l'image n'est pas celle qu'on attendait : *« Nous appelons ça : l'unité mise à plat »*, et c'est encore une longue histoire.

P. Ds.

هكذا من الأصل

William Faulkner, « né d'une esclave noire et d'un caïman »

Il est bien légitime de célébrer, pour le centenaire de sa naissance, un écrivain de la taille de Faulkner. Mais cela ne va pas sans quelque ambiguïté, et l'hommage dissimule parfois la vraie nature de celui qui en bénéficie... Deux écrivains, l'Espagnol Javier Marías, dans un texte inédit en français, et Pierre Michon, qui répond à nos questions, tous deux lecteurs et admirateurs du grand sudiste, portent sur lui un regard oblique et sans révérence. Une image moins convenue, moins officielle, et sans doute plus proche de la vérité.

Faulkner aimait le silence, au point d'y avoir recours pour expliquer sa vocation d'écrivain : « *Je préfère le silence aux sons,* disait-il, *et l'image produite par les mots se dessine en silence. Le tonnerre et la musique de la prose ont lieu en silence.* » Il n'est donc pas étonnant qu'il ait éprouvé une aversion pour les rencontres, les entretiens, les colloques ou les fêtes dont il était le centre (il n'eut à les subir qu'après l'obtention du prix Nobel). Au cours de l'une d'elles, offerte à Paris par ses éditeurs, les personnes qui se rendaient dans le jardin pour le voir revenaient quelques instants plus tard dans les salons en s'exclamant : « *Quelle horreur ! C'est insupportable, on a l'impression de voir quelqu'un se faire torturer !* », tant était flagrante la souffrance de Faulkner en société, cerné de curieux, mais essayant de donner le change par courtoisie. Malgré cela, il se montrait souvent cassant lorsqu'il pouvait se le permettre ou qu'il n'était pas intimidé. Au début de sa carrière, il s'employait à galéjer et à mentir pendant les entretiens. Au cours d'un des premiers qu'il accepta, il entreprit une ébauche d'autobiographie à la demande du journaliste : « *Je suis né de sexe mâle et célibataire à un âge très précoce dans le Mississippi, d'une esclave noire et d'un caïman qui se nommaient tous deux Gladys Rock. Plus tard, j'ai quitté le collège et j'ai commencé à travailler dans la banque de mon grand-père. J'ai goûté aux vertus médicinales de son alcool. Mon grand-père en rendit responsable le portier. Et c'est retombé sur le portier. Vint la guerre. J'aimais l'uniforme britannique. On me fit pilote de la Royal Air Force. On me radia. Cela coûta 84,30 dollars au gouvernement britannique. Le roi dit : "Bien joué !" Je retournai dans le Mississippi.* » Avec les années, son style devint moins télégraphique, mais il lui arrivait de retourner à ses démons ; son laconisme engendrait alors des dialogues aussi extravagants que celui qu'il eut avec le professeur Markovic, de l'université de Belgrade. Markovic : « *Vous adorez la Virginie, n'est-ce pas ?* » Faulkner : « *J'aime la chasse au renard.* » M. : « *Vous aimez les animaux, n'est-ce pas ?* » F. : « *J'aime les chevaux et les chiens.* » M. : « *Vous les préférez aux personnes.* » F. : « *J'aime les animaux intelligents. Les chevaux sont intelligents, les chiens également. Mais pas autant que les rats.* » M. : « *Je ne m'y connais pas en rats, mais je sais que les porcs sont intelligents. Mon père était agronome et considérait que les porcs étaient extrêmement intelligents. Vous aimez la nature. Vous n'allez pas en ville, ni au théâtre ou au cinéma ?* » F. : « *Non. Si je pouvais entrer dans un théâtre à cheval, je le ferais. J'aime monter. Je n'aime ni les autobus ni les voitures. Imaginez que j'entre à cheval dans un théâtre et que je demande à l'ouvreuse : Auriez-vous l'amabilité de garer mon cheval ?"* » A dire vrai, rien ne semble avoir beaucoup changé entre 1926, année de l'ébauche autobiographique, et 1962, année de cette conversation sur les rats et les porcs extrêmement intelligents. De fait, cet entretien fut le dernier pour Faulkner. Peu après, il fit une chute de cheval et mourut de thrombose un peu plus tard, deux mois exactement après avoir été harcelé par Markovic, en Virginie. Ce qui est certain, c'est qu'en dépit de tout cela Faulkner s'exprima assez fréquemment entre ces deux dates. A la lecture des entretiens qu'il accorda, on peut-être reconnaissant à ce genre tant décrié : c'est parfois le seul moyen de savoir comment parlait un personnage public disparu, ce que les biographies ne peuvent pas rendre. Et, bien qu'il déplût à Faulkner de parler de lui ou de ses livres, certaines paroles lui furent arrachées, entre deux bouffées de pipe (il en avait, semble-t-il, toujours une à la main), surtout par les journalistes ou les étudiants qui lui inspiraient de la sympathie. Mais, lorsqu'il prenait l'un d'eux en grippe, il était capable de lâcher les pires horreurs pour l'agacer, sans se rendre compte que beaucoup de lecteurs ne comprendraient pas que ces propos n'était qu'un moyen de repousser un intrus. Ainsi déclara-t-il une fois que les Noirs vivraient mieux en esclavage que dans leur condition d'alors, ce qui lui attira quelques problèmes ; aujourd'hui, à une époque beaucoup plus répressive sur le plan des idées, cela aurait entraîné sa ruine. Il osa même ceci : « *Le seul avantage des guerres est qu'elles permettent aux hommes d'échapper à la gent féminine sans être mis pour autant sur la liste noire.* » Il n'est pas étonnant que le manque d'humour qui sévit actuellement dans les universités fasse passer Faulkner pour un auteur « ethnocentrique » et machiste, bien qu'il ait affirmé en une autre occasion : « *Certaines des meilleures personnes sont des femmes, et je crois que tout jeune homme devrait fréquenter une vieille femme simplement pour l'écouter. Elles parlent avec plus de bon sens.* » Il réussit une fois à échapper à un journaliste en s'enfuyant par la porte de derrière, mais ce fut peut-être pis puisque celui-ci en profita pour interroger sa femme, Mme Faulkner, qui, naïve et prise au dépourvu, avança que « Billy » n'écrivait pas de si bonnes nouvelles que cela et qu'elle pensait que lui-même ne les comprenait pas, alors que les romans, « *Ah ! ça, c'[était] autre chose !* ». Elle raconta aussi que « Billy » s'enfermait des heures dans son bureau et que, comme il n'y avait pas de clef, il enlevait la poignée de la porte pour la garder à l'intérieur. Elle dressa le portrait d'un homme violent. Faulkner débuta comme poète, mais, croyant qu'il n'atteindrait pas à l'excellence, il se consacra ensuite au roman. Il avoua cependant : « *Ma prose est en réalité de la poésie.* » Il écrivit son premier roman parce que la vie oisive de son ami et maître Sherwood Anderson, qu'il rencontra à La Nouvelle-Orléans, lui semblait enviable. Lorsque le maître apprit que son jeune ami devenait un disciple, il lui dit : « *Mon Dieu ! Je te propose ceci : je demanderai à mon éditeur de publier ton roman à la condition que tu ne me le fasses pas lire.* » Nul besoin d'ajouter que Faulkner considéra cela comme un marché équitable. Quand il devint maître à son tour, il lisait à peine ses contemporains ; il se replongeait chaque année dans les livres qui lui avaient plu dans sa jeunesse : *Don Quichotte*, Shakespeare (dont il avait toujours sur lui les œuvres complètes), Dickens, Flaubert, Balzac et *Moby Dick*, qu'il lisait même à voix haute à sa fille, alors très jeune. Lorsqu'un journaliste lui fit remarquer que sa fille était bien petite pour cela, Faulkner répondit le plus sérieusement du monde : « *Mais c'est parce qu'elle veut savoir ce qu'il va arriver à la baleine !* » Le livre qu'il aurait voulu écrire était *A la recherche du temps perdu*. Il mesurait le mérite de ses compatriotes à leur insuccès : Thomas Wolfe était celui qui avait échoué le mieux pour avoir le plus tenté « l'impossible ». Hemingway, en revanche, avait juste fait ce qu'il savait faire, il n'avait jamais tenté l'impossible. C'était cela le succès pour Faulkner : échouer, mais toujours revenir à la charge. En ce sens, il considérait *Le Bruit et la Fureur* comme son meilleur échec. Les critiques ne l'intéressaient pas. Selon lui, ils pouvaient influencer quiconque sauf l'auteur. « *L'important, c'est ce que je pense* », disait-il, ajoutant qu'un écrivain était bien trop occupé à écrire et à voler des idées, des images et des sujets de livres pour s'intéresser à la critique. Lors d'une tournée au Japon, il se soumit à de nombreux interrogatoires dont l'étrangeté des questions le rendit particulièrement maladroit, mais il expliqua alors pourquoi ses phrases étaient si longues et torrentielles : « *Un homme sait qu'il ne dispose que d'un nombre limité d'années pour exprimer une vérité ; en ce qui me concerne, j'obéis à l'impulsion de tout dire en une seule phrase, de peur de ne pouvoir vivre suffisamment pour en écrire deux.* » Lorsqu'on lui demanda quel conseil il donnerait aux personnes qui ne comprenaient rien à ses romans malgré deux ou trois lectures, il répondit : « *Qu'ils les lisent quatre fois !* » Il méprisait les écrivains qui « [vendaient] *leur âme pour une piscine* » : ils n'étaient tous que des auteurs de seconde zone. Son affirmation la plus mystérieuse est probablement la suivante : « *Les faits n'ont pas de rapport avec la vérité.* » Mais peut-être n'est-elle pas si mystérieuse... L'une de ses activités favorites était de regarder les arbres : « *J'aime le silence, les chevaux et les arbres.* » A Paris, cependant, il évitait soigneusement la chute des marrons, en automne, depuis que l'un d'eux fit un intolérable trou dans le journal qu'il était en train de lire. C'est dans ce même Paris qu'on lui demanda pourquoi ses livres parlaient si rarement d'amour. Il répondit : « *C'est un sujet trop important pour être abordé dans un livre. L'amour a besoin du secret.* »

Javier Marías


ANONYME/IN FAULKNER ÉD. MARVAL

« Si je n'avais pas existé, quelqu'un d'autre aurait écrit mes œuvres »

▶ Auteur de *Demain, dans la bataille pense à moi* (Rivages), prix Femina étranger, 1996. Préfacier et traducteur du *Rameau vert*, de Faulkner.

★ Traduction : Jean-Louis Aragón et Martine Silber.

Ce texte est extrait de *Si yo amanaciera otra vez. William Faulkner, un entusiasmo*, publié par Alfaguara. © Javier Marías, 1997.

La prose de « Moby Dick »

Dans *Trois auteurs*, Pierre Michon « *avoue* » sa dette à l'égard de William Faulkner : « *Oui, ce que m'a donné Faulkner, c'est la permission d'entrer dans la langue à coups de hache, la détermination énonciative, la grande voix invincible qui se met en marche dans un petit homme incertain (1).* »

« Pour toutes les choses qu'on m'a demandées à l'occasion de la célébration, j'ai beaucoup relu Faulkner. Ça n'a pas du tout souffert. C'est très frais, on est happé tout de suite. Je pense que pour les jeunes lecteurs, c'est toujours la *même aubaine. Pour aimer* Faulkner, il faut être un lecteur intensément passif et féminin, accepter une sorte de despotisme du livre, et suspendre momentanément en soi l'instance critique : il faut l'adorer, n'avoir aucune réserve. Dans un sens, on peut dire que c'est le contraire d'un écrivain qui donne à penser. C'est comme une grosse voix, comme le bourdon de Notre-Dame par rapport à un orchestre. Cela excède peut-être les limites de la littérature. C'est la puissance d'une locomotive lancée à fond de train. Mais c'est aussi une machine qui ne peut pas marcher avec n'importe qui.

» Un jour, on posa à Faulkner une question sur Freud, et il fit cette réponse : « *On parlait beaucoup de Freud quand j'étais à La Nouvelle-Orléans. Mais je ne l'ai pas lu. Shakespeare ne l'avait pas lu non plus. Je doute que Melville l'ait lu et je suis sûr que Moby Dick ne l'avait pas lu.* » C'est à la fois le bluff le plus éhonté, parce qu'évidemment il avait mis le nez dans Freud, et en même temps il dit vrai. Ce qu'il veut être, lui, quand il fonce en prose, c'est Moby Dick. Il ne veut plus savoir ce qu'il a lu, finalement. *Je crois qu'il* y a une sorte de liberté et de force quand il se met à sa table de travail ; je ne connais *aucun équivalent. Il ne se critiquait* jamais en écrivant. Il y a des choses énormes, des choses qu'on n'oserait pas dire. Il y a *quelque chose d'hugo*lien dans la façon de Faulkner. Et peut-être qu'au prochain siècle il paraîtra aussi massif, aussi mélangé et parfois ridicule qu'Hugo.

» Il a bien réussi son coup, Faulkner : il est devenu un écrivain académique en trois coups de cuillère à pot ; mais justement, on ne peut plus rien dire sur lui ; par sa posture autant que par son œuvre, il est très vite devenu mythique. Avant même sa mort. Si bien que maintenant, c'est comme le folklore rimbaldien ou proustien, ces gens qui sont des mythes, dont on ne peut plus parler. Les universitaires peuvent, eux, en parler ; c'est bien qu'ils se réunissent au moment d'une commémoration. Mais nous, les écrivains, que pouvons-nous dire, sinon nous mettre au garde-à-vous ?

» En 1956, répondant à un entretien, il avait affirmé : « *Si je n'avais pas existé, quelqu'un d'autre aurait écrit mes œuvres.* » Cela relève de sa grande duplicité, comme homme et comme metteur en scène de son œuvre. De l'œuvre, pour lui, il n'y a rien à dire. Par exemple, quand il est en train d'écrire *Absalon*, il n'en parle pas dans sa correspondance. Il est en train d'écrire, et il ne parle pas de ce qu'il écrit. L'œuvre est quelque chose qu'il fait sous le joug d'une *profonde nécessité, d'un deuil* ; mais cela fait, il veut évidemment en ramasser les bénéfices, et au maximum. *C'est un roublard* ; il y a toujours deux faces dans Faulkner. Je feuilletais les photos dans l'album de « La Pléiade » et dans le petit volume des éditions Marval (2) : cette duplicité, ce masque de respectabilité extrême, cette moustache « british », cette cravate, cette veste rouge pour la chasse à courre lors des déjeuners à Rowan Oak... On voit Estelle et lui très bien vêtus, sur le perron ; alors que c'étaient deux fous furieux qui passaient leur temps à s'engueuler, à se saouler. Faulkner *lui-même ne savait pas qui* il était, et quand il avait cessé d'écrire, il était ce mélancolique absolu *et violent. Ce n'était pas cette* image-là qu'il voulait donner de lui évidemment, mais l'autre image, celle de l'homme qui chassait à courre... Tout ça tenait à un fil.

» Il y a quelque chose de profondément chrétien – dans sa démarche plus que dans son œuvre. Il croit à la mort et à *la résurrection, sans arrêt* ; et il croit au pardon par l'écriture. C'est sa complexion même, la chute et la résurrection. *Ce qui est important* ce n'est pas de ne pas tomber, c'est de pouvoir se relever. Plus il avance dans sa vie, plus le rythme des chutes et des résurrections est rapide. Il y a un moment, après le Nobel, où il fait encore de belles œuvres, mais où *il sait* qu'il ne se relèvera plus tout à fait. C'est là qu'il bluffe doublement, que la posture se solidifie. Comme la phrase qu'il emploie à propos d'un gentilhomme du Sud : « *C'était un homme qui tenait le buste ostensiblement droit, qui pratiquait le mutisme et qui buvait beaucoup.* »

» Il a fait au mieux avec cette ambivalence. Ça lui a réussi après tout, ça a réussi à la fois à son œuvre et à sa postérité ; à sa vie peut-être moins. Mais après tout, un auteur pense à son œuvre, est censé penser à son œuvre et à sa postérité. »

Propos recueillis par Patrick Kéchichian

(1) « Le Monde des livres » du 9 mai.
(2) *L'Album Faulkner a été publié dans* « La Pléiade » en 1995. Un volume de la collection « Portraits d'auteurs » *consacré à l'écrivain vient de sortir chez Mar*val (70 p., 85 F).

★ Signalons la traduction d'une piécette inédite de William Faulkner, *Les Marionnettes*, composée en 1920, copiée, illustrée et reliée par l'écrivain, et marquant son entrée en littérature, *sous l'influence du symbolisme français et du décadentisme anglais* (Gallimard, introduction et *notes de Noel Polk, traduit de l'anglais* par Michel Gresset, 117 p., 80 F.)

romans policiers
par Michel Abescat

Lente décomposition

DERNIÈRE STATION AVANT L'AUTOROUTE
d'Hugues Pagan.
Rivages/Thriller, 302 p., 119 F.

Un flic sur le rebord de la nuit. Au bout de sa fatigue et de son dégoût. Un flic sans nom. Sans projet. Sans avenir. Ecrasé par le poids de « *toutes ces additions qu'on ne finit jamais de payer* ». Ce trop-plein d'horreur, de mort, de saloperies. Et de compromissions... Chronique d'une lente décomposition, éblouissante de noirceur, singulière alliance de réalisme et de romantisme, le nouveau livre d'Hugues Pagan, *Dernière station avant l'autoroute*, remâche jusqu'au malaise les obsessions de l'auteur. Le temps qui passe et qui use. La vie qui se gâche. Le naufrage inéluctable. La dépersonnalisation progressive. Avec une violence à chaque fois renouvelée... « *Tous nos médiocres accommodements, nos mesquines petites angoisses de comptables, nos frêles lambeaux de rêves salariés, nos amertumes pas très reluisantes, toutes ces minces souffrances, les infimes petits besoins bien sales et dégueulasses, les secrètes cochoncetés même à quoi on se croyait tant attaché au fond, parce que ça aidait bien à vivre, quand même... Rien de tout cela n'a tenu la distance.* »

Quand s'ouvre le livre, le héros depuis longtemps est passé du côté des morts. Commissaire divisionnaire à la douzième division de nuit, il s'essouffle d'un appel à l'autre, d'une détresse à l'autre, d'un cadavre à l'autre. De plus en plus distant. De plus en plus atteint aussi. « *Les énigmes avaient cessé de me fasciner, celles des autres aussi bien que les miennes.* » A l'instar de l'auteur, lui-même ancien flic, qui, malgré une trame générale construite autour du suicide d'un sénateur mouillé dans plusieurs affaires sensibles, s'intéresse avant tout à l'ordinaire de la vie policière. A son odeur de poussière et de vieux papiers. A sa routine poisseuse et désespérante. A son commerce quotidien avec la bêtise et la vacherie du monde. Avec les morts surtout. « *Lorsque je pénétrais dans l'endroit où reposait l'un d'entre eux, je tâchais de me faire furtif, humble et sensible. Je regardais, j'écoutais, des fois que la petite musique de l'âme... Pas de petite musique. De toute façon, je ne croyais pas à l'âme. Compliqué. Je me retranchais moi aussi derrière quelque chose. Des menteries de flic.* » L'auteur, lui, ne ment pas. Il cerne au contraire de plus en plus précisément cette vérité qu'il poursuit depuis *La Mort dans une voiture solitaire* (réédité dans la collection Rivages/Noir). Avec une précision clinique des détails. Un sens de l'image, une dignité et une pudeur de regard proprement bouleversants. L'évocation, au cœur du livre et du trajet de son héros, au cœur de sa propre expérience aussi, d'une catastrophe ferroviaire à la gare de Lyon, des dizaines de cadavres déchiquetés, de l'indicible horreur de l'identification, en restera un exemple inoubliable.

● **LE FLIC DES BAS-FONDS**, de Michael Daly

Jackie Swann est une « taupe ». C'est-à-dire, dans l'argot des flics de New York, un officier de police affecté à la surveillance du métro. Concrètement condamné à l'haleine fétide des couloirs souterrains et à la chasse peu glorieuse aux voleurs de portefeuille. Jusqu'au jour où la mort d'un jeune Noir au cours d'une arrestation mouvementée va servir de révélateur. Swann décide de maigrir, s'achète un costume luxueux, fréquente les bars à la mode, séduit celle dont il est depuis toujours secrètement amoureux. Et, sur le plan professionnel, décide de s'attaquer à plus gros gibier... Premier roman de Michael Daly, chroniqueur au *Daily News*, *Le Flic des bas-fonds* ne vaut pas seulement par sa mise en scène réaliste de l'univers du métro. Son approche behavioriste, dans la grande tradition du roman noir, la rigueur de son style, son mélange subtil de douleur et d'humour, sa sensibilité et son humanité en font un des polars les plus intéressants et les plus attachants de cette rentrée. (Traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Dominique Wattwiller. Presses de la Cité, 464 p., 120 F.)

● **PAS TOUCHE À DESDOUCHES**, de Jacques Vallet

Le livre, fort heureusement, vaut bien mieux que son titre. Entre mythes séculaires et réalités très contemporaines, plaisir du conte et noirceur du propos, *Pas touche à Desdouches* a le charme subtil des paysages meusiens qui lui servent de décor. « *Il aimait cette lumière particulière qui se glissait entre les nuages, si magique le matin quand la nature secouait l'humidité de la nuit, si fragile le soir quand la grisaille passait le relais aux ténèbres.* » Enquêtant sur le passé diabolique de la région dont l'auteur est originaire (vous savez : Montmédy, le mont maudit ; Stenay, Satenai, la ville de Satan ; et Baâlon, évoquant le dieu Baal), un journaliste, gaillard et bon vivant, se heurte à une sombre histoire de disparition de bidasses, de secte satanique liée à l'extrême droite et aux trafics mafieux. Aventure, observation sociale, humour, nostalgie, poésie... Jacques Vallet se sort avec brio d'un exercice d'équilibre délicat. Pour dire l'âme de son pays, entêtante et sombre. Mais aussi, plus généralement, l'inquiétante beauté et la sauvagerie éternelle du monde. (Editions Zulma, 219 p., 59 F.)

● **PORT-PARADIS**, de Jean-Marie Laclavetine et Philippe Chauvet

L'histoire est légère et aguichante comme les robes que porte son héroïne, Anne, belle et inconstante jeune femme, prête à se jeter à la tête du premier venu qui lui promettra l'évasion. Le point de vue est plaisamment distancié. A hauteur de ces mouettes dont Anne envie si fort la liberté. Capables de s'envoler très loin de ce village perdu dans la mosaïque des marais salants et qu'elle a elle-même baptisé Nullepart. La comédie est habile et joliment troussée, qui orchestre une ronde endiablée de quiproquos et de chassés-croisés très vite mortels. Quand Anne va jeter son dévolu sur un apiculteur à l'étrange comportement et que Dieu lui-même s'ingéniera à brouiller les cartes... *Port-Paradis*, de Jean-Marie Laclavetine et Philippe Chauvet, est un brillant divertissement. Vif et pétillant. Elégamment écrit. Un peu trop cérébral et fabriqué toutefois. Sans véritable chair ni consistance. Au bout du compte, juste un bel exercice de style. Aussi court et léger qu'une robe d'été. (Gallimard, « La Noire », 190 p., 85 F.)

« Dansons sur l'an 2000 »

Avec une fin de siècle chaotique pour point de mire, Vincent Ravalec et Sylvain Jouty se régalent de mots et de littérature, quitte à les mettre en miettes

NOSTALGIE DE LA MAGIE NOIRE
de Vincent Ravalec.
Flammarion, 274 p., 110 F.

LES MARCHÉS SONT FATIGUÉS
de Sylvain Jouty.
Stock, 262 p., 120 F.

A Paris, on circulait en Zodiac ou autres petits bateaux : « *Le soleil avait disparu pour toujours et les gargouilles de la cathédrale se mettaient à bouger, des gargouilles chuchotantes, bruissantes d'une rumeur énervée, je pense qu'il nous faudrait un parapluie ou un chapeau ou au moins quelque chose pour nous protéger de l'ondée, un ciré ou un anorak, un anorak c'est bien, maintenant ils en font des fourrés, imperméables à l'extérieur et fourrés en dedans, je crois même qu'il y a des promotions.* » C'est ainsi que commence le troisième roman de Vincent Ravalec, *Nostalgie de la magie noire*, qui, avec *Cantique de la racaille* et *Wendy* (tous deux chez Flammarion), s'inscrit dans un cycle romanesque nommé « Le Doigt de Dieu dans un ciel tout blanc».

Pour le lire avec bonheur, il faut monter à bord du Zodiac, perdre tous ses préjugés réalistes, adopter l'exubérance de Ravalec, aimer son énergie, sa folie des mots, son culot, sa manière de passer (en avouant ses emprunts) d'Euripide à Michel Leiris, avec détours par la Série noire et Jules César, pour finir du côté du château de Chambord, envahi par « *un conglomérat d'attardés mentaux survivants du cataclysme* » qui nous entraînent « *dans une sarabande somme toute pas très éloignée de ces films nous prédisant des temps difficiles, avant, que l'on voyait avec ravissement, les* Mad Max *et les* New York 1997, *en se disant que bien sûr cela n'arriverait pas (...) et là nous y étions, un compromis entre un livre d'histoire retraçant la longue épopée des rois de France et un polar de troisième zone, avec des analphabètes trafiquants de jeunes vierges, drogués et sodomites pour la plupart, asservis par un chef qui croyait en son destin magnifique et en la magie* ». Ce n'est pas une tentative de résumer ce roman « incondensable », et pourtant c'est tout à fait ça, *Nostalgie de la magie noire*. Si on veut « y aller », il faut s'accrocher.


MARTINE SIMON
Vincent Ravalec

Ravalec a été remarqué dès son premier livre parce qu'on y sentait, déjà, sa jubilation de la littérature. Mais il était encore trop appliqué, sous une apparence de débridé. Il cultivait le « bien écrire branché », il n'avait pas trouvé le bon équilibre entre sa colère, son humour et son désir de provocation. Arnaques en tous genres, crédulité, retour, non pas du religieux mais d'une « bouillie » spiritualo-mystique... c'est la manière qu'a Ravalec de nous chanter sa chanson « *Dansons sur l'an 2000* ». Rien à voir avec les romans du genre « Pétain-Vichy pour toujours ». Chez Ravalec, ça secoue, ça tangue, il en fait trop, on est épuisé. Pour devenir l'écrivain du XXIe siècle qu'il veut être, il va falloir qu'il sorte un peu de ce tourbillon de contes de fées revus et corrigés par une fin de siècle chaotique. En l'an 2000, il aura quelque chose comme trente-trois ans. L'avenir est à lui.

C'est une tout autre façon de « danser sur l'an 2000 » que propose Sylvain Jouty avec *Les Marchés sont fatigués*. Ce n'est pas un écrivain d'instinct comme Ravalec, il n'a pas sa folie généreuse ni cette forme de tendresse pour un monde de déglingue, qui, peut-être, a un avenir. Chez Jouty, tout est déjà joué : la Réforme arrive un beau matin, le nouveau Décideur qui vient de renverser la « *dictature honnie du peuple* » va rassurer les marchés. On connaît la suite : les mêmes émeutes, les mêmes massacres, les mêmes difficultés, « *la plus préoccupante étant d'ailleurs que les gens du peuple qui s'étaient singularisés en adoptant d'autres heures et d'autres lieux que ceux que masse et foule avaient spontanément élus signalaient, par là même, une tendance déviante, qu'il fallut traiter en conséquence* ».

Histoire éternelle. Mais Jouty la pimente d'un jeu effrayant. Chez lui, tous les mots sont pris « au pied de la lettre ». La logique du marché s'applique jusqu'au bout et, « *malgré l'établissement du vocabulaire minimum d'insertion, il fallait une grande aisance matérielle pour se permettre un lexique riche et choisi ; et l'Etat, qui surveillait sa ligne, ne cessait de mettre en vente des mots autrefois gratuits. De la sorte, le vocabulaire public, celui qu'employaient la télé et les journaux populaires, ne cessait de se restreindre, révélant la véritable raison, jusqu'alors incomprise, de l'illettrisme des exclus* ». Et si l'on y pensait un peu, dans les lieux où l'on est censé s'occuper du langage, si l'on voyait enfin que la dictature, c'est le moment où il n'y a plus de mots pour la dire ?

Josyane Savigneau

Le deuil, au scalpel

Claude Pujade-Renaud évoque une double « traversée » : celle de la perte de ses parents

LE SAS DE L'ABSENCE
de Claude Pujade-Renaud.
Actes Sud 144 p., 78 F.

A sa manière sobre, « *rugueuse* », Claude Pujade-Renaud évoque une double traversée du deuil : la perte de ses parents, à deux mois de distance, après un « *métissage infernal de vie et de mort* ». Sans attendrissement, sans complaisance, son regard se pose sur ceux qu'elle appelle respectivement la fille, la mère, le père.

La mère, grabataire, sénile, ne « *reconn(aît)* » plus sa fille. « *Bénéfice secondaire* » : les vêtements de celle-ci trouvent enfin grâce à ses yeux. Cette mère au « *visage pétrifié* » a parfois des éclats inattendus, des résurrections malicieuses qui stupéfient et enchantent l'entourage.

Surtout le père, grand amoureux, à la fidélité passionnée. La mère est toujours désignée comme « *celle qu'il aime* », il voudrait l'immortaliser, il s'épuise à organiser, autour d'elle, une « *noria de soignants* », pour éviter de l'installer dans un établissement spécialisé.

Mais cette tendresse touchante a son revers : la fille a toujours été en trop. Sa naissance prématurée, difficile, est un « *péché originel* » dont, entre dévouement et agacement, elle se sent toujours coupable : « *Il ne fallait pas naître, il ne fallait pas la lui abîmer* ». Entre mere et fille, près de soixante ans de rivalité, d'exaspération, de « *brouillaminis* ».

Même Même les gardes-malades trouvent excessive l'adoration du père pour sa femme : « *Il n'y en a que pour elle.* » Le père, cet homme cultivé, précis, ironique, va peu à peu s'affaiblir, divaguer à son tour, et finir par mourir deux mois avant la mère, qui le suivra, sitôt privée de son « *veilleur* ».

De la mère, naguère valide, le père et la fille, réprobateurs mais admiratifs, disaient : « *Elle a toujours ignoré la loi.* » Peu à peu, par-delà les troubles des dernières années, apparaît une sorte de « *folie douce* », déstabilisante. Ainsi l'habitude étrange, chez la mère, de tout transvaser et étiqueter. De même son enfant, ce « *contenu, sitôt transvasé dans un berceau* », reçoit un « *prénom flottant entre masculin et féminin* », bientôt remplacé, annulé.

Ainsi le deuil renvoie Claude Pujade-Renaud à une lecture radicale de sa propre enfance, et même de celle de ses parents : la mère, « *parturiente primipare* (...), *prise dans la gangue du deuil impossible* » ; le père, enfant naturel « *reconnu en secret* », épris de légitimité et de solidité, bâtisseur de ponts, qu'il n'a pas toujours le pouvoir de protéger des « *fissures* ».

Alternent, Alternent, en séquences et fragments, tantôt les détails les plus crus sur la toilette, la nutrition forcée d'une grabataire qui résiste à sa manière, par l'inertie, tantôt une « *vague onirique* », un maelström de songes aquatiques qui envahit la fille – la « *dormeuse* ».

La réalité elle-même est parfois incongrue : « *Ce n'est pas un rêve* » que cette erreur administrative qui *fait naître le père en 1992, au lieu de* 1902. Ni celle qui le fait enterrer d'abord dans une autre concession que la sienne, où il finit par parvenir après exhumation... – « *lapsus* » répétés, comme si le trouble des proches, par un « *singulier déplacement* », était délégué à des étrangers.

Claude Pujade-Renaud, dont on connaît le grand talent de nouvelliste et de romancière, a analysé avec une rigueur peu commune, au scalpel, cette expérience de l'entre-deux, du « *sas* » – pareil à celui de l'agence bancaire, où elle a cru lire un jour : « *Entrez dans l'absence un à un* ». C'est un vide blanc, sans véritable angoisse ou souffrance, où elle s'est sentie figée : à son tour absente d'elle-même.

Monique Petillon

Pour un dernier amour

C'est en compagnie d'une vieille dame qu'Olivier Charneux réemprunte les chemins de la passion

LES DERNIÈRES VOLONTÉS
d'Olivier Charneux.
Stock, 166 p., 89 F.

Peut-on écrire, aujourd'hui, un roman sur l'amour et la fidélité absolus ? Oui, à en croire le deuxième livre d'Olivier Charneux qui s'était déjà fait remarquer, il y a deux ans, par *La Grande Vie*. La grande vie, ce n'est pas précisément celle que mène, seule et vieille dans son petit appartement de Charleville-Mézières, Angèle Dubreuil. Elle s'imagine « *morte à l'amour* » jusqu'au soir où elle rencontre Tonio Marti, un homme d'une quarantaine d'années, émigré et travailleur du bâtiment. Il la fait danser, l'invite à une fête pour le réveillon du Nouvel An, à l'Hôtel de Paris, où il loge. Cela suffit pour que naisse chez Angèle une passion d'autant plus intense qu'elle semble être la somme incandescente de tous les amours inaccomplis de sa vie.

Aucun commentaire de la part d'Olivier Charneux, aucun jugement, aucune commisération attendrie ou grivoise pour son héroïne, *aucun folklore convenu du* style « vieille dame indigne succombant à un ultime démon de minuit ». Juste l'énoncé impartial, exact, presque sec (qui s'accorde d'ailleurs au cœur précis de son personnage) des quelques gestes, des quelques pensées d'Angèle qui, avec une délicatesse brûlante, une sensualité retenue mais intacte, accepte et entend préserver l'immensité d'un dernier amour.

Mais Tonio meurt le lendemain, renversé sous la neige par une voiture. Il laisse « *ses dernières volontés* » : qu'on disperse ses cendres sur les îles Féroé, près du cercle polaire, où il a toujours rêvé d'aller. Angèle décide aussitôt d'exaucer son voeu et de partir vers l'Arctique. Le récit de ce voyage constitue le corps du roman. Un récit nécessairement lent puisque Angèle embarque à bord d'une péniche, puis à partir de Rotterdam sur un cargo qui vogue vers les mers extrêmes du Nord. Ce ne sont pas les personnages de rencontre qui retiennent l'attention : ils sont d'ailleurs, parfois, un peu convenus, trop chargés de pittoresque. Ce qui saisit plutôt, c'est le silence d'Angèle, et surtout cette volonté d'aller jusqu'au bout de son amour qui la rend presque dure. Et c'est cette résolution, épousée par un style implacable, qui fait la force du roman. Mais Olivier Charneux sait parler de l'amour ; que ce soit dans le cœur d'une fillette comme dans *La Grande vie*, ou dans celui d'une vieille dame comme ici, il réussit à exprimer la beauté d'une décision amoureuse.

Jean-Noël Pancrazi

هكذا من الأصل

André Gide, ou l'art d'être inquiet

Quatre-vingt-trois chapitres comme autant d'années d'une existence qui se déroule et s'enroule autour d'un « moi » multiple, instable. Porte-parole d'un « messager » vivifiant plutôt que biographe, Pierre Lepape retrace ce « moi » libéré et mis à nu par la littérature

ANDRÉ GIDE
Le Messager
de Pierre Lepape.
Seuil, 514 p., 139 F.

Voici, donc, la *première* biographie d'André Gide – sans jubilé ni centenaire. Voici enfin suivi, de sa naissance à Paris, en 1869, rue de Médicis, à sa mort, rue Vaneau, en 1951, le plus intraitable de nos écrivains. On le croyait devenu infréquentable, ce Protée, ce *Narcisse*, cet *Immoraliste*, qui célébra ses goûts, *« désorienta la jeunesse »* et posa même en Satan pour *Monsieur Ouine*, le maître du ni oui ni non. Curieux Nobel sans *Œuvres complètes*, peu lu sauf par les amateurs d'intimes, rangé sous la rubrique « homme de lettres », la pire. Convenons que sa propre circumnavigation, tour du monde en quatre-vingts *moi*, découragerait un Magellan. Pas Pierre Lepape, qui dès la première phrase de sa préface se pose loyalement devant *ça, ça* qui est un phénomène : « *Curieux labeur que d'entreprendre le portrait d'un écrivain dont l'œuvre entière est un autoportrait, sans cesse remanié, retouché, replacé sous des lumières nouvelles.* "Un des essais les plus complets qu'ait tenté un homme pour se comprendre et pour s'expliquer", *écrit Jean Delay.* »

Des approches antérieures : celle de Jean Delay justement, qui élucida la genèse de l'écrivain dans sa *Jeunesse d'André Gide* – étude considérable dans un genre qu'inventait son regard, la psychobiographie –, celles de Claude Martin, biographe de la maturité, ou d'Auguste Anglès, explorateur des années « *gidiennes* » de la NRF, Pierre Lepape a retenu quelques solides repères et instruments de navigation. Mais rien n'est jamais gagné ni perdu avec la matière Gide. Quelle urgence d'y retourner ? C'est une question à laquelle répond d'abord le fait de rouvrir le « dossier » sous forme de « vie ».

C'est peu de dire qu'elle est compliquée. Elle est diaboliquement piégée par Gide en personne qui, son Virgile à la main, se propose aimablement pour guide. Faut-il le suivre ? Bien évidemment. Il a observé de si près et de si loin son être (« *Je crois même qu'à l'article de la mort, je me dirai : il meurt* »), réfléchi ses visages (« *Je n'existe qu'en surface* »), soutenu ses volte-face (« *Tout en moi combat et se contredit* »), expliqué ses bonds d'une extrême à l'autre (« *Les extrêmes me touchent* »), il s'est auto-analysé avec tant d'acuité, d'ironie, qu'on ne peut se passer de l'autobiographe. Pas plus que des récits, soties et romans, exorcisant des « doubles » qu'il faut regarder simultanément – *L'Immoraliste* autorisant, en quelque sorte, *La Porte étroite*. Car Gide fut tôt conscient, dès vingt-quatre ans, qu'on ne pourrait juger les parties « *qu'après avoir eu connaissance de l'ensemble – c'est-à-dire après moi* ». Pas une critique ne peut lui être faite qu'il ne se soit déjà adressée, qu'il s'agace ou ait honte en se relisant. Impossible non plus de se passer de l'essayiste. Son *Dostoïevsky*, précise-t-il, n'est souvent qu'un « prétexte » pour exprimer ses propres pensées. Sur les bienfaits du déséquilibre, de la maladie, de l'anomalie – en son cas les nerfs, et la pédérastie. Bref, le biographe ne peut se passer de rien, il lui faut en passer par tout. Pis, avancer droit dans une existence courbe, plus longue que celle de Voltaire ou de Goethe.

Pour ce faire, Pierre Lepape s'est *mis sous triple surveillance*. D'abord, celle du calendrier : son livre a quatre-vingt-trois ans ou chapitres, plus un épilogue. Ensuite, celle de l'autobiographe, sous forme d'un long exergue emprunté le plus souvent au *Journal* ou à *Si le grain ne meurt*. Enfin, celle du point de vue d'un titre donné à chaque chapitre. A partir de quoi il s'en explique ou s'en évade, c'est selon. Car le but de Pierre Lepape paraît moins d'écrire *une* ou *la* biographie d'André Gide (il annonce d'ailleurs, en toute civilité, une autre à venir) que de dégager et illustrer la fonction vitale et revitalisante qu'il appose à ce nom propre, véritable objet de son livre : *André Gide le messager.*

Le principe de composition n'y conduit pas directement. Certains *titres déconcentrent*. « *Le poulain* de Maurice Barrès » pour 1891, par exemple – année de la première publication, et, plus important encore, celle de la rencontre avec Oscar Wilde. C'est que le calendrier, comme dans toute sa vie, est aléatoire, qui ne rend compte ni des années creuses, ni de celles qui comptent double, ni de celles qui se répètent en boucle. C'est long d'attendre 1917 pour découvrir le rôle capital joué par la lecture. Sans chapeau, sans cape, passe encore, mais sans livre à portée de main, impossible d'imaginer Gide. Jamais « livre de poche » n'a mieux anticipé son nom que dans la sienne. Ne cessant jamais de lire et de traduire les vivants et les morts, il s'était fabriqué, sans titres, simple bachelier, une extra*ordinaire culture vivante. Que de* héros grecs et latins endormis ont été par lui irrésistiblement réveillés, que d'images et de personnages détournés des Ecritures, que de lettres de « lecteur » adressées à ses contemporains !

Mais venons-en au principal. Merci à Pierre Lepape de se montrer si intempestif. Aucune « leçon » à attendre d'un « maître » qui ne s'est jamais voulu tel (« *Quitte-moi* », répète Ménalque), mais des messages, ça oui. D'abord, ne pas désespérer. Par petits traits, multipliant les angles de vue, Lepape donne à voir que tout concourait à faire de Gide un prisonnier – son milieu puritain, riche et rigide (le chapitre dit « Les housses » est remarquablement étouffant), sa faiblesse nerveuse, *son angélisme, ses plaisirs même* – et qu'il se libéra seul, aidé par la seule littérature. Elle sert à ça : message. Le siècle aussi était oppressant, tout de proclamations, de guerres, d'engagements doctrinaux, bientôt de retournements. Lui n'aura désavoué que lui-même. Dans un chapitre qui lui tient visiblement à cœur, « La politique, c'est la langue », Lepape congédie la prétendue frilosité de son modèle : « *Gide s'est engagé, souvent, audacieusement. Qu'il s'agisse des questions sexuelles, du colonialisme, de la justice, du communisme, du stalinisme ou de l'antifascisme, il l'a fait à contre-courant de l'opinion, celle tout au moins de son milieu et de sa classe.* » Aller à contre-courant : message.

Gide insiste, non sans délectation, note Lepape : « *Il n'existe presque rien sur quoi je n'ai pas changé d'opinion.* » Un jour ici, un jour là, un jour dreyfusard, un jour Action française, un jour communiste, aussitôt revenu. La curiosité et la disponibilité remplacent chez lui la doctrine. Alors, en pleine première guerre mondiale, l'homme libre évoque la nécessité pour la France et l'Allemagne d'être unies.

Simple voyageur au Congo, le colonialisme *lui saute aux yeux* et envahit ses carnets. En plein stalinisme, il va et revient de l'URSS avec un brûlot, les *Retouches au voyage* surtout, en 1937, qui tombent mal pour ses amis antifascistes espagnols. Mépris gidien de l'actualité ! Le chargé du « feuilleton » littéraire du *Monde* le rehausse non sans une pointe d'envie, m'a-t-il semblé. Si Gide change d'opinion, c'est qu'il méprise l'opinion autant que l'actualité – la sienne incluse. Petits tirages, poignées de lecteurs, qu'importe, pourvu que l'être et l'œuvre, non clôturés, continuent à *manifester*. D'ailleurs le rejet gidien de la théorie peut se lire comme une théorie *de la manifestation.*

Au fait, et si, parmi tous les messages délivrés par Pierre Lepape, le plus urgent était l'impatience, l'intranquillité, bref, l'inquiétude ?



HERBERT LIST/MAGNUM

« Tout en moi combat et se contredit »

Les exils de Maryse Condé

Des Caraïbes à l'Amérique, une jeune métisse cherche à retrouver sa langue, son pays, son identité. Une quête douloureuse et violente

DESIRADA
de Maryse Condé.
Robert Laffont,
284 p., 129 F

Ayant vécu au Mali, en France, aux Etats-Unis et en Guadeloupe, Maryse Condé a, pour créer ses personnages, plusieurs palettes, plusieurs sortes de lyrismes, plusieurs tonalités, qui se déploient dans ses nouvelles avec une noblesse et une faculté onirique, que l'on ne soupçonnait pas (1). Toute convention n'est pas abandonnée dans le roman qui paraît à présent, mais il s'en dégage un élan qui est prenant. Et l'on pense, par éclairs, à James Baldwin, en lisant *Desirada*, surtout, à cause de la violence des rapports décrits, mais aussi à cause des analyses que la romancière propose de l'Amérique, du racisme, des femmes.

C'est l'histoire de Marie-Noëlle, qui est abandonnée aux Caraïbes par Reynalda, sa mère, partie en métropole. Marie-Noëlle, élevée par une amie de Reynalda, va devoir s'exiler à son tour, dans une France où elle ne se reconnaît pas. Le roman tout entier est l'apprentissage de cet exil et d'un autre exil, plus profond, qui est la vie d'une petite métisse cherchant sa terre, son langage, ses références et finissant par les perdre et les trouver aux Etats-Unis.

De même que Reynalda va se hisser dans la hiérarchie sociale, en devenant d'abord assistante sociale, puis, en sacrifiant sa famille, une intellectuelle réfléchissant à la condition féminine, de même Marie-Noëlle va se glisser dans la peau d'une universitaire faisant carrière aux Etats-Unis, à Boston.

Le livre, bâti sur deux secrets solidaires, celui de la naissance de Marie-Noëlle, qui ne connaît pas l'identité de son père, et celui de l'enfance maltraitée de sa mère, a une structure à la fois traditionnelle et complexe. Traditionnelle, parce que les sentiments qui y sont décrits et la façon dont ils sont exprimés se trouvent dans de nombreux romans populaires rédigés par des auteurs à l'intelligence moins aiguë que celle de Maryse Condé. Complexe, parce que Maryse Condé appartient à une culture antillaise où la mémoire, les récits de vie, les confrontations de la vérité intérieure et du mensonge social jouent un rôle essentiel dans la production de l'imaginaire.

Les points de vue s'entremêlent avec un extrême savoir-faire, un naturel de conteuse sans fausseté. *Les* pages consacrées à l'installation à Boston sont, curieusement, plus frappantes que le récit de l'enfance de Reynalda ou de celle de Marie-Noëlle elle-même. Les retrouvailles de l'héroïne avec sa Désirade natale sont, de même, moins émouvantes que son aspiration à connaître, à travers son amie d'enfance Awa, l'Afrique.

C'est dans le sentiment d'étrangeté que Maryse Condé touche le lecteur : au moment où elle décrit le décalage de ses personnages, plongés malgré eux dans un univers qui n'est jamais fait pour eux. Ils ne trouvent pas davantage leur langage dans la musique, dans le jargon universitaire ou dans les contes antillais. C'est probablement l'originalité de Maryse Condé : elle ne s'abandonne pas à une créolité facile (sauf peut-être par endroits dans ses nouvelles), parce que, au fond, ses personnages n'ont jamais de terre qui leur soit familière.

Le maintien de ce sentiment d'étrangeté donne une certaine liberté à la romancière, qui a des intuitions très percutantes sur la vie américaine, les banlieues françaises, la solitude et la nostalgie africaine, la douceur douloureuse et lancinante du monde des musiciens de jazz et l'inutilité désespérante du monde des universitaires politiquement corrects. Les deux dernières pages sont terribles lorsqu'on les sait écrites par un professeur à Columbia...

On a toutefois l'impression que, contrairement à ses confrères martiniquais, elle a perdu la foi dans la force de l'humour, dans les ressources de la vitalité. Sa mélancolie présente un indéniable avantage : il n'y a aucune fausse jovialité dans ses livres, aucun exotisme facile. Et, en revanche, il émane de ses pages une profonde authenticité, en dépit du carcan un peu raide de la narration.

On regrette qu'elle ne prenne pas le temps d'affiner la psychologie de ses personnages, qu'elle ne s'attarde pas dans des scènes parfois brossées à trop grands traits. Trop de biographies intégrales défilent dans *Desirada*. Tout roman antillais semble, avec une remarquable constance, devoir être présenté comme « l'histoire des Antilles », roulant sur plusieurs générations. Certes, tout métissage, tout exil appelle un jour ou l'autre l'enquête sur la naissance, sur les voyages, sur le massacre des identités. Mais on attendrait, parfois, plus de finesse dans la mise à nu des destins, subtilité, elle, davantage présente dans les nouvelles.

René de Ceccatty

(1) Toujours chez Laffont, vient de paraître *Pays mêlé*, un recueil de nouvelles déjà parues ou inédites (220 p., 129 F).

La chronique de Roger-Pol Droit

Savoirs et rêveries sur les croyances de l'Inde

GENÈSE DE L'INDE
de Bernard Sergent.
Payot, « Bibliothèque scientifique », 560 p., 260 F.
(en librairie le 14 octobre)

LES MATÉRIALISTES DE L'INDE ANCIENNE
Traduction inédite du sanscrit, notes et commentaires de Marc Ballanfat.
Préface de Pierre-Sylvain Filliozat.
L'Harmattan, « Traduire la philosophie », 158 p., 90 F.

ALTÉRITÉ ET IDENTITÉ
Islam et christianisme en Inde
Etudes réunies par Jacques Assayag et Georges Tarabout.
Editions de l'EHESS,
« Purusharta » n° 19, 366 p., 195 F.

Quatre mille ans, cinq cents langues, huit cent millions d'habitants. L'Inde est un univers, dont on découvre constamment des traits méconnus. L'étude savante suscite alors de nouveaux rêves

Lisez des ouvrages savants. Pour les aborder le mieux possible, laissez de côté, vraiment, l'idée qu'ils vont être nécessairement ennuyeux, compliqués, réservés aux spécialistes, inaccessibles, par définition, pour un lecteur supposé « lambda », attentif mais pas expert. C'est tout l'inverse. Les chercheurs s'efforcent le plus souvent de se faire comprendre. Bien plus, leurs travaux non seulement instruisent, mais encore font rêver. Au lieu de se déplacer au loin pour ne rien voir d'autre que le béton familier, on peut essayer de voyager vraiment, en décalant quelque peu la pensée. *Rien de tel, pour ces explorations, que* des études érudites et intelligentes, des volumes qui apprennent vraiment quelque chose et modifient, par là même, ce qu'on croyait savoir. Peu d'expériences, en fait, font jubiler autant. Dès qu'on accepte de passer au-delà de sa première hésitation, de tenir pour négligeable son appréhension initiale, plus ou moins bien fondée, dès qu'on nage dans des textes qui ont réellement quelque chose à dire, on se trouve emporté par le savoir aussi joyeusement qu'on peut l'être par la fiction. Trois volumes récents, consacrés à l'Inde, ont en commun, en dépit de leurs dissemblances multiples, de procurer cette joie singulière de la rêverie savante.

Bernard Sergent, l'un des disciples de Georges Dumézil, brosse un panorama extraordinaire de la *Genèse de l'Inde. Comment s'est donc formée* cette culture qui paraît tour à tour éternelle ou historique, homogène ou disparate ? Que peut-on tenir pour établi de ses liens très antiques avec des populations européennes ? Quels apports linguistiques, mythologiques, religieux, sociaux, techniques se sont mêlés pour constituer le fond commun de la civilisation indienne ? A quelles dates ? Selon quels processus ? *Voilà les interrogations* générales auxquelles s'efforce de répondre avec minutie cette vaste et impressionnante enquête. Les questions posées ne sont pas récentes. Elles ont hanté l'Europe au cours des deux derniers siècles, suscitant des mythes dont le nazisme a montré les pires dangers. Le XIX[e] siècle a rêvé l'arrivée des Aryens venant des plateaux d'Anatolie vers le continent indien, il a cru à leur supériorité à la fois biologique, linguistique et culturelle. Pour reprendre ces dossiers, il fallait de solides connaissances, mais aussi un certain courage. On se méfie en effet, et à bon droit, des spéculations échevelées sur les migrations des peuples au cours des millénaires, de l'interprétation abusive des indices fournis par la linguistique, l'archéologie ou la génétique.



Ce mauvais passé ne saurait fournir de raison suffisante pour abandonner les recherches sur l'aube de l'histoire indienne. Les dernières décennies ont permis de rassembler une masse considérable de données inédites sur les familles de langues comme sur les outils ou sur l'habitat, ou encore sur les connaissances en astronomie ou en médecine des époques « protohistoriques ». Bernard Sergent, pour reconstituer la formation de l'identité indienne, utilise les nouveaux recoupements possibles entre ces diverses informations. Il cherche à établir ce qu'on peut reconstituer avec une vraisemblance suffisante de l'évolution – entre 2500 et 500 avant notre ère – des peuples et des civilisations qui finirent par former l'Inde. Parmi les principaux résultats de ce travail, on retiendra d'abord la confirmation de l'apport essentiel constitué par l'arrivée des Indo-Européens. Ils viennent, selon Sergent, de Bactriane vers 1700 avant J.-C et se dirigent vers l'Indus, puis vers le Gange et le Sud de l'Inde. L'Inde culturelle que font connaître les textes sanscrits est donc, en un sens, née ailleurs que dans le sous-continent, et avant les siècles tardifs auxquels ont commencé à la repérer (les principaux textes que nous connaissons ont été mis par écrit vers le V[e] siècle avant notre ère). Bernard Sergent invite toutefois à nuancer nettement cette affirmation, en insistant sur les formes multiples de l'héritage, parfois sous-estimé, provenant de la *« haute civilisation de l'Indus »*, antérieure à l'arrivée des Indo-Européens. *Pour expliquer* son déclin ou son effondrement, qui demeurent mal compris, Bernard Sergent envisage une désorganisation interne liée à l'arrivée des nouvelles élites indo-européennes, une forme d'invasion donc, mais sans troupes armées ni affrontement militaires, dont l'archéologie ne fournit d'ailleurs aucune trace. Bien qu'incapable de trancher dans ces querelles d'experts, le lecteur admire le travail de clarification mené par Bernard Sergent dans ces dossiers embrouillés.

Le travail de Marc Ballanfat invite à la découverte d'une face méconnue d'une Inde par ailleurs classique, celle des débats philosophiques entre les écoles de pensée. La vie intellectuelle de l'Inde traditionnelle est en effet profondément marquée par la discussion philosophique, le sens de l'argumentation rationnelle, de la preuve par a plus b. *Différence* majeure avec nos pratiques : la place de la mémoire, la nécessité d'un commentaire oral des écrits fondateurs, qui sont généralement extrêmement concis, elliptiques, aphoristiques, et dont il faut constamment rééclairer les termes et redonner le sens. En traduisant pour la première fois en français le chapitre inaugural du *Panorama des points de vue*, rédigé en sanscrit par Madhava au XV[e] siècle, Marc Ballanfat fait voir que les matérialistes ne sont pas absents de l'horizon de pensée indien. C'est en effet par l'exposé de leur point de vue, destiné en l'occurrence à être réfuté, que s'ouvre ce traité. On ne saurait manquer cette occasion de découvrir que l'Inde n'est pas uniquement la terre de l'effusion spirituelle et de l'expérimentation mystique, mais aussi celle où des penseurs surent soutenir qu'il n'y a pas d'autre vie que celle du corps, pas d'autre but à l'existence que la plaisir et l'intérêt.

L'Inde est en fin de compte toujours plus ouverte qu'on ne pense, voire plus variée qu'une part d'elle-même, parfois, ne le croit ou ne veut le dire. Une tendance « identitaire » de la vie politique et culturelle indienne contemporaine *en vient* à considérer l'Islam et le christianisme comme des éléments étrangers, et perturbateurs parce qu'originairement non-indiens. Contre ce mouvement de crispation et de repli, des sociologues et des anthropologues étudient, dans le dernier numéro de l'excellente série *Purusartha*, plusieurs exemples fort divers de métissages contemporains en matière de rites et de fois. Des historiens rappellent combien, depuis les tentatives du jésuite Roberto de Nobili (1577-1656), de très nombreux essais de transposition des dogmes religieux et de correspondances des mythes ont été tentés. A la lecture de cet important dossier, on découvre que l'Inde est riche en inventions interculturelles et interreligieuses, en confluences et en synthèses. Voilà qui change des *images d'affrontements* entre hindous et musulmans dont l'actualité de ces dernières années ne fut pas avare.

En quelques heures et plusieurs centaines de pages, vous serez passé des relations entre l'Afrique et les peuples dravidiens aux discussions subtiles des brahmanes contre de prétendus nihilistes, avant d'apprendre l'emprunt, par des hindous modernes, d'un texte de prière à des musulmans. Sans doute bien d'autres savoirs peuvent-ils fournir matière à rêverie. Il n'est pas douteux que l'astrophysique ou la neurobiologie, l'océanographie ou l'entomologie, par exemple, ne fournissent matière à des étonnements, des voyages, des festins d'idées déroutants ou jouissifs. Les travaux savants relatifs à l'Inde scrutent sans doute la matière humaine qui semble pour nous à la fois *la plus proche et la plus lointaine*, la plus perméable et la plus immuable, la plus diverse et la plus unifiée. C'est pourquoi, au lieu de l'habituelle opposition entre songe et savoir, il conviendrait d'envisager leur association, leur enchaînement ou leur entraînement réciproque.

Leo Strauss-Alexandre Kojève : duel sur les hauteurs

Suite de la page I

Pas un seul philosophe, depuis cent ans, ne trouve grâce à leurs yeux. Engels ? *« Ridicule »*. Lénine ? *« Imbuvable »*. Heidegger ? *« Flou »* et *« lâche »*. Ses *Chemins qui ne mènent nulle part?* Carrément *« mauvais »*. Eric Weil ? *« Creux »* et *« bavard »*. Alexandre Koyré (le beau-frère de Kojève) ? Nous sommes ravis d'apprendre que, dès 1946, il passait pour être complètement *« gaga »*. La palme d'or revient à ce portrait de Karl Jaspers par Leo Strauss : *« Un pasteur protestant du nord de l'Allemagne, plein de bonnes intentions, plein d'onction et d'honnêteté morale jusque dans les rapports sexuels* (sic), *c'est précisément pourquoi il n'arrive jamais à être clair ni déterminé* (re-sic)... »

Quand le jeu de massacre s'arrête une seconde, on a envie de se demander ce que, au fond d'eux-mêmes, Kojève et Strauss pensent l'un de l'autre. On ne se fait guère d'illusions. L'amitié entre philosophes n'a jamais été chose facile. Il n'y a pas de raisons qu'entre ces deux-là – surtout avec leurs fichus caractères – ça se passe mieux qu'entre Sartre et Merleau-Ponty. Ou bien qu'entre Foucault et Deleuze.

Certes, il y a les souvenirs partagés. Kojève et Strauss se sont rencontrés dans leur prime jeunesse – la première fois, sans doute, à Berlin, durant les années 20. Lorsqu'ils se retrouvent à Paris, en 1933, ils sont tous deux en fuite. L'un fuit le communisme, et l'autre le nazisme. Ils ont donc tout pour se comprendre. Et d'ailleurs, ils se comprennent tout de suite. Mais, en même temps, tout les sépare. Strauss estime que, pour dire des choses intelligentes sur la politique, il vaut mieux n'en avoir jamais fait. Kojève est d'avis, au contraire, que le philosophe doit mettre un peu ses mains dans le cambouis – juste histoire de comprendre comment ça fonctionne.

Ce n'est pas tout. Strauss n'aime que les Grecs. Il déteste la philosophie « moderne », issue de Machiavel. Kojève, de son côté, ne jure que par Hegel (et quelquefois par Marx, voire Staline : ce qui, dans son cas, est pour le moins paradoxal). Strauss croit en l'existence d'une *« nature »* humaine (c'est-à-dire d'un modèle éternel – en gros, le modèle socratique – dont l'homme devrait tenter de se rapprocher). Kojève ne fait confiance qu'à l'histoire, et attend de celle-ci qu'elle favorise l'instauration d'un Etat mondial, *« universel et homogène »*. *« Historicisme »* est, pour Strauss, la pire injure. C'est, pour Kojève, le plus grand compliment.

A cette vitesse-là, on n'avance guère. Mais, au moins, on va au fond des choses. Très vite, probablement dès les années 30, les deux hommes, qui s'aiment et s'estiment sincèrement, en arrivent à partager la même conviction. Une conviction qu'on résumera comme suit : *« En dehors de moi, si je n'ai pas raison, il n'y a qu'une seule position possible : celle de l'autre. »*

Du coup, une précaution s'impose. Sans jamais se l'avouer, et même en prétendant le contraire, les deux philosophes feront tout, désormais, *pour éviter de se voir*, ou pour se voir le moins possible. Le choc serait trop violent. En revanche, ils s'écriront. Seule l'écriture, l'écriture *« épistolaire »* en particulier, leur permettra, à l'un et à l'autre, de prendre la distance suffisante pour pouvoir dialoguer. Bref, de continuer à se parler sans avoir à se casser mutuellement la figure – ce qu'ils ne manqueraient pas de faire, s'ils passaient plus de cinq minutes ensemble.

Imaginez un peu : plus de trente années de lettres dans lesquelles on s'écrit : *« Cher Machin, il faut absolument qu'on se voie »* – et l'on s'arrange sournoisement pour ne jamais se rencontrer. Mais en revanche, l'on confie à la poste d'admirables analyses du *Philèbe* de Platon, de merveilleuses exégèses de Julien ou de Damascius, d'extraordinaires commentaires de Plotin (ou bien de Xénophon) – comme vous n'en lirez nulle part ailleurs.

Ah, la poste ! Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer – pour le bien de la philosophie. Heureusement que, grâce au « courrier électronique », les gens recommencent à s'écrire. En attendant, il vaut la peine de relire cette correspondance-là. *« Cher Monsieur Strauss »*, *« Cher Monsieur Kojève »* (ou parfois *« Cher Monsieur Kojevnikoff »*, quand Strauss s'énerve et qu'il ne peut s'empêcher de rappeler à ce brave émigré de Kojève que son vrai nom comportait deux syllabes de *plus)*.

Bref, trente années de salamalecs entre deux types qui se detestaient – mais qui n'étaient pas n'importe qui. On ne voit pas ça tous les jours. Et si le véritable débat philosophique de notre temps était celui-là, *et nul autre ?* Il faudrait dire, alors, qui est le vainqueur. Pour ma part, je donnerais Kojève gagnant aux points. Ce qui n'enlève rien à la grandeur de Strauss.

Christian Delacampagne



Comprendre le malaise corse

La verve de Dominique Bucchini et le didactisme de Robert Colonna d'Istria pour préciser le sens de l'engagement en Corse aujourd'hui

DE LA CORSE EN GÉNÉRAL ET DE CERTAINES VÉRITÉS EN PARTICULIER
de Dominique Bucchini.
Plon, 192 p., 98 F.

LA CORSE AU XXe SIÈCLE
de Robert Colonna d'Istria.
France-Empire, 324 p., 130 F.

Dominique Bucchini a tout pour séduire les médias. Maire communiste et conseiller général dans une Corse-du-Sud tout acquise à la droite, champion d'une langue sans prudence là où le mutisme précautionneux est de règle (l'insulaire *« acqua in bocca »* matérialise le péril de la fuite), l'édile doit aussi sa notoriété aux coups de main terroristes qui éprouvent Sartène et menacent sa propre vie. Aussi l'essai qu'il publie dans une collection qui promet le pamphlet mérite-t-il qu'on s'attarde sur ses déclarations, seulement *« scandaleuses »* puisqu'elles n'apportent aucune révélation.

La surprise tient au ton. Si l'on retrouve le sens aigu de la formule, juste jusqu'à la cruauté (*« crétinisme identitaire »*), perfide aussi (*« Rocca Serra et ses amis d'un très bon milieu »*), qui fait la force des *déclarations publiques de Bucchini*, on s'étonne de retrouver comme un leitmotiv un *« nous y reviendrons »* qui trahit la structure un peu lâche de l'essai. Mêlant la confidence personnelle – parcours public et engagement intime – et la réflexion critique, le maire de Sartène nous livre un autoportrait flatteur sinon complaisant et de solides gros plans sur des dossiers épineux : l'enjeu linguistique, le front mouvant de l'activisme nationaliste et les réactions des démocrates, le bilan critique d'une *« économie virtuelle »*, le tout aujourd'hui brouillé par la perspective européenne qui dissout un peu plus la conscience nationale. L'homme a suffisamment prouvé son courage pour qu'on glisse sur ses propres complaisances. S'il reconnaît les errements de la vision communiste – *« Nous tordions tellement la réalité que la réalité nous a parfois tordus »* – le *mea culpa* est éclair – *« ce temps-là est révolu »*. Lui qui prêche le recours au processus légal avoue connaître l'auteur de l'attentat qui le visa en juin 1996 sans envisager de le dénoncer, pire – se contentant d'en attendre des *« excuses »* qu'il aurait acceptées !

Sans doute sont-ce là d'inévitables paradoxes dans une île où l'éthique républicaine est lue comme une provocation. En entendant le plaidoyer enflammé de Bucchini pour une remise à plat des données du problème, on se prend à regretter que le livre n'ait pas été mieux édité : d'énormes scories demeurent (qui confondent élections régionales et municipales, antidatent le putsch d'Alger ou placent un Paoli de dix ans à la tête de la contestation insulaire), moins fâcheuses cependant que l'absence de précision et de références qui réserve le plein entendement aux seuls spécialistes. Si l'on peut reconnaître *Le Monde* dans un *« réputé sérieux quotidien national »*, l'allusion au *Journal de bord d'un nationaliste corse*, de Poggioli, méritait d'être éclairé. Le lecteur continental comprend ainsi qu'il y a des noms, des situations, des responsabilités capitales qui fondent une analyse politique sur laquelle il n'a pas prise faute de clés.

Dommage, car le verbe de Bucchini mérite qu'on l'écoute ; *« satrape rouge »* ou *« marxiste tendance coppa »* selon ses détracteurs, l'homme prêche une *« dignité retrouvée »* pour une Corse qui *« hystérise les crises larvées du continent »*. Le censeur est sans pitié. Il croque Jean-Louis Debré en relecteur peu inspiré des *Liaisons dangereuses*, épingle l'Etat pour une *« circonspection »* qui tient de la compromission quand son apathie avalise la dérive violente. Fustigeant les gouvernements successifs qui ont *« pris en otage une population corse qui collabore malgré elle avec les indépendantistes »* ou dénonçant une zone franche *« à risques »*, Bucchini peut revendiquer une *« voix dissonante dans le discours lénifiant ambiant »*.

Ceux qui suivraient mal sa lecture radicale du désengagement partiel de l'Etat se reporteront à l'ouvrage de Robert Colonna d'Istria paru au printemps. Le *« peuple de glaive »* cher à Bucchini est abordé sur un long siècle sans aménité, ni vindicte : l'auteur livre des éléments de compréhension qui échappent au regard trop étroitement insulaire, corrigeant au passage quelques fables tenaces, s'interrogeant sur les facteurs favorables à la naissance du courant régionaliste ou éclairant la réticence psychologique à l'autonomie. Il établit avec justesse le rôle déterminant de la presse, de l'opinion publique ou de l'Union européenne dans les stratégies partisanes sans négliger, derrière l'effondrement des idéologies ou le déficit de la réflexion, les causes proprement économiques et sociales puisque le chômage et la crise permettent de recruter les hommes de main de la dérive comme de désigner les boucs émissaires *qui dispensent d'une introspection douloureuse*.

Après l'essai remarqué de Giudici (1) ces ouvrages aident à préciser le sens de l'engagement dans la Corse d'aujourd'hui et si Dominique Bucchini déplore que *« citoyen »* n'existe pas en corse, souhaitons que le *« citadinu »* qui en tient lieu, comme l'atteste l'excellent dictionnaire des Culioli (2), puisse bientôt avoir le plein sens civique que suggère la Cité à l'origine du rêve démocratique.

Philippe-Jean Catinchi

(1) *Le Crépuscule des Corses*, Grasset.
(2) *Dictionnaire français-corse*, éd. DCL, BP 903, 20700 Ajaccio Cedex 9, 648 p., 295 F.

Une société en travail

RIEN N'EST PLUS PAREIL ET ÇA N'EST PAS UN DRAME
de Gérard Demuth.
Stock, 277 p., 120 F.

Dans les quilles de ceux qui jouent à nous faire peur, Gérard Demuth n'hésite pas à lancer l'hypothèse du bonheur. Selon lui, *« notre société n'est pas malade, elle est en travail »*. Il parle ainsi à partir de l'expérience qu'il accumula pendant *trente-cinq ans comme « sociologue du quotidien »*. Du coup, son livre mené à grandes guides et à coups de formules chocs s'enrichit d'une ribambelle de témoignages.

Notre auteur ne détourne pas le regard des *« gueules cassées »*, mais les ruptures ne sont pas toutes cause de souffrance. Le déclin du primat de l'économie qui s'amorce va nous permettre de passer de la *contestation* à l'*imagination*. L'affaiblissement de la consommation ? *« La société de consommation,* écrit Demuth, *a davantage fait que la nuit du 4 août 1789 pour abolir les privilèges. »* Comment s'étonner que pour beaucoup les désirs soient moins forts de ce côté-là ? Il faut saisir cette opportunité, note Gérard Demuth. On découvre ainsi la ressource cachée, c'est-à-dire l'existence d'un *surplus de vitalité* humaine accumulée et non utilisée. Ce sont des énergies faibles, mais leur mobilisation peut changer la face des choses.

Où l'on voit que dans son *« agenda du futur »*, Demuth rejoint la thèse de Jérémy Rifkin et celle qu'essaie de mettre en pratique Martine Aubry. Selon notre auteur, les nouveaux besoins correspondent à quatre aspirations confuses : davantage de commodités, de convivialité, de culture et de spiritualité.

On ne reprochera pas à Gérard Demuth de mettre la barre très haut, seulement de ne pas dire assez comment permettre au plus grand nombre de la franchir.

Pierre Drouin

Voyage au cœur de la culture FN

Après deux années passées à Toulon, Michel Sanson dévoile le sens de l'action de la plus importante municipalité remportée par le Front national

LE FRONT NATIONAL AUX AFFAIRES
Enquête sur la vie municipale à Toulon
de Michel Samson.
Calmann-Lévy, 220 p., 110 F.

En 1987, Anne Tristan avait adhéré au Front national, à Marseille. Elle y avait vécu six mois sous une fausse identité, avec les militants d'une grosse section du parti d'extrême droite. Son livre, *Au Front* (Gallimard, 1987), reste incontournable pour comprendre le mouvement qui porte vers ce parti des pans entiers des milieux populaires. Le livre de Michel Samson, lui, est – avec la même qualité – la marche suivante de notre connaissance : il nous entraîne au cœur de la plus importante mairie FN, celle de Toulon. Entre-temps, il est vrai, le FN a conquis quatre municipalités et se prépare à de bons scores aux régionales de 1998, surtout dans le Sud, où le renouvellement politique piétine à droite comme à gauche...

La méthode d'approche de Michel Samson fut différente de celle d'Anne Tristan. Lui revendiqua toujours son statut de journaliste, d'abord à *Libération* puis au *Monde*. Il assista aux conseils municipaux pendant deux ans, rencontra de nombreux Toulonnais, eut de longs entretiens en tête-à-tête avec des élus FN – dont le maire, Jean-Marie Le Chevallier.

Il applique la méthode qui fit la qualité des films qu'il a réalisés sur la vie politique à Marseille, avec Jean-Louis Comolli. Il regarde – beaucoup –, il écoute ; il veut comprendre l'autre comme individu, son engagement, ses actes. Il ne nous raconte pas ses entretiens, il a écrit un livre. Un livre construit qui nous mène *« des hommes : ce qu'ils sont »*, vers *« les dossiers : ce qu'ils font »*.

En lisant ce texte, on croit le voir, lui, sorte de grand Tarass Boulba au crâne rasé et au visage rieur, en veste de cuir noir, assis sur la chaise d'en face, se dandinant quand les propos de son vis-à-vis lui deviennent insupportables. Mais toujours attentif à l'homme qu'il interroge, par déontologie, mais plus profondément par cet amour profond de celui qui est différent. Qualité justement que les élus du FN n'ont pas, car ils pensent uniquement, comme l'analyse Michel Samson, dans un cadre ami-ennemi. Et c'est parce que Michel Samson est humaniste pour deux que, bien qu'ennemi pour ses interlocuteurs, il a pu saisir ce qui les anime, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Mais c'est aussi parce qu'il n'a pas peur que les tensions glissent sur sa grande carcasse. Et, le soir de ces journées toulonnaises, il reparcourt le fil de son enquête avec sa femme, qui est ethnologue. Cette mise à distance lui permet de se ressourcer. Puis de retourner continuer son enquête. Savoir cela est important pour cerner que ce livre n'est ni un pamphlet ni une chronique. Mais une proposition de sens sur l'action d'un groupe de femmes et d'hommes qui ont conquis pour le FN la cité de Toulon.

On les voit apparaître eux d'abord, habillés comme à l'ordinaire pour siéger au conseil municipal, parce qu'ils veulent être les mêmes à la ville et à la « scène ». Sans l'éternel costume-cravate sombre ou le tailleur ajusté qui font les délices des autres politiques. On les voit aussi racontant volontiers les souffrances de leurs vies privées, qu'ils vivent en continuité totale avec leurs engagements publics. Toujours ce refus de la discontinuité, cette volonté d'*« être vrai »* dans un monde de leurres, de mensonges et de turpitudes. On les sent figés sur des valeurs traditionalistes, sur l'espérance du retour d'une France chrétienne, blanche, bâtie sur des familles *« saines »*, *« normales »*.

Mais on découvre aussi peu à peu que la politique qu'ils mènent est celle qui les avantage, eux, militaires en retraite ou cadres moyens. Car *« les autres »* – les immigrés, les pauvres, les adversaires – n'ont pas de place dans la France purifiée qu'ils sont convaincus d'incarner. Alors ils ont le sentiment de faire leur devoir légitime en renforçant la qualité de services municipaux de sécurité et de propreté – leur sécurité, leur propreté – ou en coupant les crédits des associations des banlieues : *« Pourquoi nous on paie et eux ils en profitent ? »* Même raisonnement avec Châteauvallon. Qui pourrait soupçonner ces gens-là de faire du hip-pop ou du jazz ?

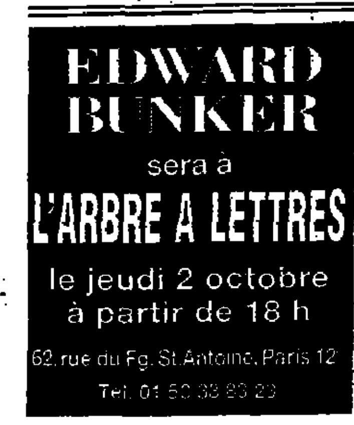
Ainsi, jamais ils n'entrent dans l'espace du jeu démocratique. L'adversaire ne peut avoir d'idée puisqu'il est un ennemi. Alors ils le disqualifient par l'injure ou l'ironie : c'est donc la personne de l'autre qui est visée, et on comprend mieux la logique des calembours du *« président Le Pen »*, comme ils disent. D'où aussi des conseils municipaux interminables, où jamais le débat ne peut se nouer. Derrière la marque sympathique de l'inexpérience politique apparaît celle, grave, d'une démarche profondément totalitaire où *« l'autre »* n'a pas d'existence légitime.

Une fois son cadre planté, Michel Samson nous entraîne vers les grands dossiers traités par la nouvelle équipe. Le rôle central de sa politique à l'égard de la jeunesse – car ces élus détestent la culture jeune, et ils sont dans une perspective de montée lente vers le pouvoir d'Etat. Mais aussi la consécration de la ville au Sacré-Cœur et la culture provençale comme fondement d'une identité urbaine restaurée. Puis leur entrée dans une politique forcément gestionnaire, où les sociétés d'économie mixte dénoncées comme celles des *« tous pourris »* doivent bien être maintenues. Cet ouvrage fait comprendre, de l'intérieur, la dynamique politico-culturelle de ce FN municipal.

Sans doute Michel Samson n'insiste-t-il pas assez sur le fait que les élus de Toulon ne sont pas tout le FN. Dans cette ville militaire, les élus FN forment une alliance d'amiraux retraités, d'aristocrates et de couches moyennes ou libérales. Ce n'est pas le FN populaire, nous sommes au cœur de ses élites. Et Michel Samson ajoute à juste titre que cette culture-là se glisse d'autant mieux dans notre univers politique qu'elle est une sorte de prolongement du modèle de la Ve République : *« La force du FN viendrait précisément des signes d'essoufflement de celle-ci, qu'elle se soit affaiblie par la corruption ou par l'érosion que crée l'entrée de la France dans l'Europe »*.

Cette question n'est pas secondaire si l'on veut comprendre pourquoi la France partage avec des pays détruits à l'Est ou déstructurés au Sud l'insigne drame d'être un haut lieu des totalitarismes communautaires qui se développent.

★ Directeur de recherche au CNRS, Centre d'étude de la vie politique française.





L'EDITION FRANÇAISE

● **Kadaré honoris causa.** L'écrivain albanais Ismaïl Kadaré sera fait le 10 octobre docteur honoris causa de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne, laquelle publie parallèlement un ouvrage d'Alexandre Zotos sur la littérature albanaise, *De Scanderbeg à Ismaïl Kadaré* (205 p., 150 F., 35, rue du 11-Novembre, 42023 Saint-Etienne. *Tél. : 04-77-42-16-00).*

● **Première sélection en vue du Grand Prix du roman de l'Académie française**, qui sera décerné le 23 octobre : *La Femme coquelicot*, de Noëlle Châtelet (Stock) ; *1941*, de Marc Lambron (Grasset) ; *Un état, de mélancolie*, de Claude Mourthé (Rocher) ; *La Petite française*, d'Eric Neuhoff (Albin Michel) ; *Attentat*, d'Amélie Nothomb (Albin Michel) ; *Deux étés*, d'Erik Orsenna (Fayard) ; *La Bataille*, de Patrick Rambaud (Grasset) ; *Hammerklavier*, de Yasmina Reza (Albin Michel) ; *Des hommes qui s'éloignent*, de François Taillandier (Fayard).

● **Deuxième sélection du prix Femina.** Dix titres restent en lice : *La Tunique d'infamie*, de Michel del Castillo (Fayard) ; *Le Corps du monde*, de Patrick Drevet (Seuil) ; *Grâce et dénuement*, d'Alice Ferney (Actes Sud) ; *Au nom du père et du fils*, de Pierre Gandelman (Grasset) ; *Les Cimetières sont des champs de fleurs*, de Yann Moix (Grasset) ; *Amour noir*, de Dominique Noguez (Gallimard) ; *La Bataille*, de Patrick Rambaud (Fayard) ; *La Compagnie des spectres*, de Lydie Salvayre (Seuil) ; *Désolation et destruction*, de Sophie Tasma (L'Olivier) ; *Coup de lame*, de Marc Trillard (Phébus).

● **Prix littéraires.** Le prix Roger-Caillois a été décerné à l'écrivain mexicain Homero Aridjis (dont l'œuvre est publiée au Seuil et chez Gallimard) ; le prix Alexandra-David-Néel à Jean-François Revel et Mathieu Ricard pour *Le Moine et le Philosophe* (Nil) ; le prix Antonio-de- Sancha (décerné par l'Association des éditeurs madrilènes) à Jack Lang, ancien ministre français de la culture, pour sa *« contribution à la culture »* et sa *« défense du prix fixe du livre »* ; deux Languedociens se sont partagé le prix Paul-Froment de littérature occitane : Joan Larzac, pour sa traduction en occitan de la Bible (éd. Cido), et Claudi Molinier pour *Vesins o barbars* (« Voisins ou barbares », éd. IEO).

PRÉCISIONS

● Le centenaire de la naissance d'Aragon est marqué par de nombreuses parutions dont « Le Monde des livres » rendra compte dans un prochain numéro. Celui-ci complétera le supplément de 8 pages consacré à l'écrivain dans *Le Monde* du 24 septembre.

● La maison d'édition consacrée aux publications « non occidentales » (« Le Monde des livres » du 26 septembre) a pour nom Indigène éditions.

Mouvement éditorial autour de l'affaire Maurice Papon

Passage en revue des publications qui paraissent à l'occasion du procès de l'ancien secrétaire général de préfecture

Le procès de Maurice Papon, qui s'ouvre le 8 octobre aux assises de Bordeaux, sera un événement judiciaire en même temps qu'un acte de mémoire hors norme, à en juger par le nombre d'ouvrage inédits ou réédités qui l'accompagne depuis quelques semaines. Quinze années de procédure, un énorme dossier d'instruction (on parle de soixante mille pages de documents versés répartis en plus de vingt-six classeurs), la personnalité complexe de l'accusé dont la carrière épouse le cours de plusieurs régimes : tout cela imposait des inventaires. Ils ne manquent pas à l'appel.

N'en déplaise à ceux qui estiment incompatibles recherche de la justice et recherche tout court, on constate que souvent, les grands procès historiques suscitent – ou au moins révèlent – des travaux importants, qui sans eux seraient passés inaperçus. Le procès de l'ancien secrétaire général de préfecture, puis, en 1958, préfet de police du général de Gaulle, aura d'ores et déjà porté en pleine lumière une somme d'érudition consacrée à l'administration en France de 1940 à 1944 : *Servir l'Etat français*, rédigé par Marc Olivier Baruch, lui-même administrateur civil au ministère de la culture, à partir d'une thèse commencée en 1991 (voir notre supplément *Le Procès Papon*, *Le Monde* du 1er octobre). Un autre des effets du procès est de faire passer la question de l'occupation à Bordeaux de la sphère de l'historiographie locale aux feux de la rampe. Tandis que Perrin réédite un *Bordeaux 1940-1944* de René Terisse, un autre ouvrage sur les persécutions antisémites dans la région est attendu avec impatience : *Le Dernier Départ. La politique antijuive à Bordeaux ce de 1940 à 1944*, de Michel Bergès, de l'université de Bordeaux. Ce dernier est l'un de ceux qui furent à l'origine de l'affaire, mais qui est désormais des plus réservé par rapport au procès, « *terrain*, dit-il, *des expressions politiques et militantes très loin de la réalité historique* » (1).

De ce procès Papon, certains protagonistes se sont faits à l'occasion historiens. Jean-Marc Varaut, qui est l'avocat de l'ancien ministre du budget, fournit dans le dernier chapitre de son *Procès Pétain* de 1995 un avant-goût de certains éléments de sa défense. Bertrand Favreau, lui, représente la Ligue des droits de l'homme. Avec son *Georges Mandel* paru en 1995, il campe une belle figure de républicain député de la Gironde qui constitue le contre-modèle du personnel politique de Vichy. Gérard Boulanger, qui représente les parties civiles, vient de publier, au Seuil, la seconde partie de sa biographie du prévenu – sous le titre *Un intrus dans la République*. Fourmillant de détails et de documents nouveaux, son livre s'efforce d'expliquer le mystère du « rachat » de Maurice Papon à la Libération.

Une reconversion à la République qui a soulevé en 1944-45 quelques protestations parmi les résistants de Gironde et des Landes, et dont Gérard Boulanger montre comment elle fut obtenue à coup de certificats de complaisance, voire de faux probables. Aussi bien Maurice Papon ne fut-il homologué comme résistant dans le réseau Jade-Amicol qu'en... 1958, alors qu'il était préfet de police à Paris grâce à l'appui du *colonel Arnould, dit Ollivier*, blanchisseur quelque peu mythomane de résistants aux faits d'armes improbables. A l'origine du maquis de procédure qui transformera *post factum* un serviteur de Vichy en combattant de l'ombre, Gérard Boulanger, très informé des situations locales, voit l'effet d'un affrontement plus général qui oppose, à la *Libération*, une nation résistante à un gaullisme d'Etat soucieux d'ordre public avant tout. De cette guerre franco-française-là, notre fin de siècle porte encore le poids, et le procès de Maurice Papon en est une conséquence, tout autant que de Vichy.

Un Vichy qui a depuis longtemps des défenseurs inlassables. Aujourd'hui, pourtant, cette défense semble plus difficile parce que la persécution raciale et antisémite rebute aujourd'hui plus que jadis l'opinion publique. En revanche, certains tentent de plaider encore les circonstances atténuantes. Le nouveau livre d'Henri Amouroux, *Pour en finir avec Vichy*, qui se propose de combler pour les Français – dont on connaît « *la mémoire courte* » ! – ce qu'il appelle « *les oublis de la mémoire* » ressortit à cette catégorie-là.

A une « *mémoire collective sélective* » qui tend, selon Amouroux, à ne retenir de Vichy « que » « *les rafles de juillet 1942 (sans donner aux rafles de septembre, en zone non occupée, l'importance qui doit être la leur dans la mise en cause de Vichy), le débarquement allié du 6 juin et la libération de Paris* », Henri Amouroux oppose l'étendue de la défaite, les quatre-vingt-cinq mille morts du printemps 1940, les deux millions de prisonniers, les normes différentes de cet « autre monde » en quoi consistait la France des années 40. Responsable partielle de ces « *oublis* » : l'influence des médias, présentés assez curieusement comme la forme actuelle de la résistance des juifs, au même titre que les armées d'Israël... Dans son admirable *Etrange défaite*, l'historien Marc Bloch avait pourtant montré que la constatation d'un désastre n'est nullement incompatible avec la quête de responsabilité – en l'occurrence celle des militaires incapables ! Henri Amouroux n'en a cure.

Son Pétain à lui, par exemple, « *ne se trouverait pas directement mêlé à l'élaboration de ce statut des juifs qui porte évidemment sa signature...* ». En l'affaire, n'est-ce pas la mémoire d'Henri Amouroux qui apparaît sélective ? Pourquoi omettre de préciser à cette page-là la réaction du chef de l'« Etat français » lors de la discussion du statut des juifs, au conseil des ministres du 1er octobre ? D'après le témoignage de Paul Baudouin, alors secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, le maréchal Pétain fut « *le plus sévère* », insistant pour que les juifs soient exclus de la justice et de l'enseignement. Que les perceptions de l'époque, résistantes ou attentistes, n'aient pas accordé à un antisémitisme pourtant meurtrier l'attention qu'il méritait, Henri Amouroux le montre, à l'envi. Mais est-ce une raison pour refouler, en 1997, à nouveau Drancy aux marges de la mémoire de Vichy ?

Nicolas Weill

(1) Dans un témoignage recueilli par Jean Bruno et Frédéric de Monicault, dont *L'Affaire Papon. Bordeaux 1942-1944* (Tallandier, 174 p., 99 F) paraît le 8 octobre.

★ Henri Amouroux, *Pour en finir avec Vichy*, Robert Laffont (538 p., 149 F) (*La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, premier volume : *Le Peuple du désastre. Quarante millions de pétainistes*, est par ailleurs réédité en collection « Bouquins ») ; Gérard Boulanger, *Papon, un intrus dans la République*, Seuil (390 p., 138 F) ; Bertrand Favreau, *George Mandel*, Fayard (568 p., 180 F) ; René Terrisse, *Bordeaux 1940-1944*, Perrin (343 p., 140 F) ; Jean-Pierre Azéma et Olivier Wieviorka, *Vichy 1940-1944*, Perrin (271 p, 249 F) ; Michel Slitinsky, *Procès Papon : le devoir de justice*, éditions de l'Aube (272 p., 125 F) ; Philippe Cohen-Grillet, *Maurice Papon de la Collaboration aux assises*, éditions Le Bord de l'eau (160 p., 85 F) ; Bernard Violet, *Le Dossier Papon*, Flammarion (290 p., 130 F) ; Michel Dobkine, *Crimes et humanités, extraits des actes du procès de Nuremberg*, Romillat (189 p., 55 F) ; Denis Peschanski, *Vichy 1941-1944. Contrôle et exclusion*, Complexe (210 p., 120 F) ; Jean-Marc Varaut, *Le Procès Pétain*, Perrin (535 p., 125 F).

La plage hospitalière du cédérom

L'aventure a commencé il y a quarante-deux ans, lorsque Jean Maitron mit en œuvre son *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Au rythme d'un travail incessant, consultations d'archives et rédaction de nouvelles fiches biographiques, le projet s'est développé. Comme le souligne Jean Risacher, coordinateur de la première partie du dictionnaire : « *Jean Maitron avait creusé un sillon et nous avons creusé davantage, et élargi le sillon... et cela va continuer.* » L'œuvre est désormais tracée sur un cédérom.

En effet, le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* est le type même du genre d'entreprise apte à bénéficier d'une édition numérique. 27 000 pages papier, 44 volumes, un temple de mots et d'informations réunis en 110 000 biographies sur un seul disque affrontent l'ère « *du jetable où tout va vite* ». Ce cédérom raconte une histoire, un véritable voyage au cœur du peuple de l'ombre. Tout prend vie : les illustres et les traîtres, les délégués aux congrès nationaux, syndicaux et socialistes, le peuple de Paris les armes levées, cet immense flot de forçats militant sur deux siècles de vie ouvrière, de la Révolution française à la seconde guerre mondiale. Par une simple touche sur un clavier, les utilisateurs voient se croiser les acteurs du social et, grâce à des liens hypertextes, de multiples combinaisons, se reconstruire des liens « *hors frontières* » : « *La masse d'informations est ainsi immense, la consultation et les occasions de travail infinies.* » Autant de modes d'acquisition des connaissances, autant de manières de lire, autant d'approches de ce monument du souvenir aux arborescences illimitées. Paradoxalement, ces horizons vertigineux rapprochent les combattants : « *Notre volonté est d'élargir le cercle du public intéressé par le dictionnaire, de toucher les établissements scolaires, de renouveler l'œuvre.* » Entre l'aube et le crépuscule, en plein éclairage de la gloire prolétarienne, s'élève le chant captivant des orateurs et des sans-voix. Le cédérom s'ouvre sur une photographie noir et blanc d'une foule d'hommes confondus dans la clameur de l'idéal sur l'air du *Temps des cerises*. « *Gais rossignols* » et « merles *moqueurs* » annoncent déjà la sortie d'un volume papier des gaziers-électriciens, une version enrichie du cédérom et l'ouverture prochaine d'un site Internet...

Chloé Mary

★ Cédérom du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, versions pour ordinateurs PC ou Macintosh, 3 000 F pour les particuliers, à partir de 8 500 F pour une mise en consultation publique (Les Editions de l'Atelier, 12 av. Sœur-Rosalie, 75013 Paris).

AGENDA

● **Le 26 SEPTEMBRE et le 9 OCTOBRE. POÉSIE. A Marseille,** le Centre international de poésie invite à des expositions sur la poésie visuelle de Guillermo Deisler jusqu'au 4 octobre et sur le travail entre Dominique Fourcade et Pierre Buraglio du 9 octobre au 15 novembre. Le CIPM organise également les rencontres « Poésie et philosophie » les 10 et 11 octobre. (Centre national de la poésie, Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13002 Marseille, rens. : 04-91-91-26-45.)

● ***LE 3 et 4 OCTOBRE.* SOCIALISME. A Paris,** Actuel Marx organise un colloque intitulé « La Question du socialisme aujourd'hui » à l'université Paris-X - Nanterre. Le vendredi 3 octobre : « Bilans de socialismes » à partir de 9 h 15 et le samedi 4 octobre : « Actualité et Perspectives » à partir de 9 heures. (Université Paris-X - Nanterre, bât. L, RER A-station Nanterre-Université, rens. : fax 01-46-95-03-51.)

● **LES 4 ET 5 OCTOBRE. BD. A Bourges,** à l'initiative de l'association BulleBerry se déroulera le premier festival de bande dessinée. La manifestation aura lieu dans sept lieux historiques de la ville et réunira plusieurs auteurs. (Association BulleBerry, rue Coursalon, 18000 Bourges, tél : 02-48-24-59-51.)

● **LE 10 OCTOBRE. BATAILLE. A Paris,** un colloque organisé par Jacqueline Risset et notre collaborateur Francis Marmande, intitulé « Georges Bataille, la bibliothèque et l'expérience », aura lieu à la Bibliothèque nationale de France de 9 h 30 à 18 heures (Auditorium Colbert, 2, rue Vivienne, 75002 Paris)

● **DU 9 AU 11 OCTOBRE. AFRIQUE. A Paris,** L'association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique organise avec le concours de l'université Paris-VIII - Saint-Denis un colloque intitulé « Madagascar 1947 » (université Paris-VIII – Saint-Denis, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis.)